

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 24 MAI 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 17 mai 2013 pour le vendredi 24 mai 2013 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 636).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 636).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 15 mars 2013. (page 636).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 637).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 645).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 6 Comité de Pilotage Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur Loire » et de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret ». Désignation d'un représentant. (page 646).
- M. LEMAIGNEN** n° 7 Communication relative au projet Gare (phase 2), au  
**Mme CHERADAME** fonctionnement du tramway, du réseau de bus et du centre bus. (page 648).

**VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE**

- Mme HEAU** n° 8 - Conservatoire. Projet d'établissement 2013-2017. Demande de renouvellement de classement en conservatoire à rayonnement départemental. (page 691).
- Mme HEAU** n° 9 - Conservatoire. Classes à horaires aménagés musique et théâtre au collège Jeanne d'Arc et au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Approbation de conventions de partenariat. (page 697).

- Mme HEAU** n° 10 - Conservatoire. Frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique. Actualisation des tarifs. (page 698).
- M. MOITTIE** n° 11 - 14 juillet et manifestations d'été. Gratuité des manifestations. Fixation des redevances d'occupation temporaire du domaine public et approbation d'une convention type. (page 705).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 12 - Animation des quais. Gratuité des manifestations. Fixation des redevances d'occupation temporaire du domaine public et approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 706).
- M. VALETTE** n° 13 - Orléans'Jazz 2013. Approbation de conventions et d'un avenant. (page 713).
- M. VALETTE** n° 14 - Associations culturelles et C.D.N. d'Orléans-Loiret-Centre. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec les associations Théâtre Charbon et le Nuage en Pantalon. Attribution de subventions. (page 715).
- M. VALETTE** n° 15 - Exposition patrimoniale 2014 « Regards sur Orléans, archéologie et histoire d'une ville ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'I.N.R.A.P. et la D.R.A.C. Centre. (page 720).
- M. VALETTE** n° 16 - Service archéologique municipal. Approbation d'une convention à passer avec l'association Œuvre Jeanne d'Arc et la société RCV-O.J.A. et de deux procès-verbaux-types. (page 722).
- M. VALETTE** n° 17 - Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention à passer avec l'Ecole du Louvre. (page 722).
- M. VALETTE** n° 18 - Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Application de la convention 2006 passée avec l'Etat. Programme d'actions 2013. Demande de subvention. (page 723).
- M. VALETTE** n° 19 - Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Programme «Bibliothèque Numérique de Référence ». Approbation d'une convention-cadre à passer avec le Ministère de la Culture et de la Communication. (page 724).
- M. VALETTE** n° 20 - Médiathèque. Fonds précieux. Restauration de quatre manuscrits médiévaux de l'abbaye de Fleury. Demande de subventions. (page 725).

- M. VALETTE** n° 21 - Prestations de gardiennage et de surveillance. Approbation de deux avenants n° 1 de transfert. (page 726).
- M. GABELLE** n° 22 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Lots techniques. Lots n° 1 et 5. Approbation d'avenants n° 1. (page 726).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 23 - Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation de la convention de partenariat, du plan de financement et du programme d'actions 2013-2015. Communication et demande de subventions. (page 727).
- Mme MARECHAL** n° 24 - Fonds documentaires et culturels des bibliothèques des écoles primaires. Demande de subvention. (page 746).
- Mme MARECHAL** n° 25 - A.L.S.H. de proximité. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 746).
- Mme MARECHAL** n° 26 - Restauration, Accueils de Loisirs Sans Hébergement et activités périscolaires. Actualisation des tarifs. (page 747).
- Mme MARECHAL** n° 27 - Quotient Familial. Actualisation du barème. (page 757).
- M. SANKHON** n° 28 - Bourses Projets Jeunes. Attribution de subventions. (page 758).
- Mme LECLERC** n° 29 - Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat 2011-2013 passée avec le Département du Loiret. (page 759).
- Mme BARANGER** n° 30 - Politique de la ville/insertion. 2<sup>ème</sup> tranche de programmation 2013. Attribution de subventions. (page 760).
- M. MONTILLOT** n° 31 - Adhésion à l'Association Nationale des Villes des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation. (page 763).
- Mme GRIVOT** n° 32 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 767).

#### FINANCES

- M. MARTIN** n° 33 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 3 logements situés rue du four à Chaux. Garantie d'un emprunt de 412 842 €. Approbation d'une convention. (page 773).

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. MAGNIER** n° 34 - Journées du Développement Durable 2013. Approbation de conventions de partenariat. (page 775).

- Mme BARRUEL** n° 35 - Ile Charlemagne. Approbation des profils des eaux de baignade. (page 776).
- Mme BARRUEL** n° 36 - Plans de Prévention Bruit Environnement « Territoire » et « Infrastructure ». Approbation des projets. (page 786).
- Mme d'AUX** n° 37 - Dynamisation de l'activité agricole dans le Val. Approbation d'une convention de partenariat avec la S.A.F.E.R. (page 791).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- M. CARRE** n° 38 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation des notifications 2013. (page 792).
- Mme GRIVOT** n° 39 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 793).
- M. CARRE** n° 40 - Quartier Dunois-Châteaudun-Faubourg Bannier. Construction de deux immeubles collectifs à usage d'habitation. Transfert de deux emprises à incorporer dans le domaine public communal. (page 796).
- M. CARRE** n° 41 - Quartier Saint-Marceau. Parc d'activités des Montées. Cession d'un terrain d'activités. (page 797).
- M. CARRE** n° 42 - Quartier de la Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Acquisition d'un terrain pour la réserve foncière. (page 798).
- M. CARRE** n° 43 - Quartier intra-mails. Immeuble 4 quai du Châtelet. Acceptation d'une offre d'achat. (page 798).
- M. CARRE** n° 44 - Quartier intra-mails. Hôtel Tassin rue de la Bretonnerie. Prorogation de la consultation. (page 800).
- Mme BARRUEL** n° 45 - Parc d'activités des Chatelliers. Approbation du contrat cadre 2013-2014 à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le G.E.Z.I. et les communes de Semoy et Saint-Jean-de-Braye. (page 801).
- Mme BARRUEL** n° 46 - Aménagement de l'Hôtel Dupanloup. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat et d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre. (page 802).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme CHERADAME** n° 47 - Comité Départemental de la Prévention Routière. Attribution d'une subvention. (page 804).
- Mme LABADIE** n° 48 - Requalification de la rue de Patay. Approbation de marchés après procédure adaptée. (page 805).

- Mme CARRE** n° 49 - Plaine de jeux du Belneuf. Création d'un terrain de sports en gazon synthétique pour la pratique du hockey et du football. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 806).
- M. GAINIER** n° 50 - Requalification de la rue Chardon. Création du réseau d'assainissement. Participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au titre de la réhabilitation des ouvrages d'assainissement. (page 807).
- M. LANGUERRE** n° 51 - Création d'une esplanade et requalification de l'avenue Diderot. Lot n° 2 éclairage public basse tension. Approbation d'un avenant n° 1. (page 808).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 52 - Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets d'espace public. Approbation d'un avenant n° 2. (page 808).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 53 - Abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Sœurs de Saint-Aignan. Avis à émettre. (page 809).

#### RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 54 - Direction des Finances Mutualisée. Poste de chargé de mission pôle évaluation, contrôle et reporting financier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 810).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 55 - Direction des Finances Mutualisée. Poste de chef de projet utilisateur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 811).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 56 - Association Sportive de la Ville d'Orléans et de l'Agglo. Attribution d'une subvention. (page 812).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 57 - Club des Innovateurs TERRITORIA. Adhésion de la Ville. (page 812).

#### MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 58 - Orangerie du Jardin des Plantes. Rénovation des serres sud et nord. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 813).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 59 - Groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et gymnase de la Gare. Remplacement de menuiseries extérieures. Approbation de marchés après procédure adaptée. (page 814).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 60 - Centre de Conférences. Remplacement des installations de chauffage/ventilation/désenfumage et autres dommages après expertise. Lots n° 1 et 5. Approbation d'avenants n° 2. (page 816).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 61 - Matériel roulant. Aliénation de véhicules réformés. Vente publique par le Service des Domaines. (page 817).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 31 mai 2013.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

## PROCES - VERBAL

*Le vendredi vingt quatre mai deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (à partir de 18 h 14) ;

Mme LECLERC (à partir de 18 h 14) , M. LEMAIGNEN (jusqu'à 21 h 45), Mme CHERADAME, M. VALETTE (jusqu'à 20 h 45), Mmes SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, M. LANGUERRE, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON (à partir de 18 h 24), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE (à partir de 18 h 15), M. TORREILLES (jusqu'à 21 h), Mmes BARANGER, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, Mme CASTERET, M. PEZET, MM. VALLE (à partir de 18 h 14), RICOUD, REISSER, Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 34), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 20 h), M. CHAPUIS.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. LEMAIGNEN	à.....	M. le Maire (à partir de 21 h 45)
M. VALETTE	à.....	Mme.GRIVOT (à partir de 20 h 45)
Mme DE QUATREBARBES	à.....	Mme.CHERADAME
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 24)
M. TORREILLES	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme DE CHANGY
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	M. VALLE
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	M. GRAND (jusqu'à 20 h)

***Absente et excusée :***

Mme SOUAID

*La séance est ouverte à 18 h 07.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

N° 2 – **Pouvoirs**

M. LEMAIGNEN	à.....	M. le Maire (à partir de 21 h 45)
M. VALETTE	à.....	Mme.GRIVOT (à partir de 20 h 45)
Mme DE QUATREBARBES	à.....	Mme.CHERADAME
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 24)
M. TORREILLES	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme DE CHANGY
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	M. VALLE
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	M. GRAND (jusqu'à 20 h)

***M. LEBRUN** – Il y a un pouvoir de Mme NGANGA à M. RICOUD ce soir et je ne l'ai pas entendu !*

***M. le Maire** – Je l'ai annoncé.*

***M. LEBRUN** – Alors, excusez-moi !*

***M. le Maire** – Non, cela ne m'aurait pas échappé quand même, quoique, on ne sait jamais ! Mais, c'est bien noté.*

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 15 mars 2013.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'avril et de mai 2013 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>MARCHES</u></b>		
13-119	16/04/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Collégiale Saint Pierre le Puellier. Réalisation de l'exposition « Jérémie Lenoir – White Spaces ». Approbation de contrats de prestations de services avec : M. Jérémie LENOIR, photographe, pour un montant total de 18 885 € T.T.C. M. Olivier DESPORTES, scénographe, pour un montant total de 4 280 € T.T.C.
13-131	11/04/13	Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Fête médiévale du 1 <sup>er</sup> mai 2013 et marché médiéval du 7 au 9 mai 2013. Approbation de contrats de prestations avec des associations de secours. Montant global de 3 935 € net de T.V.A. : Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. 1 683 € net de T.V.A. Croix Rouge Française 2 252 € net de T.V.A.
13-132	14/05/13	Orléans'Jazz 2013. Direction artistique. Contrat de prestations de services. Association Secrétariat Artistique. Montant global 22 000 € net de T.V.A.
13-136	9/04/13	Direction de l'Événementiel. Achat de structures scéniques de type couvertures de scènes et de podiums. Approbation de marchés après procédure adaptée. Société Fascen Concept Spectacles : Lot 1 : achat d'une structure de couverture de scène modulable de type gril couvert, pour un montant de 19 193,40 € T.T.C. Lot 2: achat d'une structure de couverture de podium, pour un montant de 8 217,71 €.
13-140	9/04/13	Achat de pavoisements et de leur système d'accrochage. Société Manufacture des Drapeaux UNIC pour un montant de 5 980 € T.T.C. minimum et de 17 940 € T.T.C. maximum.
13-143	16/04/13	Courrier Postal. Résiliation anticipée du contrat A99108 de remise de courrier à la Police Municipale, Hôtel Groslot.
13-145	16/04/13	Assurance tous risques chantiers, responsabilité civile maître d'ouvrage, dommages-ouvrage. Travaux de la gare, rue Saint Yves. S.F.S. pour Elite Insurance Company.
13-147	16/04/13	Contrat de spectacle. Médiathèque et Bibliothèques Saint-Marceau, Hardouineau et de la Madeleine. Imaginalia. Montant maximum global 1 700 € net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-148	16/04/13	Festival Hip Hop Orléans 2013. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Auto entreprise M. Christophe VIGUIER : 1 400,00 € net de T.V.A. Frais de déplacements, hébergement et restauration : 1 045,60 € T.T.C.
13-151	16/04/13	Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Fête médiévale. Base de loisirs de l'Île Charlemagne. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 44 959,34 € T.T.C. ALLIANCE DES LIONS D'ANJOU 1 000,00 € Net de T.V.A. L'ESCALE 1 540,30 € T.T.C. ECOCHEVRE 325,00 € T.T.C. COMPAGNIE VIA CANE 1 480,00 € Net de T.V.A. DANCERIES THIBAUD DE CHAMPAGNE 1 000,00 € Net de T.V.A. TUATHA DE TEIR BRAN 600,00 € Net de T.V.A. ETOILE EN PANNE 2 750,00 € T.T.C. LES LOUPS DE KUNNUSTA 750,00 € Net de T.V.A. LA COMMUNAUTE OCCITANE 574,00 € Net de T.V.A. FEODIS 500,00 € Net de T.V.A. LES COMPAGNONS DE L'ETOILE 750,00 € Net de T.V.A. MASTINS D'ORLIENS 800,00 € Net de T.V.A. MESNIE DES CHEVALIERS DE SAINT GEORGES ET DE SAINT MICHEL 850,00 € Net de T.V.A. BARBA JOVIS 800,00 € Net de T.V.A. LES COMPAGNONS DE ROLAND 2 000,00 € Net de T.V.A. LA COMPAGNIE DES LOUPS DE COUCY 1 000,00 € Net de T.V.A. LES CHEVALIERS PALADINS 150,00 € Net de T.V.A. LE CHEVALIER PALADIN 600,00 € Net de T.V.A. COMPAGNONS HISTRIONS ARCHERS de TRANCRAINVILLE (C.H.A.T.) 650,00 € Net de T.V.A. LA MESNIE DE MONTINIUS 700,00 € Net de T.V.A. FRANCK BREBION, ANIMATION ET FORMATION EN MACHINES MEDIEVALES 800,00 € Net de T.V.A. MESNIE DE BRIE DE CHAMPAGNE 1 350,00 € Net de T.V.A. LA MESNIE DE LEUS DU VAL DE LOYRE.1 000,00 € Net de T.V.A. PARCHEMIN ET PAR POT 800,00 € Net de T.V.A. LE GROTESQUE ATELIER 400,00 € Net de T.V.A. COMPAGNIE KELLS 480,00 € Net de T.V.A. ART ET TONNEAUX 591,59 € T.T.C. A-TE-LIER 600,00 € Net de T.V.A. ATELIER DE POTERIE «ARTS ET NATURE » 1 100,00 € Net de T.V.A. LES DRAGONS DU CORMYR 2 816,85 € T.T.C. ARMEDIA 8 862,00 € T.T.C. ASSOCIATION COW PROD & CIE ! 7 089,60 € T.T.C. LES CHARDONS D'ORLEANS 250,00 € T.T.C. 1ère COMPAGNIE D'ARC D'ORLEANS à titre gratuit CLERY SON HISTOIRE EN LUMIERE à titre gratuit.
13-154	24/04/13	Site de la Maison de la Réussite, 10 avenue de la Bolière. Alimentation en énergie électrique. Approbation d'un contrat avec E.D.F.
13-155	24/04/13	Site ex-FAMAR, 1 avenue du Champ de Mars. Alimentation en énergie électrique. Approbation d'un contrat avec E.D.F.
13-157	19/04/13	Hôtel Groslot. Réinstallation de la Direction de l'Education. Lot 3 : courants forts – courants faibles. Approbation d'un avenant en plus-value.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-158	26/04/13	Conservatoire. Salle de l'Institut. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Orléans Concours International. Montant global maximum 2 000 € T.T.C.
13-161	19/04/13	Acquisition de véhicules pour la Police Municipale. Société Citroën Orléans. Montant minimum 50 000 € T.T.C. Montant maximum 236 808 € T.T.C.
13-162	22/04/13	Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Marché médiéval au Campo Santo. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 14 041,67 € T.T.C. COMPAGNIE BELLA TRAVEE 2 600,00 € Net de T.V.A. COMPAGNIE VIA CANE 2 380,00 € Net de T.V.A. LA PETITE FLAMBE 3 420,00 € T.T.C. MANDALAS 2 570,12 € Net de T.V.A. LA BARATERIE EN ART 1 350,00 € Net de T.V.A. LE CLOS DES CANES 1 500,00 € Net de T.V.A. APHV 221,55 € T.T.C.
13-169	3/05/13	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Compagnie A ContreSens. Montant global 300 € net de T.V.A.
13-171	2/05/13	Etude financière de la S.E.M.S.L. ORLEANS LOIRET BASKET et de l'association ORLEANS BASKET – Cabinet GRANT THORNTON – 11 720,80 € T.T.C.
13-172	2/05/13	Fêtes de Jeanne d'Arc, moyens de secours. Approbation de conventions de prestations de services. Montant global de 28 908,42 € T.T.C. Union Nationale des Associations des Secouristes et Sauveteurs 45 (U.N.A.S.S.): 4 205 € T.T.C. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.): 9 300 € net de T.V.A., Croix Rouge Française: 6 010 € net de T.V.A., Fédération Des Secouristes Français Croix Blanche : 2 282 € net de T.V.A. C.H.R.O. : 5 945,97 € T.T.C., Association Départementale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile 45, (A.D.R.A.S.E.C.): 1 165,45 € T.T.C.
13-174	3/05/13	Travaux de ravalement des locaux de la base de loisirs de l'île Charlemagne à Saint Jean le Blanc. Lot 1 : Réfection d'enduits : Société PIRES FACADES : 18 927,64 € T.T.C., lot 2 : Peinture-ravalement de façades. Société POLLET : 25 144,70 € T.T.C.
13-175	3/05/13	Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Approbation d'un contrat d'animation. Association Marching Band Galaxy. Montant global maximum 630 € Net de T.V.A.
13-176	3/05/13	Centre Charles Péguy. Restauration de la façade sur rue et de la galerie intérieure. Approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre. M. Jean-Jacques SILL, Architecte du Patrimoine. Montant total 6 341,79 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-177	3/05/13	Travaux d'économie d'énergie sur les installations thermiques des bâtiments de la Ville. Société COFELY AXIMA. Lot 1: 99 843,85 € T.T.C. Lot 2 : 113 596,06 € T.T.C.
13-178	3/05/13	Médiathèque et Médi@thèque Maurice-Genevoix Approbation d'un contrat de spectacle. Association Le Nuage en Pantalon. Montant maximum global 1 500 € net de T.V.A.
13-181	17/05/13	Festival Orléans'Jazz 2013. Approbation de contrats de cessions de spectacles. Société DEJA PRODUCTIONS 1 000 € T.T.C. Société BL MUSIC 5 000 € T.T.C. Société NUEVA ONDA PRODUCTIONS 6 000 € T.T.C. Société GIANT STEPS. 5 000 € T.T.C. Association MOOSE.12 000 € T.T.C. Association OXYDE 5 000 € T.T.C. Association KESKIA 5 000 € T.T.C. E.U.R.L. RENKO PRODUCTIONS. 28 000 € T.T.C. LOOP PRODUCTIONS 38 000 € T.T.C. S.A.R.L JAZZ MUSIQUES PRODUCTIONS 10 000 € T.T.C. BERNARD DULAU PRODUCTIONS.34 000 € T.T.C. S.A.R.L. LOS PRODUCTIONS 32 000 € T.T.C.
<u>EMPRUNTS</u>		
13-180	3/05/13	Réalisation d'un emprunt de 1 548 250 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
13-141	9/04/13	Direction de l'Information et de la Communication. Clôture de la régie de recettes pour les recettes publicitaires du Magazine Orléans-Mag.
13-142	5/04/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Centre Charles Péguy. Modifications diverses.
13-159	19/04/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Festival de Jazz. Changement d'adresse.
13-160	19/04/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Festival de Jazz. Modifications des sous-régies.
13-163	7/05/13	Direction des Sports et des Loisirs. Régie de recettes de la piscine du Complexe Sportif Victor Fouillade. Modifications diverses.
13-167	7/05/13	Direction de l'Événementiel. Régie de recettes temporaire du Petit Train de Wichita. Modifications diverses.
13-168	7/05/13	Direction de l'Événementiel. Régie de recettes temporaire du Petit Train de Wichita. Modifications diverses de la sous-régie.
13-182	7/05/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie d'avances pour l'organisation du Festival de Jazz. Changement d'adresse.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
13-91	9/04/13	Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec la Scène Nationale d'Orléans. Montant du loyer : 129 056,88 € H.T.
13-146	9/04/13	Marché quai du Roi. Mise à disposition du local « buvette ». S.A.R.L. Les Terrasses de Loire.
13-152	11/04/13	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Restauration ambulante. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public. S.A.R.L. Titi Burger.
13-156	18/04/13	Kiosque Place de Gaulle. S.A.R.L. BVP.COM «Histoires de Pain » gérée par M. CONTON Michel. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable.
13-164	25/04/13	Terrain 9 rue du Coin Rond 45000 Orléans. S.C.I. ALBATOR. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-170	25/04/13	Palais des Sports. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-183	4/05/13	Parcelle de terrain rue de la Barrière Saint Marc. M. Ludovic MARTIN-PALMATO. Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>DONS ET LEGS</u>		
13-166	2/05/13	Archives municipales. Acceptation d'un don.
<u>ASSURANCES</u>		
13-149	16/04/13	Assurance Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt. Compagnie AXA ART. Avenant de régularisation 2012. 2 491,33 € T.T.C.
13-179	7/05/13	Acceptation d'indemnités de sinistre. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>CONTENTIEUX</u>		
13-144	5/04/13	Constitution de partie civile. Outrages envers deux policiers municipaux. Ville d'Orléans contre M. Damien MEUNIER.
13-150	10/04/13	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'île Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-165	25/04/13	Constitution de partie civile. Agression d'un agent municipal. Ville d'Orléans contre M. BENAOUA.
13-184	7/05/13	Constitution de partie civile. Outrages envers deux agents de surveillance. Ville d'Orléans contre M. Eric BELOUET.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 3 avril 2013 et le 14 mai 2013 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0195	BK0232 (lot 27)	1 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 0196	CY0228	16 ter rue Marchais	Non préemption
DA 45234 13 0230	DV0004 DV0028 (lots 137-138-143-144-32-33)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 13 0231	AX0027 (lots 1-204)	17 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0271	EP0253 (lot 38)	Avenue de la Bolière	Non préemption
DA 45234 13 0272	AZ0236	13 Rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 13 0274	AH0373	112 ter rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0282	EM0001 (lots 102-156-246)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 13 0283	DO0449 DO0461 DO0421 (lot 814)	111 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 13 0285	BX1055	93 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 13 0286	DY0052	15 rue des Sorbiers	Non préemption
DA 45234 13 0287	CS0090	4 rue Jouselin	Non préemption
DA 45234 13 0288	BE0037 (lots 1-21)	56 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 0289	ES0003	1 rue Pierre de Ronsard	Non préemption
DA 45234 13 0290	BV0138	28 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 13 0293	AX0132 (lots 10-9)	90 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 13 0294	EP0064	5 rue Jean-Baptiste Colbert	Non préemption
DA 45234 13 0295	BK0341 (lots 1-2-3)	33 rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 13 0296	BL0187	34 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 0297	CN0121	4 rue Bleue	Non préemption
DA 45234 13 0298	AH0339	58 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 13 0299	CZ0440	30 rue François Margottin	Non préemption
DA 45234 13 0300	AN0299	80 rue Xaintrilles	Non préemption
DA 45234 13 0301	AH0160	17 rue Landreloup	Non préemption
DA 45234 13 0302	BV0356	4 bis boulevard Marie Stuart	Non préemption
DA 45234 13 0303	BH0076 (lots 10-14-2-4)	26 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 13 0304	DN0402	2 passage du Moins Roux	Non préemption
DA 45234 13 0305	CP0481 (lots 1-7)	59 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 13 0306	EM0002 (lots 152-18-244)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 13 0307	BD0024 (lots 14-32-49)	44 rue du Colombier	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 24 mai 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0308	CL0071	113 rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 13 0309	CI0818	14 rue Louise Labe	Non préemption
DA 45234 13 0310	BE0036 (lots 11-2-21-7)	54 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 0311	BK0040 BK0039	30 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 0312	CW0091	6 rue Croix de la Pucelle	Non préemption
DA 45234 13 0313	BM0289	17 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0314	BK0269 (lots 4-6)	32 rue Royale	Non préemption
DA 45234 13 0315	CP0053	49 bis rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 13 0316	CY0290	32 bis rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 13 0317	AO0234 (lot 121)	33 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 13 0318	DL0510	12 rue Jean Marie Choupe	Non préemption
DA 45234 13 0319	EM0001 (lots 102-156-246)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 13 0320	BM0052 (lot 19)	4 rue de l'Oriflamme	Non préemption
DA 45234 13 0321	DV0004 DV0028 (lots 115-28)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 13 0322	BZ0751 BZ0748	137 bis rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 13 0323	DS0344 DS0338	4 allée des Asters	Non préemption
DA 45234 13 0324	BI0237 (lot 1)	296 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0325	BX0140 BX0609 (lot 6)	Rue la Barriere Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 13 0326	AO0246 (lot 48)	15 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 13 0327	AX0035 (lot 3)	33 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0328	BK0079 (lots 15-9)	14 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 13 0329	BI0074 (lots 12-13)	20 rue de la Vieille Monnaie	Non préemption
DA 45234 13 0330	AO0511	88 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 13 0331	DN0034	81 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 13 0332	AN0031	105 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 13 0333	AO0566 (lot 2)	18 rue Lahire	Non préemption
DA 45234 13 0334	AI0458	4 rue Georges Papelier	Non préemption
DA 45234 13 0335	BI0060	24 rue Louis Roguet	Non préemption
DA 45234 13 0336	CR0196 (lot 5)	34 rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 13 0337	CH0232	246 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 13 0338	BR0099	1 rue des Anglaises	Non préemption
DA 45234 13 0339	AT0191 (lots 256 à 263)	37 rue des Sansonières	Non préemption
DA 45234 13 0340	AX0111	66 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 13 0341	DO0042	40 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 13 0342	AB0622 AB0624 AB0856	Les Aydes	Non préemption
DA 45234 13 0343	AM0462 AM0674 (lots 125-65)	19 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0344	CE0436 CE0437	Rue Eugène Faugouin	Non préemption
DA 45234 13 0345	AN0423 AN0424 (lot 12)	42 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0346	AM0176	12 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 13 0347	BK0165 (lots 13-19)	80 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 13 0348	CL0400 CL0415	32 rue des Pêcheurs	Non préemption
DA 45234 13 0349	BY0602	5 rue du Clos Saint-Germain	Non préemption
DA 45234 13 0350	CR0164	11 rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 13 0351	AD0058 AD0059 AD0061 AD0057	155 et 155 A rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 0352	CR0492 (lots 1-2-6-7-16-23)	29 bis et 31 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 24 mai 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0353	AC0873 AC0877 AC0874 AC0878	220 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 0354	AE0059	8 rue du Général Sarrail	Non préemption
DA 45234 13 0355	ET0144 ET0540	5 rue Lamarck	Non préemption
DA 45234 13 0357	AV0543 AV0548 AV0550 AV0557 (lot 23)	Rue Antigna	Non préemption
DA 45234 13 0358	DO0168	64 rue des Anguignis	Non préemption
DA 45234 13 0359	AP0552	44 rue des Blossières	Non préemption
DA 45234 13 0360	BL0018 (lots 19-23-30)	195 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0361	DP0114	10 rue Basse Mouillère	Non préemption
DA 45234 13 0362	EM0030 (lots 217-32-72)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 13 0363	AL0105 (lots 1 à 4)	1 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 13 0364	BE0056 (lots 7-9-17-19)	2 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0365	AW0096 (lots 3-21-27)	28 rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 13 0366	BP0057	8 rue des Bons Enfants	Non préemption
DA 45234 13 0367	BT0002	22 boulevard Pierre Ségelle	Non préemption
DA 45234 13 0368	AV0242 (lots 6-7)	11 avenue de Paris	Non préemption
DA 45234 13 0369	AB0862 AB0864	19 rue Paul Valéry	Non préemption
DA 45234 13 0370	AE0338	129 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 13 0371	CS0051	104 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0372	DN0940 (lot 1)	48 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 13 0373	BL0185 (lots 14-17)	15 bis rue Guillaume	Non préemption
DA 45234 13 0374	BC0085 (lots 3-7)	6 rue du Pont de Cé	Non préemption
DA 45234 13 0375	BI0362 (lot 63)	18 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 13 0376	AD0090	Rue Croix Fauchets	Non préemption
DA 45234 13 0377	EP0093	16 rue François II	Non préemption
DA 45234 13 0378	AE0370	1 venelle des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 13 0379	DR0818	3 rue de la Motte Minsard	Non préemption
DA 45234 13 0380	ES0270	6 rue du Docteur Simonin	Non préemption
DA 45234 13 0381	AI0110	23 bis rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 13 0382	AK0037	75 bis rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 13 0383	AR0024	81 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 13 0384	BL0136	14 rue des Tanneurs	Non préemption
DA 45234 13 0385	CS0082 (lot 267)	Rue Maurice Berger	Non préemption
DA 45234 13 0386	CP0101	45 bis rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 13 0387	CP0101	45 bis rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 13 0388	DR0536 DR0551 DR0552 DR0553 DR0554 DR0625	15 rue des Chèvres Noires	Non préemption
DA 45234 13 0389	DO0013	9 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 13 0390	AN0031	105 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 13 0392	CH0863 CH0864	1 rue des Grandiers	Non préemption
DA 45234 13 0393	BZ1023	Rue du Coin Rond	Non préemption
DA 45234 13 0394	AW0251 (lot 101)	16 rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 13 0395	AW0251 (lot 126)	16 rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 13 0396	CL0293	30 rue du Grand Villiers	Non préemption
DA 45234 13 0397	AE0602	57 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 13 0398	BL0280 (lots 1-11)	43 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 13 0399	EL0096 (lot 3)	Rue de Condorcet	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0401	DO0004	17 rue Greffier	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

13-153                      16/04/13                      Exercice du droit de préemption sur le bail commercial situé 80-82 rue des Carmes à Orléans sous le nom commercial « Boutique d'Inès ».

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 27 mars et le 31 avril 2013 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 13 0022	75 bis	faubourg	Madeleine	Non préemption
AU 45234 13 0024	80/82	rue	des Carmes	Préemption
AU 45234 13 0029	13	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 13 0001	12	rue	du Cheval Rouge	Non préemption
FC 45234 13 0002	26	rue	Jeanne d'arc	Non préemption
FC 45234 13 0003	136	rue	de l'Argonne	Non préemption
FC 45234 13 0004	24	rue	Louis Roguet	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- France Bénévolat Loiret ;
- Union Sportive Orléanaise de Tir ;
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers C.S.P. Orléans Nord Fleury-les-Aubrais ;
- Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret ;
- Confédération Nationale du Logement ;

- Vivre et l'Ecrire Formation Animations ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Secours Catholique (don de ballotins de chocolat) ;

- Consulat Général du Royaume du Maroc d'Orléans (mise à disposition de la salle Fernand Pellicer pour les journées féminines des 27 et 30 mars 2013) ;

- Maison des Armées – Délégation militaire départementale du Loiret (aide apportée pour l'organisation de la cérémonie militaire de la journée nationale du réserviste le 4 avril 2013) ;

- Photo Ciné Club Orléanais (participation au 66<sup>ème</sup> Critérium Jeanne d'Arc) ;

- Association Sportive Automobile Tour Auto (accueil de la première étape du Tour Auto 2013) ;

- Association Etienne Dolet 2860 (mise à disposition de la Médiathèque d'Orléans pour célébrer le 110<sup>ème</sup> anniversaire de l'association) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – **Comité de Pilotage Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur Loire » et de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret ». Désignation d'un représentant.**

**Mme SAUVEGRAIN** – Il vous est proposé de désigner Mme BARRUEL comme représentant titulaire.

**M. le Maire** – Je vous remercie. Je donne la parole à M. LEBRUN.

**M. LEBRUN** – Nous voulons bien voter pour Mme BARRUEL, mais nous aurions souhaité qu'elle intervienne sur un sujet dont je veux dire deux mots.

Aujourd'hui, il y a des eaux usées qui sont rejetées en Loire sans traitement du fait que la chambre à sable, située quai de la Madeleine, amène de l'eau de la station d'épuration de la Chapelle beaucoup trop vétuste. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y avait hier un rassemblement devant la mairie à l'occasion du Conseil d'AggLO. Aussi, je souhaiterais que le comité de pilotage pour lequel on va désigner quelqu'un, use de tout son poids avec la Ville d'Orléans, qui elle en a beaucoup au Conseil d'AggLO, pour que cesse cette situation, c'est-à-dire la mise en conformité de cette chambre à sable. En effet, on ne peut pas prétendre vouloir préserver la Loire et laisser perdurer cette situation.

**M. le Maire** – Comme cela ne vous a pas échappé, ce n'est pas tout à fait le sujet, M. LEBRUN, mais je vais donner la parole à M. LEMAIGNEN pour vous répondre.

**M. LEMAIGNEN** – Oui, on a eu effectivement une protestation d'une association que je ne connaissais pas auparavant et qui évoque la question de la chambre à sable. Je rappellerai quelques points qui ont été évoqués par cette association et qui me paraissent sujet à, au moins, controverse.

Il est dit « qu'on aurait dû faire la chambre à sable plutôt que les stations. On a fait du bling-bling plutôt que de faire l'essentiel, c'est-à-dire la chambre à sable. » Je rappelle justement que c'est exactement le contraire. L'association dit : « On a des stations d'épuration pour 600 000 habitants. » Evidemment non ! Ce sont 600 000 équivalents-habitants. Je rappelle par exemple qu'une station comme celle de La Source est dimensionnée pour 90 000 équivalents-habitants. Mais, pour pratiquement la moitié, c'est pour traiter les effluents, en particulier de S.C.A., l'ancien Scott Paper, qui fait du papier comme vous le savez et pour faire du papier, il faut de l'eau. Et l'eau arrive sale après le traitement sur la

machine à papier. Aussi, cette station de La Source sert à moitié pour les effluents industriels et à moitié pour les traitements ordinaires des concitoyens. Donc attention, ne disons pas n'importe quoi. Il n'y a pas de surdimensionnement des stations d'épuration, mais au contraire, ces stations d'épuration auraient dû normalement être mises aux normes en 1998. Quand nous sommes arrivés en 2001, on avait deux stations qui étaient complètement pourries et on les a donc refaites. Et d'ailleurs, je rappelle que vous aviez râlé au moment où l'on avait augmenté la redevance de l'assainissement. Or, la redevance de l'assainissement doit impérativement couvrir les travaux d'assainissement. C'est pourquoi, on a d'abord traité la station de La Source, celle qui polluait la Loire. Vous savez bien, du côté du pont Thinat, il y avait des rejets noirs dont le traitement de la station de La Source a permis de les éviter. Quant à la station de l'Île Arrault, cela permet aussi d'éviter des rejets. Maintenant, on jette en Loire une eau de qualité « baignade ». Ces stations ont coûté cher : 25 millions pour la première et 30 millions pour la seconde. Donc, forcément on échance les travaux. On ne peut pas faire tout, tout de suite, tout le temps, d'autant plus qu'on avait un retard à rattraper considérable, retard qui a été augmenté par le fait que les municipalités présentes n'avaient rien fait pour les eaux pluviales et qu'il a fallu rattraper un retard considérable. Donc, la chambre à sable, elle est prévue. Les travaux sont déjà provisionnés, soit 3 millions sur le présent projet d'agglomération. Les travaux seront engagés en avril 2014 pour être terminés à la fin du premier trimestre 2015. Et bien évidemment, on échance les travaux pour ne pas avoir à prélever trop d'impôts inutiles sur nos concitoyens. C'est cela une gestion. De plus, je vous rappelle que ce ne sont pas les dispositions actuelles prises par le gouvernement qui diminuent les recettes des collectivités locales qui vont nous faciliter la tâche pour accélérer les travaux d'investissement.

**M. RICOUD** – Nous avons protesté, M. LEMAIGNEN, pas râlé.

**M. LEMAIGNEN** – Le terme « râlé », je pense, est dans le dictionnaire !

**M. le Maire** – Finalement là, M. RICOUD, vous protestez, donc protestons. Mais ceci étant, sur le fond, je souscris complètement. C'est quand même un petit peu fort de reprocher à l'Agglomération de ne pas avoir traité cette question alors que dans ces dernières années, il y a eu des investissements colossaux qui ont été faits à cause des retards antérieurs. C'est pratiquement 60 millions d'euros qui d'ailleurs n'épuisent pas la totalité du sujet, car il y a eu, en dehors des deux stations d'épuration, d'autres investissements extrêmement importants qui ont été réalisés. Et si l'on faisait le total des budgets investis, c'est de mon point de vue, M. le Président de l'Agglo, beaucoup plus que les 60 millions. La question est donc prise en compte. Elle ne date pas d'hier et c'est vrai que je ne peux que m'étonner que cela sorte comme cela aujourd'hui, alors que l'Agglo a pris en charge cette question, qu'elle est traitée et programmée, mais avec nécessairement des échéanciers financiers que tout le monde connaît par les temps qui courent.

La parole est à M. BEN CHAABANE.

**M. BEN CHAABANE** – Merci M. le Maire. Vous nous proposez d'élire un membre titulaire, mais y a-t-il un membre suppléant ? Si oui, lequel ou laquelle ?

**M. le Maire** – Non, de mon point de vue, il n'y a pas de membre suppléant et d'ailleurs il n'en est pas fait état dans la délibération.

**M. BEN CHAABANE** – Comme il est écrit « titulaire » et que souvent, nous élisons les titulaires et les suppléants !

**M. le Maire** – Non pas toujours et là, c'est le cas, si on veut bien me le confirmer. Il s'agit donc de désigner un titulaire et pas de suppléant. Puisque M. LEBRUN a souhaité que nous désignons Mme BARRUEL – si j'ai bien compris –, je vous propose de vous prononcer sur cette désignation. Je pense que nous pouvons voter de manière classique s'il n'y a pas de demande d'un vote à bulletins secrets.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par arrêté du 18 janvier 2013, le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret a renouvelé pour une durée de 3 ans le Comité de Pilotage Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur Loire » et de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret ».

La Mairie fait partie des organismes qui sont représentés au sein de ce Comité de Pilotage.

Aussi, il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant titulaire.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de désigner au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur Loire » et de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret » Mme Béatrice BARRUEL, Adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire pour la durée restante du mandat. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7 – **Communication relative au projet Gare (phase 2), au fonctionnement du tramway, du réseau de bus et du centre bus.**

**M. le Maire** – *Je vais donc donner la parole à M. LEMAIGNEN et à Mme CHERADAME sur l'évolution du projet Gare et puisque les choses sont également liées, le centre bus et le fonctionnement de l'ensemble des réseaux tram et bus.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power point par M. LEMAIGNEN et Mme CHERADAME.*

\*  
\*       \*  
\*

# Vers une mobilité durable à Orléans

Etat d'avancement du projet Gare (phase II)

Point d'information sur le fonctionnement et la fréquentation du réseau TAO  
(tramway, bus, vélos...)



**M. LEMAIGNEN** – *Merci M. le Maire. On va donc faire le point à la fois sur le projet Gare, comme l'a dit M. le Maire, et sur la fréquentation du nouveau réseau.*



**M. LEMAIGNEN** – *Le projet Gare, vous le savez est un projet ancien qui a rencontré des difficultés de réalisation pour trois raisons.*

*Premièrement, c'est un projet extrêmement complexe. Réussir à faire un projet avec au moins 7 acteurs différents, le faire en plein centre ville avec des contraintes de circulation qui étaient extrêmement lourdes, des réglementations S.N.C.F. extrêmement complexes et lourdes et enfin tout ceci en respectant bien sûr le fonctionnement d'habitude et habituel de la gare. Ainsi, tous les projets de gare sont difficiles à réaliser et mettent du temps.*

*Deuxièmement, si la S.N.C.F. sait très bien être maître d'ouvrage de travaux ferroviaires, ce n'est pas son cœur de métier de faire de la maîtrise d'ouvrage de projets urbains. On a remarqué effectivement qu'il y avait eu, dans d'autres gares – je parle de la gare de Strasbourg, de la gare Saint-Charles à Marseille – des difficultés de maîtrise d'ouvrage et chez nous, la S.N.C.F. a eu incontestablement des difficultés pour l'assurer dans de bonnes conditions, en particulier après l'inauguration de la première partie de la gare, celle de Jean-Marie DUTHILLEUL que vous voyez ici. Celle-ci a été inaugurée, vous le savez, en janvier 2008. Or, il y a eu un trou qui a duré entre 2008 et pratiquement les négociations que nous avons menées avec M. le Maire et Guillaume PEPY jusqu'en 2011.*

*Troisièmement, la difficulté spécifique du projet est liée à la question du foncier et je m'explique. Le projet date, vous le savez, des années 97-98. Le premier protocole a été signé par nos prédécesseurs en 2000 et il n'y avait pas eu, dans cette opération, d'enquête publique, ni de déclaration d'utilité publique (D.U.P.). Cela veut dire que l'expropriation était impossible. Cela veut dire aussi que dans la négociation, dès qu'on touchait à la propriété publique ou privée d'un tiers, il n'y avait pas d'autres solutions que d'avoir un consensus et un accord de toutes les parties. Et inutile de vous dire qu'on a touché à des propriétés de tiers, que ce soit l'association syndicale, que ce soit l'association du Primat,*

que ce soit d'autres propriétés publiques ou privées. On a donc eu des difficultés avec certains propriétaires qui ont fait la « course à l'échalote » en nous demandant des contreparties qui parfois étaient évidemment totalement impossibles à assumer pour la collectivité que nous sommes et nous n'avions pas la possibilité d'exproprier puisqu'il n'y avait pas de D.U.P. Et on ne fait pas une D.U.P. deux, trois ou quatre ans après le lancement d'une opération, cela se fait évidemment avant. Donc, cette difficulté du foncier nous a un peu pourri la vie, en tant que maître d'ouvrage, à nous, à la S.N.C.F., pour réaliser l'opération dans les délais. On a pris, de ce fait, de très gros retards.

Vous voyez donc cette triple conjonction : un projet extrêmement complexe, une maîtrise d'ouvrage qui n'est pas le cœur de métier de la S.N.C.F. et des questions de foncier qui ont ainsi retardé largement l'opération.



**M. LEMAIGNEN** – Voici la première phase du projet, la halle de Jean-Marie DUTHILLEUL qui est d'une très belle qualité architecturale, un très beau projet.



**M. LEMAIGNEN** – Vous voyez ici ce qu'était la gare avant. En haut à droite, vous avez l'ancienne gare qui a été faite par un grand prix de Rome, mais je vous rassure, il ne l'a pas eu pour cet ouvrage ! En bas, vous voyez qu'elle était complètement enfermée et les espaces étaient sinistres à hurler.

Le bilan de la première tranche est que l'on a totalement changé la donne avec une architecture très transparente. Vous vous souvenez au départ des petits problèmes de reflets sur les immeubles qui se sont tassés très vite. Donc, je crois que c'est un projet assez bien réussi mais incontestablement la S.N.C.F. a fait travailler l'un de ses ingénieurs fétiches d'AREP, une filiale de la S.N.C.F., et visiblement je ne suis pas sûr que ce soit un aussi bon économiste de la construction qu'un bon architecte. Il y a eu un petit dérapage du projet que la S.N.C.F. n'a pas réussi à contrôler complètement.

## Une nouvelle étape : le protocole d'accord n°3 - Objectifs

- **Approbation du nouveau protocole d'accord n°3** (délibération Ville d'Orléans du 24 février 2012) portant sur la **répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements** (10.710 k€ HT au total)
- Engagement dès 2013 des travaux suivants :
  - ◆ **Liaison Est (lien entre la Gare et le Centre Commercial)** sous maîtrises d'ouvrage de Unibail et de la SNCF
  - ◆ **Liaison Tram-train** sous maîtrises d'ouvrage de l'Agglo, de la SNCF et de la Ville d'Orléans)
- Protocole conclu pour une **durée de 3 ans** (12 juillet 2012 – 12 juillet 2015)



**M. LEMAIGNEN** – *Le projet était donc planté et on n'avait pas les moyens, dans le budget qui était prévu au protocole de 2005, pour réaliser l'opération. De plus, la S.N.C.F. nous proposait de réduire complètement les prestations et en même temps, elle nous demandait de rajouter au pot des sommes conséquentes. Il y a donc eu des discussions très difficiles qui finalement ont abouti, grâce à une ouverture d'esprit très large du Président de la S.N.C.F., Guillaume PEPY, que l'on a rencontré avec M. le Maire en 2011. Cela nous a permis d'avoir un protocole d'accord en février 2012 qui était la logique que nous avons prise : puisque la S.N.C.F. n'arrive pas à gérer seule la maîtrise d'ouvrage, et bien la Ville d'un côté, l'Agglomération de l'autre, ont proposé de prendre à leurs charges une partie des maîtrises d'ouvrage.*

*Aussi, la liaison Est, la S.N.C.F. la mène avec le Centre Commercial, mais la liaison tram-train est faite par la S.N.C.F. pour ce qui la concerne, c'est-à-dire le déplacement du relais H – vous savez là où on achète les livres – qui fermait complètement la rue Copernic, par la Ville pour la sortie du parking du Primat et l'Agglomération pour le reste.*

*Tout cela a donc été consigné dans le cadre d'un protocole signé en février 2012 et qui a été conclu pour une durée de 3 ans entre juillet 2012 et juillet 2015.*

## Liaison Tram-train Maîtrise d'Ouvrage SNCF



La Gare d'aujourd'hui

- ❑ Elargissement de l'accès à la Gare depuis la Rue Copernic
- ❑ Création d'un nouvel espace Attente-Accueil
- ❑ Création d'une coque destinée à la location de voitures
- ❑ Extension du back-office de la billetterie

espace  
expansion

Gares &  
Connexions



La Gare à fin 2013 début 2014



Achèvement travaux

Fin 2013

Budget prévisionnel travaux :  
1.307 k€ HT

**M. LEMAIGNEN** – Où en sommes-nous aujourd'hui ? D'abord, l'important pour la S.N.C.F. était d'élargir l'accès de la rue Copernic, c'est-à-dire déplacer le relais H. Ensuite, c'est d'améliorer et d'augmenter l'espace Attente-Accueil et d'améliorer aussi les services rendus à la clientèle.

Le budget des travaux est de 1,3 million. Les travaux avancent et la S.N.C.F. assume donc cette maîtrise d'ouvrage sans difficulté majeure.

## Liaison Tram-train Maîtrise d'Ouvrage SNCF



La Gare d'aujourd'hui

- Elargissement de l'accès à la Gare depuis la Rue Copemic
- Remise à niveau de l'ensemble de la signalétique Gare
- Remise à niveau de l'accessibilité PMR Gare
- Réfection de la Cour de service Sud.



Achèvement travaux  
Début 2014  
Budget prévisionnel travaux : 1.307 k€ HT

La Gare à fin 2013 début 2014



**M. LEMAIGNEN** - Les budgets, j'y reviendrai tout à l'heure pour la liaison tram-train et le centre bus. Je vous dirai les estimations pour les travaux et l'estimation globale.

## Liaison Est Maîtrises d'Ouvrage SNCF et UNIBAIL



### La Gare d'aujourd'hui

- Réalisation par Unibail et SNCF d'une liaison Directe Gare - Centre Commercial
- Création d'un distributeur automatique de billets
- Réfection de la Cour de service Est
- Extension du système de vidéoprotection



La Gare à fin 2013

Achèvement travaux  
Rentrée 2013 pour UNIBAIL  
Début 2014 pour SNCF  
Livraison escalators 18 juin 2013  
Mise en service prévisionnelle escalators : 3<sup>ème</sup> semaine d'août  
Budget prévisionnel travaux SNCF : 1.650 k€ HT  
Budget prévisionnel travaux UNIBAIL : 1.360 k€ HT

**M. LEMAIGNEN** – Il y a aussi la liaison entre la gare et le centre commercial. Vous voyez, en bas à droite, ce que sera le projet qui a été commencé depuis le début de l'année. Les escalators vont être livrés en juin et tout fonctionnera début septembre avec l'accessibilité aux personnes handicapées. De plus, derrière l'escalator, vous avez la cour de service qui va être refaite elle aussi par la S.N.C.F. avec l'extension du système de vidéoprotection sur l'ensemble de cette gare.

Vous avez là la répartition des montants des budgets entre la S.N.C.F. et UNIBAIL.



**M. LEMAIGNEN** – Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage Ville, il s'agit de la sortie du parking. Vous pouvez voir la situation d'aujourd'hui et celle de demain. Et incontestablement, c'est mieux demain qu'aujourd'hui !

(brouhaha dans l'hémicycle).

**M. LEMAIGNEN** – Comme je l'ai dit avec Muriel CHERADAME, on montre parfois des photos du « avant » lorsque l'on n'oublie pas d'en prendre, mais j'avoue que celle-ci a été spécialement soignée ! Je reconnais que les services ont été performants – une fois de plus, comme d'habitude.

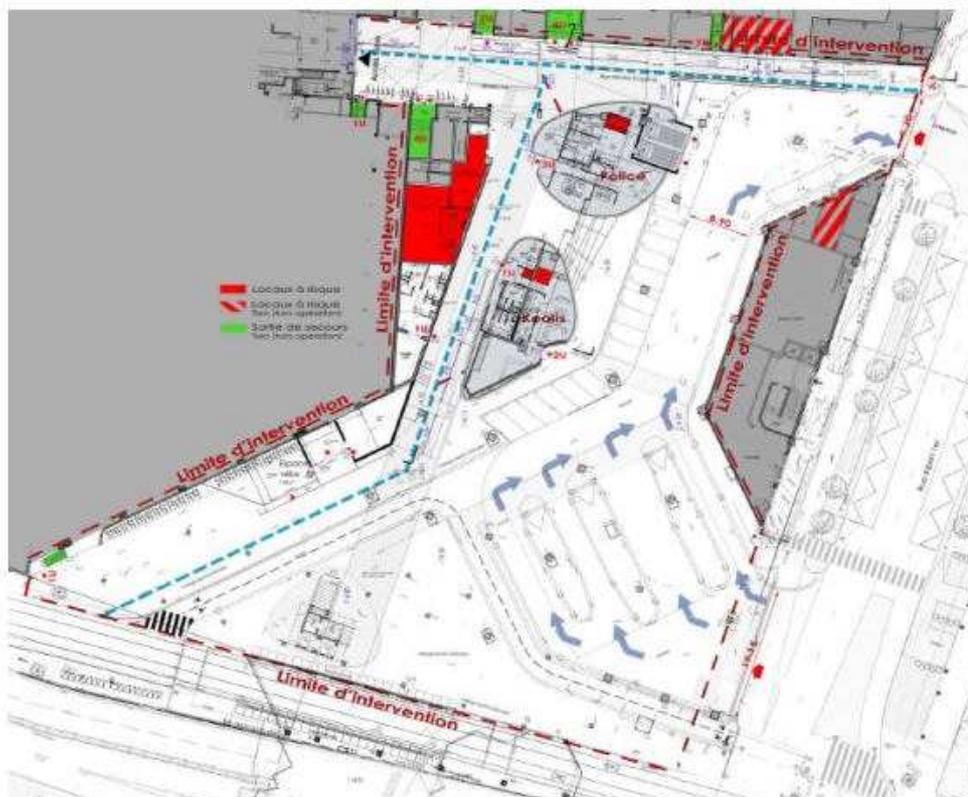
Ce parking est très compliqué parce qu'il cumule, je dirais, tous les handicaps. Techniquement très compliqué, il y a les fondations de l'ouvrage de la gare ; c'est un parking public avec des places privées du Primat et donc toutes les complexités y sont réunies avec des gaines techniques et des surprises que nous avons eues pendant les travaux. On avait également un problème de foncier bien évidemment. J'avoue qu'avec les services et Dominique GUY, on était un peu inquiet et le dernier aléa concernant le foncier a été levé par une décision de l'association syndicale des propriétaires.



**M. LEMAIGNEN** - *Donc normalement, tout cela devrait être livré en septembre pour des travaux à hauteur de 712 000 €.*

## Liaison Tram-Train et Centre bus (hors protocole)

Aménagement et  
Sécurité

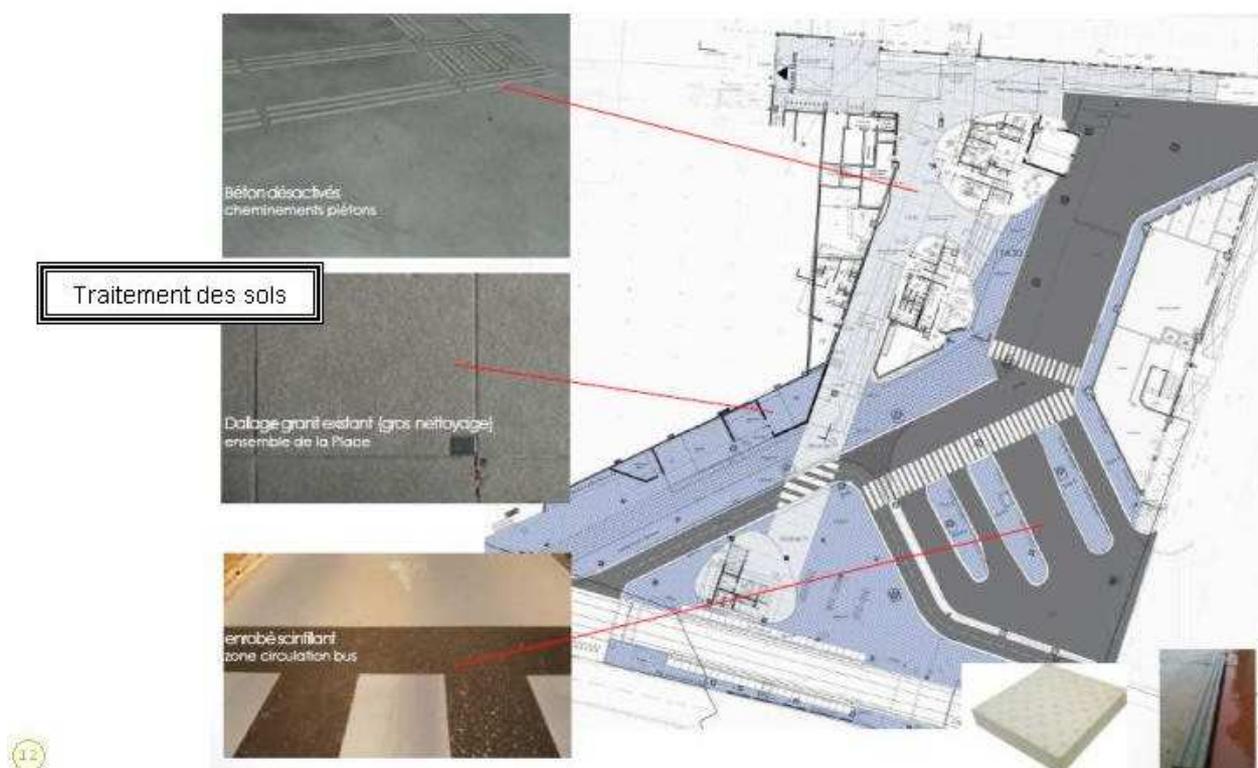


11

**M. LEMAIGNEN** – Voyons maintenant la liaison tram-train et le centre bus. Pourquoi mettons-nous le centre bus ? Tout simplement parce qu'on s'est dit : « Le jour où la gare va être totalement terminée et transparente, le centre bus tel qu'il est aujourd'hui, sombre et noir, fera contraste. » On a donc décidé de faire les travaux du centre bus en même temps que les travaux d'amélioration de la gare et de la liaison tram-train. Par conséquent, pour faciliter les opérations, on a choisi un maître d'œuvre unique, le cabinet local Vaconsin Gaillardat, qui a fait un très beau travail. Les marchés sont actuellement en cours et seront ouverts prochainement pour des travaux qui devraient commencer en juillet pour se terminer aux vacances de Noël.

Vous voyez ici le principe. Vous avez la rue Copernic en haut qui va donc être plus ouverte sur la gare avec le déplacement du relais H. La liaison tram-train, on ne la ferme pas complètement parce qu'on veut quelque chose de clair et le plus transparent possible. Ce sera donc fermé en partie seulement par le local de la police des transports et celui de Kéolis. On va simplement marquer par un traitement du sol et du plafond la signalétique de cette liaison tram-train.

## Liaison Tram-Train et Centre bus (hors protocole)



**M. LEMAIGNEN** – *Le traitement des sols. Là aussi, on a travaillé avec les élus, Muriel CHERADAME en particulier et le maître d'œuvre. Celui-ci nous a dit qu'on avait prévu au départ de faire un revêtement nouveau et aujourd'hui, il y a un traitement en granit. On s'est dit que finalement, nettoyer le granit et bien le polir, c'est un beau matériel et c'est un peu dommage. On va donc conserver le granit tel qu'il est fait, bien le nettoyer et le polir, pour faire ce traitement des sols.*

## Liaison Tram-Train et Centre bus (hors protocole)



**M. LEMAIGNEN** – *C'est la même chose pour les plafonds de façon à bien marquer le passage. Vous pouvez voir les deux locaux dont je vous ai parlés ainsi que le local technique du centre infos bus-tram, le centre de T.A.O.*

## Liaison Tram-Train Maîtrise d'ouvrage Agglo



Avant



Après

Achèvement travaux  
Fin 2013  
Budget prévisionnel travaux : 1.637 k€ HT



Avant



Après



**M. LEMAIGNEN** – Voici le kiosque info bus avec l'escalier et une petite surprise : les beaux escalators que vous adoriez tous et qui ne fonctionnaient jamais parce que d'une part, malgré tous les travaux que l'on a faits avec l'entreprise Koné, le fonctionnement mi-dehors, mi à l'intérieur était compliqué à gérer techniquement, semble-t-il pour un « escalatoriste » - c'est un néologisme que je vous prie de bien vouloir excuser -. D'autre part, il y avait parfois des personnes qui, du haut de ces escalators, faisaient quelques petites bêtises empêchant ainsi l'escalator de fonctionner et qui, de plus, l'abîmaient. On va donc faire ici un escalier et deux ascenseurs accessibles P.M.R. Cela va être plus simple, plus clair et plus facile pour tout le monde.



**M. LEMAIGNEN** – Voyez ici le traitement de la liaison tram-train tel qu'il va être fait avec bien sûr le rattrapage pour permettre l'accessibilité handicapés P.M.R. bien évidemment.

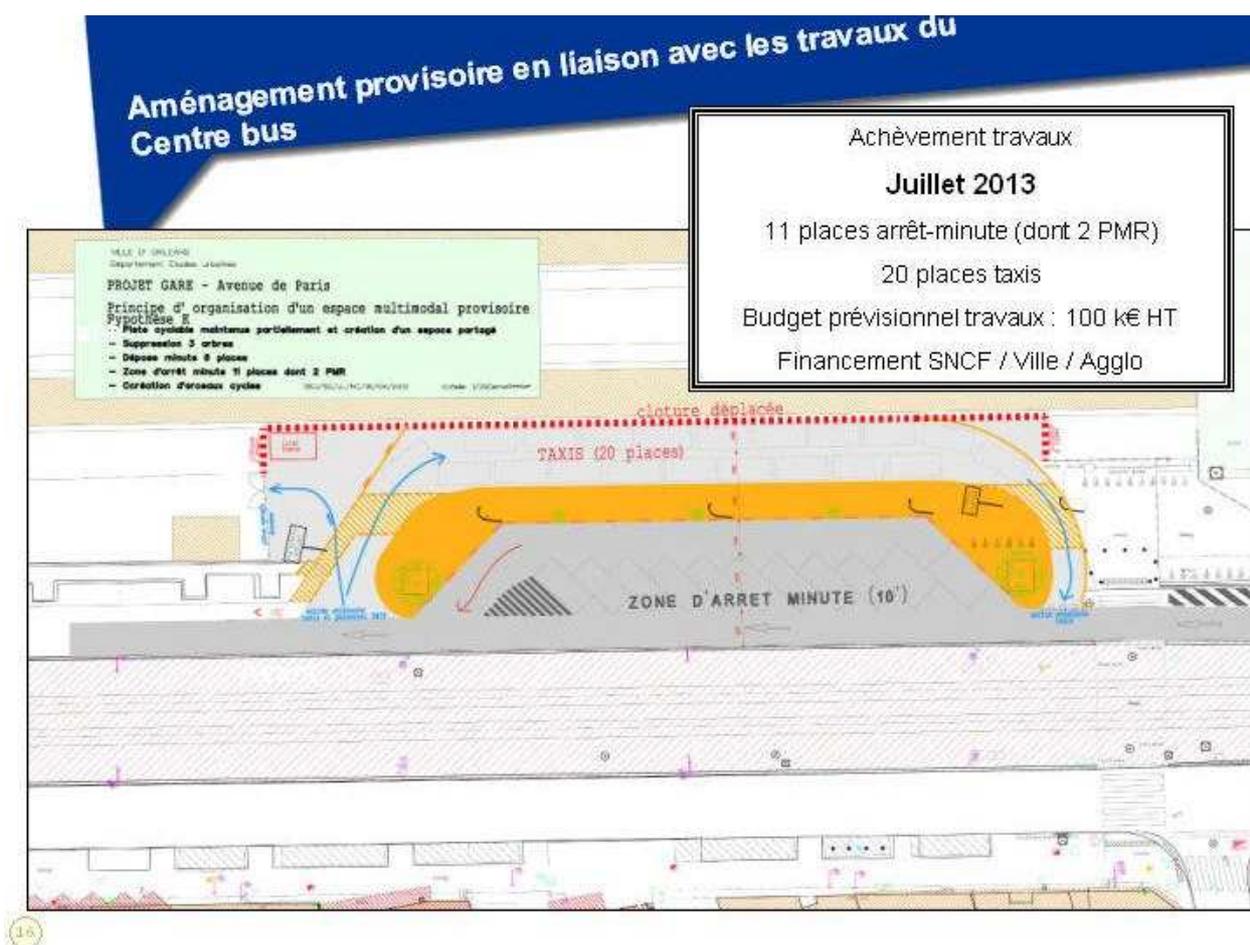
Voyez le traitement de la rue Copernic avec un matériau dont je n'arriverai jamais à retenir le nom ...

(réponse hors micro de Mme CHERADAME).

**M. LEMAIGNEN** – Béton fibré haute dureté, merci de votre aide, Mme CHERADAME !

Pour le centre bus, on a des travaux s'élevant à 2 millions d'euros hors taxes. On avait pour la liaison tram-train, 1,6 million hors taxes. En fait, cela correspond à l'enveloppe prévisionnelle totale des travaux : 2,8 millions pour le centre bus et 2 millions pour la liaison tram-train.

Voyez en haut un élément très intéressant que l'on a travaillé avec la Ville et M. le Maire. On est ici sur le boulevard Alexandre Martin et on regarde donc le centre bus. On est sur la courbe du tramway. Vous voyez en bas l'escalier qui ne servait pas à grand chose. Ce n'était pas un modèle de propreté pour des raisons que vous imaginez bien volontiers. On va donc supprimer cet escalier tout en gardant pour aller au deuxième niveau, ce qui permettra d'avoir une transparence et une clarté beaucoup plus importante du centre bus. Cela modifie complètement l'aspect et tout l'éclairage du centre bus qui du fait aura, vous avez vu, les plafonds clairs. Ce sera une autre approche que celle que nous avons aujourd'hui.



**M. LEMAIGNEN** – Pour l'aménagement des taxis, vous connaissez la difficulté qui est qu'aujourd'hui ils sont dans le centre bus. Donc, dès que l'on va commencer les travaux, les taxis devront aller ailleurs. Il faut donc trouver une solution et elle se fait définitivement du côté de l'avenue de Paris. Or, la difficulté de cette avenue est que, normalement, Sogeprom devait construire un immeuble de bureaux et au vu de la conjoncture actuelle, ce dernier n'est pas capable d'initier ce programme. Il y a donc des réflexions entre la Ville et Sogeprom pour que celui-ci propose des solutions à la fois architecturales et sur le type de bureaux, hôtels, à commercialiser qui correspondent à la volonté de la Mairie de maîtriser l'architecture sur ce secteur tout en répondant aux besoins du marché.

Mais vous comprenez bien qu'aujourd'hui, on ne pouvait pas attendre pour traiter la question de l'arrêt minute et des taxis. Donc, ce qui était prévu au niveau zéro de l'immeuble de bureaux, on le transforme en solution provisoire dans l'attente du lancement de cet immeuble de bureaux que Muriel CHERADAME va nous présenter.

**Mme CHERADAME** – L'objectif était de restituer une station de taxis dont la tête de station soit à proximité du parvis et c'est ce qui va se faire, ainsi qu'un arrêt minute qui ne gêne pas la circulation sur l'avenue de Paris. En effet, on constate aujourd'hui que les stationnements en double file sont très préjudiciables à la circulation non seulement des voitures mais aussi des vélos pour lesquels on a choisi de restituer un espace au niveau du parvis et faire en sorte qu'ils soient plus sécurisés sur cette avenue.

Cet aménagement va être réalisé au mois de juillet puisque c'est le moment où vont débiter les travaux du centre bus où sont actuellement localisés les taxis.

## 2. Point d'information sur le fonctionnement et la fréquentation du réseau TAO



**M. LEMAIGNEN** – *On va aborder maintenant le deuxième point : la fréquentation des bus et du tram. Je voudrais simplement donner un petit point général. 2012 est une année compliquée parce qu'on a d'une part mis en service la ligne de tram au 30 juin et donc les statistiques portent sur 6 mois avec le tram et 6 mois sans le tram, d'autre part on a refait complètement le réseau de bus suite à 3 années de concertation, ce qui n'avait jamais été fait dans aucune autre agglomération, entre les partenaires, les communes, le grand public pour pouvoir ajuster le réseau en fonction des besoins. Il y a eu de petits ajustements en novembre et en janvier à partir de quelques difficultés recensées en septembre et aujourd'hui, le réseau de bus fonctionne très bien. Il n'y a plus de difficulté majeure pour le tracé des lignes.*

*Autre point : on a également changé d'opérateur. Donc, cela pouvait être une année à risque et je crois qu'aujourd'hui, on arrive avec une fréquentation qui dépasse celle que nous avons dans le réseau en 2009 avant les travaux du tram. Le pari est donc réussi et nous sommes en avance sur les objectifs qui étaient fixés dans la délégation de service public signée fin 2011. Je crois qu'on peut être globalement assez satisfait des chiffres que Muriel CHERADAME va vous présenter.*

## Une offre de transport élargie et diversifiée

✓ Une nouvelle DSP avec de nouveaux services

✓ Une nouvelle ligne de tram permettant de rapprocher les quartiers périphériques du centre-ville : 15 stations de l'Argonne au Pont de l'Europe

✓ Une réorganisation du réseau bus après une forte concertation dans tous les quartiers :

- de nouvelles dessertes
- des horaires élargis
- des fréquences accrues



✓ De nouveaux modes de déplacement : navettes électriques en centre-ville, vélo'TAO, auto'TAO



**Mme CHERADAME** – Cette nouvelle délégation de service public amène de nouveaux services pour les habitants d'Orléans :

- le service de location de longue durée pour les vélos notamment dont on parlera tout à l'heure ;
- de nouveaux modes de paiement avec des formules « liberté » qui permettent de payer après s'être servi du bus grâce à la mise en place de la carte Moda Pass'.

La nouvelle ligne de tramway qui relie deux quartiers emblématiques d'Orléans puisqu'on va du quartier de l'Argonne jusqu'au quartier Madeleine et au pont de l'Europe.

La forte concertation, je tiens à la souligner notamment grâce au travail des élus de quartier avec lesquels on a réussi à faire largement modifier les circulations des bus dans les quartiers. J'ai recherché les points qui avaient été demandés d'être améliorés lors des rencontres avec les habitants et les élus :

- la desserte du quartier des Acacias a été intégrée dans le nouveau réseau bus avec la mise en place de la ligne 18 ;
- la desserte de bus complémentaire à CLEO dans les quartiers des Beaumonts et Pierre Chevallier. Elle n'existait pas initialement, on l'a mise en place grâce à la ligne 18 ;
- la desserte des quais de Loire. Cette desserte n'existait pas dans l'ancien réseau. Elle a été créée avec la navette électrique « Libellule » ;
- la desserte de la rue de la Barrière Saint-Marc qui se fait maintenant grâce aux deux lignes fortes, la 3 et la 5. Il y en a pour tout le monde, donc c'est bien ! ;
- nous avons réussi à maintenir une ligne sans correspondance, la ligne 7, qui dessert les établissements universitaires de La Source directement depuis le centre ville.

*Des horaires élargis non seulement sur les lignes de tramway mais aussi les lignes fortes qui circulent la journée, le samedi à fortes fréquences, pendant les petites vacances scolaires et puis aussi en soirée. La desserte de soirée en fin de semaine était très attendue notamment par les étudiants. Elle a été mise en place et elle connaît un franc succès avec plus de 1 000 validations par soirée dans le réseau soirée, ce qui veut dire qu'il y avait effectivement une attente.*

*Les nouveaux modes de déplacement grâce aux deux navettes électriques qui circulent en centre ville : la navette « O » et la navette « Libellule » ; le vélo'TAO dont je vous ai parlé et l'auto'TAO.*

## Evolution du trafic depuis 2009



Un trafic 2012 de 26,1 millions de voyages revenu à son niveau de 2009  
- période de pré travaux ligne B

24/05/2013

Keolis  
Orléans Métropole

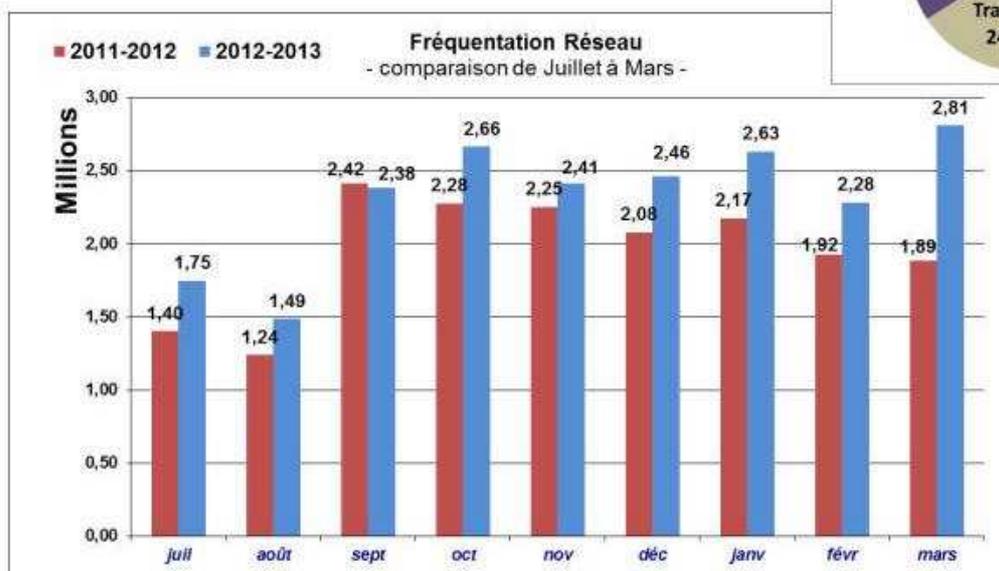
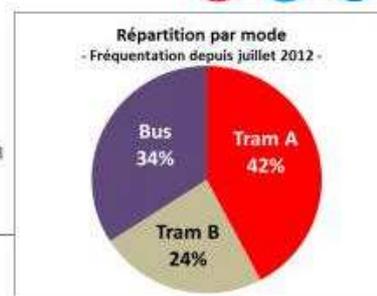
**Mme CHERADAME** – *Comme vous l'avez dit, le fait de dépasser le nombre de voyageurs de 2009 est aujourd'hui un vrai challenge pour ce nouveau réseau. En effet, après la mise en œuvre de la première ligne, on était dans une situation où le réseau avait été complètement perturbé d'où une vraie désaffection des habitants de l'agglomération pour les transports en commun. Les choses sont revenues à leur niveau au prix de beaucoup de travaux d'amélioration, de concertation pour avoir un réseau qui fonctionnait bien.*

## Fréquentation du nouveau réseau - depuis juillet 2012



### Fréquentation du réseau TAO – Global

- ✓ Une progression de plus de 12% sur le 1<sup>ER</sup> semestre 2013
- ✓ Un succès immédiat de la ligne B qui a rapidement fidélisé sa clientèle (cohérence du tracé)



Keolis  
Transport de Mass

**Mme CHERADAME** - Par rapport à l'ancien réseau, on a déjà une augmentation de 12 % sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013 par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Donc, le succès de la deuxième ligne de tram est conforté par le fait qu'auparavant le réseau était utilisé pratiquement à 50 / 50 entre le tram et les bus, alors qu'aujourd'hui, 64 % des déplacements se font grâce au tram. C'est donc une vraie appropriation rapide des habitants de l'agglomération et des Orléanais sur cette ligne.

## Fréquentation nouveau réseau - depuis juillet 2012

Ratio Voyageurs par kilomètre (V/K) – **Focus sur les deux lignes de Tram et les 8 lignes fortes** (95% du trafic total)

	Fréquentation moyenne / jour	janv 2013	févr 2013	mars 2013
Tram A	46 481	8,90	8,94	9,21
Tram B	25 692	8,07	8,15	8,24
<b>Total tram</b>	<b>72 174</b>	<b>8,59</b>	<b>8,64</b>	<b>8,84</b>
Ligne 1	8 137	2,02	2,00	2,04
Ligne 2	6 266	1,54	1,56	1,57
Ligne 3	4 817	1,21	1,16	1,22
Ligne 4	5 093	1,26	1,26	1,27
Ligne 5	3 336	0,82	0,82	0,85
Ligne 6	2 132	0,53	0,50	0,56
Ligne 7	3 811	0,90	0,98	0,96
Ligne 8	1 102	0,28	0,27	0,27
<b>Total Lignes fortes</b>	<b>34 695</b>	<b>1,84</b>	<b>1,84</b>	<b>1,88</b>

✓ Une ligne B vite adoptée par les usagers : plus de 25 000 voyageurs/jour (au-delà des prévisions)

  
Keolis  
Transport de personnes

**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne le nombre de voyageurs par jour, la deuxième ligne de tram est pratiquement à 26 000 voyageurs, donc bien au-delà de ce qui était attendu car lors de la D.U.P., on était entre 22 000 et 25 000 ...

**M. LEMAIGNEN** – On a toujours dit entre 22 000 à 25 000 et en fait, on dépasse les 25 000 en 6 mois !

**Mme CHERADAME** – On a toujours un discours à deux voix avec Charles-Eric LEMAIGNEN parce qu'il est tellement passionné ! Mais effectivement aujourd'hui, on est bien au delà.

On a donc deux lignes de tram qui fonctionnent pratiquement à l'identique. Vous savez que le ratio voyageurs par kilomètre est un indicateur de pertinence et donc d'intérêt des voyageurs pour la ligne de tram.

## Plan du réseau

Un maillage du territoire cohérent



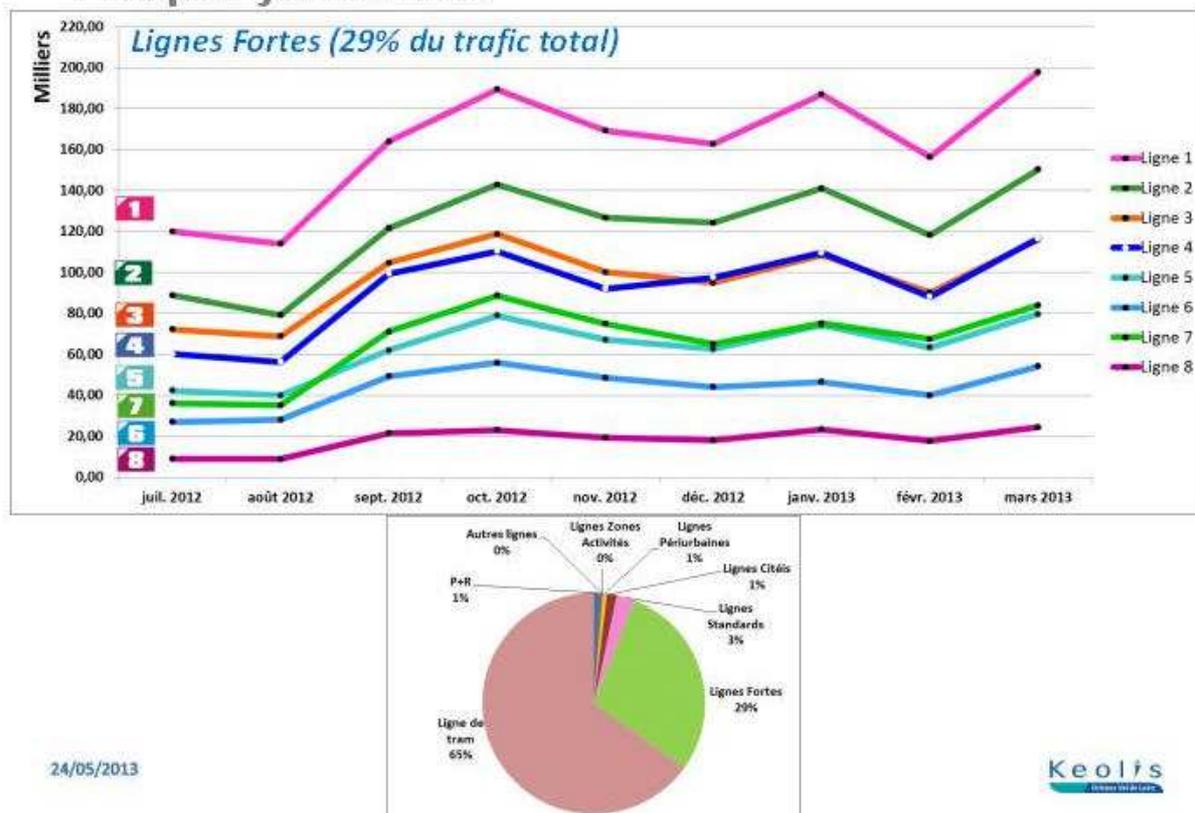
24/05/2013

**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne le plan du réseau, vous voyez le maillage du territoire qui a été fait en parfaite cohérence et avec de vraies nouveautés comme par exemple :

- le passage sur le pont de l'Europe qui était attendu afin d'avoir une liaison entre Saint-Pryvé et le tramway ;
- des liaisons entre les zones d'activités et la gare des Aubrais comme la création de cette desserte pour desservir notamment la zone d'activités de Saint-Jean-de-Braye.

## Fréquentation nouveau réseau

- depuis juillet 2012



**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne les lignes «fortes» du réseau de l'Agglo, en l'occurrence les 8 premières lignes, elles sont aujourd'hui en bonne progression notamment les lignes 1 à 4. La ligne 1 est celle qui part de Saran et qui desservira d'ailleurs, à partir de cet été, l'hôpital nord c'est-à-dire le regroupement de cliniques. Les lignes 5 à 8 sont assez stables. La ligne 8 est celle de Chécy qui permet de relier le tramway. C'est une ligne à forte fréquence en vraie connexion avec le tramway et bus.

Ensuite, il y a les lignes «standard» comme la ligne 18 dont j'ai parlé tout à l'heure qui passe dans le quartier des Blossières pour aller jusqu'aux allées Pierre Chevallier et qui fonctionne très bien.

## Fréquentation nouveau réseau - depuis juillet 2012



Des lignes de proximité renforcées qui desservent finement les lieux de vie, de travail et de loisirs

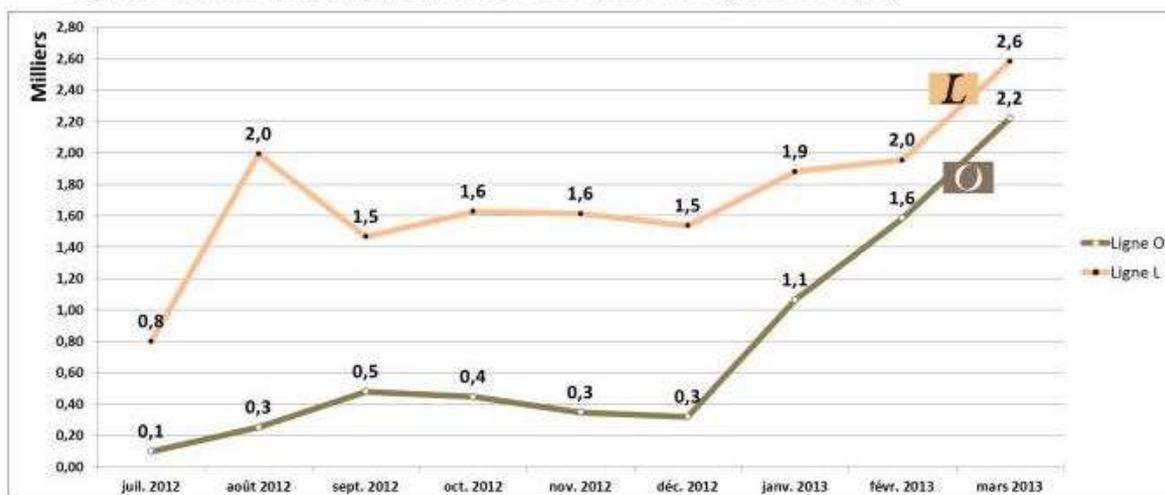
24/05/2013

Keolis  
L'expert des transports

**Mme CHERADAME** – Quant aux lignes «CITEIS », ce sont des dessertes plus fines de quartier, notamment sur les lieux de travail et les lieux de loisirs. Je vais prendre l'exemple de la ligne 10 sur Orléans qui relie le quartier Dunois au quartier Saint-Marc. Elle est elle-même en connexion avec le tramway. On voit que cette ligne a une belle progression, ce qui montre bien toute la pertinence de l'itinéraire qui a été choisi au moment de la concertation.

## Fréquentation nouveau réseau - depuis juillet 2012

Lignes CITEIS électriques (intégrées dans les lignes CITEIS)



Deux nouvelles lignes dont l'attractivité de la navette O (centre-ville) a été confortée grâce à l'implication du CMA et la concertation avec les riverains

24/05/2013

 Keolis  
L'expert de la mobilité

**Mme CHERADAME** – Ensuite, de façon assez emblématique, il y a les deux lignes « CITEIS » électriques : la libellule et la « O ».

Autant la libellule passant par les bords de Loire a tout de suite trouvé sa clientèle, autant celle du centre ville, c'est grâce à l'implication – je dois le souligner – de Catherine MAUROY et des membres du C.M.A. qui n'ont pas hésité à circuler sur la ligne pour apporter leur point de vue.

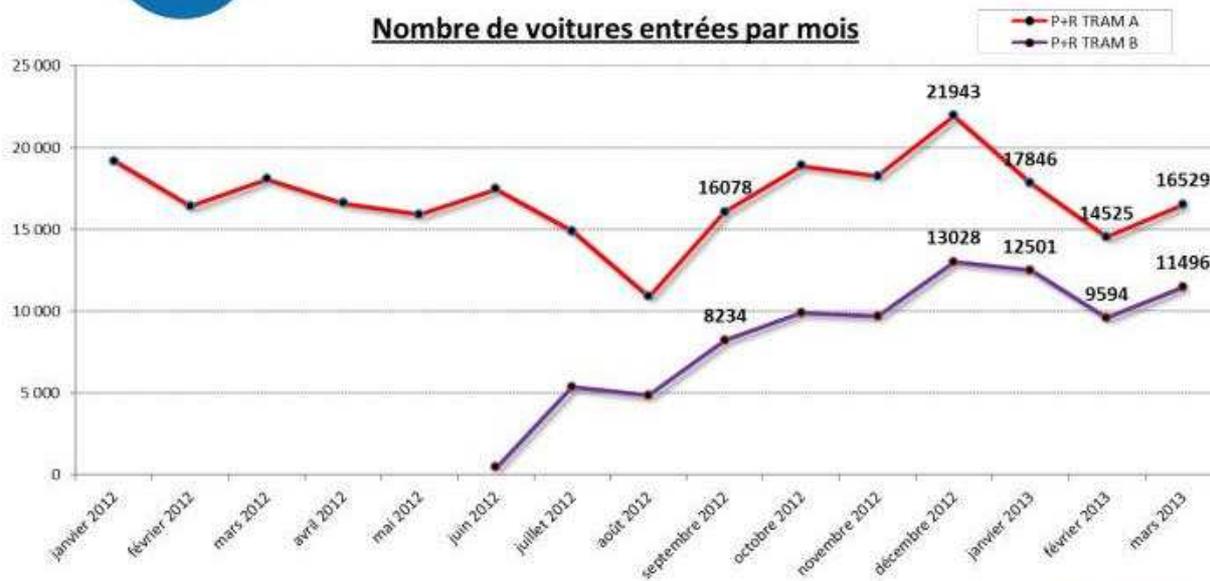
(rires dans l'hémicycle).

**Mme CHERADAME** – Grâce à ce travail et aussi à la réactivité de Kéolis, car il faut bien le dire, ces améliorations se font aussi grâce à la réactivité de l'opérateur avec lequel on a vraiment un travail interactif et partenarial de grande qualité, on a réussi à modifier l'itinéraire au mois de décembre. De plus, à partir du mois de mars, on a aussi modifié les fréquences de la ligne «O ». Elle circule maintenant toutes les 10 minutes le matin et toutes les 8 minutes l'après-midi. Enfin, depuis le début du mois de mai, le coût du trajet est passé à 0,50 € du fait de sa particularité, la circulation en centre ville, qui nous a permis d'avoir un tarif dédié sur cette ligne.

## Fréquentation nouveau réseau - depuis juillet 2012



1% du trafic total



Une montée en puissance réelle des parcs-relais de la ligne B



24/05/2013

**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne les parcs-relais, ceux de la deuxième ligne ont rapidement trouvé leur fréquentation avec, je dois le dire, une très nette différence entre les parcs-relais de bouts de ligne, comme celui situé au niveau de l'autoroute à la Chapelle-Saint-Mesmin, celui du Clos du Hameau à Saint-Jean-de-Braye sans oublier celui de l'avenue des Droits de l'Homme. Ces 3 parcs-relais fonctionnent très bien. Les autres sont plus confidentiels et ils devraient améliorer leur fréquentation grâce au jalonnement qui sera prochainement mis en place.

Il faut dire aussi que les parcs-relais de la première ligne qui étaient, pour certains, arrivés en limite de saturation trouvent maintenant un complément intéressant grâce à ceux de la deuxième ligne. On a pratiquement 2 000 places de parcs-relais avec les 2 lignes de tramway.

## Fréquentation nouveau réseau

**vélo tao**



Nombre de contrats vendus 2012/2013



Bon démarrage dès le début de la nouvelle offre de service

**Keolis**  
L'expert des transports

**Mme CHERADAME** – Pour ce qui est du vélo, la nouveauté a été la création du service de location longue durée. Cela a très bien fonctionné au début. Mais, le printemps étant assez long à arriver, on attend l'été pour que les choses repartent. Ceci étant, il y a un point sur lequel je souhaite insister, c'est la pertinence que nous avons eue à choisir de mettre en place des vélos électriques en location. En effet aujourd'hui, les vélos électriques représentent 40 % des 1 000 vélos prévus dans la délégation de service public et ils sont loués à hauteur de 50 %, ce qui montre bien que c'était une attente mais aussi une curiosité des habitants pour ce nouveau mode de déplacement.

## Fréquentation nouveau réseau



auto'tao

### Utilisation du service de septembre à décembre 2012

SEPTEMBRE - DECEMBRE 2012	Nombre de réservations	Nombre d'utilisateurs	Nombre de kilomètres commerciaux réalisés	Poids des stations en kms commerciaux
Carré st Vincent	21	16	470	10,06%
St Marceau	26	12	627	13,42%
De Gaulle	90	35	2167	46,38%
Gare d'Orléans	32	17	1408	30,14%
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>50</b>	<b>4672</b>	<b>100,00%</b>

Création d'un  
nouveau tarif « sans  
abonnement » à  
partir de juin 2013

### Utilisation du service de janvier à mars 2013

JANVIER - MARS 2013	Nombre de réservations	Nombre d'utilisateurs	Nombre de kilomètres commerciaux réalisés	Poids des stations en kms commerciaux
Carré st Vincent	31	12	916	12,05%
St Marceau	26	14	947	12,46%
De Gaulle	91	31	3395	44,66%
Gare d'Orléans	32	12	2344	30,83%
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>38</b>	<b>7602</b>	<b>100,00%</b>

Keolis  
L'expert de l'auto-partage

**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne la circulation des voitures et l'Auto'TAO, vous savez que nous sommes dans une expérimentation et l'Agglomération a toujours dit qu'elle n'avait pas vocation à mettre en place un service d'auto-partage. Ceci étant, elle voulait inciter et faire en sorte que grâce à cette impulsion, il puisse y avoir des modes privés pouvant fonctionner sur l'agglomération. Aujourd'hui, cette expérimentation est un peu timide. Elle va être mieux affichée grâce à une campagne de communication, notamment une meilleure visibilité des stations qui va être mise en place dès cet été. Enfin, la création d'un nouveau tarif sans abonnement va peut-être faire évoluer ce service qui effectivement suscite beaucoup d'intérêt et de curiosités, mais aussi une petite réticence à s'engager dans un principe d'abonnement.

## Après 1 an de fonctionnement

✓ Une réorganisation du réseau réussie grâce à une large concertation (riverains, conducteurs, autorités organisatrices des transports, ...)

✓ Des ajustements encore nécessaires comme à La Source (lignes 24,13,38)

✓ Des services à conforter sur la ligne B :

- L'aide à l'exploitation
- L'information des voyageurs
- L'amélioration de l'accessibilité



**Mme CHERADAME** – En conclusion, je crois qu'on peut dire que la réorganisation du réseau est réussie après les phases d'ajustements qui ont eu lieu aux mois de novembre et de janvier. D'autres ajustements se font encore comme c'est le cas tous les ans. Cet été, un travail particulier se fera au niveau du quartier de La Source pour avoir une meilleure desserte de l'E.S.A.T. Rodin en connexion avec le tramway.

Sur la ligne B, il y a encore des services à conforter notamment :

- l'aide à l'exploitation pour les conducteurs de tramway ;
- l'information des voyageurs. Comme vous le savez, nous avons dû résilier le contrat que nous avons avec SPIE, notre fournisseur. Ce contrat a été relancé avec INEO, ce qui nous permettra d'avoir un système palliatif fonctionnel dès cet été en stations et à partir de l'automne dans les rames pour avoir une information embarquée ;
- l'amélioration de l'accessibilité que nous faisons en lien avec les associations de personnes handicapées que nous rencontrons régulièrement pour améliorer ces dispositifs.

**M. le Maire** – Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que c'était intéressant et d'ailleurs, certains d'entre vous avaient souhaité faire le point à la fois sur le projet Gare et puis maintenant, après plusieurs mois de mise en service, sur l'ensemble du réseau de transports urbains.

Y a-t-il des interventions ?

(M. le Maire prend en note les noms des différents intervenants).

**M. le Maire** – La parole est à M. BRARD.

**M. BRARD** – J'ai eu l'occasion de m'exprimer hier soir au Conseil de Communauté de l'Agglomération, donc je vais être relativement bref. J'ai posé plusieurs questions et M. le Président de l'Agglomération a donné des éléments de réponse. Cependant, je pense qu'il pourrait les redonner ce soir au Conseil Municipal car cela intéresse les élus d'Orléans étant donné qu'il s'agit de questions concernant le territoire de la Ville d'Orléans. Voici donc les deux questions.

Premièrement, j'ai demandé où en étaient les problématiques liées aux questions d'accessibilité sur la deuxième ligne de tram puisqu'il a été relevé un certain nombre de non respect des normes en la matière. Je laisserai donc M. LEMAIGNEN redire ce qu'il m'a répondu hier soir.

La deuxième question à laquelle Mme CHERADAME a répondu, concernait la fréquentation du soir. Je pense qu'elle est un élément positif dans l'offre de la nouvelle D.S.P. et je crois que cela correspond à une évolution sur laquelle il faudra cependant être vigilant quant à sa progression.

Par rapport à la mise en service d'un nouveau réseau, il y a des éléments positifs qui ont été donnés sur le retour rapide à la fréquentation, mais aujourd'hui on retrouve les niveaux de fréquentation d'avant travaux, c'est-à-dire comme cela a été dit hier soir, les 26 millions de déplacements enregistrés en 2012. Cela augmente un petit peu mais avec ce nouveau réseau, une deuxième ligne de tram et 8 lignes au cadencement important, on a à peu près la capacité qu'on avait avant travaux. Aussi, il me semble, et c'est sans préjuger de l'avenir, qu'il est donc intéressant d'avoir régulièrement ce point sur la fréquentation du réseau et son évolution. Il est souhaitable, me semble-t-il, que dans le cadre d'une politique de développement durable, la part revenant aux transports en commun augmente par rapport à l'ensemble des modes de déplacements, notamment la voiture, dans notre agglomération. Ce qui est positif aujourd'hui, c'est que rapidement la deuxième ligne de tram ait atteint un niveau. Je n'ai pas dû être très attentif hier soir et je ne pense pas qu'il y ait eu un effet dans la nuit, mais j'ai cru entendre qu'il y avait 23 000 voyageurs et là 26 000 !

(réaction hors micro de M. LEMAIGNEN)

**M. BRARD** – Je ne pense pas que l'on ait gagné 3 000 voyageurs en une nuit ! C'était déjà ça, donc j'ai dû mal entendre hier soir. C'était une boutade !

L'élément positif est d'arriver à ce niveau en quelques mois. Cela prouve bien qu'il y a un intérêt à la fois de la ligne en elle-même et du réseau tel qu'il est conçu avec les deux lignes de tram. Ce que j'ai dit hier soir et vous avez répondu à cette question, M. le Président, est pour moi une réponse partielle dont je connais les éléments. En effet, le fait que sur les 26 millions, l'on ait 95 % des déplacements sur les deux lignes de tram et les 8 lignes de bus, cela veut dire que les 5 % restants concernent les 20 autres lignes de bus. Je sais que c'est un choix sur une façon de concevoir avec une priorité à des lignes fortes.

Je m'interroge par rapport au volume que l'on a aujourd'hui, un volume relativement stable même s'il y a une petite augmentation. Il faudra donc regarder à l'avenir comment évolue l'ensemble des fréquentations. En effet, aujourd'hui, avec tout ce qui a été mis en place, on atteint les niveaux que l'on avait avant, mais pour moi - et ce n'est ni péjoratif, ni un reproche, ni même une critique, c'est un constat - je crois qu'il faudra bien regarder comment ce choix de 8 lignes prioritaires avec les 2 lignes de tram permet ou non d'augmenter la capacité de fréquentation de l'ensemble du réseau de bus, car c'est quand même cela l'objectif. Les moyens mis en œuvre doivent permettre d'offrir et surtout d'avoir un résultat où l'on constate que les usagers empruntent plus les transports en commun avec les compléments vélo, etc.

Dans les petites nuances, vous avez évoqué Mme CHERADAME les parcs-relais. Comme vous l'avez dit hier soir, M. le Président, on voit bien qu'il n'y a quand même pas énormément de monde aujourd'hui surtout dans les parcs-relais intermédiaires de la ligne B. Mais cela va venir, il faut du temps sans doute.

Enfin, j'ai quand même une interrogation. Dans les objectifs de la nouvelle D.S.P., il y avait la desserte périphérique notamment des zones d'activités. Vous avez dit hier que vous espériez un bon complément avec la location des vélos à longue durée. Il me semble qu'en matière de développement de notre agglomération, notamment économique mais aussi développement durable, ce serait dommage

*qu'on augmente la fréquentation sur les lignes prioritaires, en oubliant de répondre ou en tout cas qu'il n'y ait pas beaucoup d'engouement pour la desserte des zones périphériques, notamment des zones économiques.*

*En conclusion, je crois qu'il y a des éléments intéressants et positifs, et puis il y a bien sûr à regarder cela de très près pour voir comment cela évolue. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Mme BARRUEL, vous avez la parole.*

**Mme BARRUEL** – *Merci M. le Maire. Je voudrais remercier Charles-Eric LEMAIGNEN et Muriel CHERADAME pour leur présentation. Je souhaiterais simplement faire une petite réflexion et dire qu'effectivement - M. BRARD vous avez déjà dit quelques éléments là dessus - en matière de développement durable, on a vu lorsqu'on a présenté le plan climat. Nos deux grosses sources d'émission de gaz à effets de serre étaient le bâtiment et la mobilité. Donc, ce que vous avez présenté tout à l'heure est bien en faveur de ces mobilités douces, de cette utilisation du transport en commun par nos concitoyens. C'est vraiment une très bonne chose.*

*Je suis également ravie qu'on ait gardé cette ligne qui va directement à La Source pour les étudiants. Je pense que cela peut leur permettre d'aller plus facilement et plus directement du Campus de La Source à la ville, d'utiliser moins leurs voitures. En effet, aujourd'hui, on voit encore beaucoup de véhicules sur le Campus de La Source. Je sais bien qu'il y a beaucoup d'étudiants qui ne viennent pas toujours d'Orléans, ni même des environs d'Orléans, mais je pense que tout ce qui peut être fait pour leur permettre d'utiliser moins souvent la voiture est une bonne chose.*

*Enfin, ces transports du soir étaient importants. J'espère aussi que cela va perdurer et je suis sûre qu'ils seront utilisés de plus en plus.*

**M. le Maire** – *C'est à vous, M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Je vais commencer par dire que j'ai loué un vélo électrique et qu'effectivement, on fait de longues distances avec !*

*Concernant le projet Gare, cela progresse et c'est quand même mieux qu'avant. Cependant, il y a toujours un souci sur l'avenue de Paris où c'est un peu embouteillé, notamment à cette heure là. Entre les bus et les piétons, il faudrait creuser la question je pense. Creuser la question, c'est une image !*

*D'autre part, avec le nouveau centre bus, je ne sais pas si l'arrêt médiathèque va être supprimé ou pas ? Aujourd'hui, les usagers descendent à cet arrêt pour se rendre au centre bus. Or, il n'y a pas de passage protégé pour traverser le boulevard, ce qui est assez dangereux. La réponse qui m'avait été faite est qu'il fallait passer de l'autre côté du boulevard. Cependant, lorsqu'on prend le train, on n'a pas forcément envie de faire un détour, car l'objectif est de prendre le train. C'est donc un peu long. L'idée serait donc qu'il y ait un passage piétons direct allant à la gare. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre ?*

**M. RICOUD** – *Dominique, tu râles mais tu t'expliques !*

**M. LEBRUN** – *De plus, on constate qu'il y a de moins en moins de bus qui passent par le centre bus.*

*Le troisième point concerne les escalators. J'espère que ces nouveaux escalators vont mieux fonctionner que les précédents - ceux de la gare pour aller au centre commercial - car il y en aura toujours, je crois.*

*Enfin, j'avais demandé un emplacement sécurisé et protégé pour les vélos. J'ai bien entendu de la part de Muriel CHERADAME un lieu sécurisé, mais au niveau de la protection des intempéries, j'aimerais en savoir plus. Dans certaines gares, il existe des endroits où les vélos sont stationnés à l'intérieur. C'est important surtout avec le temps que l'on a en ce moment. Lorsqu'on arrive de Paris par le train et que l'on reprend son vélo tout mouillé, ce n'est pas agréable.*

Concernant le réseau de bus, je tiens à dire que je suis venu en tram ce soir - car, souvent je viens en vélo mais vu le temps - et j'ai fini à pied encore une fois. En effet, sur la ligne B, il y a quand même des soucis. J'ai dû m'arrêter rue Jeanne d'Arc, le tram ne fonctionnait plus, il y avait un problème avec celui qui venait de l'autre côté rue Eugène Vignat. C'est un peu embêtant parce qu'on compte dessus. J'ai même dû me dépêcher pour être à l'heure !

**M. le Maire** – Mais, vous savez, M. LEBRUN, on vous attend. Je n'ouvre pas la séance si vous n'êtes pas là !

**M. LEBRUN** – J'ai des reproches à faire par rapport au quartier de l'Argonne où l'on me dit qu'il est moins bien desservi qu'avant au niveau du cœur du quartier. La ligne de bus n° 3 ne passe plus par le centre névralgique du quartier, c'est-à-dire la Mairie de proximité et le centre commercial.

(brouhaha dans l'hémicycle).

**M. LEBRUN** – Je fais remonter les remarques que j'ai, je ne vais pas les garder pour moi !

Sur la ligne 1 que j'emprunte souvent - je ne râle pas, je proteste - théoriquement, il y a un bus toutes les 10 minutes, mais parfois il y a des variations importantes et je pense que la longueur de la ligne contribue à ce qu'il y ait ces variations.

D'autre part, on se fait un peu « grugé » par cette ligne qui va jusqu'à l'Hôpital, car en fait, elle n'y va pas vraiment. Lorsque les gens prennent cette ligne pour aller à l'Hôpital, ils font un bon morceau à pied après. C'est un peu gênant pour les personnes malades qui se rendent à l'Hôpital. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'à l'intérieur du hall de l'Hôpital, c'est toujours l'ancien réseau qui est affiché. Ce serait bien d'y mettre le nouveau !

A propos de la navette du centre-ville, le prix a baissé, mais je n'ai pas l'impression que la fréquentation ait beaucoup augmenté. Je me dis qu'on pourrait commencer par là pour mettre la gratuité sur les lignes, au moins sur la ligne « O ». Je pense que ce serait bien, y compris pour l'économie du centre-ville, n'est-ce pas M. FOUSSIER ?

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire et mon camarade, Michel RICOUD, complètera. Merci.

**M. le Maire** – La parole est à M. BLANLUET.

**M. BLANLUET** – Mme CHERADAME a évoqué le quartier des Acacias. C'est vrai que j'ai quand même appuyé, et comme le disait M. LEBRUN, « j'espère que l'élu nouvellement nommé appuiera de tout son poids ! ». J'ai moi-même appuyé de tout mon poids ... (rires) et je peux vous assurer que la balance est cassée contre Mme CHERADAME : la ligne de bus passe bien dans le quartier des Acacias. Elle est d'ailleurs très pratique puisqu'elle dessert le collège Jean Pelletier. Donc, je pense que j'ai bien fait d'insister, Mme CHERADAME.

Je remercie aussi les services de Kéolis et de l'AggLO, car on a eu quelques problèmes en septembre puisque les horaires du collège ont changé. Il y avait donc des problèmes d'horaires de bus et quand on a fait remonter les informations, cela a changé relativement assez rapidement. Merci beaucoup.

**M. le Maire** – C'est à votre tour, M. BEN CHAABANE.

**M. BEN CHAABANE** – Merci M. le Maire et bonsoir chers collègues. Je me félicite pour ce qui me concerne de l'achèvement de ce projet. Je félicite le Président de l'Agglomération pour sa présentation. Je me félicite également de la progression de la fréquentation. Néanmoins, je voudrais parler de deux points qui me paraissent essentiels.

Votre présentation s'appelle : « vers une mobilité durable ». Je voudrais vous parler de la mobilité des personnes à mobilité réduite. Mme CHERADAME, dans sa présentation, a dit : « On travaille avec les associations d'handicapés ». Moi, je les rencontre et je travaille avec eux, et je peux vous dire

que le compte n'y ait pas. Donc, on aimerait avoir des précisions, c'est-à-dire des choses étayées, notamment sur l'accessibilité non seulement du centre bus. Je pense que M. le Président LEMAIGNEN y a fait allusion tout à l'heure, mais quelles sont les nouvelles concernant l'absence d'accessibilité sur la ligne B du tram. Tout le monde connaît ce problème ... si on peut avoir des explications et j'espère des perspectives positives. Orléans doit être une ville ouverte, une ville solidaire et la question des personnes à mobilité réduite doit être constamment, je pense, dans nos préoccupations.

Concernant la fréquentation, je voudrais revenir sur un problème. Comme vous le savez, chers collègues, on ne peut intervenir sur un certain nombre de sujets que lorsqu'ils sont à l'ordre du jour. C'est un problème qui s'est posé à la Saint-Sylvestre où les bus ont été arrêtés vers 19 h-20 h et je crois, de mémoire, le tram vers 23 h. Je vous avoue mon incompréhension. Je n'étais pas très content de cette mesure qui va d'ailleurs à rebours de ce qui se fait le soir de la Saint-Sylvestre partout en France où l'on augmente l'offre de transport et parfois même, elle est gratuite, notamment à Paris. Or là, cela va à l'encontre d'une politique annoncée en faveur du développement durable – le soir de la Saint-Sylvestre, je le précise. Le message implicite est le suivant : pas de tram, pas de bus, prenez votre voiture si vous voulez faire la fête. D'autre part, en matière de prévention routière et vu de ce que j'ai dit précédemment, on essaye de décourager les gens de prendre leur voiture et on fait quoi sur l'agglomération orléanaise ? On enlève les transports en commun. Enfin, un soir où les gens ont envie de se déplacer - pour faire la fête encore une fois -, les populations des quartiers périphériques sont de fait assignées à résidence. C'est-à-dire : « Je n'ai pas de voiture, donc je ne peux pas bouger, donc je n'ai pas le droit de faire la fête ». Je souhaite donc des engagements de la part de l'Agglomération et de la Ville pour que le 31 décembre prochain et les autres années – en tout cas, au moins pour le prochain, on verra pour la suite – il y ait des transports, et si possible même, plus de transports que d'habitude. Je vous remercie.

**M. le Maire** – La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Sur la communication qui nous a été présentée par M. LEMAIGNEN et Mme CHERADAME, il y avait deux points différents. D'abord concernant la gare, comme tous ici, je crois qu'on peut se réjouir de l'annonce du prochain achèvement des travaux. Mais on ne peut quand même pas s'empêcher de considérer que cela a été bien long et a coûté fort cher, puisqu'on doit en être à 40 millions d'euros sur ce projet et ce pour des services rendus qui aujourd'hui ne sont pas comparables à ceux qu'ils étaient avant la réalisation des travaux. Quand la gare sera terminée, on aura vraiment progressé sur ce point. Par exemple, la liaison avec le centre commercial ne se fait plus et la sortie de la gare vers la rue Copernic n'est quand même pas ce qu'il y a de plus glorieux à Orléans. C'est un sujet important et c'est dommage qu'il ait pris autant de retard d'autant que la gare est l'endroit où arrivent les voyageurs à Orléans, en tout cas ceux qui prennent le train. Il est vrai que la première vision qu'ils ont d'Orléans, notamment quand ils prennent la rue Copernic, n'est pas forcément la plus flatteuse pour notre Ville. Donc, en raison du coût de ce projet, en raison également de l'importance de cet équipement pour les gens qui le prennent au quotidien et pour ceux qui découvrent Orléans en passant par la gare, on ne peut que se réjouir de l'achèvement prochain de ces travaux.

S'agissant des transports en commun, on a eu une présentation intéressante, mais à mon avis, excessivement axée sur les aspects quantitatifs des transports en commun. Par exemple, on a évoqué l'augmentation de la fréquentation de façon un petit peu contestable. Comme vous l'avez dit, M. LEMAIGNEN, l'évaluation se fait sur 6 mois. Ce n'est pas forcément simple et ce, d'autant plus que le mois de départ est juillet, qui n'est pas celui où la fréquentation est la plus importante. Par conséquent, si on part de juillet, a priori cela ne peut qu'augmenter. Aussi, si on veut véritablement s'assurer que la fréquentation a quantitativement augmenté, il faut que l'on se donne au moins un an de recul plein pour évaluer correctement la fréquentation. Par ailleurs, le nombre de millions de kilomètres parcourus est certes équivalent à 2009, mais avec une offre qui a augmenté assez considérablement par rapport à 2009. Certes, on est à un niveau équivalent, mais encore une fois, avec plus de lignes. Donc, en valeur absolue, ce n'est pas une augmentation de la fréquentation. Néanmoins, c'est vers cela que l'on doit tendre et c'est pour cela que les aspects, je dirais, plus qualitatifs de l'évaluation de nos réseaux doivent être mis en avant.

D'autre part, je rejoins ce qu'a dit Dominique LEBRUN sur les incidents répétés de la ligne B. C'est vrai que la presse s'en est fait récemment l'écho, mais il suffit de la prendre pour s'en apercevoir.

*Donc, il est à souhaiter que ces incidents trouvent une fin rapide car cela démobilitise les voyageurs, n'incite pas les gens à utiliser la ligne B autant qu'ils pourraient le faire, alors que c'est une ligne qui rend des services, qui est extrêmement agréable. Pour autant, si on n'est pas certain de pouvoir aller d'un point A à un point B sans incident, c'est assez problématique.*

*S'agissant de la ligne A, je voudrais souligner que celle-ci est souvent saturée. Là aussi, c'est un aspect qualitatif des choses. Certes, la ligne A fonctionne bien, mais il est difficile d'y trouver une place assise en périodes de pointe et ces périodes sont de plus en plus longues. Et là, c'est une usager régulière du tram qui s'exprime. Je pense que pour la bonne marche du service public du transport en commun, il serait souhaitable d'envisager, à moyen terme, un achat de nouvelles rames pour permettre une augmentation de la fréquence de la desserte. En effet, ce que ce qui fait l'engouement pour un réseau, ce n'est pas seulement le réseau, c'est aussi la fréquence des dessertes et la vitesse commerciale des véhicules.*

*Je voudrais également souligner le défaut d'information sur l'ensemble de notre réseau. Quand je suis arrivée à Orléans - cela commence à faire un moment déjà - , je venais de Paris et j'avais été agréablement surprise par la qualité de l'information sur le réseau orléanais, notamment pour l'attente. Il n'y avait pas de tram à l'époque, c'était donc pour les bus. On savait combien de temps il fallait attendre pour prendre son bus et c'était bien pratique. 20 ans après - j'étais à Paris aujourd'hui - je peux vous dire qu'à Paris la qualité de l'information pour les bus et pour le métro a augmenté puisqu'on est informé du temps d'attente. En revanche à Orléans, cette qualité d'information s'est dégradée du fait que l'information n'est connue que sur la ligne A du tram et encore avec un aléa important, puisque parfois on nous annonce 5 minutes et ensuite 15 minutes sans savoir très bien pourquoi ! De plus, cela n'existe pas sur la ligne B et sur les lignes de bus. Si je souligne ce point, ce n'est pas uniquement anecdotique, mais c'est aussi un élément déterminant pour la prise ou non d'un transport en commun. En effet, si je sais que je dois attendre mon bus pendant un quart d'heure, je vais peut-être utiliser un autre mode de déplacement : à pied ou éventuellement prendre mon véhicule. En revanche, si je sais que je n'ai qu'une minute d'attente, je vais prendre le bus. La qualité de l'information concourt à l'attractivité du réseau de transports en commun et de ce point de vue là, il faut se dire les choses : on n'est pas bon. Il faut donc vraiment améliorer la copie à ce niveau.*

*Un dernier point que je voulais souligner également s'agissant des aspects qualitatifs : si on se félicite de l'engouement pour les transports en commun, je constate pour ma part l'augmentation des tarifs et en particulier pour les scolaires. Le nouveau déploiement du réseau s'est accompagné d'une nouvelle tarification qui a été perçue, par beaucoup de familles, comme une tarification punitive, pas incitative du tout. En effet, les augmentations sont très substantielles et sont venues grever le budget des ménages les plus modestes qui ont des enfants devant prendre le bus pour aller à l'école ou au collège. Là aussi, je pense que si on veut développer le recours du transport en commun, on doit avoir une politique volontariste en matière de tarifs. Donc effectivement, pourquoi pas des gratuités sélectives sur certaines lignes de bus. Là je rejoins ce que disait Dominique LEBRUN à propos de la ligne « O » et cela pourrait enfin faire décoller sa fréquentation. Pourquoi pas également sur les lignes de tram ? Mais en tout cas, si on ne va pas sur la gratuité, au moins baisser sensiblement le coût, notamment des abonnements, car c'est de cela dont je parle. Cela permettrait aux familles, aux gens à revenus modestes, aux jeunes, aux scolaires, aux personnes âgées de prendre le bus sans que cela ne leur coûte trop d'argent.*

*Donc, tous ces éléments m'amènent à nuancer le bilan qui a été dressé de cette première année de mise en service du tram et de délégation de service public pour Kéolis.*

**M. le Maire** – La parole est à M. POISSON.

**M. POISSON** – Je voulais simplement souligner une partie de ce qu'a dit Muriel CHERADAME sur toute la concertation qu'il y a eue au préalable de la mise en route des lignes de bus. Cela a permis effectivement d'organiser d'une part le réseau de bus en fonction des besoins, de le corriger et d'autre part d'avoir une offre qui correspond à ce qui était attendue. J'en ai pour preuve le quartier de la Barrière Saint-Marc qui a été cité tout à l'heure. Je pense que c'était une bonne façon de faire que de régler les problèmes en amont plutôt que de réorganiser ensuite, ce qui est plus difficile. Merci.

**M. le Maire** – Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.

**Mme KOUNOWSKI** – Bonsoir M. le Maire et chers collègues. Je voudrais simplement compléter des points sur lesquels différentes interventions ont déjà eu lieu.

A propos de la ligne B, il y a bien sûr tous ces arrêts qui ont impactés la ligne notamment depuis l'hiver, suite à des problèmes dus aux conditions climatiques provoquant de mauvais contacts des patins avec le sol. Il y a aussi un problème visiblement technique lors du passage de l'alimentation électrique aérienne au sol. Donc, on demande aux chauffeurs du tram de faire très attention avec des mesures de précaution, mais apparemment ces incidents persistent et je voudrais savoir, M. LEMAIGNEN, comment on pense résoudre ce problème technique assez important ?

Par rapport à la ligne A du tram et comme l'a dit ma collègue, Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, elle fonctionne très bien et est même saturée le matin aux heures de pointes. Cependant, il semblerait que dans les projets futurs de changement de cadencement de la ligne, il y ait début juin des projets de suppressions de rames ? Pouvez-vous me confirmer cette information, M. LEMAIGNEN, car je ne comprends pas très bien pourquoi on supprimerait début juin des trams sur la ligne A alors qu'elle est déjà saturée et qu'on n'est pas encore en période de vacances.

**M. LEMAIGNEN** – C'est une rumeur d'Orléans !

**Mme KOUNOWSKI** – J'ai donc eu vent de cette rumeur et peut-être aurez-vous une autre information à nous donner ?

Par rapport au développement durable, je voudrais intervenir sur quelques points. Il existe des villes et je reprends ce que Dominique LEBRUN disait, où il y a des endroits pour garer les vélos avec des volontés municipales ou de l'agglomération très importantes. Je donnerai notamment l'exemple de la ville de Strasbourg où, quand vous arrivez à la gare, il y a un local pour vélos. C'est très important, car cela permet de faciliter les déplacements doux. Or, on n'a pas du tout ce genre de propositions au niveau de la gare d'Orléans.

D'autre part, Mme BARRUEL parlait de déplacements doux pour les étudiants. Or, M. LEMAIGNEN, nous n'avons toujours pas vélo + à La Source ! C'est une demande que nous faisons depuis longtemps et je vous la redemande. En effet, les étudiants ont actuellement des budgets contraints et cela éviterait qu'ils prennent leur voiture, notamment le week-end, pour se rendre notamment vers le centre ville en empruntant les pistes cyclables de l'avenue Gaston Galloux. C'est donc vraiment dommage.

Les vieux bus. Nous avons quand même dans le réseau de vieux bus qui ont, je crois pour certains, 19 ans d'activité et qui roulent toujours. Ces bus ne sont absolument pas développement durable car ils n'ont pas de filtres à particules. Donc, M. LEMAIGNEN, vous qui faites me semble-t-il pas mal de vélo, il ne vaut mieux pas se trouver derrière ces bus quand on est à vélo ...

(réactions hors micro dans l'hémicycle).

**Mme KOUNOWSKI** – C'est formidable !

**M. GABELLE** – Il grille déjà les rouges !

**Mme KOUNOWSKI** – Je parle des gens qui n'ont pas les capacités physiques de M. LEMAIGNEN et qui ne doublent pas les bus.

(rires)

**Mme KOUNOWSKI** – Il serait quand même intéressant au niveau du développement durable de supprimer ces bus et d'investir dans de nouveaux et ce pour des raisons économiques. Les anciens bus consomment énormément de gasoil et en plus on a de nouveaux bus maintenant qui consomment beaucoup moins et qui ne polluent pas. Attention au futur où les pollueurs devront payer !

*Demier point : l'accessibilité, mais cela a déjà été dit par plusieurs de mes collègues. Je pense qu'il y a un gros problème d'accessibilité puisque la Ville d'Orléans a perdu des places dans le classement des villes accessibles en France par l'association des paralysés de France, notamment à cause de la ligne B qui n'était pas du tout adaptée pour les personnes à mobilité réduite. Merci.*

**M. le Maire** – Je donne la parole à M. RICOUD.

**M. RICOUD** – *Merci. J'ai entendu que Charles-Eric LEMAIGNEN grillait les rouges ! Alors là, je me sens un peu visé, mais je plaisante.*

**M. le Maire** – *Il ne fait que passer au vert, M. RICOUD !*

**M. RICOUD** – *Mais, je n'ai rien contre les verts !*

*Je voulais aller dans le même sens que Tahar BEN CHAABANE par rapport au soir du 31 décembre parce qu'il est important que les jeunes des quartiers puissent faire également la fête dans le centre ville. Je crois qu'il faut réfléchir à cette proposition qui me paraît tout à fait pertinente.*

*Concernant l'accessibilité, beaucoup de choses ont été dites par Michel BRARD, Tahar BEN CHAABANE et Ghislaine KOUNOWSKI. Il faut continuer à travailler pour que cette question, qui revient d'une manière régulière, soit vraiment traitée convenablement. Je ne dis pas qu'elle ne l'est pas, mais je crois qu'il faut beaucoup insister là dessus.*

*Pour les vélos à La Source, c'est plutôt « vélo moins » que vélo +. On est un certain nombre d'élus de La Source à faire cette demande depuis longtemps et à un moment donné, il faudra bien qu'on mette en place cette procédure dans ce quartier. Je ne crois pas que cela soit une mesure difficile à mettre en place et il n'y a rien de démagogique, ni d'utopique là dedans.*

*A propos des parcs-relais, j'utilise souvent comme d'autres celui du Zénith. Vous le savez bien M. LEMAIGNEN, car je vous ai souvent envoyé des mails là dessus, le dimanche, certes on peut se garer mais on paie plein pot. On est 4, on paie pour 4 ! Aussi, je souhaiterais que l'on trouve une solution à ce sujet.*

*Il a été répondu tout à l'heure qu'à l'Argonne, il y a le tram ! Mais, lorsque Dominique LEBRUN parle de l'Argonne, il n'invente pas les choses, car lorsqu'il est dans ce quartier, les habitants lui disent qu'auparavant il y avait cette ligne qui passait au cœur de l'Argonne ! Il n'y a rien non plus de démagogique, c'est simplement une remontée d'information que l'on porte à votre connaissance.*

*Quant à la ligne de bus n° 1 allant à l'Hôpital, elle s'arrête elle aussi assez loin de l'établissement et même si toutes les personnes qui vont à l'Hôpital ne sont pas des personnes malades ou handicapées, il faudrait quand même que l'on essaie de rapprocher du nouvel Hôpital cet arrêt situé actuellement au bout de l'avenue.*

*Enfin, à propos de la place Anatole France traversée par la ligne A du tram et pour laquelle je vous ai envoyé un courrier, M. LEMAIGNEN, il y a un problème du côté où je demeure. Cela fait un bruit d'enfer lorsque les fenêtres sont ouvertes. En ce moment, ce n'est pas le cas, mais je crains pour cet été. Je pense qu'il y a des moyens techniques à trouver pour qu'on règle au mieux ce problème.*

*En conclusion et par rapport au 31 décembre, à l'accessibilité et au vélo à La Source, je crois qu'on doit faire un effort et réfléchir ensemble pour trouver des solutions. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *J'ai encore trois intervenants dont M. LANGUERRE.*

**M. LANGUERRE** – *Merci M. le Maire et bonsoir chers collègues. Comme cela ne vous a pas échappé, La Source n'est pas desservie par la ligne B du tram ! Il n'empêche que je confirme que la concertation sur la modification du réseau de bus a bien eu lieu pour la mise en place en septembre 2012. Ainsi, l'Agglo et son délégataire Kéolis ont organisé un certain nombre de réunions publiques et d'autres plus restreintes avec les associations, les habitants et les élus pour une concertation approfondie.*

L'écoute de l'AggLO a été totale dans ce domaine. Je citerai les quelques améliorations qui ont été apportées à la demande des habitants :

- la desserte du sud de La Source ;
- la desserte du dimanche ;
- la desserte des deux E.H.P.A.D. qui sont désormais reliés ;
- la desserte de l'E.S.A.T. Rodin qui, cette année encore, va bénéficier d'un nouveau réglage suite aux dernières demandes des habitants.

La ligne 1 est très fréquentée et fonctionne bien, cette ligne desservant l'ensemble des établissements hospitaliers d'Orléans : le centre hospitalier, le pôle Oréliance, le pôle santé du nord, l'hôpital Porte Madeleine et le C.H.R.O., ce qui explique la fréquentation importante que l'on a constatée tout à l'heure.

Il y a eu une concertation exemplaire que je tenais à saluer ainsi qu'un travail d'écoute et de réactivité de l'AggLO. Je crois que Charles-Eric LEMAIGNEN et Muriel CHERADAME «ont mouillé la chemise» et je les en remercie.

**M. le Maire** – La parole est à Mme MAUROY.

**Mme MAUROY-PREVOST** – Je vous remercie M. le Maire. Je voulais prendre la parole pour parler un petit peu de la navette électrique du centre-ville, la ligne «O» et vous dire à quel point les habitants du centre-ville y sont attachés. Or ce soir, j'ai entendu qu'elle était quelque peu stigmatisée. Cependant, c'est un formidable outil qui était très attendu sur le centre-ville puisqu'elle est bien sûr écologique et qu'elle ne fait pas de bruit. Il est vrai qu'à ses débuts, elle a été peu fréquentée et donc le Conseil de Quartier s'est mis en action avec les habitants – on a beaucoup pris la ligne effectivement – pour comprendre les raisons qui pouvaient freiner cette fréquentation et essayer de proposer des solutions.

Les solutions, je ne sais pas si on les a toutes trouvées, mais nous avons fait des suggestions qui ont toutes été entendues puisque depuis, le tracé de cette navette a été modifié, en décembre dernier, ce qui a permis d'améliorer à la fois la ponctualité et également les services en terme de dessertes. De plus, les arrêts ont aussi été modifiés puisque depuis, cette ligne on peut la hélér, elle s'arrête spontanément sans qu'on soit obligatoirement à un arrêt, ce qui est très pratique. Enfin, tout dernièrement, le tarif a été fortement revu à la baisse puisqu'il est passé de 1,40 € à 0,50 €.

Pour ce qui est de la gratuité, elle n'a jamais été demandée dans les ateliers que l'on a menés avec les habitants, mais plutôt une baisse de tarif, c'est-à-dire entre 0,50 € et 1 €. Alors que M. LEBRUN propose spontanément la gratuité, je comprends, c'est un petit peu dans les gênes. Mais pour Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, j'avoue que je comprends un petit peu moins cette même proposition de gratuité. En tout cas, elle n'émane pas des habitants du quartier centre-ville. Alors, cela peut être expliqué par le fait que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA ait peu fréquenté les ateliers de travail depuis 5 ans !

**M. le Maire** – Pour finir avec les interventions, je donne la parole à Mme LECLERC.

**Mme LECLERC** – Bonsoir. Je voulais tout de même nuancer les propos de Mme KOUNOWSKI lorsqu'elle dit que la ligne B n'est pas du tout adaptée. Certes, il y a quelques stations qui sont compliquées dans la montée et la descente, mais elles sont en cours de résolution. Nous avons eu effectivement une commission intercommunale d'accessibilité avec les représentants des différentes associations et des solutions ont été trouvées. Elles seront mises en œuvre dans les semaines ou les mois qui viennent. Mais, ce n'est pas la ligne entière, il ne faut pas exagérer.

De plus, il y a tout de même une offre variée de tarifs préférentiels. Alors certes, Mme LEVELEUX, vous pouvez regretter l'augmentation de tarifs, notamment je crois pour les jeunes, mais tout de même, les tarifs préférentiels existent. Je tenais aussi à rappeler que le C.C.A.S. aide les personnes et les familles qui ont des difficultés financières pour leurs déplacements en accordant soit des aides financières soit en délivrant des tickets de transport. Donc, avec tout cela, on a aussi des moyens

*pour accompagner les familles.*

**M. le Maire** – *Merci à toutes et tous. Certains points ont été évoqués. Donc, M. LEMAIGNEN et Mme CHERADAME, si vous voulez apporter des éléments de réponse, vous avez la parole.*

**M. LEMAIGNEN** – *On va se partager les réponses. Je vais répondre à la question de M. BRARD sur les 95 % - 5 %, les problèmes relatifs aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.), les incidents et le 31 décembre et pour le reste, je donnerai la parole à Mme CHERADAME.*

*A propos des problèmes liés aux P.M.R. et comme l'a dit très justement Alexandrine LECLERC qui était présente à toutes ces commissions d'accessibilité, nous avons effectivement eu affaire à des demandes concernant la ligne B du tram. Cependant, j'insiste, la réglementation d'accessibilité a toujours été respectée et elle l'est partout. Que prévoit cette réglementation ? La lacune, c'est-à-dire l'intervalle entre le tram et le quai, qui doit être en largeur comme en hauteur inférieure à 5 cm. C'est donc respecté partout ! De plus, le tram doit toujours être plus haut que le quai pour ne pas être coincé dans le tram. Il ne doit pas y avoir un seul millimètre en dessous du quai. Vous connaissez les problèmes d'usure des roues. Donc lorsque les entreprises de travaux publics font les quais et les trams, elles prennent un tout petit peu de marge et elles ont tendance à avoir en général une lacune verticale de 3 à 4 centimètres pour être sûrs de ne pas être en dessous, car sinon c'est inacceptable. En l'espèce, on a plusieurs stations – je pense à Halmagrand – où on est à la limite de la réglementation, dans un cas en particulier sur la lacune verticale. Donc, on a travaillé la question, mais encore une fois, je dis que l'on a strictement respecté la réglementation, mais ce n'est pas forcément toujours confortable. On a trouvé une solution avec l'association de P.M.R. et on va la tester à la station Halmagrand, là où c'est le plus délicat sur la porte centrale qui est d'ailleurs réservée aux P.M.R. Ensuite, ce système pourra être dupliqué dans les autres stations qui posent un problème et où la lacune est éventuellement importante.*

*Je rappelle aussi qu'on insiste beaucoup sur les problèmes de PMR sur la ligne B du tram, mais j'aimerais bien que l'on insiste parfois un peu plus sur l'accessibilité de la gare des Aubrais, car là personne n'en parle ! Cela concerne la S.N.C.F., R.F.F., la Région et d'autres. J'ai l'impression qu'on est un petit peu seul pour se battre pour que l'accessibilité de la gare des Aubrais soit convenable et je vous garantie que c'est un autre problème, d'une autre ampleur que celle de la ligne B du tram ou que l'on peut avoir sur la gare d'Orléans.*

**M. BEN CHAABANE** – *Je suis volontaire pour me battre avec vous, M. LEMAIGNEN.*

**M. LEMAIGNEN** – *C'est très bien. Sur le reste, on a eu d'autres questions posées par l'association des paralysés de France et on a, dans un climat très consensuel, trouvé, je pense, des solutions qui vont être mises en place progressivement et qui résolvent la plupart des questions qui ont été posées par les handicapés. Que ce soit la place De Gaulle, M. le Maire, vous aviez beaucoup insisté sur ce point ou encore les traversées par exemple rue Jeanne d'Arc.*

*Deuxième point : les incidents avec l'alimentation par le sol et l'information des voyageurs. Concernant les premiers, il n'y en a pas tous les jours et ce n'est pas ça qui empêche les gens de prendre le tram, il faut quand même être sérieux ! Il est vrai que l'on a plus d'incidents avec l'alimentation par le sol que ce qui se passe à Angers ou à Reims, des réseaux qui ont été mis en place juste avant Orléans. Aussi, avec Kéolis, nous sommes en train de travailler avec Alstom pour mettre une très forte pression afin de résoudre le problème. Il y a donc un problème avec Alstom et peut-être des problèmes d'alimentation électrique des stations. On est en train de voir tout cela et normalement, on espère résoudre ce problème technique qui n'est pas normal, mais qui reste quand même très marginal. Des pannes d'A.P.S., il y en a eu au maximum une dizaine en 6 mois d'exploitation.*

*(réaction hors micro de M. LEBRUN).*

**M. LEMAIGNEN** – *Vous n'avez vraiment pas de chance, M. LEBRUN, vous êtes dans tous les mauvais coups !*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN, avez-vous constaté une dizaine de pannes comme l'a évoqué*

M. LEMAIGNEN ? Si c'est le cas, alors là je me poserais des questions.

**M. LEMAIGNEN** – Vous avez évoqué la difficulté qu'il y a eu devant le lycée Benjamin Franklin à la limite entre l'alimentation par le sol et les caténaires. Le dernier incident est très simple : le chauffeur a appuyé deux fois sur le bouton - d'ailleurs, Alstom pourrait mettre un système interdisant d'appuyer deux fois sur le bouton - et a donc fait la manœuvre et la contre-manœuvre en même temps. C'est dommage et c'est une faute qui peut arriver. Mais surtout le chauffeur roulait beaucoup trop vite et là, ce n'est pas normal. La caténaire a été arrachée essentiellement en raison de la vitesse excessive à cet endroit là. Et normalement, ce système de passage A.P.S./caténaire doit être géré par le système d'aide à l'exploitation. De la même manière, et Mme LEVELEUX-TEIXEIRA le sait très bien en plus, il y a un problème d'information voyageur qui va être réglé dans le système d'information voyageur. A ce propos et Muriel CHERADAME l'a rappelé, mais je vais être plus précis dans la réponse, on a – de la même manière d'ailleurs que pour la première ligne avec Thalès – passé en 2007 un marché avec SPIE, qui n'est tout de même pas une petite entreprise, pour le système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs qui devait être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Progressivement, on s'est rendu compte premièrement que SPIE ne respectait pas les délais et deuxièmement, ce qui est beaucoup plus grave, les fonctionnalités que l'on demandait n'étaient pas correctement exécutées. On a donc essayé de faire une très forte pression. Avec Muriel CHERADAME, on a rencontré tous les grands dirigeants de SPIE pour leur dire que s'ils continuaient à mal faire ce travail, on serait obligé de résilier le marché. Des avenants intermédiaires ont été passés pour essayer de trouver la solution et in fine, on s'est rendu compte qu'on n'avait plus confiance car il n'y avait aucun engagement sur les délais et les travaux demandés n'étaient pas respectés. Il a donc été décidé, à la fin de l'année dernière, de résilier le marché et de le relancer. La commission d'appels d'offres s'est donc réunie la semaine dernière et on a choisi INEO pour résoudre cette difficulté et traiter enfin l'aide à l'exploitation et l'information aux voyageurs.

Alors, comme l'a dit Muriel CHERADAME, il y a quatre étapes :

- Information en stations : juin.
- Information audio et lumineuse dans les rames du tram : vacances de la Toussaint.
- Système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs complet sur la ligne B : septembre 2014.
- Système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs complet ligne A et bus : septembre 2015.

C'est dommage d'avoir eu un prestataire défaillant, mais je défie quiconque de trouver une solution permettant d'aller plus vite. Cela paraît peut-être facile à faire, mais c'est épouvantablement compliqué. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à Orléans à avoir ce même problème, il y en a d'autres. C'est malheureux, mais c'est ainsi ! On a donc essayé de mettre tous les éléments pour résoudre ces deux difficultés.

A propos de la question du 31 décembre, je rappelle et vous le savez, que lorsqu'on change d'exploitant, on a une amicale pression de la part des partenaires sociaux et de tous les chauffeurs de la S.E.T.A.O. de l'époque. Et l'une des demandes, qui a été relayée d'ailleurs par MM. RICOUD et LEBRUN, était qu'il fallait absolument que l'Agglomération s'engage pour le respect des accords sociaux de l'entreprise. Malheureusement dans les accords sociaux, il était justement demandé que l'on s'arrête plus tôt le 31 décembre pour les bus et les trams ! C'est historique sur le réseau et cela a toujours existé à Orléans. C'est peut-être dommage, je trouve cela tout à fait « ballot » comme le dit Florent MONTILLOT, mais c'est ainsi. Et donc, au moment où j'ai dit au directeur de Kéolis Orléans : « Ce n'est pas raisonnable », il m'a répondu « Oui, mais c'est l'engagement qui a été pris et je n'ai pas le droit de modifier les accords sociaux antérieurs ». Je pense que le bon sens va prévaloir et qu'on va tout faire pour que fin 2013, on ait quand même des trams et des bus plus tard, parce qu'effectivement c'est absurde. Ce sont donc bien les accords sociaux de l'entreprise qui ont bloqué pour 2012. C'est idiot, mais c'est ainsi !

Je rappelle que pour les services du soir, comme a dit Muriel CHERADAME - ce n'était pas le cas dans le passé -, on a les bus lignes fortes qui fonctionnent jusqu'à 22 heures en semaine et les vendredis, samedis jusqu'à minuit. De plus, on est en train actuellement de mettre en place un système avec la Ville d'Orléans, Kéolis et la Jeune Chambre Economique, qui s'appelle « Sam'Ramène ». C'est

une solution pour ramener les étudiants, et plus généralement les jeunes, lorsqu'ils vont en boîtes de nuit afin d'éviter qu'ils reviennent dans des conditions d'ébriété qui ne seraient pas très prudentes. Ce système va donc se poursuivre.

Je laisse maintenant la parole à Muriel CHERADAME.

**Mme CHERADAME** – On a parlé de beaucoup de choses notamment l'âge moyen des bus pour lequel j'ai entendu 19 ans ! Sincèrement, on a un âge moyen du parc de bus qui est de 8 ans. Il est probable qu'il puisse arriver une fois, quand les bus sont en panne, d'avoir un bus très ancien qui circule, mais ce n'est absolument pas dans cette configuration là que l'on fonctionne. Justement nous avons souhaité avoir un âge de parc qui soit assez faible de façon à ce qu'il y ait moins de problèmes de pollution. D'ailleurs, il faut savoir que nos bus sont pratiquement tous équipés de palettes (160 sur 180 bus).

M. BRARD a parlé de la fréquentation qui ne serait pas forcément au rendez-vous alors que l'on a mis beaucoup de moyens. Je veux bien, mais on peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide et moi, je préfère le voir à moitié plein. Rappelez-vous lors de la mise en place de la première ligne de tram, les chiffres de la fréquentation se sont carrément écroulés. Là, on n'est pas du tout dans cette situation. Les chiffres sont contrôlés mois par mois et pour répondre à Mme LEVELEUX, sa comparaison n'est pas compréhensible car justement, les chiffres que j'ai présentés sont ceux de la fréquentation mois par mois.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

**Mme CHERADAME** – Non, Madame. On peut donc parfaitement comparer le mois de juillet 2012 avec le mois de juillet 2013 comme nous comparons aujourd'hui le mois de mars 2013 avec le mois de mars 2012. Donc, les chiffres sont parfaitement fiables et la comparaison l'est également. Il suffit de faire un petit peu de maths !

(brouhaha dans l'hémicycle).

**Mme CHERADAME** – On a chacun sa spécialité ! En ce qui concerne la tarification, on a été une des premières agglomérations ... je vous prie de m'excuser, je voudrais continuer mon exposé ... à mettre en place une tarification sociale. Je tiens à le rappeler dans cette enceinte, parce que c'est une obligation que peu d'agglomérations ont mise en place. Aujourd'hui, les personnes qui sont dans des conditions modestes comme vous le dites, ont justement une réduction de 50 % sur le réseau de transports.

A propos du passage piétons, oui M. LEBRUN, vous avez raison. Il fait partie des aménagements qui vont être mis en place dans le cadre de l'aménagement du centre bus pour faciliter justement la traversée piétonne directe entre le bus et la gare.

Je crois que j'ai ainsi complété l'exposé de Charles-Eric LEMAIGNEN.

**M. LEMAIGNEN** – Je vous prie de m'excuser, mais je n'ai pas répondu à la question de Michel BRARD. Il soulignait que le tram et les 8 lignes fortes représentaient 95 % de la fréquentation. C'est en même temps, 70 % de l'offre kilométrique. Les deux lignes de tram représentent 2 500 000 kilomètres par an sur 11,7 millions d'offre globale. Donc le tram, c'est 20 % et 65 % de la fréquentation. Quand on rajoute les 8 lignes fortes, c'est 70 % de l'offre kilométrique et 95 % de la fréquentation. C'est-à-dire que les 20 lignes qui restent, c'est 30 % de l'offre kilométrique et 5 % seulement de la fréquentation. C'est un problème fondamental parce que si on voulait effectivement augmenter au maximum le nombre de clients, on devrait pratiquement ne faire que des lignes fortes et renforcer la fréquence sur ces lignes fortes.

Donc, il y a en fait deux types de politique possibles :

- Une politique que l'on pourrait appeler d'aménagement du territoire. Cela veut dire que chacun a le droit d'avoir une station de bus ou de tram à moins de 500 mètres de chez lui. A ce moment

*là, vous aurez beaucoup de bus mais ils ne seront pas très remplis.*

*- Une politique que j'appellerais transfert modal, c'est-à-dire inciter les gens à lâcher leur voiture pour prendre le transport public. A ce moment là, il faut faire des lignes à forte fréquence aux endroits où il y a le plus de clients potentiels.*

*Il est vrai que dans les années 90, le réseau de l'agglomération orléanaise était essentiellement du type aménagement du territoire. Ensuite, avec les désorganisations liées à la mise en place du réseau au moment du tram - qui a été fait trop vite, mais ça c'est le passé -, on a donc progressivement hiérarchisé le réseau, c'est-à-dire défini quelques lignes de bus sur lesquelles on mettait le paquet avec une augmentation des fréquences. Aujourd'hui, on est dans cette logique mixte où l'on privilégie le fait d'augmenter au maximum la fréquentation, donc développer les lignes fortes, mais en même temps, on ne peut pas laisser des pans entiers de l'agglomération sans transports publics. C'est pourquoi, on a développé toute une série de solutions : les transports à la demande, les transports « flexo » dans les zones d'activités, etc. Cependant, vous voyez bien que ces lignes secondaires ont une part très minime de la clientèle et parfois elles ont cumulé au mois de septembre les difficultés car elles sont en plus souvent sous-traitées soit aux cars Dunois, soit à R.V.L.*

*Dernier point sur la fréquentation. On est à 26,1 millions de voyageurs, mais je rappelle qu'on est légèrement en avance par rapport aux objectifs de la délégation de service public, l'objectif final 2018 étant d'arriver à 34 millions de voyageurs par an, c'est-à-dire passer de 26 à 34 millions de voyageurs. On espère bien parvenir à ce résultat et même le dépasser.*

***M. le Maire** – Merci beaucoup à tous les deux, M. LEMAIGNEN et Mme CHERADAME, à la fois pour la présentation et la compétence que vous manifestez sur ce sujet - c'est important parfois pour rétablir les choses - et puis en même temps pour votre implication pour la réussite de cette nouvelle ligne de tram et peut-être encore plus pour la réorganisation de tout le réseau bus.*

*Simplement au préalable, sur le projet Gare, je veux bien préciser les choses, car elles sont peut-être tellement évidentes qu'on y a peu insisté. Le projet Gare était sous maîtrise d'ouvrage de la S.N.C.F. Et, il y a quelques petites années maintenant, après que l'on ait fait la première phase – avec une gare qui est très belle d'ailleurs -, la S.N.C.F. a - on peut difficilement dire les choses autrement - planté le projet sur la deuxième phase. Aussi, l'Agglomération et la Ville d'Orléans, en prenant la et les maîtrises d'ouvrage du projet, sont venues se substituer en grande partie - pas en totalité - à la S.N.C.F. et ont permis ainsi de reprendre le projet et de le terminer. Il y a donc eu effectivement du retard, mais ce retard - je suis désolé de le dire -. Non seulement il n'est en rien imputable à la Ville d'Orléans comme à l'Agglomération, mais bien à l'évidence au maître d'ouvrage précédent et si nous n'avions pas pris ces initiatives, le projet serait purement et simplement arrêté. Donc moi, je me félicite que l'on ait pu reprendre, par une forte volonté je peux le dire, ce projet particulièrement complexe et de le terminer dans de bonnes conditions et dans des délais très courts. En effet, l'essentiel sera fait d'ici la fin de l'année ou le tout début de l'année prochaine. C'est donc un tour de force que je veux saluer.*

*Je précise également - et Mme LEVELEUX, vous le savez puisque la Région est partenaire de ce projet et qu'à ce titre vous y participez - qu'il n'y a pas eu d'explosion financière. M. LEMAIGNEN a précisé les chiffres et de ce point de vue, les enveloppes relatives à la participation de nos collectivités sont restées parfaitement constantes. Je veux le dire parce qu'on pourrait laisser supposer qu'il y a des dépassements pour les collectivités et un coût supplémentaire du fait que nous reprenons les maîtrises d'ouvrage, mais il n'en est rien. Et c'est aussi pour cela que les négociations ont été assez âpres, il faut bien le dire. Cependant, en prenant ces maîtrises d'ouvrage, nous sortons la S.N.C.F. d'une difficulté de laquelle elle ne savait pas se sortir. Ce sont d'ailleurs des enseignements que nous pourrions en tirer.*

*La S.N.C.F. est une entreprise que je défends malgré les attaques dont elle fait régulièrement l'objet car il est loin d'être évident de pouvoir proposer un service aussi important au quotidien, 365 jours par an comme elle le fait, même s'il y a des ratés, des insuffisances, on en est tous d'accord. Néanmoins, c'est une entreprise tout de même - je n'ai plus en tête, M. LEMAIGNEN, le nombre de trains qui circulent chaque jour en France, je ne veux pas dire de bêtises - et quand on voit le fonctionnement à l'intérieur de la S.N.C.F., c'est impressionnant. En revanche, le constat - et ce n'est pas désobligeant vis à vis de cette entreprise - est qu'elle n'est pas forcément outillée pour porter de tels*

projets urbains, immobiliers, mobiliers. En revanche, et c'est dans le cœur du métier de nos collectivités, nous savons beaucoup mieux porter ce type de projets. Et là, nous avons effectivement trouvé un certain nombre de solutions qui ont tout de même demandé quelques cogitations. Beaucoup de solutions qui d'ailleurs parfois se font à moindre coût par rapport à ce qui a pu être envisagé à tel ou tel moment du projet.

Sur la réorganisation du réseau bus et la mise en service de la nouvelle ligne de tram, quelques mois après l'inauguration de la ligne B, c'est globalement une grande réussite. En effet, faire fonctionner deux lignes de tram avec des innovations techniques importantes et un réseau de bus complètement réorganisé sans avoir trop de difficultés, de heurts, de contestations, de gens un peu perdus logiquement parce qu'on vient de changer les choses, je dis que c'est une belle performance qui plus est, comme il a été dit tout à l'heure, en changeant de délégataire. De plus, je vous remercie d'avoir présenté ce premier bilan d'étape au bout de quelques mois, car on aurait pu attendre que les chiffres augmentent encore pour le faire. Je trouve que c'est très bien d'avoir présenté les choses et que l'on revienne en quelques mois à une fréquentation d'avant travaux. C'est une performance assez remarquable.

La comparaison avec la première ligne de tram est difficile à faire, car il faut dire aussi que la première ligne était une nouveauté. La phase de montée en puissance était donc certainement et objectivement plus difficile, car moins intégrée dans l'esprit de nos concitoyens que la deuxième ligne qui vient en continuité de la première pour laquelle les habitudes ont été largement prises. Cela explique aussi que la première ligne soit montée moins vite en puissance que la deuxième. C'est une question d'habitude, de comportements et tout cela me paraît très normal. Alors oui, M. BRARD, vous avez raison là dessus et je partage ce point de vue, Charles-Eric LEMAIGNEN a donné des chiffres à l'instant, si on avait fait un investissement de cette ampleur en restant à une fréquentation qui était celle d'avant amélioration de l'offre, bien sûr que ce ne serait pas satisfaisant. Mais là, on est à quelques mois d'exploitation et de réorganisation, et je suis donc persuadé que dans les mois et les années qui vont venir, on va effectivement voir se conforter la tendance à une augmentation très forte de l'ensemble des deux lignes et du réseau.

Le débat de ce soir a permis de poser très correctement les choses et il reste aussi quelques points sur lesquels il faut bien évidemment continuer de travailler. Cependant, au travers des différentes interventions, il y a une forte mobilisation pour apporter des réponses. Sur la question de l'alimentation électrique, le maximum est fait pour trouver des réponses à ce problème qui techniquement semble assez complexe. Je ne doute pas que les techniciens vont trouver des réponses.

Quant à l'accessibilité, c'est un sujet important et vous avez vu que les processus sont en cours et que les choses vont être faites.

Pour ce qui est de l'information, cela suscite là aussi des interrogations que l'on peut avoir sur d'autres projets : la défaillance parfaitement imprévisible d'une entreprise. Les choses sont donc relancées et je trouve que d'obtenir l'essentiel des éléments importants à partir de juin et ensuite d'ici la fin de l'année, c'est quand même très appréciable. Encore une fois, ce sont des systèmes complexes à gérer. Mais justement, l'une des questions qui se pose est précisément la complexité des systèmes et les complexités techniques que nous avons à gérer. Je pense qu'à un moment donné, on doit s'interroger sur ces sujets. La tendance est à la sophistication - alors je sais bien qu'un certain nombre de techniciens ou de scientifiques peuvent contester ce que je vais dire, donc je prends des précautions dans mes propos - et il y a quand même une petite corrélation entre la sophistication et la fragilité. En tout cas d'expériences, - pour les scientifiques qui sont cette salle - j'ai le sentiment très modestement de constater cela. Parfois, des systèmes un peu plus rudimentaires mais aussi, il est vrai, moins performants ont, me semble-t-il, une simplicité de gestion en tout cas renforcée. Moi, j'ai ce sentiment, c'est contestable, je le reconnais bien volontiers.

Enfin, je veux rappeler un certain nombre de points forts d'amélioration qui correspondaient aux engagements pris et qui ont été tenus. Bien sûr la deuxième ligne de tram. On n'en parle plus maintenant puisqu'elle est là, mais c'était quand même un investissement particulièrement important. Avec cette deuxième ligne, nous souhaitons et voulions également un certain nombre d'éléments :

- L'amélioration des dessertes de soirée et de début de nuit.
- Une meilleure desserte dans les quartiers et là, un certain nombre d'élus de quartier sont intervenus pour y parvenir. Et honnêtement, je n'entends pratiquement aucune revendication forte en la matière et s'il en existe, elles sont rapidement prises en compte et donnent maintenant satisfaction.
- La desserte du bord de Loire était également un point que nous voulions.
- Enfin, la navette centre-ville qui mérite effectivement d'être encore mieux connue car je suis convaincu qu'elle présente une sorte de service à la carte qui va se développer. Merci à Mme MAUROY d'avoir pris cette navette pour y vérifier tous les trajets et tous les arrêts.

Pour terminer, M. BLANLUET a su peser de tout son poids – je lui dis dans la limite du raisonnable quand même ! Evidemment, M. BLANLUET avait un avantage certain sur beaucoup d'autres collègues et amis ! Je le dis en souriant, mais il est vrai qu'un quartier comme celui des Acacias, un petit quartier, a parfois tendance à être un petit peu oublié. Mais grâce à M. BLANLUET, il est toujours en bonne position.

Il reste encore quelques points à améliorer dans les mois qui viennent, c'est tout à fait évident. Merci chers collègues de ce débat intéressant et des remarques positives que vous avez proposées.

**M. RICOUD** – Excusez-moi, je peux rajouter quelques mots ? Les élus d'opposition sont également attentifs à ce que les choses aillent dans le bon sens.

**M. le Maire** – Dans les deux sens en fait ! Donc, M. RICOUD pèse de tout son poids également pour qu'il en soit ainsi.

Je vous propose maintenant de continuer notre Conseil qui n'est pas complètement terminé.

## VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

### N° 8 – Conservatoire. Projet d'établissement 2013-2017. Demande de renouvellement de classement en conservatoire à rayonnement départemental.

**Mme HEAU** – Bonsoir M. le Maire et mes chers collègues. J'enchaînerais en vous parlant de liaison train-tram-conservatoire, on y arrive directement.

Il y a eu un décret en 2006 qui posait des critères très particuliers sur la dénomination des écoles à enseignement artistique. Je rappelle qu'il y a donc eu les conservatoires à rayonnement communal, à rayonnement départemental et à rayonnement régional et ceci pour 7 ans.

En 2013, nous sommes devant l'obligation de renouveler notre label de conservatoire à rayonnement départemental. Pour cela, il y a l'obligation d'un projet d'établissement qui a été fait, je le rappelle, en parfaite concertation avec toute l'équipe pédagogique du Conservatoire, la direction, les élus concernés, les équipes administratives et le personnel technique.

Ce projet d'établissement est orienté sur quatre propositions bien particulières :

- Le territoire d'abord parce qu'évidemment le Conservatoire est un acteur dans la vie culturelle orléanaise en parfaite relation avec toutes les instances culturelles : la Scène Nationale, le Centre Dramatique National, le Centre Chorégraphique National, l'Astrolabe, l'U.C.E.M. 45 qui est l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret.

- Une innovation pédagogique. Il va y avoir beaucoup de changements au Conservatoire. L'enseignement va vraiment être axé sur les pratiques collectives. Nous avons d'ailleurs une belle démonstration cette semaine avec « les Cordes en folie ». J'espère que vous avez tous été présents un petit moment de votre temps à ces auditions qui ont toutes été gratuites. Il est encore temps demain d'ailleurs à la gare à 16 h et le concert final dimanche. C'est la première fois que tous les élèves sortent

du Conservatoire et sont présents sur le territoire. C'est quelque chose d'assez nouveau qui fait partie de ce projet d'établissement.

- *L'apprentissage et la transversalité.* Ce sont aussi des projets d'échanges comme par exemple aujourd'hui – encore un petit peu embryonnaire – avec l'Italie à la fois au niveau des professeurs mais aussi des élèves. Les Dumistes, qui sont les intervenants dans les écoles primaires. Aujourd'hui, ce sont 14 écoles concernées. C'est un travail très intensif qui fait encore une fois sortir les enseignants et les élèves du Conservatoire.

- *La création et la diffusion artistique.* Ce sont des résidences d'artistes. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'enseignement d'un élève au Conservatoire n'est plus axé sur une discipline comme un instrument ou la danse ou le chant ou le théâtre, mais il s'agit d'un enseignement beaucoup plus diversifié avec la composition, la formation musicale, l'harmonie, la pratique collective. Il y a donc différentes orientations. Une saison à l'Institut aussi, une saison culturelle où à la fois élèves et professeurs sont concernés.

Tout ceci est vraiment adapté bien sûr à un schéma départemental avec des lignes bien précises dans une société qui a évolué, à la fois économiquement, socialement et culturellement. Il y a un besoin de dépoussiérer un petit peu tout ce qui a été fait avec des parcours adaptés aussi pour chaque étudiant : un parcours professionnalisant ou un pratique amateur. Tout cela est inclus dans ce nouveau projet d'établissement qui, je le rappelle, a été monté à budget constant malgré un désengagement très fort de l'Etat. En effet, il faut savoir que l'Etat a retiré 25 % de sa part de subventions qui pourtant avait été votée. Donc aujourd'hui, la Ville va être présente pour compenser.

Je vous demanderais ce soir bien sûr d'approuver ce projet d'établissement et puis de solliciter le renouvellement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental. Merci.

**M. le Maire** – Merci beaucoup Mme HEAU. Y at-il des remarques ou des interventions ?  
M. VALETTE et ensuite Mme LEVELEUX.

**M. VALETTE** – Je remercie Catherine HEAU pour son exposé. Il faut quand même considérer que le projet déposé est extrêmement important sans être une fin en soi. Il y a eu un travail énorme de concertation en interne qui a conduit à l'élaboration de ce nouveau projet qui est en fait un nouveau visage pour le Conservatoire. On est passé d'une forme d'académisme – je mesure mes mots – à un établissement infiniment plus conscient des enjeux de notre époque. Cela se traduit par des actions très précises qui seront visibles assez rapidement :

- le déploiement des intervenants en milieu scolaire qui va s'intensifier ;
- la création des classes aménagées en théâtre et en musique ;
- un fort développement des pratiques collectives, c'est-à-dire que l'on passe d'un enseignement se faisant entre un élève à un professeur à un enseignement qui passe aussi et énormément par le travail en commun ;
- une ouverture affirmée aux pratiques amateurs, notamment les adultes. D'ailleurs Catherine HEAU a parlé des Cordes en folie, où l'on a vu une forte présence d'adultes ayant une pratique amateur et je trouve cela extrêmement réjouissant.

Pour ma part, je considère que cela constitue véritablement un point de départ. Il faut vraiment accorder à cette équipe pédagogique et à sa directrice, Agnès HERVE, un fort capital de confiance pour voir aujourd'hui cet établissement évoluer vers quelque chose de très neuf et très moderne.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Je rejoins complètement ce qui a été dit à propos du travail effectué par l'équipe du Conservatoire et par sa nouvelle directrice qui, je crois, est vraiment animée d'une volonté de bien faire et de porter haut les couleurs du Conservatoire d'Orléans. De même, je pense que le projet d'établissement est une heureuse synthèse des propositions qui ont été faites lors de l'audit interne.

La seule remarque que je voudrais faire – ce n'est pas un bémol, mais plutôt un souhait – est que nous avons un Conservatoire à Rayonnement Départemental. Orléans est la capitale régionale et je

souhaiterais que l'on se donne pour ambition que ce Conservatoire devienne un Conservatoire à Rayonnement Régional de façon à assurer le rôle qui devrait être le sien au sein de la capitale de la Région qu'est Orléans. Cela suppose effectivement des moyens, un effort et des formations supplémentaires. Mais je pense que cela correspond aussi à une ambition forte pour Orléans en termes de culture, mais également en termes d'initiation des enfants aux pratiques musicales sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Orléans, en ouvrant largement la culture musicale aux enfants particulièrement dans les quartiers où ils ne sont pas forcément en contact avec ces pratiques. C'est le vœu que je fais. C'est bien, mais je pense qu'il faut afficher des ambitions plus fortes pour notre Ville.

**M. le Maire** – Mais Mme LEVELEUX, je vous rejoins ! Mais expliquez-moi pourquoi la Région met zéro euro pour notre Conservatoire ?

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Je pense que si on était à rayonnement régional ...

**M. le Maire** – Non, parce que c'est le plus important de toute la Région Centre. Et oui, absolument. Vous voyez, je vous apprend quelque chose !

La Région met zéro. Alors moi, je vous suggère ...

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Le Conservatoire de Tours est à Rayonnement Régional !

**M. le Maire** – Je vous suggère de vous faire l'avocat de la Ville à la Région et plutôt que d'être sur de l'incantation, de nous aider à obtenir les moyens qui permettraient de le faire. Savez-vous combien il faudrait pour transformer le Conservatoire à Rayonnement Départemental en Rayonnement Régional ? Je vous pose la question car lorsque vous dites que «ce serait bien d'être Conservatoire Régional », cela suppose que vous avez nécessairement les chiffres en tête pour le dire !

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Je crois que cela faisait partie de vos ambitions affichées en début de mandature, M. le Maire. Donc, je ne doute pas que vous ayez les chiffres. L'ancien directeur du Conservatoire avait proposé un projet d'établissement qui allait dans ce sens et qui a été repoussé parce qu'il coûtait trop cher.

**M. le Maire** – Donc, je vous demande combien ça coûte ? Quand on dit qu'il faut être Conservatoire à Rayonnement Régional, c'est que l'on mesure concrètement ...

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – On mesure qu'il y a un effort supplémentaire à consentir pour parvenir à cette ambition et donc vous allez nous donner le chiffre.

**M. le Maire** – En clair, vous ne savez pas de combien il s'agit et c'est fort regrettable. Car lorsqu'on formule des propositions comme celle-là, qui sont tout à fait recevables et pour lesquelles bien évidemment nous avons réfléchi, au moins faut-il avoir des données précises. Sinon, ce n'est pas très responsable. Donc, je vais vous le dire : c'est au minimum 800 000 € en plus chaque année. Et en réalité, on est de l'ordre du million d'euros en plus.

Alors maintenant, je vais vous donner d'autres chiffres. Le budget global 2013 du Conservatoire est d'un peu plus de 4 millions d'euros. Il faut donc rajouter – je donne des ordres de grandeur, il peut y avoir de petites variations logiques entre le prévisionnel et le réalisé, mais le réalisé est à peu près le même que le prévisionnel – 1 million d'euros en plus chaque année. Et qui le paie ce million d'euros ? Parce que maintenant, je vais vous donner – c'est bien, encore une fois, de faire des propositions, mais encore faut-il qu'elles soient étayées – les participations des uns et des autres. Pour la Région, c'est simple, c'est zéro.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – C'est zéro à ce stade, mais si vous alliez sur un Conservatoire à Rayonnement Régional, vous auriez une participation de la Région.

**M. le Maire** – Non, Mme LEVELEUX. J'ai saisi à plusieurs reprises la Région de cette question comme celle de l'E.S.A.D. et j'ai toujours essuyé un refus en ce qui concerne les financements. Donc, il est un peu facile de nous dire et de nous donner des leçons de ce que l'on devrait faire. Il est plus

*compliqué de réunir les conditions pour le faire. Et là, je vous dis : Aidez-nous donc auprès du Conseil Régional pour que nous ayons des débuts de financements.*

*Ensuite, le Département nous aide avec une stabilité de son budget, ce qui n'est pas facile pour lui par les temps qui courent, de l'ordre de 200 000 €. Je tiens d'ailleurs à remercier le Département pour cette participation maintenant stabilisée.*

*La Ville d'Orléans met pratiquement presque 3,5 millions d'euros par an pour le Conservatoire. Donc, nous faisons un effort très important. C'est mérité et justifié du fait de la qualité de ce qui est proposé au Conservatoire et de son rayonnement, puisqu'en termes d'effectifs, c'est le premier Conservatoire de la Région Centre.*

*Enfin, il reste une part de l'Etat et là aussi, les conseillers ne sont malheureusement pas les payeurs ! En effet, nous assistons à un retrait - Mme KOUNOWSKI, vous serez sensible à cela puisque souvent vous intervenez avec beaucoup de détermination sur les questions culturelles et vous nous demandez de mettre davantage de financements - de l'Etat, puisque pour l'année 2013, il avait été voté un budget prévisionnel de 262 000 € exactement. Or, nous venons d'apprendre, il y a peu de temps, qu'il était ramené à 188 000 €, c'est-à-dire une perte pour cette année, alors que les choses étaient actées, de - 74 000 €. De plus, il y a eu quelques réductions moins importantes antérieurement, il y a 2 ou 3 ans. Donc, on est globalement en tendance à une perte de la part de l'Etat de 80 000 €. Heureusement, encore une fois, que nous avons des financements du Département à hauteur de 200 000 €, mais qui, par rapport au budget que j'ai annoncé, restent limités - c'est logique parce que ce n'est pas la vocation du Département. Aussi, l'essentiel du budget du Conservatoire est assumé par la Ville qui elle, ne réduit pas ses budgets.*

*Alors, au-delà de l'avocat que je vous propose d'être auprès de la Région, je vous sollicite pour l'être également auprès du Ministère de la Culture car cela nous aiderait aussi beaucoup ! Je vous en remercie par avance. Ensuite, on pourra en responsabilité discuter de la transformation du Conservatoire en Conservatoire à Rayonnement Régional. Mais avant, je dis que c'est tout simplement une irresponsabilité que de prétendre qu'on pourrait le transformer comme cela et que la Ville d'Orléans pourrait apporter un million d'euros en plus. C'est facile de le dire, c'est beaucoup plus compliqué de le faire. Je dis qu'aujourd'hui, un million d'euros chaque année, ce n'est pas raisonnable du tout. Et si, on vous a proposé des taux de fiscalité qui n'augmentent pas depuis des années, c'est aussi parce que nous veillons à tout cela et que nous avons une cohérence dans ce que nous faisons, dans ce que nous proposons, dans ce que nous mettons en œuvre.*

*Je dois dire qu'aujourd'hui, encore une fois et pour terminer sur ce point, la tendance à la réduction des participations de nos partenaires et de l'Etat en particulier, nous pose problème parce que c'est un exemple dont nous parlons ce soir, mais il y en a d'autres. Et quand vous les cumulez, vous n'êtes plus à 70 000 ou 80 000 €, mais à des sommes beaucoup plus importantes. Alors, que l'Etat tienne ses engagements et nous, nous pourrions ensuite envisager de développer ce très beau Conservatoire. Je donne la parole à Mme HEAU.*

**Mme HEAU** – *Je voudrais également rajouter Mme LEVELEUX, puisque vous parlez de ce qui s'est passé avec M. KRYNEN : vous avez été aussi convoquée pour ce projet de label du Conservatoire qui caractérise l'acceptation ou pas de ces enseignements artistiques qui ont aussi évolué. Cependant, nous ne sommes plus du tout dans ce qui avait été demandé en 2006 et le renouvellement en 2013 a beaucoup plus de contraintes avec des enseignements différents. Il va y avoir des classes aux pratiques instrumentales pour lesquelles des professeurs vont s'engager, mais aussi des classes de musiques traditionnelles, des classes option jazz, option musiques actuelles, enfin une diversité qu'il n'y avait pas. Aujourd'hui, nous avons un devoir de répondre à ce cahier des charges et à ces critères. C'est nouveau et cela engage aussi des frais supplémentaires.*

*Deuxième chose également très importante : on ne baisse pas les bras. D'abord, il fallait maintenir ce label départemental. On ne passe pas comme cela régional et d'ailleurs peut-être que Tours va avoir aussi des problèmes, on ne le sait pas, l'acceptation étant pour octobre prochain. Quant au lieu géographique du Conservatoire, on le sait tous, on a des prévisions pour que l'établissement puisse être autre que celui qui est là, très restreint dans ses murs place Sainte-Croix. Mais, cela ne sort pas comme*

*cela d'une botte de paille. Il y a vraiment un travail de longue haleine qui va être fait pendant plusieurs années nécessitant aussi un grand investissement. On n'est pas là à se dire qu'on n'est pas Conservatoire Régional, cela n'a rien à voir. Aujourd'hui, il faut consolider ce label départemental, puis ensuite il faut travailler vers le régional. Mais cela ne se fait pas comme ça et croyez bien que l'équipe pédagogique et sa direction font un travail de grande importance, tout à fait professionnel. Je crois qu'aujourd'hui, le Conservatoire peut vraiment être orgueilleux de ce qu'il propose et avec un affichage d'élèves brillants extérieurement à Orléans. Merci.*

**M. le Maire** – *Vous avez raison, Mme HEAU, de préciser ce point sur les perspectives. En effet, nous travaillons avec la directrice du Conservatoire, que je salue également et qui fait un travail tout à fait remarquable, pour voir comment, dans l'avenir, développer ce Conservatoire dans de nouveaux lieux. Nous avons bien évidemment sur le sujet quelques idées assez précises maintenant, car les choses sont en train de bien se formaliser. Ce sera donc, en retour, des investissements importants à réaliser. Vous avez mille fois raison de le signaler et nous appellerons à ce moment là, la Région notamment, pour nous y aider et je suis sûr qu'elle répondra à notre demande.*

*J'ajoute une dernière chose dont nous n'avons pas parlé qui là va faire plaisir à MM. LEBRUN et RICOUD. Les tarifs sont, on en parlera après, très faibles et très en dessous des moyennes que nous constatons ailleurs.*

**M. RICOUD** – *J'espère qu'il n'y a pas que nous à qui cela fait plaisir !*

**M. le Maire** – *Non, mais je sais que vous y êtes particulièrement sensible. C'est la raison pour laquelle je pense à vous. C'est dans les gênes !*

*La tarification est en dessous des moyennes que l'on constate ailleurs, avec une tendance au désengagement de l'Etat qui là, est manifeste, brutal et qui n'est même pas annoncé. C'est du jour au lendemain, alors que le budget prévisionnel était voté. Moi personnellement, je n'ai jamais vu ce genre de chose, mais il n'empêche que là, il y a pratiquement 80 000 € en moins pour cette année. C'est une réalité et je crains malheureusement de pouvoir vous en parler régulièrement en matière de culture tant le Ministère de la Culture se fait, par les décisions gouvernementales, étriller actuellement et évidemment, nous sommes à l'arrivée. Mais il y a un moment où la Ville ne pourra pas compenser tout partout, c'est évident. Et chacun portera à ce moment là ses responsabilités et les assumera.*

*S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous consulter sur ce point.*

*Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« Par délibération du 26 mai 1978, le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer avec l'Etat pour le classement du Conservatoire en Ecole Nationale de Musique.*

*Par décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, complété par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements visés ci-dessus, les Conservatoires Nationaux de Région (C.N.R.), Ecoles Nationales de Musique (E.N.M.) et Ecoles Municipales Agréées par l'Etat (E.M.A.) ont été classés respectivement en Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.), Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) et Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) pour une période de sept ans.*

*Il convient, en 2013, de demander le renouvellement du classement pour une durée de sept ans supplémentaires.*

*Le dossier de demande de classement est composé d'un questionnaire permettant d'évaluer le fonctionnement et l'organisation de l'établissement ainsi que les modalités d'accomplissement des missions. Ce dossier est accompagné du projet d'établissement qui décline des actions pédagogiques et artistiques.*

Les orientations décrites dans le projet d'établissement proposé pour le Conservatoire d'Orléans ont été déterminées à l'issue d'un diagnostic réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs (Elus, Direction, personnel pédagogique, administratif et technique). Le projet propose 4 axes de travail :

- Contribuer à l'attractivité du territoire et être un acteur porteur de projets innovants au cœur d'une région toute entière ;
- Innovation pédagogique et pratique amateur : jouer pleinement son rôle de centre de ressources et être un outil de promotion et d'éducation reconnu pour l'agglomération ;
- Apprentissage et transversalité culturelle : favoriser la rencontre des élèves avec les publics et le monde professionnel ;
- Création et diffusion artistique : être un laboratoire pour le développement de la création artistique en lien avec les ressources locales.

Ce projet d'établissement est conçu à budget globalement constant tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Il faut noter que la Mairie doit faire face, en 2013, à la baisse annoncée de la participation de l'Etat (- 74 374 €).

Années	Dépenses globales	Recettes			Part Ville
		Ressources propres	C.G. 45	ETAT	
2010 (CA)	3 908 464 €	242 713 €	220 000 €	267 210 €	3 178 541 €
2011 (CA)	4 076 440 €	244 311 €	220 000 €	267 210 €	3 344 919 €
2012 (CA estimé)	4 127 275 €	240 848 €	201 000 €	251 178 €	3 434 249 €
2013 (BP voté) Montants alloués	4 200 000 €	259 250 €	201 000 € 201 000 €	262 757 € 188 383 €	3 476 993 €

Le classement des établissements conditionne leurs missions et permet la reconnaissance de la qualité de leurs actions.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le projet d'établissement pour la période 2013-2017 du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans ;**

**2°) solliciter le renouvellement de classement du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans en Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette demande. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire** – *Nous avons effectivement ces jours-ci, Mme HEAU, de très belles manifestations organisées par le Conservatoire et je me permets de préciser, pour celle de dimanche que vous avez évoquée à la Cathédrale, que cela devrait être superbe. Merci au Conservatoire, aux jeunes et aux moins jeunes de cet établissement, aux enseignants de nous proposer tout cela avec d'ailleurs, et on en a moins parlé parce que ce n'était pas l'objet, les liens qu'il y a avec l'Orchestre Symphonique notamment. C'est un véritable vivier, de véritables pépites que nous avons ici. Merci Mme HEAU.*

N° 9 – **Conservatoire. Classes à horaires aménagés musique et théâtre au collège Jeanne d'Arc et au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Approbation de conventions de partenariat.**

**Mme HEAU** – *Vous savez, je suis heureuse ce soir avec trois délibérations pour le Conservatoire. Si avec cela, vous n'avez pas envie de faire de la musique ! Vous savez, c'est Rostropovitch qui disait que « la musique, c'est comme une fenêtre ouverte sur un rayon de soleil » ! Je trouve que c'est bien à propos ce soir.*

*(rires).*

**Mme HEAU** – *En relation avec le projet d'établissement qui vient d'être présenté, il s'agit de la création des C.H.A.M. (classe à horaires aménagés musique) et C.H.A.T. (classe à horaires aménagés théâtre).*

*La C.H.A.T. avait déjà été créée à Meung-sur-Loire avec le collège Gaston Couté l'année dernière. Là, la grande nouveauté, est le travail réalisé avec les équipes d'enseignants du collège Jeanne d'Arc, son directeur et le personnel. C'est vraiment très intéressant. Une nouvelle classe de 6<sup>ème</sup> commencera à la rentrée prochaine en horaires aménagés.*

*Il vous est donc demandé d'accepter les conventions qui sont à passer avec ces deux collèges.*

*Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son projet d'établissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2013, le conservatoire à rayonnement départemental (C.R.D.) de la Ville a pour mission de développer son rôle de centre de ressources et son rayonnement. La création de classes à horaires aménagés (C.H.A.), en lien avec l'Education Nationale, répond à ces objectifs.

Les C.H.A. ont une double finalité : permettre aux élèves de suivre une scolarité tout en développant des compétences artistiques et développer des pratiques artistiques continues sans porter préjudice à l'enseignement général.

Le Conservatoire propose l'ouverture d'une classe à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T.) en partenariat avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire et d'une classe à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) en partenariat avec le collège Jeanne d'Arc.

**Classe à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T.) au collège Gaston Couté :**

Le collège Gaston Couté a créé en 2010 une classe à horaires aménagés théâtre en partenariat avec la Compagnie du Faux Col et la Ville de Meung-sur-Loire qui met à disposition des locaux. Dans ce contexte, la Ville d'Orléans a passé en février 2013 avec ce collège une convention pour l'année scolaire 2012-2013, permettant aux élèves de bénéficier d'un partenariat avec le département théâtre du Conservatoire.

Afin de poursuivre et d'approfondir ce travail, les différentes parties souhaitent renouveler leur collaboration dans le cadre d'une convention commune.

La convention proposée prévoit que pour chaque niveau, l'enseignement du théâtre est de 3h hebdomadaires, dont 1h (approche culturelle) prise en charge par les enseignants du collège et 2h (pratique théâtrale) prises en charge par les enseignants d'art dramatique. Les professeurs d'art dramatique de la Compagnie du Faux Col prennent en charge les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et ceux du Conservatoire les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Création de la classe à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) au collège Jeanne d'Arc :

La convention de partenariat proposée prévoit qu'à sa création, pour l'année scolaire 2013-2014, la C.H.A.M. sera ouverte aux seuls élèves de 6<sup>ème</sup>. Elle sera étendue à chaque niveau lors des rentrées scolaires successives et a vocation à accueillir un maximum de 30 élèves par niveau.

Le public d'élèves postulant à la C.H.A.M. pourra être composé d'élèves déjà musiciens à qui l'on propose une mise en cohérence des enseignements ou d'élèves débutants en musique (grands commençants en sixième), naturellement affectés au collège Jeanne d'Arc dans le respect de la carte scolaire.

Pour chaque niveau, le professeur de l'Education Nationale assurera 2h d'enseignement et les professeurs du Conservatoire assureront entre 3h et 5h d'enseignement selon le niveau de l'élève en musique.

L'affectation en classe à horaires aménagés nécessite de la part des familles une inscription au C.R.D. et le règlement des frais correspondants (frais d'inscription).

La charge financière correspondant aux enseignements et interventions effectués par chacune des parties auprès des C.H.A. sera assumée par chacune d'elles.

Les deux conventions sont proposées pour l'année scolaire 2013-2014 et sont renouvelables tacitement pour les trois années scolaires suivantes.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, la Ville de Meung sur Loire et la Compagnie du Faux Col pour l'organisation des classes à horaires aménagés théâtre, pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter de la rentrée 2013 soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017 ;**

**2°) approuver la convention de partenariat à passer avec le collège Jeanne d'Arc, pour l'organisation des classes à horaires aménagés musique, pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter de la rentrée 2013 soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 10 – Conservatoire. Frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique. Actualisation des tarifs.**

**Mme HEAU** – *Il s'agit de l'actualisation des tarifs : 2,5 % en plus pour les Orléanais et 4 % pour les non Orléanais.*

*Alors, avant toute intervention et comme cela, on va écouter un peu plus le Conseil Municipal, car quelquefois c'est un peu long ... tant pis je l'ai dit ... 2,5 %, il faut regarder les bases. Nous sommes quand même à des tarifs tout à fait acceptables. Par exemple, un élève en cycle 2 paiera l'année prochaine 132 € contre 128,70 € en 2012 pour une année d'enseignement avec un cours d'instrument, de formation musicale, d'orchestre, de composition, d'harmonie, il peut tout faire. Donc, nous sommes vraiment sur des tarifs très bas qui correspondent à peu près à 6 % du coût total de l'élève quand tous les autres conservatoires sont sur une moyenne de 8 %. Cela rejoint ce que vous disiez tout à l'heure. Et d'ailleurs, beaucoup de parents s'étonnent de cette échelle des tarifs assez raisonnables concernant*

*l'enseignement. Un calcul a été fait et sachez qu'un cours d'instrument revient à l'élève entre 0,80 € et 1 € !*

**M. le Maire** – *Si je calcule à peu près bien en appliquant les mathématiques chères à Mme CHERADAME, cela doit faire une augmentation de 4 € par an pour l'élève en question.*

*La parole est à Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voulais dire que nous allions voter contre cette délibération, pourquoi ? Parce qu'il y a quand même une politique systématique d'augmentation des tarifs en général de la part de la Ville d'Orléans. Pourquoi 2,5 % ? Je ne comprends pas car lorsqu'on regarde les statistiques de l'I.N.S.E.E. de décembre 2012, l'inflation est de 1,3 %. Vous faites donc des augmentations de plus de 1 point au-dessus de l'inflation. C'est quand même incompréhensible et qui plus est en période de crise.*

*Ce que je dis là pour le Conservatoire, cela vaut pour d'autres choses. Nous aurons d'autres délibérations tout à l'heure qui pourront être impactées de la même façon. En période de crise, je trouve que c'est vraiment malvenu. Alors vous dites : « On n'augmente pas la fiscalité », mais vous la reportez sur les élèves et les familles, etc. Et ça, ce n'est pas bien.*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI, vous le faites exprès ou pas ? Je viens d'expliquer à l'instant qu'on était confronté à un non respect des engagements de l'Etat, du Gouvernement que vous soutenez pour être clair !*

**Mme KOUNOWSKI** – *Avant, M. le Maire, ce n'était pas le même Gouvernement et vous aviez la même politique !*

**M. le Maire** – *Je vous dis :*

*Demandez à vos amis du Gouvernement de respecter les engagements de l'Etat, c'est-à-dire de ne pas nous plomber de 74 000 € cette année ;*

*Demandez à vos amis du Ministère de la Culture de nous soutenir comme il conviendrait ;*

*Demandez à Mme LEVELEUX que la Région fasse un tout petit effort pour nous amener une toute petite subvention pour un Conservatoire qui, encore une fois, est le principal de la Région Centre*

*et à ce moment là, je me ferais un plaisir de rapporter l'augmentation de 2,5 % à 1,1 %. Enfin, vous ne manquez pas de culot, là !*

*Je donne la parole à M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Sur cette délibération, nous sommes évidemment contre l'augmentation des tarifs et on regrette au passage la diminution des subventions de l'Etat et du Conseil Général. En revanche, on considère que cette délibération contient des aspects positifs, notamment pour les enfants qui sont dans les classes à horaires aménagés. C'est un encouragement pour l'enseignement de la musique et je suis bien placé pour savoir que faire de la musique apporte beaucoup aux enfants. Il y a ce point sur l'augmentation des tarifs qui nous gêne. Donc on s'abstiendra sur cette délibération et ce en cohérence avec toutes les augmentations de tarifs sur lesquelles on n'est jamais d'accord.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie de cela, M. LEBRUN, car à la différence de Mme KOUNOWSKI, c'est très cohérent.*

*(réaction hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).*

**M. le Maire** – *Je n'essaye pas de vous diviser, je vous dis les choses car il est vrai que c'est cohérent.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Vous n'avez pas à être le juge des votes émis par l'opposition.*

**M. le Maire** – Vous êtes dans la même logique que ce que l'on dit sur le retrait de l'Etat. Et j'ajoute que ce même Etat nous impose des contraintes supplémentaires pour respecter le cahier des charges d'un Conservatoire départemental ou d'un Conservatoire régional. Et c'est là où c'est totalement incohérent. Si l'Etat nous disait : « Période budgétaire très difficile, on sert les boulots, on diminue la subvention ; on en est désolé, on ne peut pas faire autrement. En même temps, on propose de modifier le cahier des charges pour être reconnu Conservatoire départemental ou Conservatoire régional en l'allégeant. » Là, on engagerait quelque chose, même si c'est négatif évidemment, mais qui pourrait néanmoins redevenir positif dans la mesure où nous, on pourrait entamer une discussion sur quels sont les critères simplifiés, allégés. A ce moment là, avec un budget un peu moindre, on voit comment on peut s'adapter, mais là pas du tout ! Il y a la double punition. On vous donne moins et en même temps, on vous met plus de contraintes. C'est exactement la réalité. Donc, je dis que votre position est cohérente, car vous regrettez cette position de l'Etat et en même temps, vous n'êtes pas d'accord avec l'augmentation des tarifs, ce que je comprends. Je comprends très bien ce que vous dites. Cela ne m'amuse pas de proposer des augmentations de tarifs. Non, mais je vous explique que je suis responsable, Mme LEVELEUX, d'un budget de 265 millions à gérer ...

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Tous les ans, vous augmentez les tarifs, ce n'est pas que cette année !

**M. le Maire** - ... et qu'il faut être responsable, c'est tout ce que je vous dis. On ne peut pas dire une chose qui soit incohérente. On peut avoir des positions comme M. LEBRUN, même si ce ne sont pas les nôtres, mais qui sont cohérentes. On ne peut pas avoir vos positions, vous qui demandez d'en faire encore plus sans nous dire comment vous le financez et finalement en validant le retrait de l'Etat. Là, c'est incohérent ! C'est aussi simple que cela.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Vous ne faites pas l'ARENA et vous économisez de l'argent !

**M. le Maire** – C'est aussi simple que cela, Mme KOUNOWSKI. Que n'aurions-nous pas entendu dans les années précédentes, si un Gouvernement précédent nous avait du jour au lendemain annoncé qu'il y avait moins 74 000 €, alors que les budgets étaient votés ! Je suis sûr qu'on en aurait entendu beaucoup dans cette salle et notamment de votre part, et là un silence ému de votre part.

Néanmoins sur ce point, je vais vous consulter, mais avant je redonne la parole à Mme HEAU pour revenir sur ce qu'a dit M. LEBRUN, notamment sur les classes à horaires aménagés.

**Mme HEAU** – Non, c'est au sujet des tarifs, M. le Maire.

**M. le Maire** – Oui, mais c'était aussi intéressant ce que disait M. LEBRUN sur ce point.

**Mme HEAU** – Les classes à horaires aménagés, c'est vraiment un plus pour l'élève. Des études ont été faites, particulièrement aux Etats-Unis, sur la cohérence de l'apprentissage de la musique, l'équilibre scolaire et même les progressions beaucoup plus rapides par rapport à certains autres élèves.

Quant aux tarifs, je voudrais rassurer certains de mes collègues. Les riches paieront au Conservatoire avec l'augmentation et pour les familles nécessiteuses, on applique le quotient familial. Je ne connais aucune famille aujourd'hui qui, sous prétexte de non moyen, va être refusée. Il y a vraiment un comité d'accueil comme l'association des parents d'élèves qui prend en charge les personnes ayant quelques difficultés quant à la scolarité, au prêt d'instrument, aux aménagements de cours, etc. C'est un établissement où je crois, on peut dire chacun peut y rentrer la tête haute s'il a envie de travailler et d'être passionné, il n'y aura pas de refus. Mme KOUNOWSKI, vous êtes à la commission culturelle et chaque année, vous abordez ce point, j'allais dire un petit peu de façon clonée ou systématique, qu'il ne faudrait pas d'augmentation ...

(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).

**Mme HEAU** – Cela n'a aucune cohérence dans la mesure où je rappelle à chaque fois ces bases qui, un jour, vont être établies de façon nationale, car l'enfant qui habite Toulouse, Douai ou Lille, a le droit à un tarif cohérent et son prix aura la même valeur. Il y a quand même une concertation à faire et

à remettre ces bases en valeur. Quand on voit une scolarité qui coûte 130 € pour un nombre d'heures incroyable avec une palette d'offres inimaginables, car je le redis, l'élève va prendre son cours qui coûte 0,80 € ! Donnez-moi d'autres exemples de telles conditions avec un tel investissement des professeurs ! Par exemple, pour « Les Cordes en folie », il ne faut pas oublier que les professeurs ont été présents entre midi et 14 h à la mairie, au Musée, dans les librairies, à la Gare, à la Médiathèque en dehors de leur temps de travail sans jamais demander un sou en plus ! Alors, je crois qu'aujourd'hui financièrement, l'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental peut avoir la tête haute à la fois dans son enseignement et dans son fonctionnement financier. Merci.

**M. le Maire** – Je vous rejoins complètement. Nous parlons d'une augmentation de 4 % par an ! Je vous consulte.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique au conservatoire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2012 qui avait approuvé, pour l'année scolaire 2012-2013, une augmentation de 2,5 % considérant l'effort financier nécessaire au maintien du statut de conservatoire à rayonnement départemental.

Compte tenu de la baisse annoncée des subventions de l'Etat et du Conseil Général du Loiret et considérant qu'à Orléans, les recettes de scolarité représentent moins de 6 % du budget du conservatoire alors que les dernières statistiques nationales connues, portant sur l'année 2009, montrent que ce ratio est en moyenne de 8 %, il est proposé pour l'année scolaire 2013-2014 de maintenir cet effort.

Pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie, de tenue de caisse et de facturation, les tarifs proposés ont été arrondis.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder la gratuité aux élèves inscrits en classes à horaires aménagés, tant concernant les frais de scolarité au conservatoire que la location d'instrument de musique. Seuls les frais de dossier seront demandés ainsi qu'une attestation d'assurance garantissant l'instrument prêté.

A effectif constant avec ces nouveaux tarifs, la recette relative aux frais d'inscription et de scolarité augmenterait d'environ 6 400 €, soit 3 %.

Enfin, afin d'éviter de réserver des places pour des inscriptions qui restent sans suite, il est proposé de faire payer les frais d'inscription non remboursables (22 €) dès l'inscription et non au moment du premier versement des droits de scolarité, qui intervient après la rentrée scolaire.

**Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique au conservatoire, pour l'année scolaire 2013-2014, selon les tableaux annexés ;**

**2°) fixer l'entrée en application de ces tarifs le 1<sup>er</sup> juin 2013 ;**

**3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, articles 7062 et 7083, service gestionnaire CCTO. »**

ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 6.  
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

**Conservatoire d'Orléans  
MUSIQUE - DANSE - THEATRE  
TARIFS - Année scolaire 2013 - 2014**

TARIFS ANNUELS 2012/2013		TARIFS ANNUELS 2013/2014	
Pour tous (sans stages)		Pour tous (sans stages)	
21,50 € (somme forfaitaire par élève, quel que soit le nombre de disciplines, non remboursables et hors quotient familial à additionner aux frais de scolarité)		22,00 € (somme forfaitaire par élève, quel que soit le nombre de disciplines, non remboursables et hors quotient familial à additionner aux frais de scolarité)	
Orléanais		Orléanais	
T4* avant le 31/12	T3* avant le 31/12	T4* avant le 31/12	T3* avant le 31/12
T2* avant le 31/12	T1* avant le 31/12	T2* avant le 31/12	T1* avant le 31/12
Non-Orléanais (hors quotient familial)		Non-Orléanais (hors quotient familial)	
T4* avant le 31/12	T3* avant le 31/12	T4* avant le 31/12	T3* avant le 31/12
T2* avant le 31/12	T1* avant le 31/12	T2* avant le 31/12	T1* avant le 31/12
<b>Frais d'inscription</b>			
Frais de scolarité			
EVEIL (5 ans)			
INITIATION (6 à 7 ans)			
<b>CYCLES D'ETUDES</b>			
* CYCLE I - Musique			
* CYCLE I - Théâtre			
* CYCLE I - Danse			
* CYCLE II - Musique (1ère, 2ème, 3ème années)			
* CYCLE II - Théâtre			
* CYCLE II - Danse (1ère années)			
* CYCLE III - Musique (4ème et 5ème années)			
* CYCLE III - Danse (2ème et 3ème années)			
* CYCLE III et CYCLE Spécialisé - Musique			
* CYCLE III et CYCLE Spécialisé - Théâtre			
* CYCLE III - Danse			
<b>FORMATION CULTURELLE MUSICALE SEULS</b>			
<b>HORS CYCLES D'ETUDES</b>			
* Cours collectifs			
* Chorales, Chœurs Symphoniques			
* Ateliers, Orchestres et Ensembles instrumentaux, Percussions digitales, Danse Sociale et Historiques			
* Cours particuliers			
* Hors-Cours individuels			
<b>STAGES - Musique, Danse, Théâtre, Théâtre Bandes, sans frais d'inscription</b>			
<b>CLASSES A HORAIRES AMENAGES</b>			
gratuité sauf les frais d'inscription			

## DROITS SCOLAIRES

✓ 1 <sup>er</sup> versement : du <b>lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2013</b> inclus de 9h00 à 18h30 (fermé samedi et dimanche)
✓ 2 <sup>ème</sup> versement : du <b>lundi 3 février 2014 au vendredi 7 février 2014</b> inclus de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

\* Le Quotient Familial (Q.F.) déterminé conformément au règlement du QF de la ville à la date de la 1<sup>ère</sup> facturation, est applicable aux inscrits orléanais de moins de 18 ans selon les seuils de tranches T4, T3, T2, T1 suivantes

Tranche QF	QF plénier	QF plafond	Tranche C.R.D.*
A	374,23	374,22	
B	474,77	474,76	
C	575,23	575,22	T 1
D	675,00	674,99	
E	775,38	775,38	
F	876,39	876,38	T 2
G	974,29	974,28	
H	1076,27	1076,26	T 3
I	1176,79	1176,78	
J			T 4

Le quotient familial de la Ville d'Orléans ne s'applique pas

- aux non-orléanais
- aux inscrits en hors-cycles collectifs et individuels,
- aux disciplines instrumentales supplémentaires ou aux inscrits en culture musicale seule

- Paiement en une seule fois si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est inférieur ou égal à 150,00 €
- Paiement en 2 versements, si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est supérieur à 150,00 € et à condition que le 1<sup>er</sup> versement intervienne dans les délais impartis
- En cas de non respect des délais de paiement fixés pour le 1<sup>er</sup> versement, la totalité (frais d'inscription + frais de scolarité) sera exigée.
- La totalité des frais d'inscription (22,00 €) sera payée lors de l'inscription ou de la réinscription.
- En cas de démission, les sommes restent dues, sauf cas prévus par le règlement intérieur ou découlant d'une décision pédagogique spécifique.
- L'entrée après le 31/12 est accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles.
- Disciplines de base comprises dans l'inscription à un cycle d'étude : - dominante instrumentale - formation musicale et culture musicale - pratiques collectives et stages.
- En cas d'inscription à plusieurs types d'études distincts, non compris dans le cursus principal, chaque inscription en sus fera l'objet d'un paiement supplémentaire
- Les personnels de la Ville bénéficient des tarifs Orléanais.

# Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre)

## Tarifs Locations d'Instruments

Année Scolaire 2012 - 2013		Année Scolaire 2013 - 2014	
<b>N.B. :</b> Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)		<b>N.B. :</b> Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)	
Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) paiement en une seule fois, sur avis de paiement émis par le Trésorier Municipal, après signature d'un contrat de location.	Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) paiement en une seule fois, sur avis de paiement émis par le Trésorier Municipal, après signature d'un contrat de location.
<b>Elèves du Conservatoire</b>			
		> Elèves inscrits en classe à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) gratuité	Elèves inscrits en C.H.A.M.
> Débutants > Elèves à partir de la 2ème année > Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/12, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/12 - Débutants - à partir de la 2ème année	137,90 € 152,20 € 82,60 € 91,40 €	> Débutants > Elèves à partir de la 2ème année > Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/13, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/13 - Débutants - à partir de la 2ème année	141,00 € 156,00 € 85,00 € 94,00 €
<b>Location autres écoles</b>			
	Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire		Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire
	avant le 31/12 275,80 €		avant le 31/12 283,00 €
	après le 31/12 185,30 €		après le 31/12 169,00 €

N° 11 – **14 juillet et manifestations d'été. Gratuité des manifestations. Fixation des redevances d'occupation temporaire du domaine public et approbation d'une convention type.**

**M. MOITTIE** – *En quelque sorte, on reste un peu dans la musique avec les flonflons du 14 juillet, mais j'ose à peine vous proposer cette délibération qui consiste en fait à une augmentation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 2 % pour les activités ambulantes et fixes de restauration pour le 14 juillet.*

**M. le Maire** – *Et avec la gratuité de toutes manifestations qui sont proposées tout au long de l'été.*

**M. MOITTIE** – *En particulier pour le 14 juillet, elles seront proposées pour 36 heures, soit du 13 juillet à 14 h jusqu'au 14 juillet après le feu d'artifice. Il s'agit d'un programme récréatif musical, pédagogique, de détente pour les enfants, les parents et les familles. Venez nombreux, vous serez bien reçus !*

**M. le Maire** – *Le bal ne dure pas 36 heures, M. MOITTIE !*

**M. MOITTIE** – *Non, mais c'est gratuit !*

**M. LEBRUN** – *Ce qui prouve bien que quand on veut, on peut faire du gratuit.*

**M. le Maire** – *Oui, mais comme on le dit toujours : c'est gratuit, mais cela a un coût. Il faut bien comprendre que le coût doit être supporté à un moment donné et comme on ne les fabrique pas dans les sous-sol de la Mairie, il faut bien que ces moyens financiers soient pris quelque part. La gratuité est presque un leurre en fait, parce qu'il y a un coût ! Je vous consulte.*

*M. MOITTIE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« La Ville organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives.

Cette année, dans le cadre du programme d'animations des quais de Loire, la Ville souhaite proposer un « 14 Juillet bien-être ».

Les festivités 2013 commenceront le 13 juillet à 14h pour se terminer à 22h avant le bal de l'Amicale des sapeurs pompiers. La reprise des animations se fera dimanche matin à 10h avec notamment le grand feu d'artifice tiré à 23h depuis le duit. Enfin, cette journée se terminera avec le traditionnel bal du 14 juillet de 23h30 à 2h.

Les animations gratuites de ces deux jours ont été déclinées sous la thématique « bien-être » alliant détente, activités familiales, musique et gastronomie. En parallèle de la programmation musicale, des animations tels que parcours aventure, initiations aux disciplines du cirque, balades en Loire et ateliers créatifs seront proposés au public.

Afin de permettre au public de se rafraîchir et de se restaurer, un espace alimentaire composé de plusieurs stands proposant boissons fraîches, pâtisseries et rôtisseries pour les repas et l'après-midi sera installé sur les quais. Des vendeurs ambulants de ballons hélium, de glaces... pourront également demander l'autorisation à la Mairie d'exercer leur activité sur le site des festivités. L'ensemble de ces commerçants devra s'acquitter d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public.

Tenant compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 2 % ces redevances comme suit :

14 juillet et animations des quais de Loire Redevances d'occupation temporaire du domaine public (tarifs net de T.V.A. par jour)		
	2012	2013
Stand alimentaire sans abri (6 m <sup>2</sup> )	-	40 €
Stand alimentaire avec abri fourni par la Mairie (6 m <sup>2</sup> )	-	45 €
Vente ambulante alimentaire	32 €	33 €
Vente ambulante non alimentaire	22 €	22 €

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, pour les manifestations d'été, sera proposée à la signature des différents occupants, définissant les engagements de chacune des parties.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver les redevances d'occupation du domaine public pour les manifestations d'été 2013 telles que présentées ci-dessus ;

2°) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer pour les manifestations d'été 2013 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à conclure avec les exposants et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, opération 838 SG CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Animation des quais. Gratuité des manifestations. Fixation des redevances d'occupation temporaire du domaine public et approbation de conventions. Attribution de subventions.**

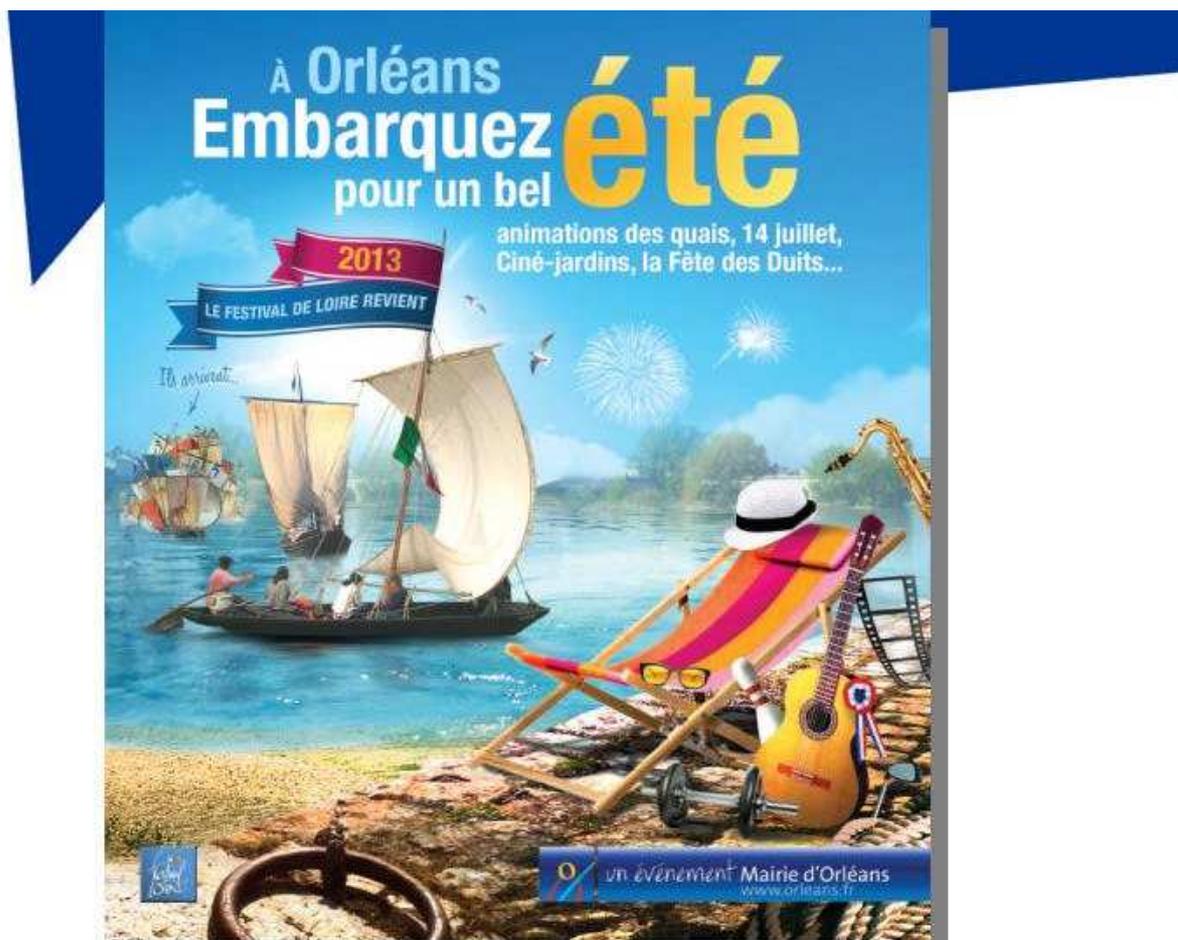
**Mme SAUVEGRAIN** – *La délibération ne concerne que les redevances d'occupation du domaine et l'attribution de subventions.*

*Mais, je souhaiterais dire quelques mots sur l'animation des quais cet été.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power point par Mme SAUVEGRAIN.*

\*  
\*       \*  
\*



**Mme SAUVEGRAIN** – Vous voyez là l'affiche, c'est tentant.

## En attendant les bateaux du Festival ...

Cet été, la Mairie d'Orléans propose pour ses habitants et ses visiteurs :



- Plus de **150 animations** pour rythmer l'été
- Des programmations pour **tous les publics**
- **Des moments** artistiques, sportifs, pédagogiques, de découverte et surtout de convivialité,
- L'accès **gratuit** à la quasi totalité des manifestations
- Des **horaires encadrés** pour préserver la tranquillité des riverains

Retrouvez le programme complet des animations de l'été à Orléans, à partir du 31 mai prochain



**Mme SAUVEGRAIN** – Cet été, on attend le Festival de Loire pour septembre, mais avant il va se passer beaucoup de choses puisque sur les quais d'Orléans, ce sont 150 manifestations qui vont rythmer tout l'été pour les Orléanais et les touristes.

Ces manifestations s'adressent à tous les publics : des plus jeunes aux moins jeunes, des sportifs à ceux qui préfèrent la culture, la découverte, mais toujours de bons moments. L'accès aux manifestations est quasiment gratuit, j'insiste, que ce soit pour aller faire de la zumba, voir l'exposition de sculptures, participer aux différents événements et tout ceci en préservant la tranquillité des riverains, puisqu'on met des horaires encadrés. En effet, il n'y a pas que les moments de convivialité, mais aussi des riverains qui vivent aux alentours.

## En attendant les bateaux du Festival ...

3 mois d'animations durant tout l'été, pour tous, proposés gratuitement par la Mairie d'Orléans :



### Au Programme :

- Des fêtes et balades avec les mariniers
- Des expositions culturelles le long des quais
- Des concerts pour tous les styles
- Une guinguette estivale sur le ponton
- Un large programme d'événements sportifs
- Les festivités du 14 juillet
- La 3<sup>ème</sup> édition de la Fête des Duits



**Mme SAUVEGRAIN** – *Durant ces trois mois, beaucoup de manifestations liées à La Loire :*

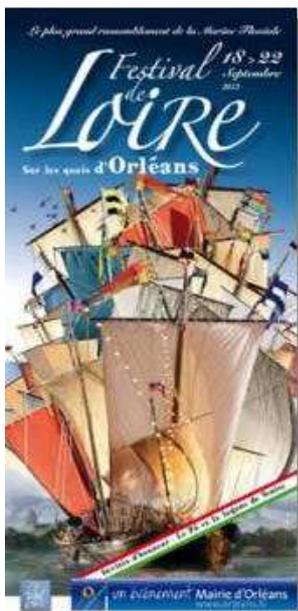
- des balades et des fêtes avec les mariniers, surtout début juin ;
- une nouveauté cette année, la guinguette installée sur le ponton. Pour la première fois à Orléans, ce lieu est géré par une association et c'est l'objet de la délibération de ce soir ;
- des événements sportifs et Abel MOITTIE vient d'évoquer le 14 juillet.

*Et puis, il n'y a pas que les quais de La Loire, mais aussi de l'autre côté de la Loire, la Fête des Duits du côté Saint-Marceau et dans tout Orléans. Vous le verrez dans le programme d'animations des quais, l'animation va au-delà des quais, différentes manifestations du Parc Pasteur au Parc Floral en passant par Orléans Jazz.*

*Donc voilà ce programme : 150 manifestations et pour l'essentiel gratuites en attendant les bateaux du Festival.*

## En septembre, place à la Marine de Loire !

Dès début septembre, les bateaux et les marinières investissent les quais d'Orléans pour proposer, du 18 au 22 septembre, le plus grand rassemblement fluvial d'Europe.



- Plus de **200 bateaux** ligériens et des fleuves de France
  - Les gondoles de **Venise** et les embarcations du Pô, invités d'honneur du festival,
  - **500 marinières** présentant leur passion et leurs savoir faire
  - Des **animations gratuites** pour tous les publics
  - **4 grandes soirées événementielles** et la grande parade des bateaux le dimanche
  - Une **centaine de stands** ligériens et les guinguettes du festival
  - **2 km de quais aménagés**, avec à l'honneur le Quai du Roi
- Et beaucoup d'autres surprises ...**

**Mme SAUVEGRAIN** – En effet, les bateaux arriveront au mois de septembre qui sera tourné vers La Loire, avec les bateaux ligériens, mais aussi les gondoles de Venise, puisque ce sont les invités cet année, sans oublier les marinières qui seront toujours aussi présents. De grandes soirées sont prévues ainsi que l'aménagement des quais sur 2 kilomètres, car cette année, nous irons jusqu'au quai du Roi et puis bien d'autres surprises que je ne vais pas vous révéler maintenant.

Si je reviens sur la délibération, elle porte donc sur la redevance d'occupation pour la guinguette qui commencera fin juin jusqu'au mois de septembre, et sur les conventions avec l'association « Jamais deux sans trois » qui gère la guinguette, ABCD pour la guinguette du Guichet de Moi au moment du Festival de Loire et puis Nanoprod pour la Fête des Duits avec Arnaud METHIVIER.

**M. le Maire** – Merci Mme SAUVEGRAIN. On a hâte d'y être et s'il n'y a pas de remarques, je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire.

- La guinguette estivale :

Dans le cadre de ces animations, un appel à projet a été lancé le 26 février 2013 pour l'organisation d'une programmation pluridisciplinaire et intergénérationnelle au sein d'une guinguette, incluant son exploitation, quai du Châtelet, pendant la période estivale.

Suite à l'examen de la seule candidature réceptionnée, il est proposé de désigner :

- l'association Jamais 2 sans 3 pour organiser la programmation,
- la société « 1.2.+ » pour l'occupation et l'exploitation de la guinguette.

Compte tenu des moyens mis à disposition par la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» , qui dispose des quais de Loire et la Mairie qui apporte les équipements, il est proposé d'appliquer une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 60 € net de T.V.A./mois pour l'année 2013. Une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera passée avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» et l'occupant par décision du Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En parallèle et suite à l'étude du projet de programmation, il est proposé de soutenir l'association Jamais 2 sans 3 par le versement d'une subvention de 20 000 € dont les engagements sont définis dans le cadre d'une convention de soutien.

- Animations des quais et Festival de Loire. Soutien aux associations

Dans le cadre de la préparation des animations d'été et du Festival de Loire, la Mairie souhaite soutenir les projets associatifs qui lui sont proposés et qui sont destinés au plus grand nombre.

L'étude des subventions et les attributions sont effectuées par rapport au type d'activités que la Mairie souhaite soutenir et au projet de l'association.

Pour la troisième Fête des Duits qui se déroulera du 14 au 18 août 2013, l'association Nanoprod propose de mettre en place une résidence artistique suivie d'une exposition d'art contemporain intitulée «La Planète des Duits» sur une île de la rive sud dont le passage du public se fera par une passerelle. Une convention de soutien est donc proposée avec l'association.

L'association ABCD, qui organise la guinguette du Guichet de Moi pendant le Festival de Loire 2013, bénéficie d'un soutien dont les modalités sont également définies dans le cadre d'une convention.

Association	Activités subventionnées	Montant de la subvention (en €)	
		2012	2013
JAMAIS 2 SANS 3	Organisation de la programmation de la guinguette estivale	-	20 000 € convention
ASSOCIATION NANOPROD	Organisation de la deuxième édition de la « Planète des Duits » dans le cadre de la Fête de la Duits 2013 (création d'une exposition d'art contemporain dont l'accès se fera via une passerelle)	10 000 € convention	15 000 € convention
ABCD	Aide à la programmation de la scène du guichet de Moi pendant le Festival de Loire 2013	20 000 € convention	17 000 € convention
CLUB CANOE KAYAK D'ORLEANS	Organisation de stages de canoë-kayaks sur la Loire dans le cadre des animations des quais	500 €	250 €

Association	Activités subventionnées	Montant de la subvention (en €)	
		2012	2013
A.S.P.T.T.	Organisation de randonnées sur les quais dans le cadre des animations des quais	-	100 €
ORLÉANS BEAUGENCY CLERY	Organisation de randonnées sur les quais dans le cadre des animations des quais	-	100 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 500 €</b>	<b>52 450 €</b>

- Communication pendant les animations d'été

France Bleu Orléans, groupe Radio - France, a proposé de communiquer sur l'ensemble des animations d'été lors d'une émission radio hebdomadaire de 2 minutes, du lundi au vendredi, à 17h40, du 1er juillet 2013 au 25 août 2013. France Bleu organisera également des interviews des acteurs principaux des grandes manifestations à venir et des jeux concours seront régulièrement proposés aux auditeurs.

En contrepartie de ces différentes actions radio, la Mairie propose une valorisation de France Bleu Orléans sur les supports de communication des animations d'été et une prise en charge à hauteur de 1 500 € T.T.C. sous forme d'achat d'espaces.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les redevances d'occupation temporaire du domaine public d'un montant de 60 € net de T.V.A./mois pour l'année 2013 à appliquer pour la guinguette estivale ;**

**2°) approuver les trois conventions à passer avec les associations Jamais 2 sans 3, ABCD et Nanoprod dans le cadre de la réalisation des animations des quais pour l'année 2013 ;**

**3°) en application de ces conventions, décider d'attribuer les subventions correspondantes aux associations suivantes dans le cadre de l'animation des quais 2013 :**

- **Jamais 2 sans 3 : 20 000 €**
- **Nanoprod : 15 000 €**
- **ABCD : 17 000 € ;**

**4°) décider d'attribuer aux associations non conventionnées, listées dans le tableau ci-dessus, des subventions pour un montant de 450 € au titre de l'année 2013 ;**

**5°) approuver la convention de partenariat à passer avec France-Bleu Orléans, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation des animations des quais pour l'année 2013 ;**

**6°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes au nom de la Ville ;**

7°) imputer la dépense d'un montant de 17 000 € (Association ABCD) sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 6574, opération 000823 et d'un montant de 35 450 €, fonction 024, article 6574, opération 000840, SG CEVE ;

8°) imputer la dépense d'un montant de 1500 € correspondante sur le budget de la Ville fonction 33, article 6231, opération 000840, SG DDIC ;

9°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, opération 000840, SG CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – Orléans'Jazz 2013. Approbation de conventions et d'un avenant.

M. VALETTE – *Je vous invite à découvrir le programme qui se trouve sur vos tablettes.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin de faciliter l'organisation d'Orléans'Jazz, plusieurs partenaires proposent leur collaboration artistique ou leur soutien financier, logistique ou médiatique.

1) Partenariat artistique et culturel

a. L'association « L'esprit Jazz », organisateur du festival de jazz à Saint-Germain-des-Prés, propose un échange de programmation avec Orléans'Jazz. L'une des deux formations lauréates du Tremplin Orléans Jazz 2013 se produira sur le Festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés 2014, et l'une des 3 formations finalistes du Tremplin Jeunes Talents du Festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés 2013 sur le Festival Orléans'Jazz 2014. Cet échange avait déjà été réalisé pour les éditions 2011 et 2012 et avait permis à la formation Groove Catchers et Synaptic Project de jouer au festival parisien.

b. L'association « Jazz à Tours » propose de renouveler un partenariat portant sur la réalisation d'un échange de formations régionales en devenir : TOONS, lauréat du Tremplin d'Orléans Jazz 2013 sur le Festival Emergences de Tours 2013 et une formation de Jazz à Tours sur le Festival Orléans Jazz 2013 sur la Place de la Loire. Cet échange avait déjà été réalisé pour l'édition 2011 et avait permis à la formation Théo Ceccaldi Trio, lauréat tremplin Orléans' Jazz 2011 de jouer au festival tourangeau.

Dans ces deux cas, chaque organisateur prend en charge les frais de production et d'accueil de la formation programmée.

c. La Mairie est partenaire depuis 8 ans de l'E.P.I.C. Jazz à Vienne, via le RéZZo Focal Jazz à Vienne. Ce dispositif, qui associe différentes structures de programmation, a pour objectif de soutenir et de promouvoir la nouvelle scène du jazz français. La Mairie est chargée de la sélection régionale permettant à un des groupes sélectionnés de bénéficier du RéZZo Focal Jazz à Vienne.

2) Les partenaires financiers

a. Le Crédit Mutuel du Centre a signé une convention de parrainage 2011-2013 portant sur un soutien annuel de 40 000 € T.T.C. Afin de préciser les modalités de versement de son engagement financier pour l'édition 2013, un avenant n°2 à la convention est proposé se traduisant par une prise en charge de prestations pour 10 000 € et le versement de 30 000 € à la Ville.

b. Le Groupe Dunois Voyage – R.A.T.P. Dev propose de soutenir pour la 3<sup>me</sup> année le festival à hauteur de 13 000 € nets de T.V.A. Il disposera en contrepartie d'une communication sur l'ensemble des supports du festival, des invitations ainsi qu'un stand au Campo Santo.

c. La Caisse des Dépôts et Consignations propose de soutenir pour la 1<sup>ère</sup> année le festival à hauteur de 2 000 € nets de T.V.A. Elle disposera en contrepartie d'une communication sur le programme du festival.

### 3) Les partenaires logistiques

a. La Société Yamaha Music Europe, comme pour les éditions précédentes, s'engage à prêter à titre gracieux le piano de concert pour les artistes du Campo Santo. La Ville participera aux frais de transports à hauteur de 956,80 € T.T.C.

b. La Société Blanchet Dhuismes, comme pour les éditions précédentes, s'engage à prêter à titre gracieux des meubles et des accessoires de décoration pour aménager la salle Presse et accessoriser l'ensemble des loges du Campo Santo avec des luminaires, miroirs, cadres et autres accessoires. Elle disposera d'une communication sur l'ensemble des supports du festival.

### 4) Les partenaires media

a. France Bleu Orléans s'engage à assurer la production, la réalisation et la diffusion de onze éditions d'un « journal du festival », d'une durée de 3 minutes, entre 8h et 8h45, du mercredi 19 au samedi 29 juin inclus. Le partenaire consacrera, du 19 au 28 juin, le rendez-vous invité de 17h10, à Orléans Jazz ainsi qu'un temps d'antenne dans les émissions de 17h à 19h des samedis 22 et 29 juin. En contrepartie, la Mairie s'engage à acheter, auprès de la régie Radio France Publicité 2240,08 € T.T.C. d'espaces publicitaires pour diffusion sur France Bleu Orléans et à fournir des invitations.

b. La République du Centre s'engage à publier le programme complet du festival dans le supplément « Sorties » du 7 juin 2013 sous forme de 4 pages spéciales en cahier central, et mettra à disposition l'équivalent de 6000 € H.T. d'espaces publicitaires sous forme d'échange marchandises. La Ville s'engage en contrepartie par l'achat de 4000 € H.T. soit 4 784 € T.T.C. d'espaces publicitaires, par l'achat à tarif préférentiel de journaux à hauteur de 1 386 € T.T.C. et à fournir des invitations.

c. TSF Jazz s'engage à mettre en place un plan de diffusion approprié (spots et bannières Web). En contrepartie, la Ville s'engage à acheter à tarif préférentiel auprès de Nova Régie 2300 € H.T. soit 2750 € T.T.C. d'espaces publicitaires. Le partenaire disposera d'une communication sur l'ensemble des supports du festival.

d. France Télévision s'engage à initier des actions de promotion via le site Internet de France 3 Centre, à diffuser en dehors des écrans publicitaires le spot partenariat d'une durée de vingt secondes et diffusé entre le 3 et le 16 juin inclus, à informer et sensibiliser les rédactions des antennes de France 3 Centre du partenariat pour une couverture rédactionnelle avec possibilité de duplex, de directs, d'interviews. En contrepartie, la Ville apposera le logo du partenaire sur l'ensemble des supports de communication du festival et fournira des invitations. Le montant des prestations échangées entre les parties s'élève à 46 644 € T.T.C.

e. Télérama s'engage à réserver un espace dans l'agenda des événements Télérama édition nationale du 12 juin 2013, à annoncer le festival dans sa newsletter du 31 mai 13, et à communiquer sur leur site Internet (valorisation totale 14 500 € H.T. soit 17 342 € T.T.C.). En contrepartie, le partenaire disposera de places pour la manifestation et d'une communication sur l'ensemble des supports du festival. La Ville prendra également en charge à tarif préférentiel un quart de page dans l'édition nationale des festivals pour 3 468,40 € T.T.C.

Des conventions sont proposées pour formaliser les échanges avec les différents partenaires pour la durée du festival.

A l'exception des 4 soirées organisées au Campo Santo du 26 au 29 juin, l'ensemble des concerts est proposé à titre gratuit.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les associations Jazz à Tours et l'E.P.I.C. Jazz à Vienne pour l'année 2013 et l'Esprit Jazz pour les années 2013-2014 ;

2°) approuver les conventions de partenariat à passer avec Dunois Voyage – Groupe RATP, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Yamaha Music Europe et Blanchet Dhuismes dans le cadre du Festival Orléans'Jazz 2013 ;

3°) approuver les conventions de partenariat à passer avec France Bleu, La République du Centre, T.S.F. Jazz, France Télévision et Télérama dans le cadre du Festival Orléans'Jazz 2013 ;

4°) approuver l'avenant n°2 à la convention de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans le cadre du Festival Orléans'Jazz 2013 ;

5°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et avenant au nom de la Ville ;

6°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe de la Ville, consacré aux opérations soumises à la T.V.A., fonction 33, articles 611, 6237 et 7478, service gestionnaire CCA, et articles 6231 et 6238 opération 0000843 service gestionnaire DDIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – Associations culturelles et C.D.N. d'Orléans-Loiret-Centre. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec les associations Théâtre Charbon et le Nuage en Pantalon. Attribution de subventions.

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les associations culturelles sont une des composantes essentielles de la vie culturelle et artistique. Elles constituent le maillage structurant des pratiques amateurs, elles participent à la diversification des disciplines et sont à l'initiative de nombreux projets porteurs de renouvellement des formes d'expression et de création.

1. Associations non conventionnées

Pour poursuivre leurs actions, pour réaliser de nouveaux événements ou pour atteindre des objectifs nécessaires à leur développement, les associations œuvrant dans différentes disciplines artistiques ou activités culturelles ont sollicité auprès de la ville une subvention au titre de l'année 2013. Les dossiers sont étudiés dans un souci d'accompagnement équilibré entre les secteurs culturels.

Le tableau annexé présente le montant des subventions qu'il est proposé d'attribuer pour un montant total de 53 215 €.

2. Théâtre Charbon. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et soutien exceptionnel pour le Festival d'Avignon

Le Théâtre Charbon, association loi 1901 créée en septembre 2011 à Orléans, a pour activités la création et la diffusion de spectacles théâtraux ainsi que la mise en œuvre de programmes d'actions culturelles et de formation. Le Théâtre Charbon affirme sa démarche artistique autour de deux axes, l'écriture contemporaine et la création scénique.

La production du texte « les eaux lourdes » de Christian Siméon, présentée à plusieurs reprises, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe mais également dans des théâtres de l'agglomération orléanaise

a reçu un accueil très favorable du public comme des professionnels.

Un vaste programme de diffusion est à présent engagé. L'association participera notamment au Festival d'Avignon pour présenter « les eaux lourdes ». Vingt deux représentations seront données en juillet au théâtre des Halles en Avignon, dans le cadre du festival international contribuant ainsi au rayonnement d'Orléans et valorisant la qualité de la création artistique soutenue par la Ville.

Le Théâtre Charbon maintient par ailleurs une activité très dense en matière de formation et d'action culturelle en 2013 : représentation des ateliers de pratiques artistiques de l'option théâtre, du lycée Jacques Monod de Saint-Jean-de-Braye, journée de formation pour la faculté de droit d'Orléans, mise en place d'un atelier pour adultes amateurs au T.G.P. d'Orléans, reprise d'un atelier de création de spectacle avec des jeunes gens issus du conservatoire d'Orléans et de quartiers populaires, finalisation et création d'un spectacle en fin de saison 2014 ou début de saison 2014/2015 ; création de 2 spectacles de formes légères dont un à destination du jeune public.

En 2012, la ville a passé une convention de soutien 2012-2013 attribuant à l'association une subvention de 10 000 € en 2012 et 5 000 € en 2013.

La Ville propose d'apporter, dans le cadre d'un avenant n° 1 à la convention initiale, un soutien exceptionnel au Théâtre Charbon de 6000 € pour sa participation au festival d'Avignon et une subvention de 10 000 € pour la poursuite des objectifs 2013 portant la subvention 2013 à 21 000 €.

### 3. Association le Nuage en Pantalon. Avenant n° 1 à la convention d'objectifs

L'association Le Nuage en Pantalon organise depuis 2004 des concerts sur l'espace public dans le cadre du festival Orléans'Jazz.

A ce titre, la Ville a passé en avril avec l'association le Nuage en Pantalon une convention de soutien 2013 attribuant une subvention de 8 000 €.

L'association a présenté un nouveau projet culturel : projet « Machaut ». Le but de ce projet est la réappropriation de la « Messe de Notre Dame », écrite entre 1360 et 1365 par Guillaume de Machaut, par un quatuor de saxophones. L'objectif est d'amener le spectateur/auditeur à découvrir autrement une pièce musicale ancestrale, en utilisant des acoustiques « brutes » des différentes architectures environnantes (naturelles, industrielles, fonctionnelles...) sans ajout d'effet ni d'amplification.

Dans le cadre d'un avenant n° 1, il est proposé de soutenir ce nouveau projet par une subvention complémentaire de 3 000 €, ce qui porte la subvention 2013 de la Ville à 11 000 €.

### 4. Centre Dramatique National d'Orléans-Loiret-Centre

La Ville a soutenu la participation du Centre Dramatique National au Festival d'Avignon 2012 pour présenter sa dernière création « La Mouette » de Tchekhov dans la cour d'honneur du Palais des Papes en votant une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Depuis sa présentation en septembre dernier à Orléans, la nouvelle mise en scène de La Mouette par Arthur Nauzyciel fait l'objet d'une tournée nationale que la ville souhaite soutenir par une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer des subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé des subventions pour un montant total de 53 215 € au titre de l'année 2013 ;**

**2°) approuver les avenants n°1 de soutien à passer avec l'association Théâtre Charbon et Le Nuage en pantalon pour l'année 2013 ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants au nom de la Ville ;**

**4°) en application de ces avenants, décider d'attribuer les subventions correspondantes au titre de l'année 2013 :**

- a. 21 000 € à l'association Théâtre Charbon (dont 5 000 € déjà approuvés en 2012)
- b. 3 000 € à l'association Le Nuage en Pantalon ;

**5°) attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Centre Dramatique National Orléans-Loiret-Centre au titre de l'année 2013 pour la diffusion de la Mouette de Tchekhov ;**

**6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, Service Gestionnaire CCCA, pour les subventions du tableau annexé et les 2 avenants soit un montant total de 77 215 € et 10 000 € fonction 313 article 6574, Service Gestionnaire CCCA pour le C.D.N. »**

**ADOPTÉ PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(M. MOITTIE).**

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CREATION ARTISTIQUE  
ATTRIBUTION SUBVENTIONS CM MAI 2013 AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

NOMS	Subventions 2012 en €	Budget Prévisionnel 2013 en €	OBSERVATIONS socialisme togolais 2013	Nombre adhérents 2013	Adhérents Orléans	Cotisations	Nombre salariés	Subventions attribuées pour 2013 en €
<b>MUSIQUE</b>								
Brass Band Val de Loire Président : Jean Paul LEROY	475	17 745	Subvention de fonctionnement	32	12	30 €	2	475
Orchestre des Jeunes du Centre Cécile GAZEAU Rue de l'accrochéon Président : Denis CHARTIER	2 850	79 479	Subvention de fonctionnement	72	7	2 €	1	2 850
LA REVEUSE Président : François-Maurice DCO, directeur artistique : Benjamin Perrot & Florence Bablon	0	2 860		15	11	50 €	0	1 000
	1 000	205 000	Subvention de fonctionnement	40	15	15 €	1	1 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 325</b>							<b>5 325</b>
<b>DANSE</b>								
Tout feu tout Swing Pascale VILLIERS-VARLOTTEAUX Président	1 140	21 800	Matériel : tentes, sonorisation, éclairage, parquet démontable plusieurs salles Autre : communication, affiche etc.	175	108	10	0	1 140
Cie EPONYME Présidente : Pa LALLOZ	4 750	50 115	Subvention de fonctionnement	6	4	15	5	4 750
Campagne les Yeux grands fermés Isabelle PLA	0	23 157	Subvention de fonctionnement	3	3	15	0	1 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 890</b>							<b>6 890</b>
<b>THÉÂTRE</b>								
GIE ZIRLIB Président : Thomas GRATIER	2 000	160 509	Subvention de fonctionnement			10 €	4	4 500
Compagnie de Feu qui dort Catherine JAVELOT	1 200	141 952		20	11	10 €	1	3 000
Fabrika Pulston Président : Sophie BRUGNONE directeur artistique Olivier DEWEER	960	107 815	Subvention de fonctionnement	87	50	de 15 à 30 €	42	955
Théâtre de l'imprevue Président : Sylvie GOTTETLAND	4 750	155 635	subvention projet	14	4	10 €	28	4 750
Compagnie Dimitri HATTON Jean-Paul DUCHE	2 000	54 650	Subvention de fonctionnement	25	10	10 €	1	3 000
Théâtre de l'éventail Président : Pascal REMOND, Directeur artistique Raphaël TRAYO	4 750	192 920	Subvention de fonctionnement	20	15	15 €	20	4 750
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>15 650</b>							<b>20 950</b>

NOMS	Subventions 2012 en €	Budget Prévisionnel 2013 en €	OBSERVATIONS soutien logistique 2013	Nombre adhérents 2013	Adhérents Orléans	Cotisations	Nombre salariés	Subventions attribuées pour 2013 en €
<b>Art visuels</b>								
Cent Soleil Présidente : Céline KAGAN et Sarah DOUCET	3 800	167 811	Subvention de fonctionnement + projet	39	14	de 5 à 20	2	3 800
Société des Artistes Orléanais Président : Bernol GAVET	1 475	27 000						1 475
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 275</b>							<b>5 275</b>
<b>Art numérique</b>								
LABOMEDIA Président : Alexandre TINSEAU	4 750	174 270	subvention de fonctionnement + projet	41	37	de 16 à 48	4	8 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 750</b>							<b>8 000</b>
<b>Histoire et patrimoine</b>								
Société Archéologique et Historique de l'Orléanais Président : Hervé FINOUS	1 425	19 775	subvention de fonctionnement	300	130	de 29 à 50	0	1 425
Section orléanaise de l'Association Guillaume BUDE Président : Alain MALLISSARD	475	11 820	subvention de fonctionnement	201	205	de 6 à 18	0	475
Les Amis de Roger Toulouse	950	12 750	subvention de fonctionnement	148	98	20 €	0	950
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 850</b>							<b>2 850</b>
<b>Littérature</b>								
Les Amis de Max Jacob Présidente Patricia SUSTRAC	1 425	18 239		258		de 30 à 160	0	1 425
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 425</b>							<b>1 425</b>
<b>Divers</b>								
La Cie de l'Idée du Nord Président : Benoit GLIS	0	32 800	subvention de fonctionnement	3	0	0	17	2 500
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>32 800</b>						<b>2 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 165</b>							<b>53 215</b>

N° 15 – **Exposition patrimoniale 2014 « Regards sur Orléans, archéologie et histoire d'une ville ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'I.N.R.A.P. et la D.R.A.C. Centre.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2012, la Ville a décidé la réalisation d'une exposition patrimoniale 2014 dont le thème est la valorisation des recherches archéologiques des travaux de rénovation urbaine à Orléans depuis 20 ans et a approuvé le plan prévisionnel de financement, sollicitant le soutien de la D.R.A.C. Centre, de la Région Centre et du Département du Loiret.

La D.R.A.C. Centre (Service Régional de l'Archéologie), l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) et la Ville se sont rapprochés afin d'envisager les possibilités de collaboration pour la réalisation de cette exposition.

Celle-ci est conçue sur le modèle des expositions patrimoniales de la Ville et s'accompagne d'un catalogue intégré à la collection du Label Pays et Villes d'Art et d'Histoire.

La maîtrise d'ouvrage revient à la Ville qui organise le comité de pilotage technique et financier ; les partenaires scientifiques sont la D.R.A.C. Centre et l'I.N.R.A.P. assurant le commissariat de l'exposition. L'exposition sera présentée au Musée des Beaux Arts au cours de l'année 2014.

Une convention définit les engagements de chacune des parties dans le domaine scientifique, financier et logistique pour la réalisation de cette exposition et dans le cadre du budget voté par la Ville.

L'I.N.R.A.P. s'engage à apporter son soutien par le versement d'une somme totale de 11 000 € ainsi qu'une contribution intellectuelle de 50 jours-hommes équivalent à 29 200 € H.T. La D.R.A.C. apporte sa contribution scientifique et a attribué une subvention de 32 000 €. La Région Centre soutient également l'exposition à hauteur de 30 000 €.

Cette exposition dont l'entrée sera gratuite fera l'objet d'un catalogue dont le prix de vente est proposé à 20 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. et la D.R.A.C. Centre dans le cadre de l'exposition patrimoniale 2014 consacrée à la valorisation des recherches archéologiques intitulée provisoirement « Regards sur Orléans, archéologie et histoire d'une ville » ;**

**2°) fixer le prix du catalogue de cette exposition à 20 € T.T.C. ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville ladite convention ;**

**4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts en 2013 et à ouvrir en 2014, fonction 324, articles 6068, 611, 6135, 6232, 6236, 6248, 637,7088, 74718, 7472, 7473, 7478, opération 00008421, S.G. CARC. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**EXPOSITION PATRIMONIALE 2014**  
**PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE PREVISIONNEL en € TTC**

Emplois		Ressources	
<b>Intervenants extérieurs</b>		<b>Propres</b>	
Commissaire d'exposition	29 200	Billetterie	0
Scénographe	17 000	Catalogue	5 400
Graphiste	6 000		
Chef de projet	20 000		
<b>Réalisation exposition</b>		<b>Subventions</b>	
Droits de diffusion des documents		Drac Centre	32 000
Frais de reproduction	5 000	Région Centre CPER	30 000
Encadrement	4 000	Département	7 000
Petits matériels/ fournitures pr muséographie	21 500		
Cartels	6 000		
Signalétique	5 000		
Transport des œuvres	8 000		
Assurance	5 000	<b>Mécénat</b>	2 000
audiovisuel et multimédia	20 000		
<b>Communication</b>			
visuel	3 200		
affiches tous formats	2 300	<b>Inrap</b>	
dossier de presse	800	participation en numéraire	10 000
cartons d'invitation	600	apport en industrie 2012	29 200
frais de vernissage	1 000	production audiovisuelle et	20 000
<b>Réalisation catalogue</b>		<b>Ville d'Orléans</b>	
rédaction du catalogue	30 000	participation	60 500
Conception création catalogue	4 000		
Droits de reproduction			
Frais de reproduction (photos..)	1 500		
impression diffusion	6 000		
<b>TOTAL</b>	<b>196 100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196 100</b>

N° 16 – **Service archéologique municipal. Approbation d'une convention à passer avec l'association Œuvre Jeanne d'Arc et la société RCV-O.J.A. et de deux procès-verbaux-types.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'association Œuvre Jeanne d'Arc et la société par actions simplifiée à associé unique RCV-O.J.A. envisagent la démolition et la reconstruction de bâtiments à usage associatif au n° 8 du boulevard Guy Marie Riobé à Orléans.

En raison de la proximité de sites archéologiques connus, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre a prescrit, par arrêté du 6 février 2013, un diagnostic sur les 6 393 m<sup>2</sup> du projet.

Suite à la transmission du projet scientifique d'intervention et du nom du responsable de l'opération proposé, la D.R.A.C. a donné, par arrêté du 9 avril 2013, son autorisation au service archéologique municipal pour faire le diagnostic.

Afin de réaliser cette intervention, une convention, à passer avec l'association Œuvre Jeanne d'Arc et la société RCV-O.J.A précise la nature de l'intervention archéologique, les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport ainsi que les droits et obligations de l'association Oeuvre Jeanne d'Arc concernant les conditions et délais de mise à disposition des terrains. Ce diagnostic est financé par le versement de la redevance d'archéologie préventive, à la charge de l'aménageur.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de diagnostic ou de fouilles pour des tiers, pour lesquelles le service archéologique municipal est opérateur et la Ville passe une convention avec l'aménageur, un procès verbal de mise à disposition de terrain et de fin d'opération doit être signé entre les parties. Il est proposé d'adopter des procès-verbaux type qui seront complétés et validés par le responsable scientifique avant d'être adressés à l'aménageur.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Œuvre Jeanne d'Arc et la société RCV-O.J.A dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic archéologique au n° 8 du boulevard Guy Marie Riobé à Orléans ;**

**2°) approuver le procès-verbal type de mise à disposition de terrain et le procès verbal-type de fin d'opération à passer dans le cadre de l'application de conventions de diagnostic ou de fouille pour des tiers ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de ce type d'opération et notamment les procès-verbaux de mise à disposition de terrain et de fin d'opération ;**

**4°) imputer les recettes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 17 – **Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention à passer avec l'Ecole du Louvre.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'Ecole du Louvre, établissement public d'enseignement supérieur et de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant pas bénéficier des cours dispensés dans ses locaux à Paris, l'Ecole mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités

territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Ville souhaitant développer une politique d'animation des musées et de formation du public, accueille depuis plusieurs années le programme culturel et pédagogique proposé par l'Ecole du Louvre. Les thèmes abordés pour la prochaine rentrée sont « Mythes peints, mythes sculptés. Des dieux et des héros grecs » pour le dernier trimestre 2013 et « L'impulsion créatrice : l'Expressionnisme en Allemagne (1905-1914) » pour le premier trimestre 2014.

Afin de préciser les conditions et les modalités du partenariat entre l'Ecole du Louvre et la Ville, une convention est proposée : l'Ecole du Louvre dispense et prend en charge l'organisation des cours et en perçoit les droits d'inscription. La Ville met à disposition l'auditorium avec le personnel nécessaire, prend en charge l'édition et la diffusion des programmes et les frais d'accueil des intervenants.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours à Orléans pour l'année 2013-2014 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Application de la convention 2006 passée avec l'Etat. Programme d'actions 2013. Demande de subvention.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 2 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec l'Etat concernant la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (B.M.V.R.). Cette convention est valable trois ans et renouvelable par tacite reconduction. Elle précise et encourage la vocation régionale de la Médiathèque, avec des subventions possibles de l'Etat sur production d'un programme prévisionnel annuel et d'un bilan des actions réalisées dans l'année.

Pour 2013, le programme présenté prévoit, pour les différents axes de la convention mentionnés ci-dessous, les actions spécifiques suivantes, en plus des activités courantes menées depuis 6 ans (bibliographie et mise en valeur sur le Web des ouvrages patrimoniaux et du dépôt légal, expertise et conseil de l'équipe de direction en région Centre, rendez-vous découvertes du patrimoine écrit, accueil de stagiaires, développement de réseaux professionnels...) :

- Dépôt légal et bibliographie : élaboration d'une bibliographie des ouvrages imprimés dans l'Orléanais et la Région Centre (étude et bibliographie), actions de valorisation du dépôt légal ;

- Patrimoine écrit : accueil de stagiaires étudiants en licence d'histoire, de stagiaires C.A.P. reliure, d'un chantier étudiant de restauration de manuscrits, d'une doctorante de l'University of Arts de Londres sur la description technique et archéologique des reliures, développement des journées d'expertises auprès d'autres bibliothèques ;

- Information professionnelle : appui à la gestion des fonds documentaires des bibliothèques spécialisées des établissements culturels de la Ville, organisation de journées professionnelles à rayonnement régional : numérique, parcours découvertes, rencontres débats ;

- Etude et recherche, développement du réseau professionnel : contribution à la commission images en bibliothèques.

Les dépenses afférentes à ces différentes actions sont estimées à 25 649 € (frais de personnel Ville, intervenants et fournitures). Elles ont été inscrites dans le budget voté en 2013 pour l'établissement et sont susceptibles d'être subventionnées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention au taux le plus favorable pour l'organisation par la Médiathèque – Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, des différentes actions prévues au titre de la B.M.V.R. en 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville tous documents utiles à cette opération et notamment toute convention relative à l'attribution de la subvention ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 7478, service gestionnaire MED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Programme «Bibliothèque Numérique de Référence». Approbation d'une convention-cadre à passer avec le Ministère de la Culture et de la Communication.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a approuvé lors du Conseil Municipal du 30 avril 2010 et du 12 juillet 2012 le plan prévisionnel de financement du développement des bibliothèques numériques d'Orléans phase 1 et phase 2, pour les années 2010-2014 et a sollicité auprès de l'Etat et des autres collectivités et financeurs éventuels, les subventions aux taux les plus favorables.

Le projet de développement du numérique dans les espaces et les services du réseau des sept établissements de lecture publique s'inscrit dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication en mars 2010 et obtenu par la Ville en juin de la même année. En s'intégrant dans un projet de proximité sur l'ensemble du territoire d'Orléans, ce programme contribue aux enjeux et à la mise en œuvre du projet « Ville Numérique ».

Afin de formaliser les objectifs et les enjeux de la Bibliothèque Numérique, l'Etat a proposé une convention-cadre courant jusqu'au 31 décembre 2015 qui prévoit notamment les éléments suivants :

- la reconnaissance des objectifs du projet de bibliothèque numérique de la Ville : numérisation et diffusion des fonds patrimoniaux, modernisation et adaptation au numérique des espaces publics des bibliothèques ;

- l'affirmation des axes retenus : portails des fonds patrimoniaux numérisés, réseau de 7 médiathèques, étude préalable à la ré-informatisation, étude préalable à la requalification des espaces de la Médiathèque ;

- l'engagement de la Ville à mener à son terme ce projet sous réserve du vote des budgets correspondants ;

- l'engagement de l'Etat à soutenir financièrement ce projet et faciliter le travail en commun avec les réseaux nationaux et internationaux ;

- la constitution du comité de pilotage chargé de suivre ce projet.

Cette convention-cadre fera l'objet de conventions d'application annuelles qui préciseront le niveau et les conditions du soutien de l'Etat et les objectifs et engagements de la Ville pour chaque phase.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention-cadre Bibliothèque Numérique de Référence à passer avec l'Etat pour les années 2013-2015 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention cadre et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération au nom de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 20 – Médiathèque. Fonds précieux. Restauration de quatre manuscrits médiévaux de l'abbaye de Fleury. Demande de subventions.**

**M. VALETTE** – *C'est un programme assez ambitieux puisqu'à terme, l'ensemble des documents de l'abbaye de Fleury seront rassemblés dans un portail virtuel. C'est extrêmement intéressant sachant qu'il y a des documents disséminés en Suisse et à la Bibliothèque Vaticane.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet de bibliothèque numérique phase 1, la numérisation des manuscrits médiévaux provenant de l'abbaye de Fleury a été programmée en 2013-2014. Quatre documents patrimoniaux de grande valeur ont été identifiés comme nécessitant une restauration très spécialisée avant numérisation :

- Ms. 59 : saint Jérôme, *Commentarii in Prophetas minores* (9<sup>e</sup> s.) ;
- Ms. 75 : *Commentarius in Evangelium Johannis* (13<sup>e</sup> s.) ;
- Ms. 80 : Arator, *Historia apostolica* (10<sup>e</sup> s.) ;
- Ms. 149 : saint Ambroise de Milan, *De bono mortis ; sermones diversi* (9<sup>e</sup> s.).

En conformité avec l'article R 310-12 du Code du Patrimoine, ces dossiers de restauration, accompagnés de trois devis, doivent être soumis au Préfet de Région avant toute demande de subventionnement. Le comité technique de restauration s'est prononcé le 4 février 2013, en attribuant les restaurations aux ateliers dont les devis et propositions sont conformes aux besoins de conservation et restauration de chaque document. Les coûts des restaurations projetées s'élèvent aux montants suivants :

- Ms. 59 : 2 111,25 € H.T. soit 2 525,06 € T.T.C.
- Ms. 75 : 1 640,95 € H.T. soit 1 962,58 € T.T.C.
- Ms. 80 : 2 615,00 € H.T. soit 3 127,54 € T.T.C.
- Ms. 149 : 835,00 € H.T. soit 998,66 € T.T.C.

Chacune de ces opérations est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.R.A.B.) à hauteur de 50 % au maximum du montant H.T.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques des subventions au taux le plus élevé possible pour la restauration des quatre manuscrits médiévaux ;**

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document relatif à cette opération et notamment toute convention relative à l'attribution de la subvention ;

3°) imputer la recette correspondante, en cas d'obtention des subventions sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article.1322, opération 05 A 087, service gestionnaire CMED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Prestations de gardiennage et de surveillance. Approbation de deux avenants n° 1 de transfert.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2012, la Ville a approuvé les marchés à bons de commande passés avec la société ADSS France, 108 rue du Chêne vert, Z.A.C. Les Sables de Sary 45770 Saran, pour les prestations et montants suivants :

- lot n° 1 : gardiennage de l'île Charlemagne et autres prestations de gardiennage sur le territoire communal pour un montant minimum de 59 800 € T.T.C. et un montant maximum de 143 520 € T.T.C. par période,

- lot n° 3 : prestations de gardiennage de manifestations événementielles pour un montant minimum de 139 932 € T.T.C. et un montant maximum de 299 000 € T.T.C. par période.

Par décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 10 avril 2013, la société ADSS France a fait l'objet d'une procédure de cession des actifs au profit de la société BCS 45 dont le siège est à Meung-sur-Loire 102 – 2<sup>ème</sup> avenue Z.I. Synergie Val-de-Loire (45130).

Les marchés visés sont donc transférés à la société BCS 45 avec l'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître des marchés précités.

Il est donc proposé de passer deux avenants de transfert pour formaliser cette cession.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver les avenants n° 1 de transfert des marchés n° 12-223 (lot 1 : gardiennage de l'île Charlemagne et autres prestations de gardiennage sur le territoire communal) et n° 12-225 (lot 3 : prestations de gardiennage de manifestations événementielles) à passer avec la société BCS 45 dont le siège est à Meung-sur-Loire, 102 – 2<sup>ème</sup> avenue, Z.I Synergie Val-de-Loire (45130) dans les mêmes termes que les marchés d'origine ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville lesdits avenants. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 22 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Lots techniques. Lots n° 1 et 5. Approbation d'avenants n° 1.**

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a approuvé par délibération du 15 mars 2013 les marchés n° 13-044 et 13-048 passés respectivement, après procédure d'appel d'offres, avec la société ALISS et la société LA NACELLE DU VAL DE LOIRE, portant sur la sonorisation, l'éclairage et la distribution électrique des 7 et

8 mai 2013 (lot n° 1) et sur le pavoisement des Fêtes de Jeanne d'Arc (lot n° 5).

- Pour le lot n° 1, l'intervention de personnels, l'utilisation de liaison H.F. pour le pilotage des projecteurs et la mise en place d'alimentation électriques provisoires sur les tours de la Cathédrale Sainte Croix peuvent présenter un risque potentiel de perturbation des antennes relais des réseaux de radiocommunication et de téléphonie de la Mairie, situées à proximité immédiate.

La Ville a donc été dans l'obligation d'annuler l'option n° 1 «Eclairage des anges de la Cathédrale » prévue initialement.

Ce changement génère une moins-value de 2 578,58 € T.T.C. sur le marché passé initialement à hauteur de 70 055,70 € T.T.C., le ramenant à un montant de 67 477,12 € T.T.C.

- Pour le lot n° 5, afin d'assurer une meilleure stabilité au vent notamment pour le pavoisement de la rue Royale, il a été décidé d'ajouter des fixations.

Cette prestation génère 2 nuits de manutention supplémentaires représentant un coût de 1 963,71 € T.T.C. Il convient donc d'opérer une plus-value sur le marché initial passé à hauteur de 10 130,66 € T.T.C. en le portant à un montant de 12 094,37 € T.T.C.

Deux avenants n° 1 sont donc proposés, l'un en moins-value à passer avec la Société ALISS (lot n° 1), le second en plus-value à passer avec la société LA NACELLE DU VAL DE LOIRE (lot n° 5).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot n° 5 et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'avenant n° 1 en moins-value de 2 578,58 € T.T.C. à opérer sur le marché passé avec la société ALISS (lot n° 1) ramenant le montant du marché n° 13-044 à 67 477,12 € T.T.C. ;

2°) approuver l'avenant n° 1 en plus-value de 1 963,71 € T.T.C. à opérer sur le marché passé avec la société LA NACELLE DU VAL DE LOIRE (lot n° 5) portant le montant du marché n°13-048 à 12 094,37 € T.T.C. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Ville, fonction 024, article 611, opération 0000832, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation de la convention de partenariat, du plan de financement et du programme d'actions 2013-2015. Communication et demande de subventions.

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power point par Mme PILET-DUCHATEAU.*

\*  
\*       \*  
\*

# Coopération décentralisée entre la ville d'Orléans et la ville de Parakou



Bilan intermédiaire  
de la convention triennale 2010-2012 / Nouvelle convention 2013-2015



Conseil Municipal du 24 mai 2013



Mairie d'Orléans  
[www.oreans.fr](http://www.oreans.fr)

1

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Le 5 mars 2010, vous adoptiez la convention triennale 2010-2012 et celle-ci arrive à échéance. Je vais donc vous présenter à la fois le bilan intermédiaire de cette convention qui sera finalisée d'ici fin juin 2013 et la nouvelle convention triennale 2013-2015.*

## Un plan d'actions 2010-2012 ambitieux et réalisé

### Le plan d'actions

7 domaines d'intervention  
11 actions à mener

### Le budget

307 244 € de budget obtenu

Mairie d'Orléans (28%)  
Mairie de Parakou (35%)  
M.A.E.E (23%)  
Conseil régional (14%)

### Les résultats

90% du programme  
d'actions réalisé

78% du budget  
consommé

### Les perspectives

100% du programme et  
du budget réalisés  
à fin juin 2013



2

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Le plan d'actions 2010-2012 était assez ambitieux dans sa réalisation au travers de 11 actions à mener dans 7 domaines d'intervention avec un budget de 307 244 €.*

*Les résultats actuels représentent 90 % du programme d'actions à réaliser ; 78 % du budget consommé, mais à la fin juin, ce programme sera entièrement terminé.*

*Les actions étaient les suivantes – on avait un peu calqué sur la Ville d'Orléans :*

- le développement durable avec beaucoup plus de problèmes ;
- le secteur médical ;
- la culture et l'éducation ;
- le développement et l'implication de la société civile ;
- la gestion locale et formation du personnel ;
- la jeunesse ;
- le soutien à la maîtrise d'ouvrage.

# 1/11 Développement Durable

## Traitement et valorisation des déchets

Action reconduite en 2013-2015

**Les acteurs**

- Mairie d'Orléans
- Mairie de Parakou
- ONG Française GEVALOR
- ONG Béninoise Planète Contact



**Budget : 41 417 €**

**Résultats**  
95 % de l'action réalisée  
95 % du budget consommé



3

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Concernant le développement durable, on a travaillé sur le traitement et la valorisation des déchets.

Les acteurs : la Mairie d'Orléans ; l'O.N.G. Gevalor ; la Mairie de Parakou et l'O.N.G. béninoise Planète Contact. Gevalor est un groupe d'anciens chercheurs du B.R.G.M. qui ont une « pêche » extraordinaire et qui travaillent énormément sur notre projet.

Par rapport au traitement des déchets, on arrivait à traiter 115 m<sup>3</sup> sur 6 mois et désormais, on traite 200 m<sup>3</sup> de déchets par mois. On progresse donc énormément.

La perspective d'ici fin 2013 :

- L'installation définitive de la production de compost ;
- La mise en place d'un plan de marketing pour une vente plus importante, c'est-à-dire la prise de contacts avec des associations de femmes cultivatrices qui vont employer le compost.

Ces deux actions permettront de consommer 100 % du budget alloué et de clôturer la convention 2010-2012. Cette action sera reconduite en 2013-2015 parce que nous n'avons pas terminé avec une montée en puissance progressive de la production de compost.

L'enveloppe budgétaire était de 41 417 € et l'action est réalisée à 95 % pour un budget consommé également à 95 %.

**2/11 Développement Durable**  
**Action reconduite en 2013-2015**

**Accès à l'eau potable et à l'assainissement selon les normes ISO**

**Les acteurs**

- Mairie d'Orléans
- Mairie de Parakou
- Ps-Eau Soutien méthodologique

**Budget : 39 750 €**

**Résultats**  
70 % de l'action réalisée  
9 % du budget consommé

4

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Toujours dans le développement durable, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon des normes ISO.*

*Les acteurs : Mairie d'Orléans ; Mairie de Parakou ; Ps-EAU soutien méthodologique.*

*L'enveloppe budgétaire est de 39 750 €. Quant aux résultats : 70 % de l'action réalisée et 9 % du budget consommé. En effet, nous nous étions fixé de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon les normes ISO ; la définition des objectifs et d'un plan à conduire surtout pour l'application de l'ISO 24510.*

*Après la phase de diagnostic, un plan d'actions prioritaires a été établi dans 6 axes et cela n'a pas toujours été très facile dans la réalisation de forages et la création d'un numéro vert pour faciliter les rapports entre les partenaires.*

*Les perspectives d'ici 2013 : l'élaboration du plan d'hygiène et d'assainissement de la commune avec l'appui d'un cabinet et le partenariat financier de l'ambassade des Pays-Bas qui va nous aider ; la mise en place prioritaire ciblée sur le terrain. Ces actions permettront de consommer 100 % du budget.*

*La nouvelle convention 2013-2015 va être reconduite pour un objectif : appliquer le processus retenu par la norme ISO.*

**3/11 Développement Durable**  
**Lutte contre la déforestation**

Action non reconduite en 2013-2015

**Les acteurs**

- Mairie d'Orléans
- Mairie de Parakou
- ONG Française AIADD
- ONG Béninoise Planète Contact

Budget : 13 916 €

Résultats  
70% de l'action réalisée  
87% du budget consommé

Mairie d'Orléans  
www.orsleans.fr

5

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Ensuite, toujours dans le développement durable, la lutte contre la déforestation.

Les acteurs : Mairie d'Orléans ; O.N.G. française AIADD ; Mairie de Parakou ; O.N.G. béninoise Planète Contact.

Là, nous avons eu un très bon résultat avec la fabrication de cuiseurs spécifiques. Nous avons donc équipé les soudeurs de Parakou qui n'avaient pas de postes à souder ou en avaient, mais en mauvais état, ainsi que des masques de protection, des tabliers, car tout cela manquait.

Les perspectives d'ici fin juin 2013 : le lancement du plan marketing et la production de cuiseurs supplémentaires. On a déjà vendu, je crois, 5 cuiseurs sur 20 réalisés.

Cette action ne sera pas reconduite car les acteurs locaux reprennent à leur charge le pilotage et le suivi de ce projet. C'était une enveloppe de 13 916 € et 70 % de l'action a été réalisée pour un budget consommé à 87 %.

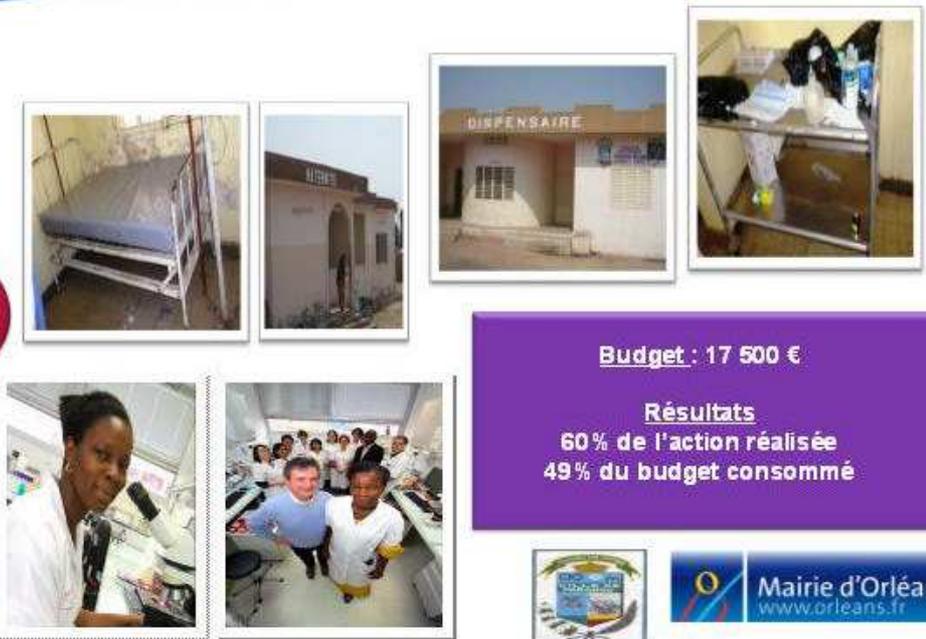
# 4/11 Secteur Médical

## Etude des besoins spécifiques dans les secteurs médicaux prioritaires

Action non reconduite en 2013-2015

**Les acteurs**

- Mairie d'Orléans
- Mairie de Parakou
- C.H.R.O.
- C.H.D Parakou



**Budget : 17 500 €**

**Résultats**  
60 % de l'action réalisée  
49 % du budget consommé



6

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Le secteur médical. Comme vous le savez, le Docteur NIANG du C.H.R.O. était parti avec nous et il avait fait une constatation assez grave. Entre autres, il avait relevé sur le plan de la santé publique que l'hépatite B reste un grave problème à Parakou. Nous nous sommes donc penchés sur ce problème et il est prévu, avant fin juin 2013, le lancement d'une étude relative à l'hépatite B sur le personnel de la Mairie de Parakou. Cela concerne 160 personnes pour le dépistage, la vaccination et le suivi des malades.*

*De plus, on s'était rendu compte que le personnel de la Ville de Parakou avait des maux de tête importants. Suite à la réalisation d'une étude ophtalmologique, il s'agissait tout simplement d'un manque de lunettes. Une association d'Orléans récoltant des lunettes portables, l'association Inner Wheel, nous a aidé.*

*D'autre part, ils ont des appareils mais ils ne savent pas les réparer, d'où la formation d'une personne pour accomplir cette tâche.*

# 5/11 Culture et Education Fête Internationale du Cheval, des Arts et de la Culture de Kobourou

Action reconduite  
en 2013-2015

## Les acteurs

Mairie  
d'Orléans

Mairie  
de  
Parakou



Budget : 31 000 €

### Résultats

100% de l'action réalisée  
100% du budget consommé



Mairie d'Orléans  
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

7

**Mme PILET-DUCHATEAU** – La culture et l'éducation. Cela représente une grosse enveloppe de 31 000 € pour une action réalisée et budgétée à 100 %.

Le Festival de Kobourou a été très apprécié par les 15 000 visiteurs et c'est devenu la Fête du Cheval du Bénin.

# 6/11 Culture et éducation Le livre et la lecture pour les jeunes parakois

Action reconduite  
en 2013-2015

## Les acteurs



**Budget : 17 900 €**

**Résultats**  
90 % de l'action réalisée  
75 % du budget consommé



Mairie d'Orléans  
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

8

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Le livre et la lecture pour les jeunes parakois avec une enveloppe de 17 900 €. On a formé des bibliothécaires et organisé un salon du livre. Cela a formidablement bien fonctionné avec la mise en place d'un concours. Toujours dans l'économie locale, ils achètent leurs livres à Parakou. 100 % du budget a été consommé et l'action sera reconduite dans la convention 2013-2015.*

# 7/11 Développement et implication de la société civile

## Soutien aux associations parakoises et orléanaises

Action reconduite  
en 2013-2015

### Les acteurs

Mairie  
d'Orléans

Mairie  
de  
Parakou



Budget : 32 130 €

#### Résultats

100 % de l'action réalisée  
100 % du budget consommé



Mairie d'Orléans  
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

9

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *L'implication de la société civile en lien avec les associations de femmes. Il est impressionnant de constater que les femmes travaillent la nuit et qu'elles avaient de graves accidents. On leur a fourni plus de 3 000 gilets de sécurité faits à Parakou. De plus, des masques également fabriqués dans une usine de Parakou ont été distribués car elles avaient des pneumonies dues à la poussière. Et là Orléans Parakou Solidarité nous a aidé. L'action est totalement réalisée et elle sera reconduite, mais dans d'autres domaines avec des associations.*

# 8 et 9/11 Gestion locale et formation du personnel : Rencontre de travail élus, fonctionnaires et société civile / Formation du personnel

Action reconduite en 2013-2015

**Les acteurs**

- Mairie d'Orléans
- Mairie de Parakou



Formation du personnel
<b>Budget : 9 500 €</b>
<b>Résultats</b>
100 % de l'action réalisée
85 % du budget consommé

Rencontre de travail
<b>Budget : 19 500 €</b>
<b>Résultats</b>
100 % de l'action réalisée
86 % du budget consommé



10

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *La gestion et la formation du personnel. Là aussi, on a formé 70 agents de la Mairie de Parakou, des personnes qui n'avaient pas les moyens de faire des stages. L'enveloppe était de 9 500 € et tout a été réalisé avec en plus des rencontres de travail pour mettre au point les programmes.*

# 10/11 Soutien à la maîtrise d'ouvrage Construction d'un module de 4 classes

Action reconduite  
en 2013-2015

## Les acteurs

Mairie  
d'Orléans

Mairie  
de  
Parakou



Budget : 53 330 €

Résultats  
100 % de l'action réalisée  
95 % du budget consommé



Mairie d'Orléans  
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

11

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Le soutien à la maîtrise d'ouvrage avec la construction d'un module de 4 classes représentant 240 élèves. Il reste 5 % de budget à consommer, mais il s'agit de la retenue de garantie.

# 11/11 Jeunesse Recours à un volontaire de solidarité internationale

Action reconduite  
en 2013-2015

Les  
acteurs



Budget : 31 300 €

Résultats

100 % de l'action réalisée  
74 % du budget consommé



12

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Je voulais vous dire que si ce programme est aussi bien réussi et abouti, c'est grâce à un jeune Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I.) qui s'est totalement investi. Cela n'a pas toujours été très facile, mais pour lui, c'est une excellente expérience pour le futur. D'ailleurs, l'ambassade de France à Cotonou a reconnu que ce résultat était vraiment impressionnant grâce à ce V.S.I.*

*Bravo aussi à Céline CORNIER qui, en 2 mois, a repris la suite du programme 2013-2015, ainsi que son directeur.*

**La poursuite du partenariat par un nouveau programme d'actions pour 2013-2015**

**Le plan d'actions**

6 domaines d'intervention

11 actions à mener  
9 actions poursuivies  
2 actions nouvelles : appui à la formation de formateurs de l'Université de Parakou / Réduction et recyclage des sachets plastiques à Parakou

**Le budget**

648 821 € pour 2013-2015

Mairie d'Orléans (16%)  
Mairie de Parakou (15%)  
M.A.E.E (10%)  
Conseil régional (7%)  
Partenariats extérieurs (52%)

Mairie d'Orléans  
www.orleans.fr

13

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Enfin, la poursuite du partenariat est beaucoup plus importante avec un plan d'actions dans 6 domaines d'intervention, 11 actions à mener, 9 actions à poursuivre et 2 actions nouvelles :

- Appui à la formation de formateurs de l'Université de Parakou, l'objectif étant de proposer des cursus de formations de qualité en disposant de professeurs diplômés sur place afin d'éviter les frais ;
- Réduction et recyclage des sachets plastiques à Parakou. Cela va être recyclé sous forme de pavés plastiques qui pourront servir à faire des cours, la construction de latrines, etc.

Le budget va s'élever à 648 821 €. Tout cela est dû au fait que nos partenaires extérieurs ont tellement été crédibles et nous ont tellement aidé qu'ils ont obtenu 52 % du budget par des ministères. Je trouve cela très important et ce qu'il faut, M. le Maire, c'est prendre sa valise.

Donc, au regard du bilan positif du programme 2010-2012, il vous est proposé :

- de poursuivre ce partenariat avec la Mairie de Parakou pour la période 2013-2015 ;
- d'approuver la convention triennale de partenariat qui vous est présentée en annexe de la délibération incluant un programme de 11 actions dont 9 reconductions d'actions et 2 nouvelles ;
- d'approuver le plan de financement de ce nouveau programme qui s'élève à 648 000 € ;
- de solliciter les financements correspondants ;
- d'approuver le programme d'actions proposé pour l'année 2013 ainsi que ces modalités de financement telles que présentées dans la délibération.

C'est un gros travail, M. le Maire, et je remercie tous ceux qui nous ont aidé à le réaliser. D'ailleurs, dans les colloques de coopération décentralisée, on parle beaucoup d'Orléans. Nous n'avons pas augmenté les subventions de la Ville, mais les associations ont cherché de l'argent pour augmenter

les projets.

**M. le Maire** – *Merci beaucoup. Je tiens à vous remercier, Mme PILET-DUCHATEAU, car c'est effectivement beaucoup de travail. Il y a une chose dans la méthode qui est très intéressante au-delà des actions qui sont conduites. En fait, les financements que nous apportons - vous les voyez, ce sont 16 % d'un total qui est élevé - ont un effet multiplicateur très fort. En effet, grâce à cette action là, il y a d'autres partenaires qui viennent et donc pour la Ville d'Orléans, ces sommes qui sont importantes, mais pas colossales non plus, donnent à l'arrivée un budget global alloué devenu très important. On est à presque 800 000 € de budget. Donc merci beaucoup Mme PILET-DUCHATEAU d'être allée chercher tous ces partenaires, car ce n'est pas également un travail facile.*

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Et il y en aura d'autres !*

**M. le Maire** – *Vous avez parfaitement raison Mme PILET-DUCHATEAU.*

*Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Depuis 1993, les Mairies de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée et signent régulièrement des conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

La dernière convention 2010-2012 est arrivée à échéance. A ce jour, le programme d'actions est réalisé globalement à hauteur de 90 % et financièrement à hauteur de 73,78 % du budget disponible (hors valorisation). Il sera réalisé dans sa totalité d'ici le mois de juin 2013.

Aussi, au regard de ces résultats positifs, les deux Villes ont souhaité poursuivre ce partenariat dont l'objectif principal est d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions, de mutualiser les efforts financiers des acteurs, d'inscrire les projets dans la durée et de répondre plus largement au développement des compétences de la Mairie de Parakou.

Ce partenariat permettra également à la Mairie de Parakou de conforter sa position de 3<sup>ème</sup> ville du Bénin (ville à statut particulier) et d'être un modèle ou un relais pour les collectivités de la région nord. Pour la Mairie d'Orléans, ce partenariat accentuera sa participation à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et favorisera les relations et échanges entre les deux sociétés civiles.

#### 1/ Présentation de la convention de partenariat 2013-2015 et de son plan de financement

a/ La convention de partenariat 2013-2015

Elle prévoit les dispositions essentielles suivantes :

➤ La mise en place d'un programme de 11 actions déclinées en 6 axes d'intervention (développement durable, valorisation du tourisme et du patrimoine local, appui à la gestion locale et la formation du personnel, promotion de la langue française, soutien à la société civile favorisant le développement de l'économie agricole et la promotion de la femme, intégration et formation de la jeunesse).

Toutes les actions répondent à plusieurs des critères de développement durable. Chacune de ces actions est détaillée dans des fiches projets annexées à la convention triennale.

Les partenaires impliqués dans chacune des actions (GEVALOR, Planète Contact...) feront l'objet de conventions spécifiques qui seront soumises à l'approbation du Conseil municipal.

➤ La réalisation au cours de chaque année d'une évaluation mensuelle, intermédiaire et finale du programme d'actions avec un contrôle des justificatifs. Des rencontres entre les représentants des deux Mairies seront également organisées pour évaluer l'état d'avancement des actions.

➤ La domiciliation des financements du programme sur un compte bancaire spécifique à la convention de partenariat ouvert auprès de la Bank of Africa, agence de Parakou.

➤ Durée de 3 ans à compter de la date de notification de sa transmission aux Préfectures des villes concernées.

b/ Le plan de financement du programme d'actions triennal

Le programme d'actions triennal représente un budget global prévisionnel de 648 821 € (hors valorisation), financé selon la répartition suivante et sous réserve de l'obtention des financements des partenaires des différentes actions :

- 102 825 € par la Mairie d'Orléans, soit 15,85 %.
- 95 250 € par la Mairie de Parakou, soit 14,68 %.
- 69 000 € par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, soit 10,63 %.
- 45 000 € par le Conseil Régional du Centre, soit 6,93 %.
- 336 746 € par des partenaires extérieurs, soit 51,91 %.

Le plan de financement détaillé du programme d'actions est présenté en annexe 1.

Concernant la participation financière de la Mairie d'Orléans, un crédit de 34 275 € est prévu pour chaque année de la convention triennale sous réserve du vote du budget de chacun des exercices concernés. Ce crédit a d'ores et déjà été voté pour l'année 2013 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 décembre 2012.

Pour les autres participations financières sollicitées, la Mairie d'Orléans sollicite une subvention triennale auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes à hauteur de 69 000 € pour la durée de la convention 2013-2015 soit 23 000 € par an. Pour le Conseil Régional du Centre, un dossier de subvention sera déposé annuellement pour un montant prévu de 15 000 €.

Enfin, des partenariats extérieurs ont été ou seront sollicités notamment par l'association GEVALOR pour son projet « réduction et recyclage des sachets plastiques à Parakou » auprès du Fonds Passemar et pour son projet « traitement et gestion des déchets ménagers » auprès de F.F.E.M/A.F.D/Africompost (subvention acquise), F.F.M/P.P.I (subvention acquise) Europeaid (subvention acquise), Conseil Régional du Centre (subvention acquise pour 2013) et du Conseil général du Loiret (subvention sollicitée). La Mairie de Parakou a également déposé un dossier auprès de l'A.I.M.F (subvention sollicitée).

Les nouveaux partenariats financiers qui pourraient intervenir au cours de la période 2013-2015 feront l'objet de conventions spécifiques soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

3/ Le programme d'actions pour l'année 2013 et ses modalités de financement

En 2013, l'ensemble des actions ciblées dans le programme d'actions triennal sera mené à l'exception de la construction du module de classe qui ne démarrera qu'à compter de 2014. Le budget global prévisionnel du programme 2013 s'élève à 154 245 € (hors valorisation). Il sera financé selon la répartition suivante et sous réserve de l'obtention des financements des partenaires des différentes actions :

- 34 275 € par la Mairie d'Orléans, soit 22,22 %.
- 31 750 € par la Mairie de Parakou, soit 20,58 %.
- 23 000 € par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, soit 14,91 %.
- 15 000 € par le Conseil régional du Centre, soit 9,72 %.
- 50 220 € par des partenaires extérieurs, soit 32,57 %.

Pour financer ce programme, le crédit de 34 275 € a été ouvert au budget 2013 de la Mairie d'Orléans dont 6 770 € seront à transférer sur le compte du partenariat de Parakou.

L'Etat est sollicité à hauteur de 23 000 € dont 9205 € seront à transférer sur le compte du partenariat à Parakou, sous réserve de l'obtention de cette subvention. Enfin, la Mairie d'Orléans sollicitera une subvention de 15 000 € auprès du Conseil Régional du Centre dont la totalité sera à transférer sur le compte du partenariat, sous réserve de l'obtention de cette subvention.

Les modalités de versement sur le compte du partenariat à Parakou s'effectueront de la façon suivante :

- Pour les participations de la Mairie d'Orléans et de l'Etat (sous réserve de l'obtention des financements) après règlements des dépenses incombant à la Ville, elles seront versées selon l'échéancier suivant :

50 % après le vote du Conseil Municipal, soit 7 987,50 €,  
30 % au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 après présentation d'un bilan intermédiaire par la Mairie de Parakou, soit 4 792,50 €,  
20 % correspondant au solde au cours du dernier trimestre 2013 après présentation par la Mairie de Parakou d'un bilan final soit 3 195 €.

- Le financement du Conseil Régional du Centre, sous réserve de l'attribution de la subvention sollicitée, sera versé sur le compte du partenariat selon les modalités imposées par cette collectivité.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Internationales et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention triennale de partenariat pour la période 2013/2015, incluant le programme d'actions triennal et son plan de financement, à passer avec la Mairie de Parakou ;**

**2°) approuver le programme d'actions proposé pour l'année 2013 ainsi que ses modalités de financement tels qu'annexés à la délibération ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) désigner pour la double signature les personnes suivantes :**

- M. Soulé ALAGBE, Maire de Parakou,  
- M. Lambert Renaud GANDO, Receveur Percepteur de Parakou ;  
sur le compte intitulé : « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Afrika, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin » ;

**5°) solliciter auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes une subvention 2013/2015 pour un montant de 69 000 € ;**

**6°) solliciter auprès du Conseil Régional du Centre une subvention pour l'année 2013 de 15 000 € ;**

**7°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie d'Orléans, service gestionnaire D.R.E.P, fonction 0 41, opération 0000933 :**

- en dépenses, articles 6232, 6354, 6248, 6281, 62878, 6532, 6574 et 6714,  
- en recettes, articles 74718 et 7472. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



Action	Désignation / Actions retenues	Coût global prévisionnel du projet	Participations prévisionnelles (€) sur 2 ans														
			Ville d'Orléans					Ministère des Affaires Étrangères et Européennes					Conseil Régional				
			2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Domaine de la Francophonie (axe B5)</b>																	
8	Opération de éminution des bibliothèques scolaires et centre de lecture de Parakou	25 704 €	1 000 €	1 000 €	3 875 €	2 512 €	3 332 €	1 005 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €			
	Sous-total (4)	25 704 €	1 000 €	1 000 €	3 875 €	2 512 €	3 332 €	1 005 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €			
<b>Domaine Egalité femmes-hommes et droits des femmes (axe B6) et développement rural, agriculture et sécurité alimentaire (axe B7)</b>																	
9	Soutien aux actions locales parakou et orléanaises qui œuvrent pour le développement de Parakou dans les domaines de l'économie agricole et de la promotion de la femme	50 258 €	8 750 €	8 200 €	9 700 €	7 035 €	2 927 €	1 000 €	4 205 €	2 951 €	5 500 €						
	Sous-total (5)	50 258 €	8 750 €	8 200 €	9 700 €	7 035 €	2 927 €	1 000 €	4 205 €	2 951 €	5 500 €						
<b>Domaine de la Jeunesse</b>																	
10	Intégration d'un volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I) dans le partenariat de coopération décentralisée	28 400 €	7 680 €	6 400 €	8 400 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 920 €	1 797 €	5 200 €			1 000 €			
11	Construction d'un module scolaire de 4 classes	54 000 €	7 680 €	8 400 €	8 400 €	1 000 €	14 800 €	23 145 €						6 000 €	10 000 €		
	Sous-total (6)	92 400 €	15 360 €	14 800 €	16 800 €	2 000 €	14 800 €	23 145 €	5 920 €	1 797 €	5 200 €			7 000 €	10 000 €		
	Total (A) (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	648 821 €	22 483 €	22 483 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €	12 917 €	12 917 €	12 917 €	12 917 €			17 000 €			
	Valorisation 20% de la participation financière globale	39 612 €	6 855 €	6 855 €	6 855 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €						
	Total (B)	39 612 €	6 855 €	6 855 €	6 855 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €						
	TOTAL GENERAL (A + B)	688 433 €	29 338 €	29 338 €	47 855 €	47 300 €	47 300 €	19 217 €	19 217 €	19 217 €	19 217 €			17 000 €			

N° 24 – **Fonds documentaires et culturels des bibliothèques des écoles primaires. Demande de subvention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie, consciente de la nécessité d'améliorer le niveau de dotation des Bibliothèques Centres Documentaires (B.C.D.) des écoles primaires, souhaite faire un effort particulier au cours de l'année 2013 afin de faciliter l'apprentissage des enfants et l'accès à la culture.

L'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré représente à la Ville 9 056 élèves inscrits à la rentrée 2012 répartis dans 67 écoles.

La Mairie souhaite donc s'engager dans l'acquisition de livres, encyclopédies, atlas et divers équipements culturels supplémentaires pour l'ensemble des écoles publiques bénéficiant tant aux élèves de la maternelle que de l'élémentaire.

Ce programme d'ensemble représente un coût de 33 760 € T.T.C.

**En conséquence, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le programme de dotations pour les fonds documentaires des écoles primaires au titre de l'année 2013 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions permettant le co-financement de ce projet, au taux le plus élevé possible ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents dans ce cadre et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville, Service gestionnaire FEDU, fonction 213, article 2188, programme 06A305BM et les recettes, service gestionnaire FEDU, fonction 213, article 1311, programme 06A305BM. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **A.L.S.H. de proximité. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un marché à procédure adaptée, sur le fondement de l'article 30 du Code des Marchés Publics, a été lancé pour la fourniture de prestations d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement de proximité. Ces accueils sont situés dans les Centres d'Animation Sociale des quartiers d'Orléans.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 mai 2013, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1. Valeur technique appréciée au regard de l'offre technique (pondération : 60 %)

- Qualité de la prestation proposée et l'adéquation aux attentes de la Mairie d'Orléans appréciée sur la base du mémoire technique (sous pondération 40 %)

- Expériences et références similaires à la prestation demandée (sous pondération 10 %)

- Qualité de la démarche environnementale mise en œuvre appréciée sur la base du point 14 du mémoire technique (sous pondération 10 %)

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 40 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commande relatif à la fourniture de prestations d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de proximité à passer avec l'A.S.E.L.Q.O. pour un montant minimum de 355 000 € T.T.C. et pour un montant maximum de 470 000 € T.T.C. pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2014 inclus ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 421, article 611, opération 814, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – Restauration, Accueils de Loisirs Sans Hébergement et activités périscolaires. Actualisation des tarifs.

Mme SAUVEGRAIN – Il s'agit de l'actualisation des tarifs pour la restauration, les accueils de loisirs sans hébergement et les activités périscolaires.

M. LEBRUN – Sur cette question des tarifs, on constate que la prise en compte du quotient familial, comme nous l'avions demandée, est bénéfique pour les familles puisqu'il y a une progression importante du nombre de personnes qui bénéficient du tarif minimum. Je crois que la différence qu'il y avait par rapport au quotient Ville, c'est 70 % pour le premier tarif. Je vous avais demandé les documents, vous me les aviez envoyés et c'est à peu près de cet ordre là.

De plus, on avait demandé d'autres choses et vous ne nous avez pas répondu positivement. Ensuite, vous ne nous avez pas convaincu que ce n'était pas faisable. Je veux parler évidemment de la division par 2 des tarifs 2, 3 et 4, proposition qui, je le rappelle, est destinée à alléger les difficultés des familles. Ce n'est pas simplement par rapport à ce qu'il y a dans l'assiette à la cantine. Compte tenu des difficultés des familles, c'est un poids en moins. Aujourd'hui, ces familles souffrent encore plus de la crise qu'hier. Pour prendre un exemple, je rappelle que cela représente un peu plus de 200 000 €, soit un quart de la subvention pour Orléans Loiret Basket et je considère que les joueurs professionnels de basket souffrent certainement moins de la crise. Donc, on continuera à voter contre, mais on votera bien sûr pour l'actualisation du barème du quotient familial.

M. le Maire – Attendez, lorsque je vais passer au vote ... vous êtes intervenu sur les deux délibérations, d'accord.

Sur la tarification de la restauration scolaire, je ne reprends pas tout ce qu'on a dit. Cependant, on vous a montré que la tarification à Orléans était inférieure à beaucoup d'autres villes comparables et même très inférieure. On avait d'ailleurs comparé aussi avec d'autres villes de l'agglomération et je ne vais pas les redonner, car la comparaison était à notre avantage. Vraiment, ce soir, je suis d'une gentillesse impressionnante !

M. LEBRUN – On ne demande pas de baisser le premier tarif.

M. le Maire – Non, on avait comparé sur plusieurs tarifs.

Maintenant à propos de la situation actuelle, j'ajoute un élément dont on a déjà parlé : la réforme des rythmes scolaires. Je ne juge pas de la pertinence ou non sur le fond de la réforme elle-même - ma fonction de Maire n'est pas là -, mais en revanche, j'en vois le coût supplémentaire pour la Ville. On l'a chiffré, je vous l'ai dit : il se situe dans la fourchette de 1,3 – 1,8 million d'euros, dans certaines hypothèses, et ce chaque année en plus pour la Ville, non compensé en 2014 par l'Etat. Donc,

*tous les ans, si cette réforme se met en œuvre telle que prévue par le Gouvernement et par le Ministre de l'Education Nationale, la Ville d'Orléans, pour ce qui la concerne, va avoir sur son budget, en fonction de ce que l'on décidera et on fera une large concertation là dessus, à déboursier entre 1,3 et 1,8 million d'euros, notamment sur la question de la restauration scolaire du mercredi, si c'est le mercredi qui est choisi pour faire les heures en plus. Je vous assure, on a regardé cela dans le détail et c'est quand même redoutablement compliqué.*

*Aussi, je ne vois pas aujourd'hui en rajouter encore plus, M. LEBRUN, à la charge des finances de la Ville. Encore une fois, lorsque vous dites : « On réduit les tarifs 2, 3, 4 d'un certain pourcentage et cela coûtera moins cher pour les familles », c'est vrai si on était dans cette logique là, mais ce n'est pas pour cela que le coût du repas est diminué ! Et donc, ce coût est supporté par la Ville. Mais derrière, qui supporte ce coût ? Ce sont bien les personnes qui paient des impôts et en fait, vous êtes dans une logique de redistribution du coût de l'impôt. Mais lorsqu'on dit « c'est gratuit » et comme je le disais tout à l'heure, c'est quand même quelque part un leurre. Il y a bien quelqu'un à l'arrivée – et quelqu'un au pluriel, si vous me le permettez – qui paie cela ! On entend : « C'est la Ville qui paie, alors c'est gratuit », mais pas du tout ! D'où viennent les recettes de la Ville ? Elles viennent bien de l'impôt. Dans les faits, on transfère la dépense de ceux qui utilisent cette restauration scolaire sur la totalité de la population. C'est ce que vous faites lorsque vous proposez des gratuités ou des diminutions de prix. Si dans le même temps, on diminuait le coût, je dirais formidable, mais ce n'est pas le cas. Donc là, il y a une vraie réflexion, car finalement est-il logique que d'autres personnes, qui n'ont pas forcément des moyens énormes, contribuent pour cette restauration scolaire alors qu'elles ne l'utilisent absolument pas ? En quelque sorte oui, puisque nous prenons une partie de la restauration scolaire à notre charge.*

*(Réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).*

**M. le Maire** – *Mais bien sûr qu'on en prend une partie. Je l'avais compris depuis un certain temps Mme LEVELEUX, voyez-vous, mais je vous remercie de me le rappeler. Mais le problème est qui supporte cette charge ? C'est toute la question, que ce soit par le biais d'un prix lié à un service rendu ou par le biais d'un impôt. Et vous, vous faites un transfert partiel ou complet vers la logique de l'impôt. Nous, nous pensons que nous avons déjà des tarifications basses et à l'équilibre. Sur le premier tarif – et je sais bien que ce n'est pas là où vous demandez la réduction –, je rappelle le prix de 0,48 € le repas à la cantine et pour lequel, la Ville prend en charge évidemment la différence. M. MARTIN me rappelle la pondération : la Ville prend à sa charge les deux tiers du coût de la restauration scolaire. Ces deux tiers, ce n'est pas nous, ni moi, c'est l'ensemble de la population. Donc vous, vous proposez d'augmenter cette part de deux tiers / un tiers à peut-être trois quarts / un quart. Mais, je ne suis pas sûr que cela soit plus juste ! C'est là où je me permets de vous interpeller car c'est un vrai débat de fond. Dans votre logique d'équité, est-ce plus juste – parce que c'est la logique qui vous amène à faire cette proposition – de passer de deux tiers / un tiers à trois quarts / un quart ? Je ne suis pas du tout certain, car il y a des gens qui paient de l'impôt qui n'ont pas des revenus plus importants que ceux qui paient la restauration scolaire, notamment lorsqu'on monte dans les Q.F. Pour le tarif 2, ce que vous dites, M. LEBRUN, est peut-être encore vrai mais pour les tarifs 3 et 4, cela devient de moins en moins vrai. Je ne sais pas, c'est compliqué de faire ce calcul là !*

**M. LEBRUN** – *On ne va pas jusqu'au bout.*

**M. le Maire** – *Vous avez bien vu la difficulté en n'allant pas jusqu'au bout. Je ne lance pas le débat, mais c'est un sujet de fond. Je vais donc vous consulter.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« Depuis 2012, le principe retenu est l'application des tarifs à l'année scolaire et leur actualisation au 1<sup>er</sup> septembre.*

*Exception était faite pour les prestations d'accueil de loisirs gérées par l'A.S.E.L.Q.O. pour lesquelles la révision continuait à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément aux dispositions du marché passé avec cette association. Le nouveau marché, en cours d'attribution et qui entrera en vigueur en septembre 2013, prévoit désormais que les tarifs seront actualisés en septembre de*

chaque année.

L'ensemble des grilles tarifaires sera donc reconduit au 1<sup>er</sup> septembre 2013 avec l'application d'une hausse de 2 %, à l'exception des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de proximité.

#### I – Restauration :

En application du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, ces tarifs ne sont plus encadrés et leur évolution relève de la responsabilité de la commune. La seule contrainte réside dans l'obligation de ne pas facturer un repas au-delà de son coût de revient.

Il est proposé de limiter l'augmentation au taux cadre de 2 %. La grille tarifaire est présentée en annexe 1.

#### II – Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

##### 1°) A.L.S.H. gérés en régie :

Il est proposé de reconduire les dispositions antérieures :

- familles non orléanaises : le tarif est celui correspondant au Quotient Familial de la famille, majoré d'un montant forfaitaire de 10,80 € par jour ;

- enfants du personnel non domiciliés à Orléans : application du tarif correspondant à la tranche la plus élevée sans application de la majoration forfaitaire de 10,80 € ;

- enfants concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en lien avec une allergie alimentaire : ces enfants qui ne peuvent pas consommer les repas préparés par le prestataire bénéficient d'un kit panier-repas. Celui-ci génère un tarif particulier. La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier repas viendra en déduction du prix de journée à l'accueil de loisirs soit :

- 0,50 € pour les tranches A à D de Q.F.
- 1,00 € pour les tranches E à G de Q.F.
- 1,50 € pour les tranches H à J de Q.F.

La grille tarifaire des A.L.S.H. est présentée en annexe 2-1.

##### 2°) A.L.S.H. de proximité :

Le barème appliqué par l'actuel titulaire du marché avait été défini dans le cadre du précédent marché mais ne correspond cependant plus à celui appliqué par la Mairie, celle-ci ayant mis en œuvre en 2011 un nouveau barème unique pour l'ensemble de ses prestations (périscolaire, A.L.S.H., restauration). Il convient donc, dans un objectif d'harmonisation, que ce nouveau barème soit transposé pour la gestion des A.L.S.H. de proximité.

La grille tarifaire des A.L.S.H. fait apparaître des tarifs qui permettent de maintenir les recettes au plus près de leur niveau actuel, et ce pour 20 000 journées enfants réalisées. Cette grille tient par ailleurs compte de la réforme des bons C.A.F. et de son impact sur les tarifs des tranches dont le quotient familial est inférieur à 710.

La grille tarifaire des A.L.S.H. de proximité gérés par l'attributaire du marché est présentée en annexe 2-2.

#### III – Activités périscolaires :

Les tarifs concernent :

- les accueils du matin et du soir (grille identique pour les 2 accueils),

- les aides au travail personnel (gratuites jusqu'à la tranche G),
- les ateliers éducatifs (il s'agit d'un forfait annuel appliqué quel que soit le nombre d'ateliers et le nombre de séances auxquels participe l'enfant).

S'agissant des accueils périscolaires, possibilité est donnée aux familles qui n'auraient pas inscrit leur enfant de le mettre à titre tout à fait exceptionnel. Un tarif occasionnel est prévu à cet effet.

Les enfants du personnel non domiciliés à Orléans bénéficient de l'application des tarifs correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Les grilles tarifaires des accueils périscolaires, Aide au Travail Personnel et ateliers éducatifs sont présentées en annexe 3.

Sur l'année scolaire 2012-2013, 74,6 % des enfants inscrits au dispositif d'aides au travail personnel bénéficient de la gratuité.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les nouvelles grilles de tarifs annexés à la présente délibération pour une application au 1<sup>er</sup> jour de la rentrée de septembre 2013 ;**

**2°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

**ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 12.**

**Conseil Municipal du 24 mai 2013  
ANNEXE 1**

**TARIFS 2013 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS 2012	TARIFS 2013
<b>I - TARIFS DEPENDANTS DES Q.F</b>		
TRANCHE A	0,47 €	0,48 €
TRANCHE B	1,08 €	1,10 €
TRANCHE C	1,58 €	1,61 €
TRANCHE D	2,05 €	2,09 €
TRANCHE E	2,39 €	2,44 €
TRANCHE F	2,85 €	2,91 €
TRANCHE G	3,17 €	3,23 €
TRANCHE H	3,53 €	3,60 €
TRANCHE I	3,70 €	3,77 €
TRANCHE J	3,87 €	3,95 €
<b><u>Kits panier-repas</u></b>		
TRANCHE A	0,37 €	0,38 €
TRANCHE B	0,92 €	0,94 €
TRANCHE C ET SUIVANTES	1,45 €	1,48 €
<b>II - TARIFS INDEPENDANTS DES Q.F</b>		
<b>Enfants abonnés</b>		
- Repas non orléanais	5,23 €	5,33 €
- Kit panier-repas non orléanais	1,70 €	1,73 €
<b>Enfants occasionnels</b>		
- Repas non orléanais	5,83 €	5,95 €
- Repas orléanais	4,43 €	4,52 €
<b>Enfants du personnel municipal non domiciliés à Orléans</b>		
- Repas	3,87 €	3,95 €
- Kit panier-repas	1,45 €	1,48 €
<b>Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins (goûter et collation compris)</b>		
- Enfants orléanais à partir de la TRANCHE J	4,02 €	4,10 €
- Enfants non orléanais	4,27 €	4,36 €
<b>III - AUTRES TARIFS</b>		
Adultes	5,96 €	6,08 €

Conseil Municipal du 24 mai 2013  
ANNEXE 2-1

TARIFS 2013/2014 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Tarifs selon quotients familiaux		Tarifs 2013 Régime général		Tarifs 2013 Autres régimes		Tarifs selon quotients familiaux		Tarifs 2013/2014 Régime général		Tarifs 2013/2014 Autres régimes	
A	< 381,70	1,74 €		7,14 €		A	< 389	1,88 €			7,28 €
B	de 381,71 à 484,26	2,27 €		7,67 €		B	de 389,01 à 494	2,42 €			7,82 €
C	de 484,27 à 586,72	3,11 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	8,51 €		C	de 494,01 à 598	3,28 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF		8,68 €
D	de 586,73 à 688,49	4,00 €		9,40 €		D	de 598,01 à 702	4,19 €			9,59 €
E	E1 de 688,50 à 710	4,87 €		10,37 €		E	E1 de 702,01 à 710	5,18 €			10,56 €
	E2 de 710,01 à 790,89		10,37 €		E2 de 710,01 à 807			10,56 €			
F	de 790,90 à 893,91		11,36 €	11,36 €		F	de 807,01 à 912		11,59 €		11,59 €
G	de 893,92 à 993,77		12,40 €	12,40 €		G	de 912,01 à 1014		12,65 €		12,65 €
H	993,78 à 1097,79		13,52 €	13,52 €		H	de 1014,01 à 1120		13,79 €		13,79 €
I	1097,80 à 1200,32		14,16 €	14,16 €		I	de 1120,01 à 1224		14,44 €		14,44 €
J	> 1 200,33		14,76 €	14,76 €		J	> 1224,01		15,08 €		15,08 €

Supplément au prix de journées :  
soirée et nuit au centre : 2,74€  
journée en camping : 3,74€

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 10,80 € en supplément du tarif 18 à leur OF

Conseil Municipal du 24 mai 2013  
ANNEXE 2-2

TARIFS 2013/2014 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE PROXIMITE

Tarifs selon quotients familiaux		Tarifs 2013/2014 Régime général JOURNEE		Tarifs 2013/2014 Régime général 1/2 JOURNEE		Tarifs 2013/2014 Autres régimes JOURNEE	Tarifs 2013/2014 Autres régimes 1/2 JOURNEE
A	< 389	1,64 €		1,23 €		4,34 €	3,93 €
B	de 389,01 à 494	2,17 €		1,67 €		4,87 €	4,37 €
C	de 494,01 à 598	3,05 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	2,42 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	5,76 €	5,12 €
D	de 598,01 à 702	3,95 €		3,12 €		6,65 €	5,82 €
E	E1 de 702,01 à 710	4,92 €		3,93 €		7,62 €	6,63 €
	E2 de 710,01 à 807						
F	de 807,01 à 912		7,62 €		6,63 €	8,62 €	7,32 €
G	de 912,01 à 1014		8,62 €		7,32 €	9,67 €	8,02 €
H	de 1014,01 à 1120		9,67 €		8,02 €	10,80 €	8,53 €
I	de 1120,01 à 1224		10,80 €		8,53 €	11,45 €	9,03 €
J	> 1224,01		11,45 €		9,03 €	12,05 €	9,44 €
			12,05 €		9,44 €		

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 10,80 € en supplément du tarif lié à leur QF

**Conseil Municipal du 24 mai 2013**  
**ANNEXE 3-1**

TARIFS 2013 DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Tarifs selon quotients familiaux	Tarif 2012	Tarif 2013
A	0,28 €	0,29 €
B	0,55 €	0,56 €
C	0,82 €	0,84 €
D	1,04 €	1,06 €
E	1,25 €	1,28 €
F	1,49 €	1,52 €
G	1,64 €	1,67 €
H	1,77 €	1,81 €
I	1,88 €	1,92 €
J	1,91 €	1,95 €
Enfants non orléanais	1,98 €	2,02 €
Ticket occasionnel	2,07 €	2,11 €

**Conseil Municipal du 24 mai 2013  
ANNEXE 3-2**

**TARIFS 2013 DES AIDES AU TRAVAIL  
PERSONNEL**

Tarifs selon quotients familiaux	Tarif 2012	Tarif 2013
A	GRATUIT	GRATUIT
B	GRATUIT	GRATUIT
C	GRATUIT	GRATUIT
D	GRATUIT	GRATUIT
E	GRATUIT	GRATUIT
F	GRATUIT	GRATUIT
G	GRATUIT	GRATUIT
H	0,47 €	0,48 €
I	0,93 €	0,95 €
J	1,12 €	1,14 €
Enfants non orléanais	1,34 €	1,37 €
Ticket occasionnel	2,07 €	2,11 €

**Conseil Municipal du 24 mai 2013  
ANNEXE 3-3**

**TARIFS 2013 ATELIERS EDUCATIFS**

Tarifs selon quotients familiaux	Adhésion annuelle 2012	Adhésion annuelle 2013
A	5,79 €	5,91 €
B	11,00 €	11,22 €
C	16,28 €	16,61 €
D	20,63 €	21,04 €
E	24,99 €	25,49 €
F	29,81 €	30,41 €
G	32,74 €	33,39 €
H	35,43 €	36,14 €
I	37,51 €	38,26 €
J	38,08 €	38,84 €
Enfants non orléanais	39,57 €	40,36 €

N° 27 – **Quotient Familial. Actualisation du barème.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Cette délibération va dans le sens complet des familles, puisque nous actualisons le barème du quotient familial pour que lui-même suive l'inflation.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Il convient de réviser, comme tous les ans, le barème annuel du Quotient Familial afin de prendre en compte l'évolution annuelle (2 %) de l'indice général des prix.

Ce nouveau barème, joint en annexe, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et s'applique à toutes les prestations municipales et extramunicipales (activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, E.M.I.S.) restauration, conservatoire, piscines et patinoire).

**Après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème du Quotient Familial annexé à la présente délibération.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranche	Barème en vigueur au 01/09/2012		Barème en vigueur au 01/09/2013	
	QF plancher	QF plafond	QF plancher	QF plafond
A		381,70		389,00
B	381,71	484,26	389,01	494,00
C	484,27	586,72	494,01	598,00
D	586,73	688,49	598,01	702,00
E	688,50	790,89	702,01	807,00
F	790,90	893,91	807,01	912,00
G	893,92	993,77	912,01	1 014,00
H	993,78	1 097,79	1 014,01	1 120,00
I	1 097,80	1 200,32	1 120,01	1 224,00
J	1 200,33		1 224,01	

### N° 28 – Bourses Projets Jeunes. Attribution de subventions.

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a approuvé les règlements de trois types de Bourses Projets Jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Deux projets libres ont été présentés faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Il est proposé d'attribuer une Bourse Projet Jeune, type projet libre, de 1 300 € à Clément SAYOUS pour son projet de web-documentaire sur la scène musicale orléanaise passée et actuelle. L'objectif de « Wait for the night » est double : effectuer un travail de mémoire et promouvoir la scène émergente. Un récit interactif et hyper-médiatique (vidéos, sons,...) s'intéressera à toutes les musiques, depuis les années 80 à nos jours.

De plus, il est proposé d'attribuer une bourse de même montant à Cécile SAILLAU, gagnante de la soirée Jeunes Talents 2012, afin que deux danseuses orléanaises participent à un stage international. Ce projet a pour but de leur permettre de se confronter à de nombreux styles et de rencontrer des professionnels du monde entier.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer une bourse à Clément SAYOUS, porteur d'un projet libre, pour un montant total de 1 300 € au titre de l'année 2013 ;**

**2°) décider d'attribuer une bourse à Cécile SAILLAU, porteuse d'un projet libre, pour un montant total de 1 300 € au titre de l'année 2013 ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, service gestionnaire CJEU. »**

**ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 ABSTENTION.**

N° 29 – **Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat 2011-2013 passée avec le Département du Loiret.**

**Mme LECLERC** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département du Loiret assure la gestion du Fonds Unifié Logement et à ce titre là, il demande une contribution aux villes partenaires. Une convention pluriannuelle 2011-2013 a été passée avec le Conseil Général et il vous est donc proposé d'approuver la participation financière de la Ville pour l'année 2013 à hauteur de 102 532 €, ce qui représente tout de même, je voulais le signifier, une augmentation d'à peu près 10 % de plus par rapport à 2012. Pour répondre à quelques interventions que j'ai entendues, la Ville accompagne effectivement la crise en augmentant sa participation au Fonds Unifié Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes.

**M. RICAUD** – Etant présent à la commission, je me suis réjoui de cette décision, Mme LECLERC.

**M. le Maire** – Donc, on va se réjouir ensemble et je vous propose de passer au vote.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département du Loiret assure la gestion décentralisée du Fonds Unifié Logement (F.U.L.), qui regroupe les différentes aides financières attribuées aux personnes en situation de précarité, ainsi que du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), qui attribue différentes aides financières à destination de jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Le Département du Loiret fait appel à la contribution des communes au titre de ces deux dispositifs.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, la Ville apporte une contribution. Afin de pérenniser ce soutien, une convention de partenariat pluriannuelle 2011-2013 a été conclue entre la Ville et le Conseil Général du Loiret le 24 octobre 2011. Dans le cadre de cette convention, il a été convenu que le montant de cette contribution financière soit révisé chaque année par voie d'avenant.

A ce titre, un premier avenant a été approuvé le 21 septembre 2012 pour déterminer le montant de la participation de la Ville pour 2012.

Le Département du Loiret propose un avenant n° 2 à cette convention portant sur la contribution financière 2013 de la Ville aux deux dispositifs, selon les dispositions suivantes :

- une participation au titre du F.U.L. s'élevant à 62 801 € dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, et à 26 915 € au titre des dispositifs eau, énergie et téléphone, soit un total de 89 716 €,

- une participation au titre du F.A.J. s'élevant à 12 816 €.

Ainsi, le montant global de la participation de la Ville pour 2013 s'élève à 102 532 €.

En 2012, 2 022 aides ont été accordées au titre du F.U.L. et du F.A.J. à des familles ou jeunes Orléanais, pour un montant global de 411 967 €.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention financière de partenariat pluriannuelle 2011-2013 dans le cadre du Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes à passer avec le Département du Loiret pour l'exercice 2013 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cet avenant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65733, service gestionnaire FCAS. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Politique de la ville/insertion. 2ème tranche de programmation 2013. Attribution de subventions.**

*Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S) : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F ou le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S mais poursuivant des objectifs similaires, la Mairie a décidé de les accompagner financièrement.

De même, dans le cadre du dispositif « adulte relais », la Mairie prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'adultes relais employés par des associations œuvrant sur ces quartiers.

Enfin, au regard du rôle social joué par ces associations auprès des habitants de ces quartiers et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Mairie propose à certaines d'entre elles, logées dans le parc de l'O.P.H les Résidences de l'Orléanais, de leur accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s'acquitter de son loyer.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la présente délibération aux structures œuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans, selon les modalités proposées pour un montant total de 59 895,60 € ;**

**2°) approuver les conventions correspondantes et autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes soit 59 895,60 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2013 de la Ville, fonction 824, article 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS. »**

ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(M. LABED).

**ANNEXE 1** au projet de délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2013

**1/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)**

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2012	Montant proposé pour 2013	Observations
<b>CENT SOLEILS</b>	Cartographie de La Source	La Source	1 000 €	1 000 €	Signature d'une convention
<b>V.E.F.A</b>	Salon du livre écrit par les jeunes	Argonne	1 250 €	1 250 €	Signature d'une convention
<b>TOTAL (A)</b>			<b>2 250 €</b>	<b>2 250 €</b>	

**2/ Complément poste d'Adulte relais**

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2012	Montant proposé pour 2013	Observations
<b>LIEN SOCIAL ET MEDIATION</b>	Prise en charge du complément d'un poste d'Adulte relais	Orléans et son Agglomération	3 030 €	3 030 €	Signature d'une convention
<b>TOTAL (B)</b>			<b>3 030 €</b>	<b>3 030 €</b>	

**3/ Aides aux loyers**

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2012	Montant proposé pour 2013 (montant du loyer x 12 mois)
<b>A.E.S.C.O</b>	22 rue Alain Fournier (appartement n° 12)	La Source	2 726,40 €	2 786,40 € Signature d'une convention
	16 rue Alain Fournier (appartement n° 1)		4 038,96 €	4 127,76 € Signature d'une convention
<b>A.J.L.A</b>	25 rue Flandre Dunkerque (appartement n° 9)	Argonne	2 756,28 €	2 817 € Signature d'une convention
<b>ESCALE</b>	12 rue Alain Fournier (appartement n° 3)	La Source	5 474,52 €	5 594,88 € Signature d'une convention
	10 rue Alain Fournier (appartement n° 4)		4 207,68 €	4 300,20 € Signature d'une convention
<b>Total (1)</b>			<b>19 203,84 €</b>	<b>19 626,24 €</b>

3/ Aides aux loyers (suite)

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2012	Montant du loyer hors charges/mois pour 2013 (mois de référence : janvier 2013)	Montant proposé pour 2013 (montant du loyer x 12 mois)
INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT	12 rue César Franck (appartement n° 22)	Argonne	3 172,68 €	270,21 €	3 242,52 € Signature d'une convention
LES PETITS DEBROUILLARDS	6 avenue de Wichita (appartement n° 1)	Argonne	3 554,76 €	302,74 €	3 632,88 € Signature d'une convention
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	11 avenue de Montesquieu (appartement n°1)	La Source	4 709,04 €	401,06 €	4 812,72 € Signature d'une convention
ORLEANS INSERTION EMPLOI (O.I.E)	10, avenue de Wichita (appartement n° 1)	Argonne	3 554,76 €	302,74 €	3 632,88 € Signature d'une convention
	10, avenue de Wichita (appartement n° 2)	Argonne	3 910,20 €	333,02 €	3 996,24 € Signature d'une convention
	12, avenue de Wichita (appartement n° 9)	Argonne	3 942,48 €	335,77 €	4 029,24 € Signature d'une convention
PARENTELE	3 rue Rouget de Lisle (appartement n° 1)	Argonne	4 432,32 €	377,48 €	4 529,76 € Signature d'une convention
RELAIS ENFANTS PARENTS	7 avenue de Munster (appartement n° 4)	Centre	3 566,76 €	303,77 €	3 645,24 € Signature d'une convention
RESTAURANTS DU COEUR -RELAIS DU COEUR DU LOIRET	14 rue Alain Fournier (appartement n° 2)	La Source	3 393,24 €	288,99 €	3 467,88 € Signature d'une convention
<b>Total (2)</b>			<b>34 236,24 €</b>		<b>34 989,36 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL C (1 + 2)</b>			<b>53 440, 08 €</b>		<b>54 615,60 €</b>

**TOTAL GLOBAL MONTANTS PROPOSES POUR 2013 (A + B + C) : 59 895,60 €**

N° 31 – Adhésion à l'Association Nationale des Villes des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation.

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la présentation d'un rapport très peu coûteux par le montant qu'il vous est proposé, puisqu'il s'agit d'adhérer à l'Association Nationale des Clubs Coup de Pouce Clé pour un montant de 300 €.*

*Mais, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour expliquer l'importance qui va bien au-delà de ces 300 € car on n'est pas en train de faire la quête pour 300 €. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus sérieux et beaucoup plus grave : l'égalité des chances des enfants à l'école.*

*Je voudrais rappeler que nous avons ici un dossier qui relève effectivement de l'égalité des chances, un dossier qui démontre simplement que ces Clubs Coup de Pouce qui ont été créés il y a maintenant 19 ans, ont fait l'objet de 18 années d'évaluations successives qui permet de dire que 75 % des enfants qui les ont suivis, sortent du dispositif du cours préparatoire en qualité de bons ou moyens lecteurs alors qu'ils avaient été repérés par leurs maîtres en risque d'échec. Ce résultat à Orléans n'est pas de 75 % mais de 95 %.*

*Il démontre également que selon les enseignants, qui sont tous sollicités à la fin de l'année de cours préparatoire, 80 % des enfants progressent dans la confiance en soi et dans leur implication par rapport à l'école.*

*Et enfin, il démontre que les Clubs Coup de Pouce Clé créent les conditions favorables pour tisser les liens entre l'école et les parents. 75 % des parents viennent eux-mêmes et sont présents dans le cadre des Clubs Coup de Pouce Clé.*

*Si je vous dis cela, c'est parce qu'à la lecture de ces résultats, vous allez me dire que c'est donc une grande cause nationale, puisqu'il s'agissait de la grande cause nationale du Président de la République au moment de la campagne des élections présidentielles. Malheureusement, le résultat aujourd'hui est tout autre et c'est la raison pour laquelle effectivement cette association, qui comprend 300 communes de toutes sensibilités politiques, monte au créneau pour défendre auprès des pouvoirs publics le maintien et le développement de ces Clubs Coup de Pouce Clé. D'abord, pour que l'ingénierie qui est aujourd'hui réalisée et portée par l'APFÉE, l'Association Pour Favoriser l'Égalité des Chances à l'École, puisse bénéficier des subventions dont elle bénéficiait jusqu'alors.*

*Alors, j'ai entendu tout à l'heure des diminutions de subventions de 10 %, 15 %, etc de l'Etat, mais je voudrais quand même vous livrer la réalité de ce que nous vivons aujourd'hui sur la réussite éducative en France qui est en grande déshérence.*

*Mail du 16 avril 2013 du Président, Robert BOURVIS, de l'association qui nous alerte - les 300 communes - sur le fait qu'il venait d'apprendre par le Conseil d'Administration de l' APFÉE, une baisse de la subvention portée de 900 000 € en année pleine à 495 000 €, soit une diminution de 45 %. Nous sommes donc montés au créneau au titre de notre association pour défendre les Clubs Coup de Pouce Clé. Donc miracle, la baisse n'est plus de 45 % mais elle passe de 900 000 € à 635 000 €, soit une baisse de seulement 30 %. Vive effectivement la réussite éducative !*

*Ensuite, nous sommes allés avec le co-président, Gaëtan GORCE, Sénateur-Maire socialiste de la Charité-sur-Loire, avec lequel je co-préside cette association, voir M. PEILLON, voir M. LAMY, Ministre de la Ville et voir Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée à la réussite éducative et qui est censée porter le projet. Je dois dire que nos différents rendez-vous se sont soldés par une efficacité redoutable.*

*Je ne boude pas mon plaisir à vous lire quand même la lettre de Mme George PAU-LANGEVIN du 14 mai 2013, c'est-à-dire il y a 10 jours de cela, qu'elle adresse à M. Robert BOURVIS, le Président de l'APFÉE, pour défendre les Clubs Coup de Pouce Clé : « M. le Président. J'ai bien reçu la demande de concours que vous m'avez adressée au nom de votre association. Je connais l'action si utile de votre association. J'ai été sensible à la demande et à la démarche effectuées en faveur de celle-ci par plusieurs maires, MM. VERGNIER, GORCE et MONTILLOT. Je transmets donc votre demande de*

*subvention – écoutez bien le dernier paragraphe qui est quand même un monument qu'il faudrait épingle à tous les frontons maintenant des écoles de la République – à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire qui, j'en suis sûre, malgré les contraintes financières qui s'imposent à tous les Ministères en cette période, s'efforcera au mieux de vous apporter une réponse appropriée. » Alors, je dois dire que dans le genre de langue de bois, je pense que je n'ai, en trente ans de carrière, jamais vu ce type de langage.*

*(brouhaha des bancs de l'opposition municipale).*

**M. MONTILLOT** – *Et ce n'est pas fini. Que faisons-nous, Mme LEVELEUX, puisque vous semblez si surprise ou plus exactement si souriante à ce genre d'évocation qui, à mon avis, ne devrait pas vous faire sourire, mais devrait vous inquiéter, y compris en tant que parents d'élèves.*

*Au-delà de cette inefficacité totale, je vais vous dire comment cela se passe maintenant : nous avons été obligés de prendre notre bâton de pèlerin et de négocier comme nous l'avons fait hier matin avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour voir comment elle pourrait porter, par le biais d'associations et de mécènes, un fonds national pour la réussite éducative. Mieux que cela, nous allons rencontrer les entreprises mécènes pour effectivement pallier les carences de l'Etat et les diminutions, non seulement au niveau de l'association nationale, mais surtout au fait que tous les programmes de réussite éducative en France voient, y compris pour la Ville d'Orléans, une diminution de 10 %.*

*Alors, je pense qu'aujourd'hui ce que nous constatons nous et ce dont nous sommes victimes - une diminution de 10 % -, y compris à Orléans, les familles orléanaises et notamment, M. RICOUD, dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, puisque ce sont les quartiers éligibles au programme de réussite éducative, nous payons les erreurs d'un Gouvernement ...*

*(réaction hors micro dans l'hémicycle).*

**M. MONTILLOT** – *Je peux terminer ... nous payons les erreurs d'un Gouvernement qui s'entête à considérer que pour sauver l'enseignement, il faut créer 60 000 postes d'enseignants qui coûtent 3 milliards d'euros par an alors même que le rapport de la Cour des Comptes, d'un certain M. MIGAUD, socialiste, considère aujourd'hui que c'est une erreur tragique ... mais si excusez-moi ... c'est nigaud de votre part.*

*(rires).*

**M. MONTILLOT** – *Alors que ce qu'il faudrait, c'est prendre en charge non plus 10 000 enfants par an, mais 60 000 enfants qui sont en grand échec au niveau du cours préparatoire et qui ont grand besoin effectivement d'un suivi individualisé, ce qu'apportent précisément les Clubs Coup de Pouce Clé qui sont unanimement appréciés à Orléans par tous les enseignants, par tous les parents et par tous les acteurs socio-éducatifs. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci M. MONTILLOT. C'est un exemple de plus. La parole est à M. RICOUD et ensuite à M. CHAPUIS.*

**M. RICOUD** – *Cela me fait mal un peu « aux tripes » de voir M. MONTILLOT surfer sur le désengagement de l'Etat par rapport à de telles choses importantes pour nos quartiers. Je le regrette parce que je suis à gauche, très à gauche et quand je vois M. MONTILLOT qui rugit de plaisir par rapport à cela, ça me met « les boules » !*

**M. CHAPUIS** – *M. le Maire, mes chers collègues. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération, mais à force de répétitions constantes, on sait que vous avez découvert les joies de l'opposition et que vous en profitez au niveau national, et donc vous nous faites régulièrement des tirades sur ce qui se passe et vous nous relayez tout aussi régulièrement les différents argumentaires qui vous sont transmis, pour certains, dans votre boîte de député.*

*(réaction hors micro de M. MONTILLOT).*

**M. CHAPUIS** – *Non, pas vous M. MONTILLOT, les électeurs ne s'y sont pas trompés et ne*

*vous ont pas permis d'arriver à l'Assemblée Nationale !*

*Sur la question de la réussite éducative ... vous l'avez cherché, je suis désolé ... c'est une association qui existe depuis 1984 ou 1985 et donc je suis très content qu'elle trouve intérêt à la Ville d'Orléans. Cette association faisait déjà du lobbying pour la réussite éducative auparavant et avait du mal à trouver des interlocuteurs identifiés dans le Gouvernement. Donc, évitons les caricatures ou les argumentaires politiques qui sont transmis par vos directions de partis respectifs et soyons un peu rigoureux dans les expressions. Quand vous parlez de manière très rapide sur le fait que le Gouvernement a annoncé une ambition de recrutement de personnels dans l'Education, vous parlez d'enseignants, et je ne crois pas que c'était exactement ce qui a été précisé. C'était bien des personnels d'éducation et j'aimerais également que vous nous disiez droit dans les yeux qu'aujourd'hui, l'école a besoin ...*

*(réactions hors micro dans l'hémicycle).*

**M. CHAPUIS** – *Oui, droit dans les yeux.*

**M. le Maire** – *Je vais vous demander de conclure. S'il vous plaît M. MONTILLOT, M. CHAPUIS termine, merci.*

**M. CHAPUIS** – *Je crois que vous n'avez pas de leçons à donner sur ces questions là. Je n'aimerais pas vous rappeler quelques histoires actuelles sur les questions judiciaires. Je ne fais pas de la politique comme cela, vous le faites peut-être, mais pas moi !*

*Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que l'école va bien. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que les classes surchargées ou la situation tragique qu'il y a dans certains groupes scolaires, que l'on peut constater même à Orléans, seraient une fatalité. Et je pense que le Gouvernement a pris à bras le corps cette question là, alors même que le Gouvernement que vous souteniez précédemment supprimait des postes dans l'Education. Ce Gouvernement donc a décidé de prendre cette question à bras le corps et de recruter des personnels dans l'Education. Je pourrais aussi parler des questions de sécurité, mais je pense que l'on gardera cela pour une autre délibération.*

*Aussi, ne mélangeons pas tous les genres. Je suis prêt à faire du lobbying, s'il y a besoin, pour défendre la réussite éducative, car je pense en effet qu'il y a de très bons dispositifs. Je suis prêt à co-signer un courrier et même à faire du lobbying auprès des ministères sur ces projets là, mais évitons par pitié les caricatures !*

**M. MONTILLOT** – *Premièrement, une remarque. M. RICOUD, pour moi c'est plutôt rugir de colère, car voyez-vous, j'y passe un temps infini et je peux vous dire que cela ne m'amuse pas du tout. De plus, je trouve effectivement indécent de voir ce type de désengagement avec des sommes aussi minables par rapport à l'enjeu dont il s'agit. Je rappelle que pour sauver ces 60 000 enfants, ce sont 80 millions d'euros, le reste c'est 3 milliards d'euros, et on est en train de faire l'impasse sur les 80 millions d'euros, tout cela parce qu'on est parti sur de grandes lubies.*

*Deuxièmement, la Ville d'Orléans ne s'intéresse pas aux problèmes des Clubs Coup de Pouce Clé en 2013. La Ville d'Orléans s'est investie massivement sur les Clubs Coup de Pouce Clé ...*

*(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).*

**M. MONTILLOT** - *... mais vous n'avez pas compris, c'est l'association nationale et cela n'a rien à voir, alors que là c'est l'association que nous venons de créer, M. CHAPUIS, d'accord ! Je vous dis simplement que les Clubs Coup de Pouce Clé, nous nous sommes investis massivement depuis 2005. Il ne me semble donc pas qu'avant 2005 et encore moins avant 2001, la Ville d'Orléans s'intéressait aux Clubs Coup de Pouce Clé ! Cela n'était pas le cas. Donc, ne venez pas aujourd'hui nous donner des leçons sur le fait qu'il semblerait que depuis 2013, et uniquement 2013, nous nous y intéressons. Ce sont plusieurs milliers d'enfants qui ont été bénéficiaires des Clubs Coup de Pouce Clé à Orléans depuis 2005. Alors, si vous n'êtes pas au courant, je vous l'apprends !*

**Mme LEVELEUX** – Ne soyez pas méprisant, M. MONTILLOT !

**M. MONTILLOT** – Le deuxième point concerne les personnels. Je vous lis simplement, M. CHAPUIS, si vous ne l'avez pas eue, la conclusion du rapport de la Cour des Comptes. Donc Didier MIGAUD vous dit la chose suivante : « L'Education Nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants. » Voilà, je laisse à votre méditation.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – J'invite M. MIGAUD à venir dans une classe surchargée dans un quartier difficile pour voir comment les choses s'y passent !

**M. le Maire** – Mme LEVELEUX, s'il vous plaît ...

**M. RICOUD** – Mais M. MIGAUD n'est pas de gauche, cela se saurait !

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – On ne fait pas de la politique avec des comptables !

**M. le Maire** – S'il vous plaît, nous sommes au Conseil Municipal d'Orléans et nous allons tenter d'y rester ... pas trop longtemps, comme me le souffle Mme SAUVEGRAIN. Donc, je voudrais lui être agréable, mais je vais quand même dire deux ou trois mots.

D'abord, M. RICOUD, moi je sais votre implication sur toutes ces questions et cela ne date pas d'hier, et c'est éminemment respectable. Mais, je vais vous dire une chose ... M. RICOUD, écoutez-moi. Depuis 2001, les programmes de prévention, de réussite éducative et l'ensemble des dispositifs afférents que nous mettons en œuvre représentent, vous le savez, à peu près chaque année un budget de l'ordre de 6 millions d'euros et même un peu plus maintenant, 7 millions me dit M. MONTILLOT. De plus, il y a un certain nombre d'élus qui s'en occupent ici, et notamment M. MONTILLOT, car s'il y a un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place, c'est grâce à lui !

Je respecte complètement votre engagement M. RICOUD, mais je ne comprends pas votre intervention. En effet, je vous le dis, si nous avons cette implication - que personne ne conteste je crois et pas vous d'ailleurs - dans le domaine de la prévention et de la réussite, nous le devons à un certain nombre d'élus qui siègent dans cette salle ou qui y ont siégé d'ailleurs antérieurement dans le mandat précédent. Et je crois que c'est tout aussi respectable.

La deuxième chose, M. CHAPUIS, - 10 % en ce qui concerne Orléans. Moi, je ne rentre pas dans les tirades, mais je dis : « Vous êtes d'accord ou vous n'êtes d'accord ? » C'est ça la question, c'est tout. M. RICOUD a le mérite de dire qu'il n'est pas d'accord. Alors, je comprends que cela puisse l'agacer.

(réaction de M. RICOUD).

**M. le Maire** – Oui, je le comprends. Et moi, ce qui m'agace encore plus, ce sont les chiffres que donne M. MONTILLOT sur des proportions invraisemblables ou des disproportions entre des montants à l'échelle nationale qui sont relativement faibles - c'est important en valeur absolue, bien sûr, quand on parle de millions d'euros, mais à l'échelle nationale ce sont des montants faibles - pour des résultats que nous connaissons et qui sont connus par tout le monde. Mais d'un autre côté, il y a des engagements quasi d'ordre idéologique qui coûtent infiniment plus chers et dont les résultats sont très loin d'être démontrés. Je me demande quand est-ce qu'on va trouver un peu de bon sens dans ce pays ? C'est cela la question. On pourrait peut-être se retrouver sur des questions de bons sens parce que moi, je préfère dépenser 80 millions d'euros efficacement que de dépenser 3 milliards dont on doute des résultats, surtout par les temps qui courent ! C'est aussi simple que cela. Mais là, j'entends une fois de plus, et je comprends que vous soyez mal à l'aise car vous soutenez un Gouvernement qui prend toutes ces mesures là. Ensuite, vous nous dites ici qu'il faudrait que nous dépensions plus, car puisqu'on parle de tirades, ce sont à chaque fois vos tirades, M. CHAPUIS : il faut en mettre plus. Et puis de l'autre côté, vos amis politiques en mettent moins et nous aident moins. Alors évidemment, cela frôle le grand écart. Je comprends évidemment, mais alors au moins, ne donnez pas de leçons à ceux qui sont au charbon et qui essayent malgré tout de maintenir tout ce que nous avons engagé. C'est simplement cela que je vous demande, d'avoir l'obligeance éventuellement de prendre en compte. Je vous consulte sur cette adhésion

*qui ne changera pas le cours des choses, mais qui, comme l'a dit M. MONTILLOT, est transcourant politique, car il y a tout le monde dans cette association. On n'est donc pas tout seul et si on se trompe, on est quelques 300 à se tromper. Cela fait beaucoup de monde et de toutes tendances politiques.*

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'« Association Nationale des Villes Coup de Pouce Clé » a pour objectif de faire connaître et partager ce formidable outil de réussite scolaire et de convaincre les pouvoirs publics d'attribuer aux « Coup de Pouce Clé » les moyens budgétaires nécessaires à leur pérennité comme à leur développement.

La Ville a participé activement à la création de cette association qui a pour objet de promouvoir le développement des Clubs Coup de Pouce Clé, mis en œuvre avec le concours de l'Association Pour Favoriser l'Égalité des Chances à l'École (A.P.F.E.E.) sur tout le territoire français.

L'Association Nationale des Villes des Clubs Coup de Pouce Clé est également un espace privilégié de rencontre afin de faciliter les partenariats et les échanges d'expériences entre ses membres.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Mairie à cette association pour la durée de l'année civile 2013 pour un montant de cotisation de 300 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Villes des Clubs Coup de Pouce Clé, dont la cotisation annuelle 2013 est de 300 € T.T.C., dans le cadre du dispositif de réussite éducative ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 5220, article 6281, service gestionnaire FPRE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 32 – Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**Mme GRIVOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions pour un montant total de 51 181 € au titre des sports, loisirs, jeunesse, action sociale, relations internationales, tourisme, anciens combattants, cadre de vie et éducation.*

**M. POISSON** – *Avec une non participation, s'il vous plaît.*

**Mme PARAYRE** – *Et une non participation de ma part également.*

**M. le Maire** – *Ce qui nous en fait déjà deux ! Y en a-t-il d'autres ? Il pourrait se trouver un jour d'ailleurs que le quorum ne soit plus atteint pour voter. Cela ne s'est jamais posé comme question, mais ce serait juridiquement intéressant.*

**M. RICOURD** – *Je ne vais peut-être pas vous faire sourire et vous allez certainement me trouver moins agréable que tout à l'heure. Quand on verse 15 000 € à la Jeune Chambre Economique, c'est pour quel projet ? Cela me gêne un peu quelque part ! Peut-être que je me trompe et si vous m'apportez des explications, je suis prêt à vous écouter.*

**M. le Maire** – *La réponse m'est soufflée par plusieurs. La Jeune Chambre Economique organise son congrès national à Orléans et c'est donc un élément de rayonnement intéressant pour la Ville.*

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Cela représente 1 500 personnes, M. le Maire. Les hôtels, les restaurants travaillent et c'est l'économie locale.

**M. RICOUD** – D'accord. Et je me réjouis – car parfois je suis d'accord et à d'autres moments, je ne le suis pas – comme un certain nombre d'élus de la Source pour la subvention exceptionnelle de 500 €, même si ce n'est pas ce qui était demandé. Mais on prend acte de cette avancée positive.

**M. le Maire** – Ceci étant, malgré ces mots forts sympathiques, M. RICOUD, je reviens quand même sur une chose car là je ne comprends pas. Vous avez dit : « On s'interroge sur une subvention à la Jeune Chambre Economique » et sur le principe, cela veut donc dire – en tout cas, je le comprends comme cela – que vous seriez hostile à ce que l'on soutienne la Jeune Chambre Economique ! Mais pourquoi enfin ? On a des jeunes qui s'investissent, qui s'impliquent, qui le font à la Jeune Chambre Economique bénévolement, qui montent des projets, qui ont de l'envie, de l'initiative et on ne les soutiendrait pas ! Pour le coup, c'est moi qui suis navré.

**M. RICOUD** – On a encore le droit de donner son point de vue !

**M. le Maire** – Je l'entends et pour le coup, on n'est pas d'accord. Je vous consulte néanmoins.

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 51 181 € pour l'exercice 2013.

## **A - ASSOCIATIONS**

### **- Mme GRIVOT Sport et loisirs**

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>I - Soutien aux manifestations sportives</b>				
	AMICALE BOULE ORLEANAISE	Le Grand Prix de la Ville d'Orléans Le 8 mai 2013, au Stade de la Vallée	570	570
	USO FOOTBALL	Tournoi National de Jeunes – catégorie U9 Le 9 mai 2013, au Stade Omnisports de la Source	600	600
	SHORINJI KEMPO SEIGIDO RYU DOJO ASAHI	Aide pour le démarrage du club Saison 2012/2013	—	400
	A.S.HANDISPORT ORLEANAIS	13 <sup>ème</sup> Open de Tennis Handisport du Loiret Du 7 au 10 novembre 2013, au Complexe de Tennis de la Forêt à Saran	600	600
	ECURIE ORLEANS	Epreuve de Moto Cross Le 26 mai 2013, sur le circuit d'Orléans-Sougy	500	500
		Epreuve de Fol Car Les 8 et 9 juin 2013	570	570
		Trophée de France de 2 CV Cross Le 31 août et le 1 <sup>er</sup> septembre 2013	1 700	1 700
		Course Poursuite Terre UFOLEP Les 14 et 15 septembre 2013	400	400

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	USO RUGBY	Organisation de deux Tournois de Rugby à l'occasion des 40 ans du club Du 7 au 9 juin 2013, au Stade de la Vallée	—	600
	USO HANDBALL	Tournoi « Olymp'Hand » Le 28 juin 2013, sur la Plaine de Jeux du Belneuf	1 000	1 000
	LIGUE DU CENTRE DE GOLF	Organisation de la « Fête des Ecoles de Golf » Les 14 et 15 septembre 2013, au Golf de Marcilly	—	500
	MOTO CLUB LA RUCHE NOUANAISE	Organisation d'un « Supercross » Les 12 et 13 octobre 2013, au Parc des Expositions d'Orléans	—	1 500
	INNER WHEEL ORLEANS DISTRICT 72	2 <sup>ème</sup> Compétition de Golf en faveur des enfants Polyhandicapés de l'IME Le 28 avril 2013, au Golf de Marcilly-en-Villette	300	300
<b>Sous-total</b>				<b>9 240</b>

**II - Soutien aux associations de loisirs**

	VIVACITE BY EKA (L'Ecole du Karaté Artistique)	Organisation d'une compétition d'escalade Le samedi 22 juin 2013, dans la salle d'escalade Gaston Couté	—	300
<b>Sous-total</b>				<b>300</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>9 540</b>

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

**- M. SANKHON Jeunesse**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	Saint-Vincent Sports et Culture	Subvention de fonctionnement	-	1 300
<b>TOTAL</b>				<b>1 300</b>

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 422, article 6574, service gestionnaire CJEU

**- Mme LECLERC Action Sociale**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>SOCIAL</b>				
	Maison Saint-Euverte	Subvention de fonctionnement	2 000	2 000
<b>TOTAL SOCIAL</b>			<b>2 000</b>	<b>2 000</b>

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>SANTE</b>				
	Bulles de Sons	Subvention de fonctionnement	-	500
	Maison Médicale Orléans La Source	Subvention exceptionnelle	-	400
<b>TOTAL SANTE</b>			-	<b>900</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 000</b>	<b>2 900</b>

(avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. (pour le social)  
fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH. (pour la santé et le handicap)

**- Mme PILET-DUCHATEAU Relations Internationales et Tourisme**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>➤ Au titre des villes jumelles</b>				
	Association ORLEANS-MUNSTER	Organisation du séjour annuel linguistique et culturel pour des collégiens et lycéens d'Orléans et de Münster dans le cadre du jumelage entre les deux villes (séjour des jeunes Orléanais à Münster du 16 février au 2 mars 2013 / séjour des Münsterois à Orléans du 23 mars au 6 avril 2013).	1 700	1 700
	Association DIHUN-KELTIEG	Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une exposition de cornemuses et de bombardes du monde en mars 2013 dans le cadre du 40 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association.	-	800
	Association LOIRE-VISTULE	Accueil de 4 étudiants en médecine au C.H.R.O. dans le cadre du jumelage avec la ville de Cracovie (1 200 €). Aide au fonctionnement de l'association pour mener différents projets visant à maintenir et faire découvrir la culture polonaise (600 €).	2 175 (subvention exceptionnelle 20 ans de jumelage)	1 800
	Association U.S.O RUGBY	Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une rencontre entre le club de rugby de Münster et l'U.S.O. Rugby dans le cadre du jumelage Orléans/Münster (déplacement d'une équipe féminine et d'une équipe de garçons de l'U.S.O. Rugby du 31 mai au 2 juin 2013 pour les 20 ans du club de rugby de Münster / déplacement d'une équipe de garçons du club de Münster à l'U.S.O. Rugby lors du 40 <sup>ème</sup> anniversaire de l'U.S.O. du 7 au 9 juin 2013).	-	800
<b>Total (1)</b>			<b>3 875</b>	<b>5 100</b>

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
<b>➤ Au titre de la solidarité internationale</b>				
	Association FRANCE DEVELOPPEMENT TOGO-BENIN DU LOIRET	Mise en place d'un atelier couture dans l'orphelinat « le bon berger » à Akossedewa au Togo.	-	500
	Association INGENIEURS SANS FRONTIERES D'ORLEANS	Appui à l'installation d'un système d'assainissement dans le village de Bavel au Cambodge et actions de sensibilisation de la population sur l'importance de l'assainissement.	500	500
<b>TOTAL (2)</b>			<b>500 €</b>	<b>1 000 €</b>

<b>➤ Au titre du tourisme</b>				
	Association JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE D'ORLEANS	Subvention exceptionnelle pour l'organisation du 59 <sup>ème</sup> congrès national de la Jeune Chambre Economique Française du 24 au 27 octobre 2013 au Parc des Expositions et au Zénith d'Orléans.	-	15 000 €
<b>Total (3)</b>				<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL (1 + 2+ 3)</b>			<b>4 375 €</b>	<b>21 100 €</b>

(avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonction 041, article 6574, chapitre 65 - opération 932- Service Gestionnaire D.R.E.P. pour les villes jumelles

fonction 041, article 6574, chapitre 65 - opération 8008 - Service Gestionnaire D.R.E.P. pour la solidarité internationale

fonction 95, article 6574, chapitre 65 - Service Gestionnaire D.R.E.P. pour le tourisme

**- M. MOITTIE Anciens Combattants**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	Subvention de fonctionnement au bénéfice du Bleu de France, seul organisme caritatif à agir en faveur de l'ensemble des anciens combattants et victimes de guerre ou d'attentats, pour des actions sociales envers les anciens combattants, les victimes de guerres et à leurs veuves ainsi que des actions mémorielles envers les jeunes générations.	400	400
	Fondation de la FRANCE LIBRE – DELEGATION DU LOIRET	Poursuite, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation, de l'action d'Yvette Kohler qui avait créé un prix pour les meilleurs des lauréats du département. Ce prix consistait en un voyage du souvenir sur des lieux de mémoire en Allemagne ou en Autriche. Pour 2013, le projet concerne un voyage au camp de Mauthausen en Autriche.	670	670
<b>TOTAL</b>			<b>1 070</b>	<b>1 070</b>

(avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonction 025, article, 6574, opération 501 - Service Gestionnaire D.R.E.P.

**- Mme DE QUATREBARBES Cadre de vie**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
	Comité des fêtes de la Barrière Saint-Marc	Subvention de fonctionnement	2 375
	Comité de Quartier Orléans Saint-Marceau	Subvention de fonctionnement	5 700
	Association des habitants d'Orléans La Source	Subvention exceptionnelle	500
	Comité des Fêtes Gare Pasteur	Subvention exceptionnelle	1 500
		Subvention de fonctionnement	1 900
<b>Total</b>			<b>11 975</b>

(avis de la Commission Cadre de Vie)

D.G.A. Proximité : fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ,

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- Mme MARECHAL Education**

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
	Elémentaire les Cordiers	Projet sortie au jardin de la préhistoire Période de réalisation : 4 juillet 2013	250
	Elémentaire Nécotin	Projet Apériades Période de réalisation : mai 2013	220
	Maternelle les Guernazelles	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : 6 juin 2013	385
	Elémentaire Gutenberg	Projet sortie au château de Guédelon Période de réalisation : 7 juin 2013	400
	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet au Moulin Gentil à Neuvy sur Barangeon Période de réalisation : mai 2013	315
	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet sortie au Musée National d'Histoire Naturelle Période de réalisation : 6 juin 2013	138
	Maternelle Bastié-Boucher	Projet spectacle « histoire pour 2 mains » Période de réalisation : 30 mai 2013	614
	Maternelle Châtelet	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : 25 juin 2013	378
	Elémentaire Ducerceau	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : 25 juin 2013	392

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
	Maternelle Gaston Galloux	Projet sortie à la ferme Saute Mouton Période de réalisation : mai et juin 2013	123
	Elémentaire La Cigogne	Projet « école et cinéma » au cinéma des Carmes Période de réalisation : mai et juin 2013	81
<b>Total</b>			<b>3 296</b>

(Avis de la Commission Education)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 47 885 €
- Subventions aux autres organismes : 3 296 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 51 181 € pour l'exercice 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS  
(Mme PARAYRE ; M. POISSON).

## FINANCES

N° 33 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 3 logements situés rue du four à Chaux. Garantie d'un emprunt de 412 842 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 25 mars 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 412 842 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. de 3 logements situés rue du four à Chaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

## D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 412 842 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce financement se compose d'un contrat P.L.A.I. travaux de 287 544 € et d'un contrat P.L.A.I. foncier de 125 298 €.

Ce financement est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. de 3 logements situés rue du four à Chaux.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des contrats de prêt consentis auprès de Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Contrat : P.L.A.I. travaux
  - Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
  - Montant du prêt : 287 544 €
  - Quotité garantie : 50 % soit 143 772 €
  - Durée totale du prêt : 40 ans
  - Périodicité des échéances : Annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : double révisabilité limitée en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.
  
- Contrat : P.L.A.I. foncier
  - Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
  - Montant du prêt : 125 298 €
  - Quotité garantie 50 % soit 62 649 €
  - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
  - Périodicité des échéances : Annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : double révisabilité limitée en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### N° 34 – Journées du Développement Durable 2013. Approbation de conventions de partenariat.

**M. MAGNIER** – *Si vous me le permettez, je vais faire un petit peu de pub pour l'événement qui va se dérouler du 3 au 9 juin. Les animations « Chiroptères » et « l'Arbre en ville » sont déjà complètes, donc si vous souhaitez participer à d'autres animations, inscrivez-vous rapidement !*

*La délibération de ce soir concerne l'approbation de conventions de partenariat avec l'Orléanaise des Eaux et la Caisse des Dépôts et Consignations. Afin de rassurer M. MARTIN, qui a dû prendre sa petite calculette et se rendre compte qu'on n'est pas dans les coûts annoncés au budget, nous sommes dans l'attente de réponses d'autres partenaires, notamment de la Région. Donc Madame et Messieurs les élus à la Région, usez de toute votre influence pour que nous puissions obtenir ce que vous nous avez promis !*

**M. le Maire** – *M. GRAND, vous voulez intervenir ?*

**M. GRAND** – *J'ai déjà expliqué plusieurs fois à M. MAGNIER et à Mme BARRUEL, qui m'ont sollicité pour une subvention de la Région, le dossier est parti et il y aura bien 5 000 € versés par la Région. Alors, si cela devait être fait devant la caméra, c'est fait, mais je trouve un petit peu déplorable cette intervention à ce moment là. Comme vous le savez, je me suis engagé à ce que vous ayez cette subvention pour laquelle j'ai eu l'accord des vices-présidents. Ce n'est donc pas la peine de venir ici et de faire croire qu'on ne voudrait pas user de notre influence pour l'obtention d'une subvention, puisque c'est déjà fait et vous savez que c'est déjà obtenu ! Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Je vous en remercie M. GRAND. Donc pour le coup, M. MARTIN range sa calculette ! Il ne l'avait pas sortie d'ailleurs.*

*M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« Dans le cadre de l'organisation des Journées du Développement Durable, qui auront lieu du 3 au 9 juin 2013 sur le thème de la biodiversité, la recherche de partenaires financiers a été initiée.*

*La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Orléanaise des Eaux ont répondu favorablement. Les contributions de ces organismes s'élèvent chacune à hauteur de 3 000 € et sont formalisées dans le cadre de conventions de partenariat.*

*Pour information, la Région Centre a également donné un accord de principe pour soutenir financièrement cette opération au titre des manifestations de mobilisation pour l'écologie. Les démarches sont en cours pour finaliser ce partenariat.*

*Pour rappel, le montant prévisionnel des dépenses inhérentes à l'organisation de cette manifestation est de 125 000 €.*

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Orléanaise des Eaux dans le cadre des J.D.D. 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, compte 7478, SG PPEH, code opération 0000918 (13 PPEH 0056 et 13 PPEH 0057). »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Je vais vous demander un petit peu de silence. Nous n'en sommes qu'à la moitié, mes chers collègues. Je vais essayer d'aller un peu plus vite et je vous demande donc votre attention.*

N° 35 – l'île Charlemagne. Approbation des profils des eaux de baignade.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver les profils des eaux de baignade pour l'île Charlemagne. C'est une obligation réglementaire car nous sommes à la fois gestionnaire et propriétaire de l'île Charlemagne.*

*La bonne nouvelle est que du point de vue bactériologique, la qualité de l'eau est bonne puisqu'elle a été classée A. Ce profil a décrit la situation que l'on connaît : les herbiers, le pH. Nous sommes à la Ville d'Orléans en train de mettre en œuvre des études pour faire un marché afin de trouver des solutions pérennes pour les problèmes que l'on rencontre depuis quelques années.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Vous savez tout l'intérêt que l'on porte au fait que l'île Charlemagne soit utilisée l'été, notamment pour les gens des quartiers populaires. M. MONTILLOT, vous m'écoutez ? Je suis donc satisfait de cette réponse en espérant que l'île Charlemagne soit utilisée pleinement cet été. Merci.*

M. GRAND – *Je voulais également rappeler l'importance de ce plan d'eau de l'île Charlemagne pour ceux qui en profiteront bientôt - puisque cela n'a pas encore été le cas cette année vu le temps que nous avons - en tout cas les week-end et pour certains durant les vacances puisqu'ils n'ont pas la chance de pouvoir partir ailleurs cet été. Ensuite, je voulais aussi faire quelques remarques sur l'étude.*

*Il est mentionné dans le point 4-2-2 qu'une sonde sert à tester le pH, mais que malheureusement, elle n'est pas située à un endroit permettant également de détecter les cyanobactéries. Dans les actions proposées en fin de ce rapport, il serait peut-être judicieux de prévoir le déplacement de cette sonde pour aider à cette détection, sachant qu'aujourd'hui, elle est faite par les surveillants de baignade à la couleur verdâtre de l'eau. Visiblement, cela pourrait aider à la détection des cyanobactéries.*

*Dans ce même rapport, on voit qu'en 2009, Aquascop a fait une étude et que les premières actions, en particulier le faucardage, ont été menées en 2012. C'est malheureusement du temps de perdu qui du coup pourrait nécessiter de la part de la Ville des investissements très lourds. Aussi, je voulais déplorer qu'on ait mis un petit peu de temps à prendre la mesure de ces problèmes. Enfin, quant aux différents scénarios qui vont être proposés pour pouvoir tenter de régler les soucis, j'aimerais pouvoir participer au sein de cette commission à l'élaboration de ce plan pour pouvoir améliorer la situation et voir quel type de scénario pourrait être choisi afin de régler ce problème dans les années à venir. Enfin, je voudrais rappeler qu'on est déjà à un pH à 8,4 avec un maximum à 9. Donc là encore, je crains*

*malheureusement, pour cette année d'avoir des jours de fermeture. Je voudrais qu'on règle vraiment ce problème et rattraper ce retard car franchement je pense que les Orléanais le méritent et pas seulement les Orléanais, parce qu'il y a beaucoup de personnes de l'agglomération qui viennent profiter de cet espace. Je vous remercie.*

**Mme BARRUEL** – *Je vais faire une réponse rapide. Comme vous, que ce soit les élus de la Ville et les services, Martine GRIVOT qui a la responsabilité de cet espace sur le plan de la baignade et des activités sportives, nous sommes extrêmement vigilants car nous aussi, nous tenons à ce que ce plan d'eau continue effectivement à servir aux Orléanais. Cependant, comme le dit le rapport des profils de baignade que vous avez bien regardé, les choses ne sont pas simples et les solutions difficiles à mettre en œuvre et ce pour diverses raisons que vous connaissez : environnementales, biodiversité sans oublier effectivement les activités mélangées, que ce soit les activités nautiques auxquelles les Orléanais sont très attachés et les activités de baignade sur ce plan d'eau qui est, je le rappelle, naturel. Donc, on est d'accord avec vous.*

**M. le Maire** – *Merci. Je voudrais qu'on avance alors, très rapidement, M. BRARD.*

**M. BRARD** – *Je serai bref, M. le Maire. A deux reprises avec l'élévation du niveau de l'eau dans la Loire et les fortes pluies, en allant courir à l'Île Charlemagne, le chemin situé tout à fait au bout du parcours était barré par un ruissellement d'eau extrêmement important. Je me suis interrogé sur la possibilité de contamination du plan d'eau, car c'était un écoulement venant des bois contenant à la fois de la terre, des végétaux, etc. C'était quand même un écoulement extrêmement important puisqu'il fallait sauter à peu près 1,50 mètre pour le franchir. Aussi, j'espère que les prochains prélèvements ne nous montreront pas une dégradation de ce que vous nous avez présenté ce soir. Pour moi, c'est une interrogation.*

**M. le Maire** – *J'entends votre interrogation, M. BRARD. D'abord, je ne peux pas préjuger de ce que sera la suite bien évidemment, mais d'un autre côté, c'est un écoulement naturel et je ne suppose pas qu'il y ait un risque particulier de pollution grave. A priori, je ne le pense pas, mais on est quand même sur un espace naturel. De toute façon, on le verra assez rapidement avec les mesures car cet espace est quand même très surveillé.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie, en tant que propriétaire et gestionnaire de la base de loisirs de l'Île Charlemagne a, en application des textes réglementaires, fait réaliser, après mise en concurrence par le bureau d'études Géonat Environnement, les profils des eaux de baignade des zones 1 et 2 du plan d'eau.

L'élaboration de ces profils des eaux de baignade s'est déroulée en trois phases distinctes :

1. un état des lieux, comprenant la description des zones de baignade, la synthèse de la qualité de l'eau de baignade et la description des sources potentielles de pollution présentes dans la zone d'étude,
2. une phase de diagnostic, portant sur l'analyse et la compréhension de ces phénomènes afin de bâtir un programme de surveillance permettant de les anticiper à court terme,
3. une phase de définition des mesures de gestion des épisodes potentiels de pollution à court et long terme.

Un bilan de l'étude est présenté en annexe 1.

Les données relatives à la qualité de l'eau sur une période de 5 ans permettent, d'un point de vue bactériologique, de conclure que l'eau de baignade est classée en catégorie « A », c'est-à-dire de bonne qualité.

L'étude met aussi en avant que l'Île Charlemagne est un plan d'eau eutrophisé dans lequel les problématiques relatives au pH, à la transparence de l'eau, à la prolifération de certaines herbes aquatiques et à la présence de cyanobactéries interfèrent avec la baignade et les activités nautiques

jusqu'à provoquer leurs interdictions temporaires.

Les profils des eaux de baignade distinguent :

- les mesures de gestion à mettre en place pour éviter l'exposition des usagers,
- les plans d'actions à mettre en œuvre pour garantir la qualité à long terme.

Pour les mesures de gestion, concernant les cyanobactéries, un processus d'alerte, axé sur le suivi des écarts de températures diurnes et nocturnes est instauré en complément de la surveillance de la coloration. Pour le pH, un relevé journalier est proposé. Ces deux suivis sont rendus possibles grâce à l'installation de la sonde de surveillance multi-paramètres en 2012.

Pour les plans d'actions, concernant le risque bactériologique, les actions préconisées concernent, dans leur quasi totalité, des actions déjà mises en place (ramassage des poubelles, nettoyage des plages, information sur la prise de douches,...).

Pour les risques liés aux cyanobactéries, plusieurs pistes sont proposées pour limiter tous nouveaux apports nutritifs (en évitant la prolifération des oiseaux, en limitant certaines pêches consommatrices d'amendement, ...) et pour diminuer le stock de phosphore présent (en procédant à un curage des sédiments, un faucardage des herbiers,...).

Pour les dépassements de pH, il est avant tout conseillé de stopper le chaulage et de limiter la photosynthèse en exportant les macrophytes.

Concernant les problématiques identifiées, une démarche globale est en cours pour contractualiser, après consultation, avec un prestataire s'engageant sur plusieurs années.

Les profils des eaux de baignades sont communiqués, avant l'ouverture des zones de baignade, à l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) qui assure la mise en ligne de la synthèse sur le site internet <http://baignades.sante.gouv.fr>.

En complément de cette communication officielle, la Ville assure la publicité des conclusions de cette étude en faisant apposer une fiche de synthèse des profils de baignade directement sur les sites de baignades 1 et 2 (annexe 2).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les profils de baignade des zones 1 et 2 du plan d'eau de l'île Charlemagne ;**

**2°) prendre acte des fiches de synthèse pour l'année 2013 annexées à la délibération qui seront affichées sur le site et qui seront actualisées annuellement ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## ANNEXE 1

### BILAN SYNTHETIQUE DE L'ETUDE PROFILS DES EAUX DE BAINADE

Située à Saint Jean Le Blanc, l'île Charlemagne est fréquentée par 25 à 35 000 baigneurs chaque année ; le plan d'eau artificiel concilie à la fois la baignade, les activités nautiques (voiles, kayaks, ...), la pêche ainsi qu'une zone de protection de la biodiversité.

#### Etat des Lieux

##### Historique de la qualité de l'eau

La qualité d'eau de la zone de baignade de l'île Charlemagne, au cours des 5 dernières années n'a montré aucune pollution bactériologique avérée. Cependant, les développements de cyanobactéries ont été réguliers, et de forte importance.

La qualité de l'eau de baignade de l'île Charlemagne est donc d'excellente qualité concernant les paramètres microbiologiques, relativement à la Directive 2006/7/CE. A ce titre, le risque de pollution des eaux de baignade n'est pas avéré, et les profils de baignade sont de type 1.

Les développements de cyanobactéries ont dépassé le seuil de 100 000 cellules/ml à plusieurs reprises, ce qui a eu pour conséquence la fermeture de la baignade. Une grande vigilance sur ce paramètre est donc nécessaire. Le pH très élevé et la faible transparence de l'eau de baignade sont également à prendre en compte.

##### Caractéristiques de la zone d'étude

La situation particulière du site de l'île Charlemagne et sa modalité d'alimentation en eau (résurgence d'eaux souterraines) nécessitent la définition d'une zone d'étude particulière. Celle-ci correspond à 1km autour du site, en rive gauche.

Cette zone, située en zone inondable, est peu urbanisée, peu industrialisée. Les activités agricoles sont restreintes. La qualité des eaux peut être impactée par la qualité même de l'alimentation en eau, mais également par des dysfonctionnements sur les réseaux, les installations de collecte et de traitement (fuites dans le milieu s'ils sont anciens ou peu performants, par exemple).

L'augmentation de la population fréquentant le site, en période estivale, peut également entraîner des risques supplémentaires de pollutions.

#### Diagnostic

Les sources de pollution des zones de baignade de l'île Charlemagne peuvent être classées selon leur impact sur le milieu, et selon qu'elles sont susceptibles de générer des pollutions temporaires ou chroniques (permanentes). Les critères de caractérisation sont indiqués dans le tableau ci dessous :

Microbiologie		Phosphore	
valeurs risque	commentaires	valeurs risque	commentaires
$0,0001 < x \leq 0,001$	non significatif	$0,0001 < x \leq 0,01$	non significatif
$0,001 < x \leq 0,1$	peu significatif	$0,01 < x \leq 0,3$	peu significatif
$0,1 < x \leq 0,9$	significatif	$0,3 < x \leq 0,9$	significatif
$X > 0,9$	très significatif	$X > 0,9$	très significatif

Caractérisation des niveaux de pollution

Compte tenu de ces divers intervalles de valeurs de risque, il est possible de caractériser les sources de pollutions de l'île Charlemagne.

Sources de pollutions	Type de pollution	Impact sur la qualité d'eau		Autres pollutions ou impacts
		microbiologie	phosphore	
oiseaux	permanente	peu significatif	significatif	dermatite
résurgence	permanente	non significatif	significatif	pollutions accidentelles
pêcheurs	saisonnaire	non significatif	peu significatif	
Réseaux d'eaux usées	permanente	peu significatif	peu significatif	
baignade	saisonnaire	significatif	non significatif	Transparence de l'eau
douche extérieure	saisonnaire	peu significatif	non significatif	
eaux pluviales	permanente	non significatif	non significatif	MES et hydrocarbures

Bilan des sources de pollution pour le site n°1 de l'île Charlemagne

Du fait de sa situation particulière (alimentation par résurgence et peu de bassin versant direct), les pollutions des zones baignade de l'île Charlemagne sont essentiellement liées, en dehors des baigneurs, aux oiseaux et aux apports de la résurgence, puis à ceux liés aux éventuelles dégradations des réseaux d'eaux usées.

### Mesures de gestion

L'objectif des mesures de gestion est d'éviter l'exposition des baigneurs à des risques sanitaires. Ces mesures doivent permettre de supprimer ou de réduire les causes de pollutions : à court terme, pollutions par les cyanobactéries, les déchets ou toute autre pollution.

#### Vis à vis des pollutions à court terme, pollutions bactériennes

Compte tenu des éléments précédents, aucun indicateur ne peut être défini pour les zones de baignade de l'île Charlemagne, concernant les pollutions microbiologiques.

Il est toutefois recommandé de réaliser un suivi de la qualité de l'eau de baignade, de façon quotidienne. Des relevés d'observations (température de l'eau, de l'air, les écarts de températures jour/nuit, le relevé des pH, la couleur, la transparence, l'estimation de la fréquentation des baigneurs, la météo du jour et les interventions réalisées) doivent être consignés dans la main-courante et archivés (format papier et/ou informatique) pendant au moins 5 ans.

#### Vis à vis des pollutions de cyanobactéries et des dépassements de pH

2 processus d'alerte sont proposés :

- Pour les pollutions cyanobactériennes, il est proposé de suivre l'écart des températures de l'eau via à la sonde de télésurveillance ; si la température diurne est sensiblement identique à la température nocturne une surveillance accrue est proposée
- Pour le pH, il est proposé de suivre les évolutions de pH de l'eau via la sonde de télésurveillance ; si le pH est supérieur pendant une journée complète d'ouverture le jour N et que le jour N+1 dès l'ouverture au public, le pH est toujours supérieur à 9, une interdiction temporaire de se baigner matérialisée par un drapeau rouge est proposée et la surveillance est renforcée.

## Plan d'actions pour les pollutions à court terme, pollutions bactériennes

### Préconisation de gestion préventive quotidienne

Quoi	Qui	Rythme	Observations
<b>Entretien du site</b>			
Ramassage des poubelles	Responsable entretien du site Personne responsable des eaux de baignades (PREB)	Quotidien	déjà mis en place et réalisé
Nettoyage des abords	Responsable entretien du site Personne responsable des eaux de baignades (PREB)	Quotidien	déjà mis en place et réalisé
Nettoyage des sanitaires	Responsable entretien du site Personne responsable des eaux de baignades (PREB)	Quotidien	déjà mis en place et réalisé
Nettoyage du sable de la plage régulier et superficiel	Responsable entretien du site Personne responsable des eaux de baignades (PREB)	Quotidien	Un nettoyage manuel des gros débris est réalisé tous les matins Dans la mesure du possible, dans la journée, il sera réalisé un ramassage des restes d'aliments présents
Vérification du fonctionnement de la douche	Responsable entretien du site Personne responsable des eaux de baignades (PREB)	Quotidien	
<b>Baignade</b>			
Respect du règlement de baignade	Responsable des eaux de baignades (PREB) Surveillants de baignade	Quotidien	déjà mis en place et réalisé
Information sur le passage obligatoire à la douche avant la baignade	Responsable des eaux de baignades (PREB) Surveillants de baignade	Quotidien	Par affichage sur le site Par une information spécifique à destination des centres aérés et associations fréquentant le site
Actualisation de l'affichage des informations à destination du public	Responsable des eaux de baignades (PREB) Surveillants de baignade	Quotidien	déjà mis en place et réalisé

### Préconisations de gestion préventive pluriannuelle

Quoi	Qui	Rythme	Observations
<b>Gestion du plan d'eau</b>			
Maintien de la population de l'avifaune à un niveau compatible avec le maintien des activités de baignade	cf. mesures de gestion pour les cyanobactéries		
<b>Baignade</b>			
Nettoyage du sable de la plage « en profondeur »	Responsable entretien du site Responsable des eaux de baignades (PREB)	au moins une fois par semaine	une cribleuse est passée au moins une fois par semaine, pendant la période estivale
Recharge de sable	Responsable entretien du site Responsable des eaux de baignades (PREB)	tous les ans	déjà effectué
Aménagement du socle de la douche afin de récupérer les eaux (site n°1)	Responsable entretien du site Responsable des eaux de baignades (PREB)	avant la saison 2013	Mise en place d'un « désableur » pour éviter les écoulements vers le plan d'eau
<b>Berges et ensemble du site</b>			
Maintenir la présence des zones enherbées	Responsable entretien du site Responsable des eaux de baignades (PREB)	tous les ans	continuer la gestion sans traitement chimique (pesticide, herbicide,...)
Maintenir la présence de ripisylve sur un linéaire le plus important possible	Responsable entretien du site Responsable des eaux de baignades (PREB)	tous les ans	continuer la gestion sans traitement chimique (pesticide, herbicide,...) favoriser le développement d'arbres ou d'arbustes en bord de berge, plus particulièrement où les ruissellements sont observés
Réaliser un diagnostic du réseau d'eaux usées	Responsable des eaux de baignades (PREB)	en 2013	il est important de connaître l'état des réseaux

### **Plan d'actions pour les pollutions des cyanobactéries**

Il s'agit de pouvoir supprimer ou réduire les sources de pollutions liées aux cyanobactéries.

Les principaux risques provoquant le développement des cyanobactéries, du fait d'un apport potentiel de phosphore entraînant un déséquilibre en nutriments, sont dus aux apports constants d'éléments nutritifs au plan d'eau (du fait des oiseaux, des pratiques de pêche, des apports en matières organiques) sans exportation (concentration sur le site).

Ces sources de pollutions entraînent l'eutrophisation du site avec une qualité d'eau peu compatible avec l'activité de baignade, qui se retrouve au niveau des zones dédiées.

#### Actions aux niveaux des entrants (apports nutritifs extérieurs au site) :

Les actions doivent permettre un déroulement de l'activité, sans risque sanitaire pour les baigneurs.

##### – Apports liés aux oiseaux :

Les oiseaux, par leur déjection, sont sources d'éléments nutritifs pour le site, et plus particulièrement de phosphore. Il convient de limiter leur présence ou tout au moins maintenir à un niveau acceptable pour l'activité, leur population. Toutes les actions permettant de ne pas favoriser leur venue sur le site sont privilégiées :

- panneaux incitant les usagers à ne pas laisser de nourriture sur le site et d'éviter de donner à manger aux oiseaux (miettes de nourriture, pain,...)
- il pourra être indiqué, au niveau des poubelles, de bien fermer les sacs afin que la nourriture ne soit pas accessible aux animaux en général et aux oiseaux, en particulier
- l'ensemble du site est ouvert au public, toute l'année : cette ouverture doit être maintenue et aucune création de zone réservée ne doit être réalisée. Ainsi, le passage et la présence humaine tout au long des saisons, autour du plan d'eau, limitera les zones de quiétude pour les oiseaux et leur population pourra rester à un niveau acceptable pour le maintien de l'activité baignade.

##### – Apports liés à l'alimentation en eau :

L'alimentation en eau du site est actuellement encore peu connue : il semblerait qu'elle soit liée à des infiltrations de la Loire, de sa nappe alluviale et pour un maximum de 30 % à la résurgence située au sein du plan d'eau (source : étude Cetrahe). La résurgence, au niveau du diagnostic, a été mise en évidence comme la deuxième source de risque d'apport en phosphore. Toutefois, compte tenu de sa participation à l'alimentation en eau du site, une action à son niveau ne serait pas efficace pour diminuer les apports d'éléments nutritifs de l'alimentation en eau du site. En effet, les apports en éléments nutritifs dans le plan d'eau, via son alimentation, sont majoritairement liés à la qualité de la Loire. Il ne semble donc pas envisageable d'avoir des actions efficaces pour diminuer ce type d'entrants.

##### – Apports liés aux activités halieutiques :

Malgré la présence d'un règlement de pêche interdisant l'utilisation d'amorce pour la pêche à la carpe, il semble que cette interdiction ne soit pas respectée. Il conviendra de convaincre les pêcheurs de l'impact de leur pratique sur le fonctionnement de l'écosystème. Cette action s'effectuera grâce à des actions de communication, ainsi que par la réalisation de panneaux et de documents pour expliquer les raisons de cette interdiction et son importance pour la pérennité du site et de son fonctionnement.

Si l'ensemble de ces actions ne permettent pas d'arrêter l'utilisation des amorces pour la pêche à la carpe, il pourra être mis en place, deux autres types d'actions. Celles-ci seront envisagées après une meilleure connaissance du cheptel piscicole actuellement présent :

- interdire la pêche de nuit : cette pratique de pêche est exclusivement celle de la pêche à la carpe, technique qui utilise les amorces. En interdisant ce type de pêche, l'apport en amorce sera forcément plus limité.
- modifier le peuplement piscicole en privilégiant les petits individus (pour les carpes), les autres « blancs » (gardons, rotengles), ainsi que les carnassiers.

##### – Apports liés aux eaux usées :

Les actions sont également identiques à celles décrites dans la gestion préventive des pollutions bactériologiques : diagnostiquer les réseaux du site et effectuer les réparations nécessaires, si des dysfonctionnements sont mis en évidence.

#### Actions au niveau des apports internes en phosphore

– Actions au niveau du stock de phosphore sédimentaire

Il s'agit de diminuer les apports en phosphore liés au stock présent dans les sédiments et relargué, lors des phases d'anoxie.

Les résultats sont une diminution du phosphore biodisponible pour les cyanobactéries, permettant de réduire leur développement. Il est impératif de diminuer le stock de phosphore. En effet, celui-ci peut être relargué sur plusieurs dizaines d'années. Il ne peut donc être envisagé une amélioration de la qualité sans une action à ce niveau. Compte tenu des stocks de sédiments présents (assez peu important), un curage de ceux-ci permettra de diminuer significativement et rapidement, la quantité de phosphore présente et donc potentiellement relargable.

Le curage du plan d'eau nécessite au préalable de connaître le volume de sédiment à extraire, sa localisation et sa composition. La technique préconisée est le curage hydraulique avec régamage des sédiments extraits sur le site (parcelles engazonnées environnantes).

– Actions au niveau des apports en matières organiques

Le curage des sédiments permettra d'éliminer une grande partie du phosphore présent dans le fond du plan d'eau. Par contre, cela n'agira pas au niveau du phosphore présent dans la colonne d'eau ou susceptible de s'y trouver du fait des apports constants se produisant sur le site. Ces apports proviennent également de la minéralisation de la matière organique. Or, compte tenu des populations de macrophytes, celle-ci est présente en quantité très importante, provoquant également une pollution organique. Il est alors nécessaire d'agir afin de limiter le développement des macrophytes, principalement représentés par l'Elodée de Nutall, plante à caractère invasif.

Ces apports seront limités par la mise en place de campagnes d'arrachage de la plante (à privilégier par rapport au faucardage) du fait des potentialités de bouturage de ce macrophyte. Cet arrachage sera réalisé mécaniquement, avant la saison (en juin) afin d'affaiblir le végétal lors d'une période de fragilité. Ces campagnes seront réalisées tous les ans.

#### **Plan d'actions vis à vis des dépassements de pH**

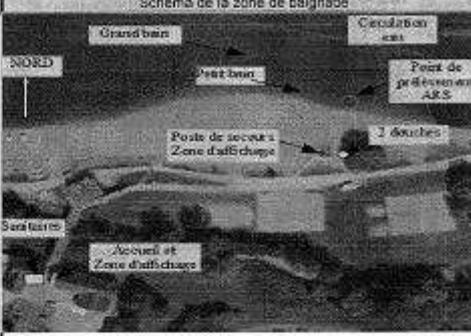
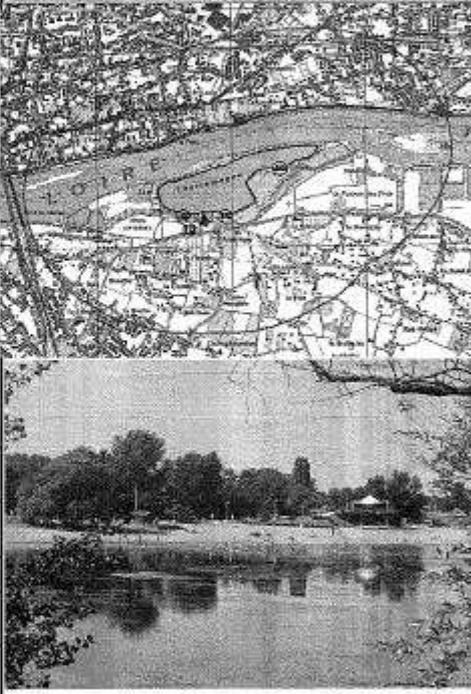
Les pH élevés relevés sur le site de l'île Charlemagne proviennent de deux éléments principaux :

- l'alimentation en eau, avec une eau ayant un pH déjà alcalin
- la présence d'une forte masse de végétaux : la photosynthèse modifie les équilibres chimiques au cours de la journée, en alcalinisant l'eau. Cette action, s'ajoutant à une eau déjà basique, entraîne des pH qui peuvent devenir incompatibles avec l'activité baignade.

Les actions sur l'alimentation en eau ne semblent pas possibles, vu le contexte du site. Toutefois, il convient d'essayer de limiter les augmentations de pH, celui-ci étant déjà, naturellement élevé. Pour ce faire, il est proposé les interventions suivantes, dans cet ordre de priorité :

- Arrêter le chaulage du plan d'eau : cette action entraîne déjà une alcalinisation de la colonne d'eau. De plus, cette action va renforcer la fixation du phosphore au niveau des sédiments, mais participent également à faciliter son utilisation par les végétaux. Ceux-ci peuvent alors mieux se développer. Or, leur croissance va provoquer une augmentation de la photosynthèse, celle-ci renforçant à son tour, l'élévation du pH.
- Limiter la croissance des macrophytes. Cette action est déjà explicitée pour limiter les apports en matières organiques dans le plan d'eau

ANNEXE 2  
FICHE DE SYNTHÈSE

<b>Profil de baignade de l'île Charlemagne - zone 1</b> Commune d'Orléans Profil élaboré le : 13 mai 2013																
<b>Caractéristiques de la baignade</b>		<b>Schéma de la zone de baignade</b>														
Nom de la baignade : Plage n°1 Ile Charlemagne Responsable de l'eau de baignade : Mairie d'Orléans M BRISFERT (02 38 51 82 04) Période d'ouverture : Du 01 juin au 15 septembre Heures de surveillance : Les 1, 2, 5, 8, 9, 12 juin de 12h15 à 18h45 Du 15 au 30 juin : de 12 h 15 à 18 h 45 Du 1er juillet au 1er septembre : du 12 h 15 à 19 h 45 Les 4, 7, 8, 11, 14 et 15 septembre : de 12 h 15 à 18 h 45 Fréquentation moyenne : 330 personnes par jour Equipement : Poste de secours - bloc sanitaire - douche Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : activités nautiques, jeux pour enfants, accrobranche																
<b>Historique de la qualité de l'eau</b>		<b>Zone d'études et photo du site</b>														
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (selon la directive 76-160 de 2006)																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2008</th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2008	2009	2010	2011	2012	Classement	A	A	A	A	A			
Année	2008	2009	2010	2011	2012											
Classement	A	A	A	A	A											
A : eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité																
Liste des épisodes de pollution au cours des cinq dernières années																
Année	Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade												
2012	28 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		oui												
2011	23 au 26 août	PH > 9	exondat larves d'insectes	oui												
	9 et 10 août	irrisation eau														
2010	21 au 26 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		oui												
	13 août au 16 août															
	14 juin	PH > 9														
2009	9 sept	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules / ml		non												
	10 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		oui												
	27 juillet au 10 août	PH > 9		oui												
2008	10 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		oui												
	7 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		non												
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion																
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'action											
Source de pollution	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions											
oissons	très significatif		Observations visuelles quotidiennes : - mesures T°C eau (min, max), pH - Relevés vents - odeurs et couleur eau	Si dégradation de la qualité de l'eau ou accidents : - arrêté municipal d'interdiction temporaire de la baignade - affichage « aujourd'hui baignade interdite »	information d'interdiction d'alimenter les oiseaux information vis-à-vis des restes de nourriture											
Assainissement	significatif	40 m			diagnostic des réseaux											
Pêche	significatif				Faire respecter le règlement de pêche											
Baignade	significatif				inciter les baigneurs à se doucher avant d'aller dans l'eau											
Eaux pluviales	peu significatif				préservation et maintien de la ripisylve et des zones enherbées											
Douches	peu significatif	30 m			Information et sensibilisation des baigneurs											

<b>Profil de baignade de l'île Charlemagne - zone 2</b> Commune d'Orléans Profil élaboré le : 13 mai 2013																
<b>Caractéristiques de la baignade</b>					<b>Schema de la zone de baignade</b> 											
Nom de la baignade : Plage n°2 Ile Charlemagne Responsable de l'eau de baignade : Mairie d'Orléans M BRISFERT (02 38 51 92 04) Période d'ouverture : du 29 juin au 1er septembre 2013 Heures de surveillance : de 11h à 20h  Fréquentation moyenne : 130 personnes par jour  Equipement : Poste de secours - bloc sanitaire - douche Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : activités nautiques, jeux pour enfants, accrobranche																
<b>Historique de la qualité de l'eau</b>					<b>Zone d'études et photo du site</b> 											
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (selon la directive 78-180 de 2006)																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2008</th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>					Année	2008	2009	2010	2011	2012	Classement	A	A	A	A	A
Année	2008	2009	2010	2011	2012											
Classement	A	A	A	A	A											
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité																
<b>Liste des épisodes de pollution au cours des cinq dernières années</b>																
Année	Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade												
2012	20 août	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules / ml		baignade non ouverte												
2011	21 au 25 août	Développement de cyanobactéries > 100000		baignade non ouverte												
2010	24 août	Développement de cyanobactéries > 20000		non												
	17 et 21 août	Développement de cyanobactéries > 100000		oui												
	3 et 12 août	Développement de cyanobactéries > 20000		non												
2008	8 juin	PH > 9		oui												
	5 août	PH > 9		oui												
	3 août	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules / ml		non												
		PH > 9		oui												
	28 juillet	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules / ml		non												
PH > 10			oui													
2008	22 juillet	PH > 9		oui												
	8 et 7 août	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules / ml		non												
2008	4 août	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules / ml		non												
<b>Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion</b>																
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'action											
Source de pollution	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions											
Oiseaux	Très significatif		Observations visuelles quotidiennes : - mesures 1°C eau (min, max), pluie - Relevés vertis - odeurs et couleur eau	Si dégradation de la qualité de l'eau ou accidents - arrêté municipal d'interdiction temporaire de la baignade - affichage « aujourd'hui baignade interdite »	information d'interdiction d'alimenter les oiseaux Information vis-à-vis des restos de nourriture diagnostic des réseaux											
Arsenicement	significatif	40 m			Faire respecter le règlement de pêche											
Pêche	significatif				inciter les baigneurs à se doucher avant d'aller dans l'eau											
Baignade	significatif				préservation et maintien de la ripisylve et des zones estherées											
Eaux pluviales	peu significatif				Information et sensibilisation des baigneurs											
Douches	peu significatif	30 m														

N° 36 – **Plans de Prévention Bruit Environnement « Territoire » et « Infrastructure ».**  
**Approbation des projets.**

**Mme BARRUEL** – *Il s'agit d'approuver le projet de plan de prévention du bruit « Territoire » de la Communauté d'Agglomération qui inclut également le plan de protection du bruit « Infrastructure » de la Ville d'Orléans. En effet, il s'avère que la Ville d'Orléans a été sollicitée dernièrement par l'Etat pour faire également un plan de prévention du bruit « Infrastructure » de certaines voiries. Ces deux plans vont donc être soumis auprès du public du 31 mai au 31 juin.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. GRAND et ensuite à Mme KOUNOWSKI.*

**M. GRAND** – *C'est effectivement important, car je pense que le problème des bruits en ville est un des soucis qui est le moins pris en compte. Cependant, je trouve qu'il est important de faire ce plan de résorption des points noirs dans notre commune. De plus, je voulais simplement dire qu'il était dommage que la méthode qui a été basée uniquement sur le nombre de véhicules passant dans différentes rues de la Ville ait été retenue sachant qu'aujourd'hui, on peut imaginer par exemple mesurer les décibels ou d'autres pollutions sonores comme celles générées par certaines activités professionnelles. Il y avait, de mon point de vue, d'autres choses qui auraient pu être mises en place pour pouvoir faire un plan pouvant réellement régler et résorber ces fameux points noirs bruit dans notre commune. Je vous remercie.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Pour aller dans le même sens que Jean-Philippe GRAND, dans certaines zones comme par exemple le quartier de La Source, on a aussi des pollutions par des bruits industriels car il y a là la cohabitation d'activités industrielles et de lieux de vie. On a eu des problèmes de temps en temps avec des industries dans ce quartier. Il n'y a peut-être pas que ce quartier impacté, mais je trouve que cela devrait être pris en compte dans ces plans de prévention du bruit.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français et intégrée dans le Code de l'Environnement (L.572-1 à L.572-11), impose aux Etats membres de mettre en place de véritables politiques publiques destinées à prévenir et réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit des populations.

Elle impose l'élaboration de Cartes de Bruit Stratégiques (C.B.S.) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.), qui définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour réduire les secteurs affectés par le bruit et protéger les zones calmes.

Au travers de cette nouvelle obligation réglementaire, la Ville est concernée à la fois par un P.P.B.E. «Territoire» à l'échelle de l'agglomération et par un P.P.B.E. « Infrastructure» sur la commune.

**POUR LE P.P.B.E. « TERRITOIRE »**

La Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, a été chargée de l'élaboration de ce document. Elle a réalisé les Cartes de Bruit Stratégiques qui ont été approuvées par le Conseil de Communauté le 22 novembre 2012.

Ces C.B.S. constituent un diagnostic de la situation sonore et servent de référentiel pour l'élaboration du P.P.B.E. «Territoire ». Celui-ci a été réalisé sous l'égide d'un comité technique, composé d'élus et de techniciens des 22 communes de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », du Conseil Général du Loiret, des services de l'Etat, des gestionnaires Cofiroute et de Réseau Ferré de France. La Ville a participé activement aux réunions de travail de ce comité.

Le projet de P.P.B.E. comporte :

- un résumé non technique,
- une analyse de la situation sonore du territoire de la Communauté d'Agglomération

« Orléans-Val de Loire »,

- des actions menées depuis 10 ans par les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures ou d'équipements,
- des objectifs retenus,
- une série d'actions, permettant d'atteindre les objectifs précités dans les cinq prochaines années (les C.B.S. et les P.P.B.E. doivent être révisés tous les cinq ans).

Les objectifs retenus sont :

1. ne pas dégrader la situation actuelle,
2. tendre vers une résorption de tous les Points Noirs Bruits (P.N.B.) à long terme,
3. éviter l'apparition de nouveaux P.N.B.,
4. intégrer le facteur « bruit » dans toutes les étapes du développement urbain,
5. mettre en place une réflexion approfondie sur les zones calmes.

Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions, pour lesquels les différents acteurs devront agir seuls ou en partenariat, est envisagée qui sont détaillées en annexe 1.

#### POUR LE P.P.B.E. « INFRASTRUCTURE »

La Ville, en qualité de gestionnaire de voirie, est également tenue d'élaborer un P.P.B.E. « Infrastructure ». En effet, l'Etat, chargé de réaliser les Cartes de Bruits Stratégiques sur l'ensemble des infrastructures de transports terrestres du Loiret, a identifié 9 voiries sur la commune d'Orléans (annexe 2) qui dépasseraient un trafic annuel de 3 millions de véhicules.

Compte tenu de la similitude des sources de bruit, prises en compte dans les C.B.S. réalisées par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et par l'Etat, de la concordance des objectifs à atteindre en terme de réduction de bruit et dans un souci de simplification des procédures, l'Etat a accepté, à la demande de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et des collectivités territoriales de l'agglomération impactées, que les P.P.B.E. « Infrastructure », soient intégrés dans le P.P.B.E. « Territoire » sous les conditions suivantes :

- créer un chapitre spécifique dans le document, identifiant les voiries retenues dans les C.B.S. réalisées par l'Etat,
- mentionner clairement que les actions, définies dans le P.P.B.E. « territoire », seront appliquées aux voiries précitées,
- délibérer une 1<sup>ère</sup> fois, avant la consultation du public, sur l'engagement de la Ville à mettre en œuvre les actions prévues dans le projet du P.P.B.E. « Territoire » afin de réduire le bruit sur ses infrastructures concernées.

#### CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément à la réglementation, le P.P.B.E. « Territoire » incluant le P.P.B.E. « Infrastructure » de la Ville sera mis en consultation auprès du public pendant 2 mois (du 27 mai au 26 juillet 2013) au siège de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et dans les 22 communes. Ce document sera également consultable par voie électronique sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Les observations émises par la population seront ensuite analysées et intégrées dans le document final. Celui-ci sera définitivement arrêté et approuvé après délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et des Conseils Municipaux pour les communes dont les voiries nécessitent un P.P.B.E. « Infrastructure ».

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le projet de P.P.B.E. « Territoire » de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », qui inclut le P.P.B.E. « Infrastructure » spécifique à la Ville ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013**

**ANNEXE 1**

**LISTE DES FICHES ACTIONS RETENUES DANS LE PPBE "Territoire" de l'AggLO**

THEME A	Réduire l'impact sonores des infrastructures de transports terrestres dans les zones identifiées
THEME B	Prendre en compte le facteur « bruit » dans tout nouveau projet de construction et
THEME C	Mettre en place une réflexion approfondie sur les zones calmes
THEME D	Améliorer la connaissance du bruit sur le territoire et faire vivre le PPBE
THEME E	Informé et sensibiliser les différents acteurs et la population – Mettre en oeuvre des actions de

THEME A	FICHE ACTION 1	Identifier finement les Points Noirs Bruit (PNB)
	FICHE ACTION 2	Identifier les zones de multi-exposition sonore
	FICHE ACTION 3	Etudier la faisabilité de la résorption des PNB à long terme et mettre en place une stratégie de résorption pour la prochaine révision du PPBE
THEME B	FICHE ACTION 4	Intégrer l'environnement sonore dans les documents d'urbanisme et de planification
	FICHE ACTION 5	Poursuivre la réflexion acoustique dans le cadre de la révision du SCOT prévue pour 2016
	FICHE ACTION 6	Veiller au respect des exigences acoustiques réglementaires dans tout nouveau projet de construction et d'aménagement du territoire (bâtiments, infrastructures de transport,...)
	FICHE ACTION 7	Intégration de "clauses bruit" dans la commande publique
THEME C	FICHE ACTION 8	Réfléchir à des critères d'identification des zones calmes
	FICHE ACTION 9	Identifier et définir les objectifs de préservation des zones calmes
THEME D	FICHE ACTION 10	Adjoindre un volet bruit à l'observatoire des déplacements - récolter les différentes informations permettant d'affiner les données d'entrée des cartes stratégiques de bruit et du PPBE lors de chaque révision
	FICHE ACTION 11	Recenser les données relatives au bruit du trafic aérien sur le territoire de l'AggLO : mesures réalisées, études spécifiques, plaintes, ...
	FICHE ACTION 12	Organiser des comités de suivi annuels permettant d'assurer la mise en oeuvre du PPBE
THEME E	FICHE ACTION 13	Améliorer la connaissance par le partage de l'information - informer et sensibiliser les services techniques
	FICHE ACTION 14	Rendre accessible le PPBE à la population
	FICHE ACTION 15	Rappeler les réglementations acoustiques en vigueur aux maîtres d'ouvrages et gestionnaires - mise à disposition d'un document à l'attention des différents maîtres d'ouvrages et gestionnaires

## **ANNEXE 2**

### **PPBE « Infrastructure »**

**Liste des voies gérées par la Ville d'Orléans et identifiées dans les cartes de bruit stratégiques**

- **Boulevard Guy Marie Riobe**
- **Boulevard de Québec**
- **Rue de la Tour Neuve**
- **Rue du Bourdon Blanc**
- **Rue de la Porte Madeleine**
- **Rue du Faubourg Madeleine**
- **Rue Paul Belmondo**
- **Avenue Dauphine**
- **Avenue de l'Hôpital**

N° 37 – **Dynamisation de l'activité agricole dans le Val. Approbation d'une convention de partenariat avec la S.A.F.E.R.**

**Mme D'AUX** – *Je vous propose d'adopter une convention de partenariat avec la S.A.F.E.R., toujours dans cette même idée de protéger nos captages du Val. Cela vient en plus de la convention tripartite passée avec la Chambre d'Agriculture et l'Orléanaise des Eaux, et avec la S.A.F.E.R. sur une veille foncière de façon à pouvoir acheter des terrains. Ces captages du Val ont été classés captages prioritaires par le Grenelle. Afin d'avoir une vision un peu plus claire sur la cohérence à mener sur ces terrains appartenant à la Ville d'Orléans situés dans le périmètre des captages prioritaires, la S.A.F.E.R. va faire une étude détaillée qui va permettre d'avoir une vision sur l'existant et ce vers quoi on peut aller pour protéger la ressource. C'est vraiment une étape importante qui servira énormément dans le futur. De plus, comme cela concerne aussi l'Agglo puisque c'est elle qui a cette compétence, on invite l'Agglo à participer à ce comité de pilotage.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je pense que c'est une délibération importante car une enquête récente sur l'eau effectuée par 60 millions de consommateurs, «Eau de ville et eau embouteillée », a révélé qu'on trouve maintenant des traces de pesticides dans les eaux, même des eaux embouteillées, et aussi des traces de médicaments. Donc, je pense qu'il est extrêmement urgent de protéger tous ces captages et notamment par le «zéro intrant chimique », car certaines ressources d'eaux sont mises en péril.*

*Mme D'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Les trois forages d'adduction d'eau potable du Val (Theuriet, Bouchet, le Gouffre) ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en 2006 et ont été classés captages prioritaires en 2009. Dans ce contexte réglementaire, différentes démarches sont menées depuis plusieurs années pour préserver la ressource en eau.

La Ville est ainsi engagée depuis plus de 10 ans auprès de la Chambre d'Agriculture du Loiret et de son délégataire en charge de la distribution d'eau potable, pour lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses. Des opérations d'acquisitions foncières pour préserver l'eau par le bio ont également été initiées depuis 2008, avec le concours de la S.A.F.E.R. dans le cadre de conventions de veille foncière.

Pour compléter ces mesures, la Ville souhaite :

- favoriser le développement d'activités agricoles respectueuses de l'environnement, conformément à la charte agricole de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » signée le 13 juillet 2012,
- contribuer activement à une évolution des pratiques des exploitants agricoles vers une politique de «zéro intrant chimique » sur les terrains situés sur son territoire à proximité des captages du Val.

A cette fin, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec la S.A.F.E.R. du Centre dans le but de réaliser une étude de dynamisation de l'activité agricole, dans le périmètre de protection rapprochée des captages du Val situé sur la commune d'Orléans.

Cette convention définit les modalités de partenariat entre la Ville et la S.A.F.E.R. en précisant :

- le périmètre de l'étude, qui inclut l'ensemble des zones agricoles du P.L.U. situées sur le territoire de la Ville et dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable du Val. Cela comprend 152 parcelles pour une surface cadastrale d'environ 99 hectares.
- le descriptif de l'étude, qui s'organise en 3 étapes :
  - diagnostic du territoire, avec identification des acteurs (propriétaires et exploitants), des

usages (nature des terrains, types de productions et filières) et des attentes des acteurs, synthèse des atouts et des contraintes des milieux (pressions foncières, potentialités agronomiques, disponibilité des terres,...),

- définition des enjeux agricoles, en dégagant les potentialités de ce territoire agricole au regard des contraintes locales inhérentes aux périmètres de protection des captages d'eau et en identifiant les priorités d'intervention,

- proposition d'une méthodologie et définition d'une stratégie d'intervention, avec des scénarii d'aménagement, des perspectives et des outils de gestion des espaces agricoles en tenant compte du cadre réglementaire imposé par les périmètres de protection des captages, de la viabilité économique des projets agricoles et des potentialités de développement d'une agriculture « zéro intrant chimique ».

La durée de la convention court jusqu'au 31 décembre 2014. La Ville versera à la S.A.F.E.R. une somme de 36 006,06 € T.T.C. pour la réalisation de cette étude dont le paiement interviendra sur les exercices 2013 et 2014.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la S.A.F.E.R. dans le cadre de l'étude de dynamisation de l'activité agricole pour les années 2013-2014 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 2031, code opération 08B452A, S.G. PPEH. »**

ADOpte A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 38 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation des notifications 2013.**

**M. CARRE** – *Il y aura donc deux délibérations. La première est pour définir le nouveau périmètre d'appel aux ravalements obligatoires pour 2013. Je vous propose donc deux parties :*

*- la première qui est toujours liée à l'intra-mails et qui continue l'appel aux ravalements de la place du Martroi en incluant les bâtiments qui sont à la périphérie dans les rues adjacentes ;*

*- la seconde se situe à l'entrée des faubourgs, notamment la place Gambetta puisqu'il y a là quelques immeubles qui permettront de compléter l'appel que nous faisons dans le faubourg Banner.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'étendre aux périmètres des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, le bénéfice des subventions liées au ravalement des façades et de poursuivre les campagnes d'injonction de ravalement.

En une année de fonctionnement, ce nouveau dispositif a permis de restaurer 95 façades. Depuis mars 2002, 648 façades ont ainsi été remises en valeur, dont un tiers correspondant à des démarches volontaires. Ainsi, en 11 années, 6,8 millions d'euros de subventions ont été versés par la Ville, générant 23 millions d'euros d'activité économique directe.

Afin de maintenir cette dynamique, il est proposé d'engager en 2013 une nouvelle campagne d'injonction de ravalement. Dans la mesure où les notifications de l'année 2012 ont notamment porté sur le pourtour de la Place du Martroi, il est proposé de retenir les rues ou portions de rue en accroche sur cette place : rue de la Hallebarde dans son intégralité, rue d'Illiers (jusqu'à la rue des Minimes), rues Bannier et République (jusqu'au niveau de la rue de la Cerche), rues Adolphe Crespin et Charles Sanglier (jusqu'à la rue Jeanne d'Arc), rues Saint Pierre du Martroi et Sainte Catherine dans leur intégralité.

Compte tenu des délais nécessaires à la préparation des travaux (assemblées générales de copropriété, devis, autorisations d'urbanisme préalables), cette nouvelle notification est coordonnée avec les travaux de requalification de la Place du Martroi.

Au titre de l'embellissement des entrées de ville et de ses faubourgs, qui font l'objet d'une vingtaine de notifications chaque année, il est par ailleurs proposé de notifier les façades de la place Gambetta, point de liaison entre la rue du Faubourg Bannier et l'intra-mails.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la campagne d'injonction de ravalement pour l'année 2013 telle que précédemment exposée ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

ADOPTE PAR 50 VOIX.  
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

**N° 39 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 167 087 € ;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;**

**4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes. »**

ADOPTE PAR 49 VOIX.  
IL Y A 4 ABSTENTIONS  
ET 1 NON PARTICIPATION  
(M. CARRE).



N° 40 – **Quartier Dunois-Châteaudun-Faubourg Banner. Construction de deux immeubles collectifs à usage d'habitation. Transfert de deux emprises à incorporer dans le domaine public communal.**

**M. CARRE** – *Il s'agit de concéder deux emprises à la Société Nationale Immobilière (S.N.I.) dans le cadre d'une opération assez importante dans le quartier Châteaudun et sur laquelle, après beaucoup de concertation, on a réussi à aboutir. C'est une très belle opération pour le quartier.*

**M. RICOUD** – *Pour quel type de logements ?*

**M. CARRE** – *Ce sont des logements de promotion ordinaire, mais derrière c'est une propriété de la S.N.I. avec des logements dits intermédiaires, pas de logements conventionnés. En fait, c'était du logement social et on a convaincu la S.N.I. de réinvestir, notamment en écoutant beaucoup les locataires, dans ces logements là avec une très faible augmentation des loyers. En revanche, les logements créés devant sont de la promotion classique.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Société Nationale Immobilière (S.N.I.) Grand Ouest a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un ensemble de 45 logements collectifs répartis sur deux bâtiments, situés à l'angle des rues de Patay et de Lahire. Il est également prévu le ravalement des façades des bâtiments existants rue de Patay.

L'implantation des constructions et clôtures laisse subsister deux emprises à acquérir par la Ville dont la surface est à préciser par document d'arpentage en cours ; l'une, utile pour l'aménagement d'un trottoir public avec espaces verts intégrés, travaux prévus pour la phase 1 du chantier, courant du dernier trimestre 2013, au titre de la requalification de la rue de Patay et la seconde, en nature d'espace vert arboré qu'il est d'intérêt de classer dans le domaine public communal.

L'acte notarié contractualisera les conditions particulières relatives :

- aux conditions de libération des emprises cédées, notamment le déplacement des ouvrages d'alimentation privée des réseaux y compris du détenteur gaz ;
- aux délais de l'opération et de l'acte, avec un différé de jouissance induisant la garde juridique de l'espace vert au vendeur et les obligations de préserver les arbres, d'organiser le chantier en conséquence et de restituer cette emprise au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2015, prête à planter ;
- aux travaux pris en charge par la Ville, consécutivement à l'aménagement des trottoirs (reprises et marques en limite de propriété).

A défaut de régulariser le transfert de propriété pour le 30 septembre 2013, une promesse synallagmatique sera signée, autorisant par ailleurs une prise de possession anticipée afin de permettre la réalisation des travaux publics pour la phase 1. En phase 2, lors de la libération de l'espace vert, la Ville procédera à son aménagement en espace public.

L'accord avec la S.N.I. intervient à l'euro symbolique eu égard à la nature de la transaction et à l'objectif poursuivi, cette opération répondant en outre aux attentes du quartier par la préservation d'un cadre végétalisé.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'acquisition des deux emprises destinées à usage de trottoir (phase 1 du chantier) et d'espace vert arboré (phase 2), à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°680 d'une superficie de l'ordre de 815 m<sup>2</sup> (document d'arpentage en cours), la Ville étant dispensée de

verser le prix symbolique fixé à l'Euro, les frais de géomètre, d'acte y compris l'avant-contrat, droits, taxes et émoluments restant à la charge de la S.N.I. Grand Ouest ;

2°) décider d'incorporer ces deux emprises dans le domaine public, prochainement aménagées à usage de trottoir et d'espaces publics, en application des dispositions des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir et l'éventuel avant-contrat, avec les conditions particulières ci-avant exposées. Le vendeur, la Société Nationale Immobilière, Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 493 449 600 €, dont le siège social est à PARIS 13<sup>ème</sup> (75), 100-104 avenue de France, identifiée au SIREN sous le numéro 470 801 168, sera représentée par son notaire, Maître MERCIER, notaire à Orléans. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – Quartier Saint-Marceau. Parc d'activités des Montées. Cession d'un terrain d'activités.

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La S.C.I. Moulin Montées, pour l'entreprise A.P. Incendie, s'est rapprochée de la Ville en vue d'acquérir une emprise de terrain située en prolongement de son actuelle implantation rue Jean Moulin, avec l'objectif de développer son offre de formation au maniement d'extincteurs pour ses clients en zone urbaine.

Le terrain cédé pour accueillir ce projet, d'une superficie de 1 299 m<sup>2</sup>, est cadastré section DY n° 173 et 178. Le fonds, enclavé, est partiellement grevé de servitudes d'espace boisé classé et de fossé. Il est en outre lié au terrain de l'acquéreur par des servitudes réciproques de passage pour entretien et de passage de canalisation qui s'éteindront par suite de la vente. Le site est enfin classé en zone Ulv3 au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, dans le contexte de la révision en cours du Plan de Prévention du Risque Inondation.

Ces contraintes justifient un prix de cession à hauteur de 10 € le m<sup>2</sup>, soit 12 990 €, validé par un avis de France Domaine du 24 janvier 2013.

La société subordonnant la signature de l'acte notarié définitif à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à son projet, une promesse synallagmatique de vente et d'achat d'une durée de validité d'une année sera signée avec la société, assortie du versement d'une indemnité d'immobilisation de 5 % du prix à laquelle pourra se substituer un cautionnement bancaire.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la cession à la S.C.I. MOULIN MONTEES, dont le siège social est situé La Ferme du Chêne Brûlé à Cercottes (45520), représentée par Monsieur DARDALHON, et qui a désigné Maître LOUESSARD, notaire, pour la représenter, ou toute autre société qu'elle constituerait pour réaliser l'acquisition, d'une emprise de 1 299 m<sup>2</sup> cadastrée section DY n° 173 et 178, moyennant le prix de 10 € le m<sup>2</sup> de superficie, soit une recette prévisionnelle de 12 990 € hors taxes et hors droits ;

2°) autoriser l'acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet ;

3°) autoriser l'acquéreur à procéder à ses frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété, et sous

réserve de remettre en état le site s'il renonçait à acquérir ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes notariés à intervenir, notamment la promesse synallagmatique de vente et d'achat assortie du versement d'une indemnité d'immobilisation de 5 % du prix, à laquelle pourra se substituer un cautionnement bancaire ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, S.G. UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Quartier de la Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Acquisition d'un terrain pour la réserve foncière.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Suite à la mise en vente par M. Roland FRANCOIS d'un pavillon construit sur les parcelles cadastrées section CD n° 966-968, 115 rue du Nécotin, un accord est intervenu sur la cession à la Ville de la parcelle cadastrée section CD n° 968.

Il s'agit d'un jardin d'une surface de 282 m<sup>2</sup> classé en zone INA et destiné à être incorporé dans la réserve foncière communale, dans l'attente de la réalisation d'une action d'aménagement.

L'accord intervient au vu de l'évaluation de France Domaine du 18 janvier 2013 au prix de 35 € le m<sup>2</sup>.

Le futur acquéreur du pavillon jouxtant cette parcelle pourra être autorisé à cultiver le potager dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre précaire et par une décision spécifique.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) acquérir un terrain cadastré section CD n° 968, moyennant le prix de 35 € le m<sup>2</sup>, auprès de M. Roland FRANCOIS, domicilié 6, rue de Lisotte, Résidence Domitys à Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié consécutif ;

3°) imputer la dépense, soit un prix de 9 870 € et les frais de l'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Quartier intra-mails. Immeuble 4 quai du Châtelet. Acceptation d'une offre d'achat.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 25 janvier 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente d'un immeuble situé 4 quai du Châtelet, parcelle cadastrée section BL n° 122.

Ce bien d'environ 300 m<sup>2</sup> de surface utile, avec une cour accessible par un porche permettant l'aménagement de stationnements, situé sur les quais de Loire, a été acquis de Monsieur et Madame MOCK-REISACHER, par acte du 22 juillet 1988, par voie de préemption, initialement en vue du prolongement jusqu'aux quais de l'aménagement futur du quartier Dessaux. Ce projet a été abandonné par suite de la réalisation de la Z.A.C. Dessaux, dont le périmètre n'incluait pas cet immeuble. L'immeuble a par suite été affecté à usage de bureaux des services municipaux, dont le déménagement interviendra

avant la fin du mois d'octobre 2013.

Après publicité dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville, du 4 février au 28 mars 2013, 3 offres ont été remises à la date limite du 3 avril 2013, et enregistrées par ordre de réception :

- Offre n° 1 : 230 000 €
- Offre n° 2 : 202 000 €
- Offre n° 3 : 386 000 €

Au vu de l'avis de France Domaine du 20 février 2013 à hauteur de 370 000 €, il est proposé de retenir l'offre n° 3 présentée par la S.A.R.L. SMBJ 45, seule offre conforme à l'estimation.

Au regard des critères prévus au cahier des charges, à savoir le prix, le projet, la capacité du candidat à respecter ses engagements et à réaliser la transaction et l'opération, ainsi que les délais et éventuelles conditions suspensives pour réaliser la vente, cette proposition répond à l'intérêt communal, par :

- son programme de 3 logements en copropriété avec, éventuellement un niveau à usage de bureaux et des stationnements réglementaires aménagés dans la cour ;
- son offre de prix la plus élevée, pour un immeuble prochainement vacant devenu sans utilité ;
- des conditions suspensives classiques, à savoir : obtention d'un prêt et d'une déclaration préalable autorisant le changement d'affectation des locaux, engagement étant pris par l'acquéreur de les lever dans un délai permettant d'envisager la signature de la vente et le paiement du prix sur l'exercice budgétaire 2013 ;
- des garanties de capacité financière et opérationnelle au regard des précédentes réalisations de l'acquéreur.

Il est prévu la signature avec l'acquéreur d'une promesse synallagmatique de vente, avec le versement d'une indemnité d'immobilisation de 19 300 € (ou constitution d'un cautionnement bancaire), afin d'arrêter les conditions particulières de la vente.

A cet égard, il est précisé que le bien demeure une dépendance du domaine public de la Ville jusqu'à sa libération. En conséquence, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi, après la désaffectation matérielle du bien par le déménagement des services, pour procéder au déclassement de celui-ci, avant la signature de l'acte définitif. Cette formalité constituera une condition suspensive à l'acte au bénéfice de la commune.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider la cession à la S.A.R.L. SMBJ 45, représentée par Monsieur JAVOY, dont le siège social est fixé 34 rue Sainte Anne à Orléans, ou toute société, notamment Société Civile Immobilière dans laquelle elle maîtriserait plus de 50 % des parts qu'elle se substituerait, de l'ensemble immobilier situé 4 quai du Châtelet, parcelle cadastrée section BL n° 122, moyennant le prix de 386 000 €, hors frais, droits, taxes et émoluments, sous la condition suspensive du déclassement du bien à intervenir par une délibération ultérieure prévue en octobre 2013, après la désaffectation du bien ;**

**2°) autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la promesse de vente, puis l'acte notarié à intervenir ;**

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, S.G. UUFC. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 44 – Quartier intra-mails. Hôtel Tassin rue de la Bretonnerie. Prorogation de la consultation.

**M. CARRE** – *On proroge la consultation de mise à la vente car les précédentes consultations n'ont pas été fructueuses.*

**M. le Maire** – *La parole à M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Sur cette délibération, nous allons demander un vote par partie, car nous voulons différencier notre vote en cohérence avec nos propos sur la vente de l'Hôtel Tassin précédemment.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Le premier point : « Ne pas donner suite », on est pour ne pas donner suite et les points suivants, on est contre.*

**M. le Maire** – *Non, je suis désolé mais juridiquement, je crains qu'on ne puisse donner suite et le faire voter par partie, car il y a une cohérence d'ensemble de la délibération.*

**M. CHAPUIS** – *En explication de vote et on ne va pas refaire le débat, on est en effet pour ne pas donner suite aux trois offres car elles sont inférieures et on ne souhaite pas proroger du fait qu'on était contre la délibération précédente sur la vente de cet immeuble. On essaye donc d'être cohérent jusqu'au bout.*

**M. le Maire** – *Je comprends. Je vous propose simplement que votre explication vaut explication de vote ...*

**M. CHAPUIS** – *On s'abstiendra sur la délibération en totalité.*

**M. le Maire** – *Vous pouvez voter contre, c'est votre choix, mais avec l'explication que vous venez de donner, ce qui vous permet de conserver la cohérence ! Je vous consulte donc sur cette délibération.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 15 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente de l'Hôtel Tassin, 1 bis rue de la Bretonnerie, parcelle cadastrée section BH n° 53.

La publicité dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville s'est déroulée du 19 mars au 26 avril 2013, avec un délai de six semaines laissé aux candidats pour présenter une offre, et une incitation à ne pas stipuler de conditions suspensives notamment liée à la procédure de classement en cours, pour essayer de tenir l'objectif d'une signature de l'acte et un encaissement sur le budget 2013.

17 personnes ont visité le bien. Trois offres ont été remises à la date limite du 30 avril et enregistrées par ordre de réception. Une quatrième offre, arrivée hors délai, a été déclarée irrecevable. Le tableau d'analyse complet est joint à la délibération.

Tableau d'analyse des offres simplifié

N°	PROJET	PRIX OFFERT	CONDITIONS SUSPENSIVES ET/OU PARTICULIERES
1	Usage mixte professionnel et habitation	1,3 M €	NEANT
2	Usage mixte professionnel et habitation	1,4 M €	NEANT Possibilité de chantier-école
3	Habitation	Prix ferme de 1,070 M € + part variable sur intéressement	Conditions suspensives classiques. Le candidat demande une durée de validité de la promesse de 14 mois ne permettant pas une signature sur l'exercice budgétaire 2013

Tous les candidats prennent en compte les contraintes liées aux diverses réglementations notamment d'accessibilité et à l'intérêt patrimonial de l'immeuble.

Ces trois offres sont inférieures de plus de 25 % à l'estimation résultant de l'avis de France Domaine du 21 janvier 2013, à hauteur de 1,9 M €. Il est en conséquence proposé de ne pas donner suite à ces trois offres, possibilité offerte par l'article 3.4 du cahier des charges de la cession, et de proroger la durée de la consultation jusqu'au 5 juin 2013, nouvelle date de remise des offres. Tous les candidats déclarés et/ou ayant visité le bien en seront informés.

Le cahier des charges ne sera pas modifié, à l'exception du calendrier, notamment les dates de visites et de remise des offres.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) ne pas donner suite aux trois offres déposées au 30 avril 2013 dans le cadre de la consultation pour la vente de l'Hôtel Tassin, situé 1 bis rue de la Bretonnerie ;**

**2°) proroger la durée de la consultation avec une nouvelle date de remise des offres fixée au 5 juin 2013 à 17 heures ;**

**3°) déléguer M. le Maire et son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires. »**

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 11.

N° 45 – **Parc d'activités des Chatelliers. Approbation du contrat cadre 2013-2014 à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le G.E.Z.I. et les communes de Semoy et Saint-Jean-de-Braye.**

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2006, la Ville a approuvé le transfert du parc d'activités des Chatelliers à la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" qui est en charge de la gestion et de l'entretien de ce parc d'activités, en lien avec les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy.

Le parc d'activités des Chatelliers se situe en limite immédiate de la Zone Industrielle

communale « Archimède », située sur la commune de Saint-Jean-de-Braye.

Près des deux tiers des entreprises du parc sont regroupées au sein de l'association des industriels du parc d'activités des Chatelliers et de la Z.I. « Archimède » (G.E.Z.I.), constituant un véritable interlocuteur sur ce secteur.

Le 23 novembre 2009, la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire", le G.E.Z.I. et les communes de Saint-Jean-de-Braye, Semoy et Orléans ont signé un contrat-cadre sur le parc d'activités des Chatelliers et la Z.I. communale « Archimède » pour la période 2009-2012.

Cette expérience a permis de mettre en place, depuis 2009, un certain nombre d'actions qui participent à l'amélioration du fonctionnement du parc d'activités des Chatelliers comme la création ou l'amélioration des pistes cyclables, la refonte de la signalétique et l'amélioration des voiries et trottoirs.

Fortes de cette première expérience, les parties souhaitent se réengager dans un nouveau contrat cadre couvrant la période 2013-2014. Ce contrat est proposé à titre gratuit pour une durée de deux ans. Chaque année, sont approuvées les actions spécifiques de chacun en termes de :

- entretien courant du parc et aménagements,
- services à développer,
- participation au Comité Local d'Information et de Concertation mis en place par la Préfecture et aux réunions sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques,
- commercialisation du parc,
- emploi et insertion.

Il est proposé dans le cadre du programme 2013 de réaliser notamment les actions suivantes :

- amélioration des pistes cyclables existantes dans la partie sud du parc afin d'achever le maillage du réseau cyclable relié au local vélo fermé et sécurisé Gaudier-Breska,
- étude relative au covoiturage,
- étude liée à la sécurisation des flux au droit de l'accès « Panon »,
- remplacement des bordures endommagées au droit des entrées des entreprises.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le deuxième contrat-cadre du parc d'activités des Chatelliers et « Archimède » à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », les communes de Saint-Jean-de-Braye, Semoy et l'association G.E.Z.I. pour les années 2013-2014 et le programme d'actions pour 2013 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat-cadre au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Aménagement de l'Hôtel Dupanloup. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat et d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre.**

**Mme BARRUEL** – *Il s'agit de plusieurs avenants. L'avenant n° 1 concerne la convention de mandat et l'avenant n° 3 le marché de maîtrise d'oeuvre. Cela ne bouleverse en rien l'opération en elle-même.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je voulais juste souligner la participation importante de la Région à ce projet pour près de 6 millions d'euros ! Merci.*

**M. le Maire** – *Pour une raison simple, cela fait partie du contrat d'Agglomération et du contrat de projet Etat-Région. C'est donc logique pour le coup que la Région participe, mais vous avez raison de le dire, je le reconnais et on en est très heureux. La Région ne fait pas comme l'Etat et donc elle honore son engagement, c'est très bien. La parole est à M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Concernant la mise à disposition de l'Hôtel Dupanloup à l'Université, il y aurait l'éclairage toute la nuit de la cour à la charge de l'Université, ce qui représente un coût important. Ce n'est pas très écologique cette façon de faire et en même temps, il n'y a pas beaucoup de passage la nuit dans cette rue.*

**Mme MAUROY-PREVOST** – *Je pense que vous confondez, M. LEBRUN. Il y a eu un problème ces derniers jours avec l'éclairage de la résidence étudiante rue Saint-Martin du Mail, mais c'est résolu maintenant. Concernant Dupanloup, rien n'a été signalé.*

**M. le Maire** – *Donc, tout va bien. Je vais vous consulter sur cette délibération à propos de Dupanloup qui sort très bien Mme BARRUEL.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par une délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2009, la Ville a confié à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O), pour un montant de 300 674,40 € T.T.C., un mandat pour l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en centre international universitaire pour la recherche, après appel d'offres ouvert européen (marché n° 09/192).

Un avenant n°1 est proposé pour engager les missions complémentaires ci-dessous :

- La reprise de l'étude de projet et du dossier de consultation des entreprises pour phaser les travaux à la demande de la D.R.A.C. afin de permettre une programmation financière sur plusieurs années ;
- La modification du dossier de consultation des entreprises pour intégrer la réalisation de l'escalier de la synagogue au projet à la demande de la Ville pour répondre aux normes de sécurité incendie : mise en place du permis de construire modificatif, réunions complémentaires pour suivi de travaux, commission de sécurité ;
- Le suivi et la concertation pour la mise en place du mobilier de l'Université et du Studium ;
- La participation à la mise au point de la convention de mise à disposition de l'équipement à l'Université.

Cet avenant n°1 d'une plus value de 23 513,36 € T.T.C. entraîne une hausse de 7,82 % du montant initial du marché qui est ainsi porté à 324 187,76 € T.T.C.

Lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2009, le groupement « LEFEVRE – CLEMENT – SCOP-ING » a été retenu pour la maîtrise d'œuvre, après appel d'offres ouvert européen, pour un montant de 650 624 € T.T.C. Ce marché a fait l'objet de deux avenants n° 1 et 2.

Un avenant n° 3 est proposé pour engager les missions complémentaires ci-dessous :

- Modifier la répartition des honoraires entre le Cabinet Daniel LEFEVRE et son cotraitant Guillaume CLEMENT.
- Confier une mission complémentaire nécessaire à la construction d'un escalier de secours pour la synagogue mitoyenne au projet.

- Rémunérer la reprise du projet pour un découpage de celui-ci en deux phases à la demande de la D.R.A.C.
- Assurer le suivi des adaptations nécessaires à l'intégration du mobilier du Studium.

Cet avenant n° 3 d'une plus value de 19 889,48 € T.T.C entraîne une hausse de 2,71 % du montant du marché qui est ainsi porté à 754 113,88 € T.T.C.

Ces modifications ne bouleversent pas l'économie des marchés et n'en changent pas l'objet. Elles ne remettent pas en cause les conditions de mise en concurrence. Les montants de ces avenants sont compatibles avec le budget prévisionnel de l'opération.

La livraison du bâtiment Dupanloup à l'Université d'Orléans reste prévue pour l'automne 2013.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 au marché n° 09/192 (convention de mandat) conduisant à une plus-value de 23 513,36 € T.T.C. et portant le montant du marché à 324 187,76 € T.T.C. ;**

**2°) approuver l'avenant n° 3 au marché n° 2010/140 de maîtrise d'œuvre conduisant à une plus-value de 19 889,48 € T.T.C. et portant le montant du marché à 754 113,88 € T.T.C. ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2013, fonction 23, article 238, opération 04B256, service gestionnaire UERI. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

### N° 47 – Comité Départemental de la Prévention Routière. Attribution d'une subvention.

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Comité Départemental de la Prévention Routière mène dans le Loiret de nombreuses actions au bénéfice des usagers de la route et de la prévention routière et aide les collectivités en matière de lutte contre les accidents de la route.

A Orléans, l'activité phare est le partenariat institué avec la Police Municipale et la Direction de l'Education permettant d'initier les enfants des écoles primaires à l'Attestation de Première Education à la Route (A.P.E.R) qui constitue la première étape du continuum éducatif obligatoire à l'école en matière d'éducation à la sécurité routière. Ainsi 70 classes de 29 écoles d'Orléans, 54 élèves de CE1, 828 élèves de CM1 et 834 élèves de CM2 ont été sensibilisés, soit environ 1 716 élèves.

Une opération spécifique, «Rue Tom et Lila » visant à sensibiliser parents, enseignants et jeunes enfants à la dangerosité du chemin de l'école s'est déroulée à l'école Guillaume Apollinaire.

Dans le cadre des «semaines sécurité » qui se sont déroulées du 19 au 23 mars 2012, les bénévoles de l'association ont participé activement à la «semaine sécurité citoyenne » organisée par l'école Jean Mermoz et le collège Pelletier en abordant des thèmes sur la sécurité à pied, en vélo, en voiture. Les collèges Montesquieu et Jean Pelletier ont également pu bénéficier de l'initiation pédagogique des C.R.S. à la conduite d'un scooter en avril 2012.

Enfin, l'association remet gratuitement dans les écoles qui en font la demande un ensemble d'outils pédagogiques. L'outil « être piéton » a été remis dans 16 écoles primaires d'Orléans. Il permet aux enseignants du 3<sup>ème</sup> cycle de l'Education Nationale de poursuivre et parachever le travail d'apprentissage de la circulation piétonne commencé au cycle 2 avec le support pédagogique « Sur les pas de Tom et Lila ». Les D.V.D. « Bien conduire, c'est pas sorcier », « Le risque, les jeunes et la sécurité routière » « Modulo route, le labo interactif de la Prévention Routière » sont également mis à disposition.

Par ailleurs, le support multimédia d'éducation routière pour les 13-16 ans, « Autopsie d'un accident », qui bénéficie du label reconnu d'intérêt pédagogique de l'Education Nationale, continue d'être largement diffusé. Concernant les 2 roues, deux nouveaux D.V.D. « Cyclo expérience » et « Mortel scooter » contribuent à la sensibilisation des jeunes adolescents.

En faveur des jeunes adultes, le comité a soutenu logistiquement plus de 20 manifestations, regroupant plus de 8 000 personnes organisant des soirées comme les opérations « Nuit du Bac », « Sam, le Capitaine de Soirée », « Pour les fêtes éclatez-vous, mais pas sur la route » ou encore l'opération « Sam'ramene », toutes menées en partenariat avec divers organismes.

Durant la « semaine bleue » qui s'est déroulée le 19 octobre 2012, le Comité a participé au forum « Bien vivre sa retraite » organisée en partenariat avec le C.C.A.S.

L'association participe enfin à des commissions communales telles que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, la commission des taxis.

Toutes ces actions seront reconduites et enrichies en 2013 en les adaptant à l'évolution de l'accidentologie et aux attentes des conducteurs et usagers de la route.

Considérant les besoins financiers pour couvrir les charges afférentes à ce programme d'activités du Comité et le partenariat institué avec la Ville, une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 a été sollicitée.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2013 au Comité Départemental de la Prévention Routière ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. fonction 110, article 6574, service gestionnaire TCIR. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 48 – Requalification de la rue de Patay. Approbation de marchés après procédure adaptée.**

*Mme LABADIE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer la requalification de la rue de Patay, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics, pour 3 lots :

- lot n° 1 – voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 – éclairage public – réseaux secs,
- lot n° 3 – espaces verts - serrurerie.

Lors de sa réunion du 14 mai 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir pour les 3 lots :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les marchés après procédure adaptée, relatifs à la requalification de la rue Patay, à passer :**

**- pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux divers », avec la société EIFFAGE Travaux Publics 45750 SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN pour un montant total de 769 925,37 € T.T.C. avec option 1 d'un montant de 87 087,70 € T.T.C. et option 2 d'un montant de 27 814,18 € T.T.C.,**

**- pour le lot n° 2 «Eclairage Public - Réseaux secs », avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE 45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX pour un montant de 283 341,37 € T.T.C.,**

**- pour le lot n° 3 «Espaces verts - Serrurerie», avec la société BOURDIN JARDINS 45430 CHECY pour un montant de 190 832,27 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032BG. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 49 – Plaine de jeux du Belneuf. Création d'un terrain de sports en gazon synthétique pour la pratique du hockey et du football. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

**Mme GRIVOT** – *Il s'agit de la réalisation d'un terrain synthétique pour la pratique du hockey sur gazon et du football au Belneuf pour un montant total de 1 017 950,88 €. Le lot n° 2 pour l'éclairage public sera proposé ultérieurement. C'est un terrain très attendu par les sportifs du quartier.*

**Mme CARRE** – *Je voulais signaler que c'était une première étape sur ce projet d'aménagement de la Plaine de jeux du Belneuf, puisqu'après il y aura deux volets : proximité et biodiversité.*

**M. le Maire** – *Absolument.*

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Afin d'assurer la création d'un terrain de sports en gazon synthétique pour la pratique du hockey et du football sur la plaine de jeux du Belneuf, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics, pour deux lots :*

- lot n° 1 – terrain en gazon synthétique et abords,
- lot n° 2 – éclairage public.

Lors de sa réunion du 14 mai 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres pour le lot n° 1 selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir pour les deux lots :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %) ;
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif à la création d'un terrain de sports en gazon synthétique pour la pratique du hockey et du football sur la plaine de jeux du Belneuf, à passer :**

**- pour le lot n° 1 « Terrain en gazon synthétique et abords », avec le groupement ENVIROSPORT/GUINTOLI pour un montant de 1 017 950,88 € T.T.C.,**

**- le lot n° 2 «Eclairage Public » sera étudié le 12 juin 2013 par la Commission d'Appel d'Offres et fera l'objet d'une approbation ultérieure par le Conseil Municipal ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 412 2312 03C476. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 50 – Requalification de la rue Chardon. Création du réseau d'assainissement. Participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au titre de la réhabilitation des ouvrages d'assainissement.**

*Mme D'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de la requalification de la rue Chardon décidée par la Ville, la création d'un nouveau réseau d'assainissement a été réalisée de juillet à septembre 2012.

Au titre de son programme pluriannuel pour les ouvrages d'assainissement eaux usées, le Conseil de Communauté de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a décidé, par délibération du 23 mai 2013, de procéder au remboursement des travaux réalisés pour la réhabilitation des collecteurs de la rue Chardon pour un montant de 206 795,84 € H.T.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le remboursement par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au profit de la Ville des travaux réalisés pour la réhabilitation des collecteurs situés rue Chardon à Orléans pour un montant de 206 795,84 € H.T. ;**

**2°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget de la Ville : PPCO 822 13251 07A032AR. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 51 – **Création d'une esplanade et requalification de l'avenue Diderot. Lot n° 2 éclairage public basse tension. Approbation d'un avenant n° 1.**

**M. LANGUERRE** – *Il s'agit d'un petit avenant en plus-value qui permettra de moduler l'éclairage sur l'ensemble du secteur rénové place Albert Camus – Avenue Diderot – Avenue Montesquieu.*

*Cela me donne l'occasion de rappeler que 2 millions d'investissements sont réalisés dans ce secteur et autour du parvis du collège et de l'école. C'est donc un secteur qui va être entièrement requalifié d'ici la fin de l'été.*

**M. le Maire** – *Cela le nécessitait.*

*M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Lors de sa séance du 24 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la création d'une esplanade et à la requalification de l'avenue Diderot, et plus particulièrement son lot n° 2 « éclairage public basse tension » avec la société SPIE pour un montant de 223 649,17 € T.T.C.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires et nécessaires pour l'éclairage public avenue Diderot/Montesquieu et place Albert Camus.

Elles consistent en la mise en œuvre de matériel spécifique permettant de moduler la puissance des installations par un procédé de gradation de l'éclairage. Ces équipements auront également pour conséquence de réaliser des économies d'énergie, sans nuire à la qualité de l'éclairage public. La durée d'amortissement de ces installations est estimée à 3 ans.

Ces prestations supplémentaires engendrent une plus-value de 7 931,52 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 223 649,17 € T.T.C. à 231 580,69 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 « éclairage public basse tension » relatif au marché pour la création d'une esplanade et la requalification de l'avenue Diderot, à passer avec la société SPIE, d'un montant en plus-value de 7 931,52 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 223 649,17 € T.T.C. à 231 580,69 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AM. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets d'espace public. Approbation d'un avenant n° 2.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'accord cadre pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public avec quatre maîtres d'œuvre, à savoir, le groupement SCE/TECAO, la société IRIS CONSEIL, la société EGIS et le groupement COUDYSER/BLANCHAIS.

Le présent avenant a pour objet d'inclure la mission supplémentaire Déclaration de Travaux-Déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) dans les éléments de missions actés dans l'accord cadre initial.

En effet, dans le cadre du nouveau dispositif «DT-DICT» en application du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011, devenu obligatoire le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Ville souhaite déléguer les nouvelles missions «DT» aux maîtres d'œuvre titulaires du présent accord cadre. En conséquence, les titulaires ont modifié ou confirmé les taux de rémunération proposés à leur référentiel de prix (taux de rémunération plafond) figurant dans leur offre initiale.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 2 à l'accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux des projets de l'espace public, à passer avec le groupement SCE/TECAO, la société IRIS CONSEIL, la société EGIS et le groupement COUDYSER/BLANCHAIS, ayant pour objet d'inclure la mission supplémentaire « DT-DICT » dans les éléments de missions actés dans l'accord cadre initial ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : IMPUTATIONS MULTIPLES. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Sœurs de Saint-Aignan. Avis à émettre.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Nous avons un avis à émettre suite à une de nos précédentes délibérations qui datait de 1855 pour permettre à la congrégation de pouvoir être abrogée et fusionnée avec une autre congrégation.*

**M. le Maire** – *Est-ce que la congrégation l'attendait depuis 1855 ?*

**Mme SAUVEGRAIN** – *J'espère que non !*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 28 février 2013, la congrégation des sœurs de Saint-Aignan, sise 20 rue Saint-Marc à Orléans, a demandé à M. le Ministre de l'Intérieur l'abrogation de son titre d'existence légale dans le but de fusionner avec la congrégation «Province de France des religieuses de l'Assomption» de Pavillon-Sous-Bois.

Par courrier du 10 avril 2013, M. le Préfet du Loiret sollicite l'avis du Conseil Municipal.

En vertu du principe de parallélisme des formes, la procédure d'abrogation est la même que celle prévue par l'article 21 du décret du 16 août 1901 pour la reconnaissance légale des congrégations. Elle est ainsi prononcée par décret du Conseil d'Etat pris après avis du Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des sœurs de Saint-Aignan. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## RELATIONS HUMAINES

### N° 54 – Direction des Finances Mutualisée. Poste de chargé de mission pôle évaluation, contrôle et reporting financier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un poste de chargé de mission pôle évaluation, contrôle et reporting financier est vacant au sein de la Direction des Finances. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

? Développer et mettre en œuvre les outils de mesure et d'analyse de la performance de la Ville et de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », notamment en faisant évoluer la comptabilité analytique existante dans chacune des collectivités,

? Piloter pour la Ville et la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » le suivi et l'analyse des risques financiers des satellites, délégataires et mandataires, ainsi que des opérations externalisées, notamment d'aménagement,

? Piloter le reporting financier de la Ville et de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » en lien avec le responsable du pôle système d'information financière,

? Participer aux projets pilotés par la Direction des Finances Mutualisée.

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 22 janvier 2013 sous le n° 2013-01-9194.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de mission pôle évaluation, contrôle et reporting financier, au sein de la Direction des Finances Mutualisée pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat ou l'avenant correspondant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »**

**ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 7 ABSTENTIONS.**

N° 55 – **Direction des Finances Mutualisée. Poste de chef de projet utilisateur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un poste de Chef de Projet Utilisateur Système d'Informations Financier est vacant au sein de la Direction des Finances Mutualisée. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Sous la responsabilité du responsable du pôle système d'information financière, le titulaire du poste contribuera à la réalisation des missions et projets du pôle dans un objectif d'amélioration continue et d'efficacité du système d'information financier.

- Gérer les outils d'aide à la décision,
- Assister les utilisateurs : rédiger les supports de formation et les modes opératoires, animer les formations organisées par le pôle,
- Vérifier l'émission et la réception quotidiennes des fichiers (trésorerie). Alerter le responsable du pôle en cas d'anomalie. Etre force de proposition pour leur résolution,
- Contribuer aux projets de la Direction, en lien avec le responsable du pôle : être en position de piloter par délégation certains projets du pôle système d'information financière,
- Assurer l'intérim du responsable du pôle.

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 28 janvier 2013 sous le n° 2013-01-9199.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chef de projet utilisateur au sein de la Direction des Finances Mutualisée pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat ou l'avenant correspondant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »**

**ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 7 ABSTENTIONS.**

N° 56 – **Association Sportive de la Ville d'Orléans et de l'Agglo. Attribution d'une subvention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'Association Sportive de la Ville d'Orléans et de l'Agglo (A.S.O.A.) propose des sections sportives aux agents de la Mairie d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

L'A.S.O.A. compte pour la saison 2012/2013 216 adhérents sur 10 sections.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de la subvention annuelle à l'A.S.O.A. pour un montant de 8 350 € pour l'exercice 2013.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'attribution d'une subvention de 8 350 € au profit de l'A.S.O.A. pour l'exercice 2013 ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, compte 6574, service gestionnaire HSOC. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Club des Innovateurs TERRITORIA. Adhésion de la Ville.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a obtenu en novembre 2012 un TERRITORIA d'Argent pour récompenser son action innovante de prévention des agents face au risque inondation.

L'obtention de ce TERRITORIA rend la Mairie éligible au « Club des Innovateurs du Collège Collectivités Locales » de l'observatoire TERRITORIA.

L'observatoire TERRITORIA a pour objet de faire connaître les réalisations innovantes des collectivités territoriales pour qu'elles deviennent les « bonnes pratiques » du service public.

Les adhérents de l'observatoire TERRITORIA bénéficient d'un tarif préférentiel concernant des formations à l'innovation à destination des élus et cadres territoriaux. De plus, pour développer son analyse de l'innovation, l'observatoire TERRITORIA va mettre en place un comité scientifique qui fixera des axes de recherche, des programmes de séminaires et soutiendra des projets de thèses.

Il paraît donc particulièrement intéressant pour la Mairie d'adhérer à cette association dans le but de valoriser les innovations et d'inciter la créativité des territoires.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'adhésion de la Ville au Collège Collectivités Locales de l'observatoire TERRITORIA, dont la cotisation annuelle s'élève à 2 392 € T.T.C. en 2013, pour une durée d'un an, reconductible tacitement deux fois par période d'un an ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 611, service gestionnaire HCOM. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## MOYENS GENERAUX

N° 58 – **Orangerie du Jardin des Plantes. Rénovation des serres sud et nord. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Ce sont les marchés pour refaire les serres sud et nord de l'Orangerie du Jardin des Plantes.*

**M. le Maire** – *Qui le nécessitent également si vous les connaissez. Et oui, il y a tellement de choses à refaire, vous savez, M. LEBRUN, c'est terrible !*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La toiture et les façades des serres de l'Orangerie du Jardin des Plantes sont vétustes. Des travaux seront réalisés sur plusieurs années afin d'y remédier.

En 2013 et 2014, les travaux qui seront exécutés sur les verrières nord et sud consistent au remplacement des verres, à la mise aux normes de la charpente métallique, au sablage et à la mise en peinture de la charpente.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 26 mars 2013 par les services en application de l'article 26-II-5 et 28 du Code des Marchés publics - Décret n° 2006-975 du 1er août 2006, pour les deux lots de ce marché, à savoir :

- Lot n° 1 : couverture – vitrerie  
Tranche ferme - RENOVATION DE LA SERRE SUD  
Tranche conditionnelle 1 - RENOVATION DE LA SERRE NORD
- Lot n° 2 : sablage – peinture  
Tranche ferme - RENOVATION DE LA SERRE SUD  
Tranche conditionnelle 1 - RENOVATION DE LA SERRE NORD

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 mai 2013, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1. Prix des prestations évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 50 %)

2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique de la manière suivante (pondération : 50 %)

- valeur technique de l'offre appréciée au regard des fiches techniques des fournitures proposées et des échantillons demandés (sous-pondération 30 %)
- des moyens humains et matériels dédiés aux chantiers (sous-pondération : 20 % )

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de rénovation des serres sud et nord de l'Orangerie du Jardin des Plantes, à passer avec :**

**- Lot n° 1 : « couverture – vitrerie », avec la société GALIFRET pour un montant de 263 120 € T.T.C. répartis comme suit :**

- Tranche ferme : 131 560 € T.T.C.
- Tranche conditionnelle : 131 560 € T.T.C ;

- Lot n° 2 : « sablage – peinture », avec la société POLLET PEINTURE pour un montant de 56 446,42 € T.T.C. répartis comme suit :

- Tranche ferme : 28 223,21 € T.T.C.
- Tranche conditionnelle : 28 223,21 € T.T.C ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville en 2013 et 2014, fonction 823, article 2135, opération 08A01299, Service gestionnaire PCCO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 59 – **Groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et gymnase de la Gare. Remplacement de menuiseries extérieures. Approbation de marchés après procédure adaptée.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Il s'agit de travaux de menuiseries pour trois groupes scolaires et un gymnase pour un montant total de 1,5 million d'euros avec des effets en économies d'énergie très importants.*

**M. le Maire** – *On va vite sur ces questions mais je vous fais remarquer que ce ne sont pas de petits investissements : 1,5 million d'euros ! De plus, cela va faire plaisir à M. LANGUERRE, M. RICOUD et bien d'autres puisqu'il s'agit entre autres de deux écoles à La Source.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville réalise depuis plusieurs années une opération de remplacement des menuiseries extérieures sur ses bâtiments communaux pour en améliorer le bilan énergétique. Compte-tenu de leur état de vétusté, il est nécessaire de procéder à leur remplacement pour les groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier et Denis Diderot ainsi que pour le gymnase de la Gare.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés publics, pour l'ensemble des lots, à savoir :

- Lot n° 1 : remplacement des menuiseries extérieures aluminium du groupe scolaire Pierre Ségelle
- Lot n° 2 : remplacement des menuiseries extérieures aluminium du groupe scolaire Antoine Lavoisier
- Lot n° 3 : remplacement des menuiseries extérieures aluminium du groupe scolaire Denis Diderot
- Lot n° 4 : remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures aluminium du gymnase de la Gare
- Lot n° 5 : modification partielle des faux-plafonds du groupe scolaire Pierre Ségelle.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 mai 2013, a procédé à l'examen de l'offre selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

2. Prix apprécié au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 50 %),
3. Valeur technique (pondération : 50 %) décomposée comme suit :
  - moyens humains et matériels appréciés au regard du mémoire technique (sous pondération 25 %)

- qualité des matériaux et matériels proposés au regard des fiches et/ou documentations techniques (sous pondération 25 %)

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les marchés relatifs aux travaux de remplacement de menuiseries de divers bâtiments de la Ville à passer avec :**

- Lot n° 1 : groupe scolaire Pierre Ségelle, remplacement des menuiseries extérieures aluminium avec la société NEGRO pour un montant de 629 131,90 € T.T.C., répartis comme suit :

- Tranche ferme : 107 049,18 €
- Tranche conditionnelle 1 : 120 682,40 €
- Tranche conditionnelle 2 : 201 484,14 €
- Tranche conditionnelle 3 : 199 916,18 €

- Lot n° 2 : groupe scolaire Antoine Lavoisier, remplacement des menuiseries extérieures aluminium avec la société NEGRO pour un montant de 222 879,38 € T.T.C., répartis comme suit :

- Tranche ferme : 48 414,08 €
- Tranche conditionnelle 1 : 92 120,70 €
- Tranche conditionnelle 2 : 82 344,60 €

- Lot n° 3 : groupe scolaire Denis Diderot, remplacement des menuiseries extérieures aluminium avec la société NEGRO pour un montant de 324 232,50 € T.T.C., répartis comme suit :

- Tranche ferme : 52 960,08 €
- Tranche conditionnelle 1 : 95 621,40 €
- Tranche conditionnelle 2 : 90 331,49 €
- Tranche conditionnelle 3 : 85 319,53 €

- Lot n° 4 : gymnase de la Gare, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures aluminium avec la société NEGRO pour un montant de 59 727,16 € T.T.C.,

- Lot n° 5 : groupe scolaire Pierre Ségelle, modification partielle des faux-plafonds avec la société ISOLUX pour un montant de 13 227,76 € T.T.C., réparti comme suit :

- Tranche ferme : 8 437,78 €
- Tranche conditionnelle 1 : 1 847,82 €
- Tranche conditionnelle 2 : 2 942,16 € ;

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 411, article 2135 , programme 03Z075, Service gestionnaire TPAT, fonction 213, article 2313 , programme 06Z062, Service gestionnaire TPAT, fonction 213, article 2313 , programme 10A105, Service gestionnaire TPAT.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

N° 60 – **Centre de Conférences. Remplacement des installations de chauffage/ventilation/désenfumage et autres dommages après expertise. Lots n° 1 et 5. Approbation d'avenants n° 2.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 26 février 2003, la Ville a déclaré à son assureur dommages ouvrages une liste de 184 désordres affectant le Centre de Conférences. Si certains, comme le remplacement du faux plafond du rez-de-chaussée, ont pu être résolus en 2005 pour un montant de 369 144,49 € T.T.C., ou d'autres au cours des dernières années pour un montant de 190 792,25 € T.T.C., les travaux liés aux installations de chauffage / ventilation / climatisation ont nécessité des investigations complexes. A cet effet, l'assureur a mandaté le 10 octobre 2005 un groupement de maîtrise d'œuvre de réparation des désordres constatés.

Différents rapports d'expertises se sont succédés durant cette période afin de valider les mesures curatives, de quantifier les enjeux et responsabilités entre les 18 parties mises en cause.

Par délibération du 26 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à ces réparations.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires :

- Afin de réaliser les locaux techniques en terrasse, il doit être procédé au déplacement des éléments de ventilation existants,

- Afin d'accéder aux clapets coupe-feu, il convient de déposer les plafonds plâtre des deux sas d'accès à l'auditorium, situés au rez-de-chaussée.

Ces dépenses complémentaires seront présentées aux différentes compagnies d'assurances pour prise en charge selon la répartition d'origine.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value, selon les dispositions suivantes :

- marché 12-338 – lot 1 – Chauffage/Ventilation/Désenfumage : société EIFFAGE THERMIE CENTRE

montant du marché initial .....	1 079 818,13 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value .....	22 356,45 € T.T.C.
avenant n° 2 en plus value .....	8 275,12 € T.T.C.

Nouveau montant du marché.....	1 110 449,70 € T.T.C.
--------------------------------	-----------------------

- marché 12-342 – lot 5 – Faux Plafond : société GAUTHIER

montant du marché initial .....	163 612,80 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value .....	1 510,31 € T.T.C.
avenant n° 2 en plus value .....	3 637,90 € T.T.C.

Nouveau montant du marché.....	168 761,01 € T.T.C.
--------------------------------	---------------------

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les avenants n° 2 aux marchés de travaux relatifs au remplacement des installations de chauffage / ventilation / désenfumage et autres dommages, après expertise, au Centre de Conférences à passer avec :**

- **marché 12-338 – lot 1 – Chauffage/Ventilation/Désenfumage : société EIFFAGE THERMIE CENTRE, conduisant à une plus-value de 8275,12 € T.T.C. et portant le montant du marché à**

1 110 449, 70 € T.T.C. ;

- marché 12-342 – lot 5 – Faux Plafond : société GAUTHIER, conduisant à une plus-value de 3 637,90 € T.T.C. et portant le montant du marché à 168 761,01 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 2313, opération 13W0052, Service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 61 – Matériel roulant. Aliénation de véhicules réformés. Vente publique par le Service des Domaines.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Ville lance pour le renouvellement de ses matériels roulants un ou plusieurs appels d'offres.

Les véhicules réformés font l'objet soit d'une reprise par le fournisseur du véhicule neuf ou par des professionnels après consultation, soit d'une vente par le Service des Domaines.

Compte tenu des résultats favorables ces dernières années des ventes aux enchères publiques par adjudication par l'intermédiaire du Service des Domaines, il est proposé de renouveler cette procédure pour les véhicules réformés de 2013, 2014 et 2015.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) autoriser M. le Maire ou son représentant à remettre au Service des Domaines pour aliénation, les véhicules qui feront l'objet d'une réforme de 2013 à 2015, et à les radier des registres d'inventaire ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville à cet effet en fonction des ventes organisées par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, fonction 020, article 77524, opération 000, service gestionnaire TAUT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, je vous demande encore un instant car j'ai une déclaration importante à vous faire : le Conseil Municipal est terminé et je vous souhaite une très belle soirée.*

\*\*\*\*

*La séance est levée à 22 heures.*

\*\*\*\*